TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 10 938

DERNIÈRE ÉDITION

SAMEDI 29 MARS 1980

Manifestations antisoviétiques en Afghanistan

LIRE PAGE 6



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

2,20 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 13 sch. ; Belgique, 17 f. ; Canada, $ 0,95 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4,50 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 35 dr. ; Iran, 125 ris. ; Italie, 680 l. ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 17 fr. ; Norvège, 3,75 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 190 F CFA ; Suède, 3,50 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 85 cts ; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 31

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207 - 23 PARIS
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Le verdict de Tunis

A peine connu, le verdict de la Cour de sûreté de l'Etat tunisienne contre les membres du commando de Gafsa a provoqué une vive émotion et suscité diverses réactions en raison de sa sévérité : le procureur de la République avait requis la peine capitale contre quelque trente inculpés ayant directement pris les armes, et le tribunal en a condamné la moitié. Certes, l'attaque contre la ville minière a fait quarante-cinq morts parmi les civils et les militaires, mais les inculpés, après être passés aux aveux, ont fait appel à la clémence. On aurait pu penser que la justice se serait montrée rigoureuse à l'égard des deux seuls chefs du commando. Il est vrai que la procédure judiciaire n'est pas encore arrivée à son terme.

L'Etat, devant la persistance des menaces libyennes depuis la fusion avortée entre Tunis et Tripoli en janvier 1974, a sans doute voulu faire un exemple pour décourager la subversion. Toutefois, sans minimiser les responsabilités de la Libye, qui a aidé et entraîné des membres du commando, et certaines complicités algériennes, force est de constater que l'attaque de Gafsa a été entreprise par des Tunisiens qui ont bénéficié de la passivité d'une partie des habitants de la ville.

Survenant deux ans après les émeutes du 26 janvier 1978, cette affaire reflète le malaise qui existe dans ce pays : la population se montre exigeante à l'égard du pouvoir précisément parce que beaucoup a été entrepris depuis l'indépendance, mais aussi parce que, depuis des années, l'écart s'est creusé entre riches et pauvres, que certaines régions déshéritées ont été négligées et que l'ouverture espérée et souhaitée par un peuple qui compte de nombreuses élites n'a pas eu lieu.

Sans doute l'affaire de Gafsa revêt-elle certains particularismes. La ville est située dans une région pauvre : zone traditionnelle de contrebande, ancien fief de l'opposition youssefiste à coloration nationaliste arabe, elle a toujours été remuante sur le plan social et était connue pour avoir tendance à contester le pouvoir central dès avant le protectorat. Cependant, on a pu constater que, sur le plan national, les grands courants de l'opposition — Mouvement de l'unité populaire, Mouvement des démocrates socialistes, parti communiste, activistes musulmans — ont été unanimes à condamner les interventions étrangères et à soutenir le pouvoir face aux attaques extérieures, mais en soulignant aussi ses responsabilités dans la crise politique et sociale que connaît le pays.

La maladie et l'immobilisation du premier ministre, M. Hedi Nouira, ont contribué à compliquer une situation déjà complexe. La crise va-t-elle obliger toutes les parties concernées à prendre conscience de leurs responsabilités et les obliger à trouver des solutions pour sortir de l'impasse ? Manifestement, le peuple tunisien, qui s'est soudé autour du Combattant suprême pour affronter les volontés hégémoniques extérieures, attend l'ouverture d'un dialogue sincère entre le pouvoir et les différents courants de l'opposition.

Des mesures d'apaisement ne pourraient que favoriser une solution politique. Nombreux sont ceux qui espèrent que, quand la Cour de cassation se sera prononcée, le président Bourguiba, soucieux de l'avenir, usera de son droit de grâce pour éviter que les condamnations à mort ne soient exécutées.

LES ENTRETIENS ANGLO-ALLEMANDS DE LONDRES

« Mme Thatcher paraît disposée à faire des concessions pour régler la crise communautaire », estime-t-on dans l'entourage de M. Schmidt.

(Lire page 3.)

● CAMBODGE

Les Khmers de nouveau menacés par la famine

Les organisations humanitaires lancent un cri d'alarme

Plusieurs millions de Cambodgiens sont menacés de famine si une assistance — semences, engrais, denrées alimentaires — ne leur parvient pas très rapidement. Plusieurs organisations internationales engagées dans les opérations de secours lancent un cri d'alarme.

L'acheminement de l'aide à ces populations se heurte à des difficultés qui ne sont pas seulement d'ordre technique, mais également politique.

De notre correspondant

Bangkok. — Plusieurs millions de Cambodgiens, tous ceux qui ont survécu à dix années de calamités ininterrompues, sont une nouvelle fois menacés de famine au cours des prochains mois, et il n'est pas du tout certain que l'on puisse y remédier à temps. Cette prédiction alarmante ressort des rapports établis par diverses organisations internationales au terme des six premiers mois de leur mission de sauvetage du Cambodge.

Ce constat d'échec devrait susciter un effort international accru. Or c'est précisément à ce stade crucial pour la survie d'un nombre incalculable d'hommes, de femmes et d'enfants cambodgiens que certains gouvernements qui financent les opérations d'aide viennent de décider, au cours de la réunion de New-York, de temporiser : ils attendent, pour renouveler éventuellement leurs contributions financières et en nature un complément d'information sur la situation au Cambodge.

« *Il faut savoir*, indique l'un des rapports soumis aux participants à la réunion de New-York, *que si une quantité substantielle de semences de riz n'est pas fournie aux paysans cambodgiens dans un délai de trois semaines non seulement la situation alimentaire précaire se prolongera en 1981, mais cela nécessitera également une augmentation des opérations de secours si l'on veut éviter le retour d'une situation de famine.* »

Ce texte date déjà d'une semaine, et certains délégués ici estiment quasiment impossible de faire parvenir à temps les quantités de semences nécessaires tout en maintenant le niveau des envois de l'aide alimentaire, déjà insuffisants. En plus de celui du financement, qui est évidemment le plus important, les organisations internationales se heurtent, en effet, à toute une série de problèmes majeurs.

Pour relancer la production, indispensable à la reconstitution d'une agriculture de subsistance, la F.A.O. prévoit de fournir quelque 30 000 tonnes de semences de riz et 4 000 tonnes d'engrais à six provinces. 10 000 tonnes ont été promises, à titre de don, par le Vietnam, 3 000 tonnes doivent être achetées aux Philippines et 15 000 tonnes en Thaïlande.

R.-P. PARINGAUX.

(Lire la suite page 6.)

● ÉTATS-UNIS

Une étape décisive pour la politique énergétique

Le Sénat adopte la taxe sur les « super-profits » des compagnies pétrolières

Le Sénat américain a adopté, le 27 mars, en dernier ressort, le projet de loi sur l'imposition des bénéfices réalisés par les compagnies pétrolières du fait de la levée progressive du contrôle des prix du brut produit aux Etats-Unis. Il aura fallu onze mois pour que ce projet soit voté dans des termes quelque peu différents de ceux souhaités par le président Carter.

« *C'est une grande nouvelle pour le pays et pour le monde* », a affirmé le président Carter après le vote le 27 mars par le Sénat de la taxe sur « *les bénéfices tombés du ciel* » (« Windfull profits ») des compagnies pétrolières.

Par 66 voix contre 31, le Sénat a adopté, dans les mêmes termes que la Chambre des représentants, ce texte qui a été envoyé au président pour signature.

Cette taxation était rendue nécessaire par les importants bénéfices que vont tirer les compagnies pétrolières de la levée progressive (du 1er juin 1979 au 30 septembre 1981) du contrôle qui limite les prix du pétrole brut produit aux Etats-Unis.

Les deux tiers environ de la production pétrolière américaine étaient ainsi soumis à un contrôle qui maintenait le prix du brut découvert et mis en exploitation avant 1973 à la moitié environ du cours mondial.

Toute politique américaine passait donc par l'alignement progressif des prix américains sur les cours de l'OPEP afin de décourager une consommation qui est la plus importante du monde par habitant. Mais cette levée du contrôle n'était tolérable pour l'opinion publique américaine qu'à la condition que tout le bénéfice n'en aille pas aux compagnies pétrolières.

Les profits supplémentaires réalisés par les grandes compagnies sur le pétrole découvert avant 1979 et vendu au-dessus de 13 dollars le baril seront donc taxés à 70 %.

BRUNO DETHOMAS.

(Lire la suite page 35.)

Les divisions de l'islam en Iran

Moudjahidin contre clergé chiite

Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Jody Powell, a adressé jeudi 27 mars une mise en garde aux autorités iraniennes à propos des otages détenus à l'ambassade de Téhéran. « Le peuple américain et le gouvernement, a-t-il dit, ont été remarquablement patients face aux difficultés intérieures en Iran. Mais chaque jour qui passe accroît la culpabilité des autorités iraniennes qui doivent se rappeler que les Etats-Unis n'ont fermé la porte à aucune des options dont ils disposent en vertu de la loi internationale ».

D'autre part, M. Cyrus Vance a approuvé une suggestion de la commission des affaires étrangères du Sénat américain de publier un Livre blanc sur les relations entre les Etats-Unis et l'Iran sous le régime du chah, pour contribuer à une solution de la crise.

De notre envoyé spécial
ERIC ROULEAU

Téhéran. — L'un des « *happenings* » de Téhéran à ne pas rater est le cours de philosophie comparée que donne tous les vendredis après-midi M. Massoud Rajavi. Quelque dix mille personnes, munies de cartes d'admission, se rassemblent sur les pelouses de l'université Chérif pour écouter, trois heures durant, le chef des Moudjahidin Khalq (les combattants du peuple).

M. Rajavi, avec son éloquence didactique et son physique de jeune premier (il est âgé de trente-deux ans) fait recette. Les réunions politiques qu'il tient dans la capitale ou en province attirent des foules de cent mille, deux cent mille, et parfois trois cent mille personnes. Sa notoriété ne date pas d'aujourd'hui. Arrêté avec les neuf autres membres du comité central des moudjahidin en 1971, peu avant les fastueuses festivités de Persépolis qui marquèrent le vingt-cinquième centenaire de l'empire perse, il avait, au cours de son procès, dénoncé avec une témérité suicidaire le despotisme du régime impérial et la mainmise américaine sur son pays. Il est condamné à la peine capitale. Une exceptionnelle campagne internationale se déclenche en sa faveur. Amnesty International, diverses organisations européennes des droits de l'homme, des associations de juristes, d'écrivains, des hommes politiques français, notamment M. François Mitterrand et le président Pompidou, font appel à l'indulgence du chah. Celui-ci finit par céder six mois plus tard et commue en détention perpétuelle la peine de mort prononcée à l'encontre de M. Rajavi, qui continue néanmoins à être soumis à d'atroces tortures jusqu'à sa libération en janvier 1979, deux semaines avant l'effondrement de la monarchie.

Essentiellement organisation de guérilleros les moudjahidin se muent alors progressivement en parti politique, dont l'ambition est de défendre « *le contenu révolutionnaire de l'Islam* ». Dans ses conférences hebdomadaires à l'université Chérif, M. Rajavi expose et défend l'idéologie des moudjahidin en citant largement le Coran, le Nouveau et l'Ancien Testament, mais se réfère aussi, entre autres, à Platon, Socrate, Sartre, Hegel et Marx, auxquels il emprunte volontiers des « *principes scientifiquement vérifiés* ».

(Lire la suite page 4.)

La catastrophe en mer du Nord

Vingt-huit morts quatre-vingt-dix-sept disparus

Les opérations de sauvetage, entreprises après l'accident de la plate-forme Alexander-Kielland, qui a chaviré jeudi 27 mars, en mer du Nord, avaient permis, vendredi en fin de matinée, de sauver cent vingt-huit hommes. Il y a vingt-huit morts et quatre-vingt dix-sept disparus.

C'est à 18 h. 33, jeudi, que la plate-forme semi-submersible Alexander-Kielland (appelée Pentagone-89 pendant sa construction en France), utilisée comme hôtel pour le personnel du champ pétrolifère Edda (un satellite d'Ekofisk), en zone norvégienne de la mer du Nord, a brusquement chaviré. Deux cent cinquante-trois personnes se trouvaient à bord, la plupart de nationalité norvégienne ; mais il y avait, semble-t-il, trente-cinq Britanniques, trois Finlandais, un Espagnol et un Portugais. A 12, heures, ce 28 mars, une centaine d'hommes avaient été sauvés par des hélicoptères et des navires norvégiens et britanniques, trente autres, qui avaient pu s'entasser dans un canot de sauvetage, ont pu être repêchés par des hélicoptères.

Le gouvernement norvégien devait se réunir ce 28 mars à 9 heures pour faire le point sur cet accident.

Les opérations de sauvetage, ralenties pendant la nuit, ont repris ce vendredi matin pour retrouver d'éventuels survivants. Les conditions météorologiques se sont un peu améliorées. Au moment de la catastrophe, le vent soufflait de 75 à 90 kilomètres à l'heure et les vagues étaient de 6 mètres (de crête à creux) ;

(Lire page 32 l'article d'YVONNE REBEYROL et nos autres informations.)

LA GUERRE CIVILE AU TCHAD

Les combats à N'Djamena auraient déjà fait plus de mille morts

(Lire page 4.)

LA RÉFORME DU MARCHÉ DE L'ART

Paris voudrait concurrencer Londres

Le gouvernement français prépare une réforme de l'organisation du marché de l'art et de la profession de commissaire-priseur qui a l'ambition de « développer le rôle de Paris » dans ce domaine face à la prééminence actuelle de Londres.

La communication faite par le garde des sceaux au dernier conseil des ministres (« le Monde » du 27 mars) comporte un ensemble de propositions qui se traduirait par un projet de loi.

Pour ce que l'on en connaît, ce projet, élaboré par la direction des affaires civiles à la chancellerie, s'inspire en partie des travaux d'une commission de la chambre nationale des commissaires-priseurs, dite « Avenir de la profession », qui, depuis trois ans, avait formulé des propositions destinées à lutter contre la concurrence des maisons de ventes britanniques. Le projet a suivi la profession sur deux points importants : le maintien du monopole des commissaires-priseurs pour l'organisation des ventes et la réduction progressive (pour Paris) de la Bourse commune de résidence, considérée comme une entrave au développement des études les plus actives.

Mais, d'autre part, le projet de réforme apporte deux innovations importantes qui, dans la mesure où elles tendent à libéraliser la profession, risquent d'être vivement contestées par la majorité des commissaires-priseurs : la création de sociétés en commandite et la possibilité de garantir au vendeur un prix minimum.

FRANÇOIS GERSAINT.

(Lire page 30.)

AU JOUR LE JOUR

Amicalement vôtre

Pour resserrer les liens entre les hommes qui pourraient être appelés un jour à diriger ce pays, quelques hurluberlus auraient, dit-on, mais c'est sûrement inexact, voulu créer une association amicale. Mais M. Giscard d'Estaing aurait refusé d'y adhérer, pour ne pas y rencontrer M. Chirac, lequel aurait décliné cet honneur, car, depuis l'éclat de Saint-Raphaël, il ne veut plus voir M. Debré, qui, lui, entend n'avoir aucun contact avec M. Marchais, lequel ne souhaite pas même apercevoir M. Mitterrand, qui, lui, refuse de croiser M. Rocard.

Si l'amitié existe, ses promoteurs, c'est visible, ne l'ont pas rencontrée, et on leur prête maintenant l'intention, certes moins œcuménique mais plus réaliste, de créer un mouvement pour le développement du close-combat.

MICHEL CASTE.

Le Monde **idées**

GÉOGRAPHIE

Ombres et lumières sur la montagne

par MAURICE LE LANNOU

J'AI sur ma table une demi-douzaine d'ouvrages qui *traitent des Alpes, de leur* mort presque acquise il y a peu d'années et de leur résurrection par la grâce des citadins. Tous sont d'accord : on ne revient pas sur l'impérieux besoin qui a poussé les gens des villes vers la neige et vers les cimes, mais il reste beaucoup à dire sur les bienfaits comme sur les malfaisances de l'immense mouvement.

Je laisse s'épancher les regrets. Val-d'Isère ? *« un site qui fut enchanteur »* (1)... et qui ne l'est plus. La ville du mont Blanc ? *« le désolant spectacle architectural de Chamonix »* (2). Et un peu partout c'est la lamentation devant *« le saccage de nombreux sites désormais irrécupérables »* (3) ; on le sait par bien des expériences : *« un promoteur reste un promoteur ; en a-t-on vu de philanthropes ? »* (4). Cette invasion de laideurs n'est qu'une manière pour le tourisme alpin, écrit Charles Avocat, d'être une *« subversion »*. Car il y en a d'autres. Le même auteur parle des villages dont la mort se lit à une place centrale abandonnée, fossilisée, ignorée de la route qui passe plus ou moins loin, indifférente aux vies indigènes, mais aussi s'exprime dans la déchéance d'une conscience collective à quoi se substitue *« une juxtaposition de solitudes, parfois désespérées, mais toujours muettes »*.

Robert Bornecque désigne force villages dont le drame est d'avoir perdu, au profit de grandes sociétés, *la maîtrise de leur propre* espace. Et tous de regretter que la constante diminution de la population agricole, qui ne date pas d'hier mais s'est précipitée après la dernière guerre, ne laisse que peu de chances aux vies locales ; à tout le moins que chez nous — à la différence de la Suisse et de l'Auriche, où l'aménagement de la montagne n'a pas attendu qu'elle fût moribonde — la symbiose de l'agriculture et du *tourisme soit si médiocrement* faite. Paul et Germaine Veyret demandent que l'on conserve aux champs et aux prés un nombre suffisant d'hommes, *« dans l'intérêt de tous »*. Hélas ! l'intérêt de tous n'est point facile à calibrer. La station exclut vite le village, l'étranger chasse le montagnard.

La dure loi des substitutions d'humanités

C'est une loi générale que le plaisir ou la nécessité des citadins entraînent ces substitutions d'humanités qui marquent si fort notre temps, mais elle est plus dure dans nos Alpes que partout ailleurs. La Bretagne a la relative chance d'accueillir en touristes, villégiateurs et résidenciers secondaires une bonne part de la diaspora bretonne. Dans l' *« immense terrain de jeu »* (Veyret) de la montagne, l'envahisseur est un homme neuf. L'arme même de la conquête, le ski, n'est en aucune façon — à la différence de la voile armoricaine — un instrument du cru. Tout autant que le succès de l'alpinisme, *« l'apparition du ski est due à des initiatives extérieures à la montagne »* (Avocat). Ce qui ne l'empêche pas d'avoir été le déclic d'une révolution : le ski alpin a enflé, par ses équipements lourds et les superstations qu'il appelle, ces *« concentrations humaines qui projettent dans la montagne les problèmes et les contraintes de l'univers urbain »*. Et les plus récentes d'entre elles, celles que l'on a désignées du nom de « stations intégrées du troisième âge » (mais intégrées à quoi, puisqu'elles ont à peu près tout ignoré de ce qui précédait ?), *« construites par un promoteur et vraiment polarisées sur le ski »* (Veyret), sont aussi les plus étrangères, les plus haut projetées dans le désert blanc et les plus indifférentes — lorsqu'elles ne le gâtent pas — au milieu originel.

A vrai dire, il y a plus neuf encore, puisqu'on peut parler d'un quatrième âge, celui, par exemple, de Valmorel, dans le bassin d'Aigueblanche, en Tarentaise, station réputée sage où l'on ne voit ni *« paquebot des neiges »* ni *« tour de Babel »* (R. Bornecque), et qui est issue (1976) d'une convention inusitée entre des partenaires étrangers (une banque hollandaise, des promoteurs bien intentionnés) et un groupe de communes structurées en un « district » peu disposé à perdre la main dans le fonctionnement de l'entreprise. Chabert et Chavoutier font un portrait prometteur de cette station réconfortante où le local et le long terme comptent plus que l'afflux de barbares hivernaux et les rentabilités soudaines. Le souci d'élargir le calendrier des séjours en substituant aux cimes les cotes moyennes, celui de diversifier les clientèles en préférant de souples formules locatives à la vente d'appartements, la préoccupation de maintenir dans une collaboration équilibrée les dynamismes extérieurs et le génie du lieu caractérisent la dernière-née des grandes stations savoyardes.

Redescendre en altitude, réfréner les exigences du ski, c'est *revenir à... la géographie, c'est-*à-dire aux hommes et à la vie. Est-ce à dire qu'à ce décrochage doive se borner la correction d'une activité touristique qui pourrait ruiner par le dedans le massif alpin ? Les géographes du cru assurent qu'il y a, dans la recherche débridée, des « taux de remplissage » (que ce vocabulaire comptable est cruel !), bien d'autres dangers. Et d'abord celui d'un tel bouleversement du peuplement montagnard que la montagne elle-même, dans sa réalité géographique et son identité, risque d'être proprement effacée.

Un dangereux bouleversement

Charles Avocat met l'accent sur la profonde inégalité des chances dans ses Alpes de lumière (les hautes Alpes du Sud) tard venues aux audaces des promotions hivernales. *« Le phénomène touristique n'atténue pas les disparités de richesses entre les communes mais les accentue en apportant des revenus confortables aux unes et en maintenant les autres dans un état voisin de la misère. »* Et l'Etat pratique un système injuste en subventionnant largement les stations nouvelles au détriment des autres, ce qui conduit à accuser le contraste entre les blancs et les noirs de la carte des densités *démographiques. Inégalité qui se* renforce aussi sur le plan social, toutes les collectivités et tous les individus n'étant point préparés à l'échange et au contact. *« Dans les secteurs restés le plus traditionnels, le tourisme a précipité les ébranlements, déraciné les individus, déstrucuré les consciences. »*

Puis il y a la pollution, inévitable quand l'équilibre est rompu entre le vieux et le neuf. La dégradation d'alpages qui ne sont plus entretenus, les herbes piétinées et couchées qui forment *« un plan de glissement idéal pour les avalanches »* et imposent d'inesthétiques travaux de soutènement, les rejets d'effluents domestiques multipliés par une population saisonnière démesurée, ne sont que quelques aspects d'une agression brutale en milieu fragile. Devenue objet de consommation, alternativement menacée du désert et de la surcharge, la montagne alpine française, en flèche dans les statistiques de l'essor, est une des meilleures *illustrations* de ce qui peut advenir lorsque meurt ou trahit l'homme-habitant.

On comprend que nos géographes aient quelque foi dans ces parcs nationaux et régionaux destinés à être des *conservatoires*, des leçons et des modèles. Le parc national des Ecrins — dernier-né de la chaîne — est l'objet d'une passionnante monographie de Charles Avocat, à quoi je renvoie le lecteur (5). Mais ces réserves exemplaires, au-delà de leur fonction de maintenance, sauront-elles suggérer une *« manière française » d'exploiter la montagne* et son « or blanc » ? Un très beau livre tout frais sorti des presses de Bordas, magnifiquement illustré, très solidement rédigé par une équipe d'une quarantaine de plumes qualifiées (dont plusieurs géographes) sous le patronage du groupe Paul-Emile Victor pour la défense de l'homme et de son environnement (6), montre les conditions nécessaires à ces ajustements, dont la plus essentielle est la mise en œuvre par l'éducation — on n'ose dire l'enseignement — d'une *éthique de pureté et de respect*.

En montagne — où les équilibres sont précaires — plus qu'ailleurs, *ne devra-t-on pas bientôt* protéger le parc des Ecrins lui-même, dont des centaines de milliers de promeneurs parcourent chaque été les sentiers, contre sa propre victoire ? En matière d'écologie, le lucide et courageux bréviaire préfacé par Paul-Emile Victor sera, je le souhaite, cet éducateur.

(1) Paul et Germaine Veyret : *les Alpes françaises*. Flammarion, coll. « Atlas et géographie de la France moderne », dirigée par Louis Papy), 1979, 316 pages.

(2) R. Bornecque : *les Alpes*, Artheud, 1979, 311 pages.

(3) Charles Avocat : *Montagnes de lumière (Briançonnais, Embrunais, Queyras, Ubaye)*, Imprimerie A. Fayolle, 69100 Villeurbanne, 1979, 680 pages.

(4) L. Chabert et L. Chavoutier : *D'Aigueblanche à Valmorel, 2 000 ans d'aventure alpine*, Imprimerie Gaillard, 73230 Saint-Alban-Leysse, 1979, 199 pages.

(5) *Charles Avocat : le Parc national des Ecrins*, bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, Gap, 1977, 47 pages. Voir aussi un tout récent « *Que sais-je faire ?* » des PUF : Claude Lachaux : *les Parcs nationaux*, 1980, 128 pages.

(6) *Guide de la nature en France* (préface de Paul-Emile Victor), Bordas, 1980, 504 pages.

Une écologie de l'homme

par PAUL CLAVAL

L'OPINION s'émeut enfin du sort réservé à l'histoire dans l'enseignement secondaire. Les journaux, les hommes politiques, le président de la République s'associent à un mouvement qui a été long à démarrer et qui *n'aurait pas connu l'écho qu'il* rencontre sans la faveur dont jouit l'histoire dans le grand public, *sans la réussite d'historiens* comme Braudel, Le Roy Ladurie, Goubert ou Duby et sans l'audience d'Alain Decaux.

La géographie est aussi mal traitée que l'histoire par la réforme Haby, mais personne ne s'est encore élevé contre la place modeste qui lui est faite et contre la dégradation que son insertion dans un programme mal défini de sciences sociales ne peut manquer de provoquer.

Le problème de la réforme des enseignements d'histoire, de géographie et de sciences sociales n'est pas propre à la France : nombre de pays ont connu depuis trente ans, depuis vingt ans ou depuis quelques années à peine, un semblable effort d'*aggiornamento*, un semblable désir de donner de l'univers social et économique une *image plus riche, mieux structurée* par des principes d'explication, faisant appel à la réflexion plus qu'à la mémorisation de faits jalonnant le passé ou l'espace.

L'expérience est déjà suffisamment longue aux Etats-Unis, en Scandinavie et dans certains Länder allemand pour qu'on sache qu'elle est *généralement* désastreuse. Les adolescents n'acquièrent plus le langage et les points de repère nécessaires pour classer dans l'espace et ordonner dans le temps les faits sur lesquels on leur demande d'apprendre à raisonner. Ils se trouvent privés de culture classique et incapables d'accéder vraiment à la culture moderne. Dès lors, l'initiation nécessaire à l'économie et à la sociologie se réduit souvent à des schémas simplifiés qui masquent, peut-être définitivement, la complexité des mécanismes *sociaux* et *la* richesse des cultures.

Jusqu'à quinze ans, la place de *choix doit revenir aux disciplines* qui donnent à l'esprit les cadres temporels et spatiaux dans lesquels *s'inscrit, concrètement*, la diversité des hommes et des civilisations. Sans cette première étape, *on construit ensuite sur* du sable... Priver l'enfant d'une connaissance systématique du passé comme d'une vision ordonnée de la mosaïque des régions et des peuples, du monde actuel, ce n'est pas lui permettre d'accéder à l'universel, mais faire de lui un petit sauvage.

Lorsque l'aptitude à l'abstraction s'affermit, l'initiation aux mécanismes de la vie sociale et économique doit devenir plus systématique. Mais fait-il renoncer à l'histoire et à la géographie ? Pour donner à tous une initiation aux problèmes sociaux, économiques et politiques du monde moderne, ces disciplines sont irremplaçables, d'autant qu'elles ont su intégrer les apports essentiels des sciences sociales plus *systématiques* et qu'elles peuvent les présenter sous une forme plus concrète, donc plus accessible. A ce niveau, il est tentant de présenter d'une manière nécessairement schématique les grandes théories économiques et sociales : elles séduisent les élèves, car elles ont l'air de tout expliquer, mais la démarche est dangereuse si *elles sont* reçues, non comme un corps d'hypothèses, mais comme des lois — ou, pire, comme un catéchisme. Plus pragmatiques, l'histoire et la géographie parviennent à souligner à la fois l'existence de régularités et le sens du relatif.

Le renouveau de l'histoire est maintenant bien connu du public : commencé il y a près d'un demi-siècle sous l'impulsion de Lucien Febvre et de Marc Bloch, il a progressivement permis d'intégrer à l'explication ce que l'économie, la sociologie ou l'ethnologie découvraient, tout en donnant des cultures une vision plus satisfaisante, plus lestée de pesanteurs et d'héritages.

Le renouveau de la géographie est presque aussi ancien que celui de l'histoire, mais il a jusqu'ici échappé au grand public et commence à peine à transformer la pédagogie au niveau de l'enseignement secondaire. Pourquoi ce retard ? Il tient à l'histoire même de ce renouveau, esquissé en Allemagne au *début des années 1930*, mais arrêté par le nazisme, puis consolidé en Scandinavie et dans les pays anglo-saxons dont il nous est en partie revenu. On parle aujourd'hui de nouvelle géographie, mais comme le terme ne s'est imposé en France qu'aux alentours de 1975, on croit le mouvement lié à celui de la nouvelle *philosophie*, *alors qu'il lui* est bien antérieur et qu'il en est totalement indépendant.

Une exigence de la culture moderne

Qu'apporte la géographie moderne ? *Elle* place au centre de ses préoccupations l'homme dans ses rapports complexes avec le milieu *où il vit*, qu'il *exploite et* qu'il aménage pour en tirer sa subsistance ; elle s'interroge dans le même mouvement sur la manière dont les sociétés se structurent pour triompher de l'obstacle de la distance sans rompre leurs liens avec la terre nourricière. La géographie moderne est une écologie de l'homme. Le milieu naturel n'est pas seulement une donnée qui contraint les groupes ; médiatisé par différents *systèmes techniques, culturels et* sociaux, il révèle une grande diversité de possibilités. La *tradition vidalienne insistait* dessus, mais elle a bien souvent été mutilée par une pratique pédagogique *qui se contentait de dresser* des inventaires fastidieux de ressources et de souligner le poids des *« contraintes naturelles » pour* « expliquer » la diversité des cultures et des organisations de l'espace.

La géographie d'aujourd'hui cherche du côté des mécanismes économiques, mais aussi dans la profondeur des rapports sociaux, dans les idéologies qui cimentent les groupes et dans les organisa*tions qui permettent* de triompher de la dispersion et de l'éloignement des modèles qui font comprendre pourquoi les *aménagements* fondamentaux sont, à travers le temps et l'espace, si semblables (pourquoi la ville ? pourquoi l'Etat ?) et si différents.

Les systèmes économiques et *sociaux pensés dans l'abstrait* paraissent éclairer le monde et livrer des recettes pour résoudre ses problèmes. La géographie *montre* que la réalité, plus riche, plus nuancée, plus complexe, n'échappe *pas aux* régularités *mais déborde* toujours des schémas théoriques, pourtant indispensables pour saisir les traits essentiels de son fonctionnement. Ce faisant, elle saisit l'homme dans sa liberté.

Il serait dommage que l'enseignement de la géographie soit gravement mutilé au moment où il *commence vraiment à répondre* aux exigences d'une culture moderne.

Le globe de Manille

par GABRIEL MATZNEFF

A Manille, au parc de Rizal, où les gens se promènent, draguent, respirent l'air du soir, il y a une piste circulaire pour les patineurs à roulettes. Et, au centre de cette patinoire, un gigantesque globe qui tourne lentement.

Pour les gamins philippins, chaque voyageur blanc est un « Uncle Joe », et la France un Etat de l'Union, quelque part entre le Texas et l'Oklahoma. Voilà qui est bien cruel à notre vanité nationale. Aussi, le globe est-il toujours l'occasion d'une leçon de géographie.

On cesse de patiner, on fixe des yeux la boule qui tourne majestueusement, et, lorsque l'Europe — notre funèbre et poudreuse Europe — apparaît enfin, on s'écrie, prof de géo improvisé, le doigt tendu : « Tu vois, c'est la France ! » Mais on le dit en anglais, ce qui restreint la portée patriotique de notre geste.

Au demeurant, que la France est petite, vue du parc de Rizal, à Manille ! Ce minuscule point sur le globe rappelle au voyageur l'histoire du curé tchèque qui avait lu dans saint Augustin que celui qui croyait à l'existence des antipodes méritait d'être damné. Le curé avait aussitôt menacé d'excommunication sa gouvernante, qui recevait d'Australie des lettres de son fils. « L'Australie est une ruse du diable ! », fulminait-il. Et le dimanche, du haut de l'ambon, il avait anathématisé la mère et le fils, criant à perdre haleine que l'Australie n'existait pas.

Un concept, c'est-à-dire une chimère

L'ignorance des petits garçons philippins et du curé tchèque, loin d'être absurde, est la sagesse même. Quand on vit à Prague, qu'est-ce que l'Australie ? Et quand on habite Manille, que représente la France ? Un concept, c'est-à-dire une chimère. Les êtres, les objets, les paysages n'existent que pour le sujet qui les perçoit. La connaissance abstraite, c'est de la blague. Par exemple, le jardin du Luxembourg, le parc de Rizal, le jardin royal de Prague, oui, ils existent : je les ai vus, je m'y suis baladé, j'en ai foulé l'herbe et le sable. Mais les forêts de l'Amazonie, où je n'ai jamais mis les pieds, et que je suis incapable de situer sur une carte, je n'en ai rien à ficher : elles n'ont pas, dans mon imagination et mon cœur, plus de réalité que les ennuyeux mondes extra-terrestres de Star Trek. Elles en ont même beaucoup moins, car le film de Robert Wise, lui, est éclairé par le sublime visage de Persis Kambatta, dont personne, fût-ce saint Augustin, n'oserait mettre l'existence en doute.

Strabon, Hérodote, Marco Polo, Vidal de La Blache, c'est très bien, mais cela demeure de l'ordre du divertissement. La seule géographie véritablement utile est celle que l'on peut étudier avec le goût, la vue, l'ouïe, l'odorat et le toucher. A Paris comme à Manille, les plus captivants globes ne vous aident pas à passer votre bachot : ils vous incitent plutôt à vous en distraire.

BIBLIOGRAPHIE

La mer confisquée

de Gilles Chouraqui

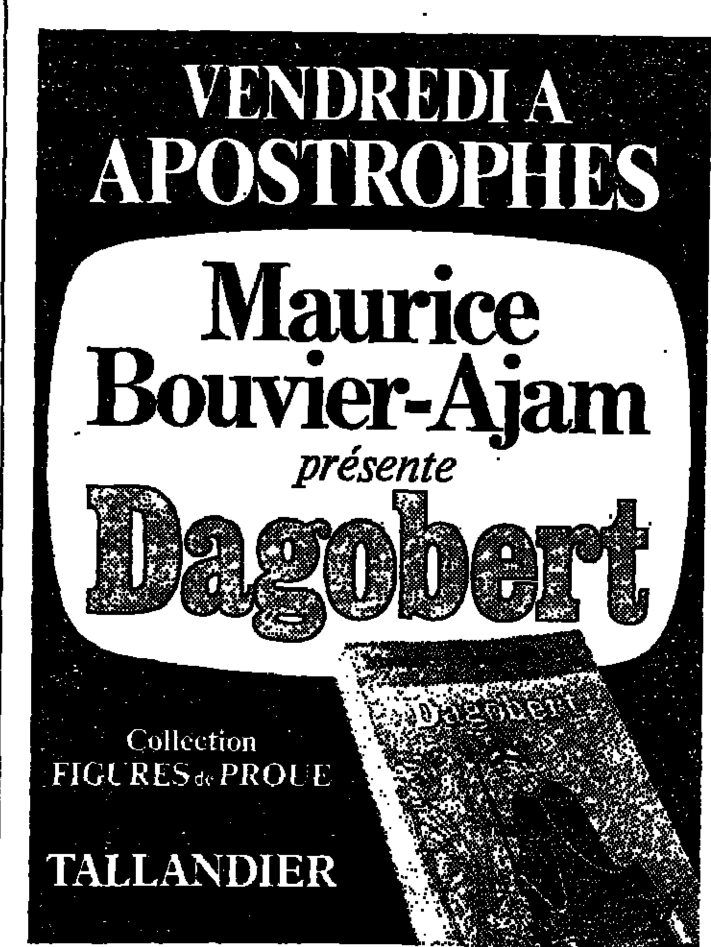
LES bouleversements apportés dans le droit maritime coutumier par la conférence des Nations unies sur le droit de la mer et les sessions répétées de cette conférence ont inspiré un certain nombre de livres. Mais, écrits le plus souvent par des juristes, la plupart de ces ouvrages sont d'une lecture aride pour les lecteurs peu familiers du langage juridique. Le livre de Gilles Chouraqui échappe à ce travers. Malheureusement, sa construction le rend confus, et surtout on y relève tellement d'erreurs que le doute s'impose.

Quel crédit donner à un livre où il est écrit que le volume des océans est de « 1 350 millions de mètres cubes » *(le volume est d'environ 1 350 kilomètres cubes), soit* « 85 % du volume des eaux terrestres » *(en fait 97 à 98 %) ; que* « la fosse des Mariannes est au large des Philippines » *(la fosse des Mariannes est au large des Mariannes, la fosse des Philippines est au large des Philippines, et les deux archipels sont éloignés de 1 500 à 2 000 kilomètres) ; que* « les upwellings (...) remontées d'eau profonde [sont] provoquées par le courant des Humboldt venant de l'Antarctique » *(le courant de Humboldt est la branche est de la circulation générale du Pacifique sud et n'est pas uniquement constitué par des eaux superficielles subantarctiques. L'upwelling est provoqué par les vents soufflant du sud-est vers le nord-ouest et chassant vers la gauche, donc vers le large, les eaux superficielles qui sont remplacées par des eaux riches et plus froides venant de profondeurs n'excédant pas 200 mètres) ; que* « pour cette raison les poissons se trouvaient en quantités importantes jusqu'à 199 milles » *(comme si les poissons avaient une chaîne d'arpentage dans l'estomac ; en outre, l'upwelling se fait sentir dans une zone qui est large de 50 à 100 milles comptés à partir de la côte). A propos des nodules polymétalliques, on lit* « le problème du ramassage, à l'origine le plus difficile, est aujourd'hui résolu » *(deux consortiums ont certes réussi, en 1978, à ramasser, le premier un peu plus de 1 000 tonnes, le second un peu moins, en quelques heures. Mais ces essais ne veulent absolument pas dire que le rythme nécessaire à l'exploitation industrielle des nodules soit acquis). Etc.*

L'auteur n'ayant pas pris le soin de vérifier (ou de faire vérifier) tous les chiffres, toutes les localisations géographiques, toutes les précisions techniques, quel crédit peut-on accorder à ses développements politiques ?

Y. R.

★ *La Mer confisquée. Un nouvel ordre océanique favorable aux riches ?* Collection « L'histoire immédiate », éditions du Seuil, 166 p. Environ 57 francs.



Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

1978

Commission paritaire n° 57 437.

Le Monde

étranger

LES ENTRETIENS ANGLO-ALLEMANDS DE LONDRES

Mme Thatcher paraît disposée à faire des concessions pour régler la crise communautaire, estime-t-on dans l'entourage de M. Schmidt

Le chancelier Helmut Schmidt est arrivé, jeudi soir 27 mars, à Londres, où il s'entretient, ce vendredi, avec Mme Thatcher. Cette rencontre fait partie des sommets semestriels anglo-allemands ; mais la crise que traverse la Communauté, notamment du fait des exigences budgétaires britanniques, lui donne une importance exceptionnelle.

Avant de quitter Bonn, nous signale notre correspondant, Jean Wetz, le chancelier s'est entretenu avec son ministre de l'agriculture, M. Ertl, ainsi qu'avec le porte-parole des organisations paysannes ouest-allemandes, M. Heereman, et leur a redit sa volonté de voir corriger les dérèglements des marchés agricoles européens.

On reconnaît d'autre part à Bonn, ajoute notre correspondant, que la situation financière de la Grande-Bretagne est délicate, et appelle une certaine compréhension de la part des partenaires européens de Londres. Mais le chancelier Schmidt demeure attaché, estime-t-on dans la capitale fédérale allemande, à la thèse selon laquelle un allégement de la contribution britannique au budget communautaire ne serait possible que si la Grande-Bretagne acceptait un ensemble de mesures portant notamment sur le régime des droits de pêche, les importations de viande de mouton et la livraison de pétrole de la mer du Nord aux autres États membres.

De notre correspondant

Londres. — Les conversations entre le chancelier Schmidt et Mme Thatcher à la résidence du premier ministre à Chequers se déroulent dans un climat d'optimisme, entretenu par les porte-parole des deux partenaires européens. Des indications données sur les premiers entretiens se dégage l'impression que Mme Thatcher a assoupli ses positions pour favoriser un règlement du problème de la contribution budgétaire britannique avant le prochain conseil européen de la fin avril. Le premier ministre, abandonnant la tactique du tout ou rien, serait prêt à accepter une transaction sur la base du document de la Commission de Bruxelles présenté aux Communes par M. Laxson, serétaire au Trésor, comme *« un important pas en avant »*.

De source ouest-allemande, on indique que les déclarations de M. Laxson, dénoncées par l'opposition travailliste comme abusives, n'ont pas seulement été déterminées par un souci tactique de bloquer l'offensive des députés anti-européens, mais reflètent aussi une réelle volonté de compromis de la part du gouvernement de Londres. Des points importants restent naturellement à éclaircir, concernant notamment les projets que la Communauté serait prête à financer en Grande-Bretagne, le montant des sommes que Londres pourrait espérer en obtenir, et surtout la durée de cette aide indirecte. Mais les milieux diplomatiques britanniques soulignent que Mme Thatcher a maintenant renoncé à la formule de l'équilibre global, inacceptable pour ses partenaires de la Communauté. Ils notent également qu'une suspension des contributions versées au titre de la T.V.A. à la Communauté n'est plus guère envisagée qu'en tout dernier ressort, en cas d'échec définitif de la négociation.

Le chanceller Schmidt semble ainsi avoir trouvé Mme Thatcher dans une disposition d'esprit conciliante, relativement réceptive à la suggestion d'une négociation globale (*« package deal »*), liant la question de la contribution britannique aux autres problèmes en suspens. Tout en se défendant de vouloir jouer un rôle de médiateur, le chancelier aurait travaillé au rapprochement des vues entre Londres et Paris. En tout cas, il a insisté auprès de Mme Thatcher sur le fait que le problème de la contribution britannique ne pouvait être résolu séparément. Pour sa part, l'Allemagne fédérale serait prête à faire l'effort financier nécessaire pour favoriser un règlement d'ensemble, à condition que Londres accepte et respecte les règles de la Communauté, que les officiels britanniques appellent souvent par dérision la *« théologie »*. M. Schmidt aurait indiqué que l'atmosphère des négociations serait bien améliorée si les Britanniques précisaient leur intention ultérieurement dans le S.M.E., et prenaient des engagements plus précis sur des livraisons prioritaires de pétrole de la mer du Nord à ses partenaires en cas d'urgence. Les réactions de Mme Thatcher aux suggestions ouest-allemandes ne sont pas encore connues, mais les milieux britanniques affichent maintenant un optimisme relatif sur l'issue du prochain sommet.

Mettre un terme à la « querelle de famille »

Bien que l'ajournement du sommet de Bruxelles lui ait fait perdre un peu de son urgence, la rencontre anglo-allemande de Londres justifie donc dès à présent l'importance particulière qu'on lui accorde ici. Du côté britannique, on déclare partager entièrement le point de vue ouest-allemand selon lequel la conjoncture internationale, notamment la crise en Afghanistan et ses conséquences, et exige que les partenaires européens mettent rapidement un terme à leur *« querelle de famille »*.

Il est évident que la « dame de fer » estime le chancelier plus compréhensif que M. Giscard d'Estaing à l'égard des demandes britanniques et plus sensible aux graves conséquences internationales d'un éventuel échec au prochain sommet. En même temps, elle voudrait s'assurer que le chancelier est aussi soucieux qu'elle-même de démontrer sa solidarité atlantique, ainsi que d'améliorer et d'accélérer les consultations entre les pays membres de la Communauté et les Etats-Unis. A cet égard, le *Times* note dans son éditorial que, si *« la France est aujourd'hui plus importante pour l'Allemagne que la Grande-Bretagne (...), en fin de compte, les Etats-Unis sont pour elle un allié plus important que la France »*.

D'autre part, les dirigeants britanniques escomptent que les partenaires de la Communauté aideront Mme Thatcher dans son opposition aux éléments britanniques anti-européens qui réclament le retrait de la Grande-Bretagne de la C.E.E. Certes, le premier ministre, exprimant avec impétuosité le sentiment de la Grande-Bretagne « profonde », porte la responsabilité de l'intense vague nationaliste et anti-communautaire de l'opinion. Néanmoins, il se fait fort de la maîtriser.

La tâche n'est pas facile, compte tenu de la surenchère travailliste, correspondant, comme le disait en privé un officiel britannique, à celle de M. Chirac en France. En outre, le danger se précise de voir le parti travailliste faire du retrait de la Grande-Bretagne le thème principal de son opposition. Les travaillistes pro-européens représentent une espèce en voie de disparition : trente seulement (sur les soixante-neuf députés du Labour qui avaient voté, contre les instructions de leur parti, pour l'adhésion au Marché commun en 1971) ont survécu politiquement. Les deux tiers environ des élus travaillistes, associés aux cent trente députés conservateurs anti-européens, gênent donc la liberté de manœuvre de Mme Thatcher. C'est pourquoi, dans les milieux officiels, on souhaite que les européens n'encouragent pas la poussée anticommunautaire dans le pays.

Tension modérée avec Paris

En ce qui concerne les relations franco-britanniques, il faut bien constater que, en dehors des outrances du *Daily Express*, l'irritation de Londres reste modérée. Certes, le refus des Français d'accepter un tarif aérien réduit entre Paris et Londres, les querelles sur les expositions de télématique font dire à bien des Britanniques que les Français sont décidément des empêcheurs de danser en rond. A coup sûr, les images de l'Union Jack brûlé à Strasbourg ou de touristes anglais empêchés de débarquer à Calais par des agriculteurs français, agacent le public auquel la presse populaire offre une image des Français *« rapaces »*, *« chacals de l'Europe »*, selon la formule du *Daily Express*, *« sans scrupules, poursuivant leurs intérêts nationaux, des robins pointilleux »*, attachés aux textes des traités et dédaignant la simple équité (en fait, dans l'affaire du mouton, ce sont les Français qui invoquent l'équité, alors que les Britanniques insistent sur le strict respect de la loi).

Néanmoins, la tension franco-britannique n'atteint pas l'ampleur ni l'intensité de celle qui avait suivi le rejet, par le général de Gaulle, de la candidature de la Grande-Bretagne au Marché commun. Certes, ici et là, on peut lire quelques lettres de lecteurs indignés. Mais l'ambassade de France n'est pas assiégée de coups de téléphone vengeurs et les anciens combattants ne rendent pas leurs décorations françaises. Enfin, on n'enregistre pas d'annulation de projets de voyage en France, ni une diminution des ventes de parfums, vins, automobiles et autres produits français. En dépit des déclarations de M. Nott, le ministre britannique du commerce, qui avait annoncé publiquement : *« Je ne boirai plus de vin français, trop cher et surfait. »*

HENRI PIERRE.

● *M. Tahar Belkhodja ambassadeur à Bonn.* — L'ancien ministre de l'intérieur tunisien, dont le limogeage, au mois de décembre 1977, avait provoqué la démission de cinq membres du gouvernement tunisien, vient d'être nommé ambassadeur à Bonn.

La réhabilitation de M. Belkhodja, qui a milité ces dernières années pour une certaine libéralisation du régime, constitue un geste d'apaisement du président Bourguiba. — *(A.P.)*

M. STIRN A CUBA

M. Castro assure que La Havane n'intervient pas en Martinique

La Havane *(A.F.P.)*. — M. Fidel Castro a assuré à M. Stirn que Cuba *« n'était pas intervenu et n'interviendrait en rien »* dans les affaires intérieures de la France. Le chef de l'Etat cubain se référait ainsi à la situation dans le département de la Martinique, au cours d'un entretien qu'il a eu jeudi 27 mars à La Havane avec le secrétaire d'Etat français aux affaires étrangères.

La rencontre, d'une durée de deux heures, s'est déroulée dans un *« très bon climat de confiance et de compréhension »*, selon une source française. M. Stirn avait présidé la cinquième réunion de la commission mixte économique bilatérale.

L'entretien avec M. Castro a eu lieu quelques jours après des déclarations assez vives de M. Paul Dijoud. Le secrétaire d'Etat français aux départements et territoires d'outre-mer s'élevait contre *« l'appui financier et politique de Fidel Castro aux indépendantistes de la Martinique »*. Après que M. Stirn eût rappelé au chef de l'Etat cubain *« les principes d'autodétermination et de non-ingérence »* défendus par la France, M. Fidel Castro a déclaré que *« ces principes étaient les siens »*.

MM. Castro et Stirn ont également abordé le problème de l'Afghanistan. La visite-surprise au Pakistan du ministre cubain des affaires étrangères, M. Isidoro Malmierca, n'a pas été évoquée. Mais M. Castro a rendu *« hommage à la position d'indépendance dont fait preuve la France »* sur cette question.

MM. Fidel Castro et Olivier Stirn ont aussi évoqué les problèmes de l'Afrique, des non-alignés, du dialogue Nord-Sud, ainsi que les rapports de Cuba avec les pays socialistes et les Etats-Unis.

S'agissant des aspects économiques bilatéraux, il a été décidé que des firmes françaises pourront prospecter et exploiter des gisements d'or et de pétrole. Elf-Aquitaine prospectera, explorera et exploitera des gisements de pétrole *off shore* sur le plateau continental de l'île.

Quatre anciens projets non encore réalisés (des usines d'engrais azotés, de laminage d'aciers spéciaux, de résine et une centrale thermique) sont rappelés. Ils figurent aux côtés d'une quinzaine de nouveaux. Outre celui concernant le pétrole et l'or, ces accords prévoient l'exploitation de gisements de plomb et de zinc, la construction d'un hôtel à Varadero — plage située à 140 kilomètres à l'est de La Havane, — ainsi que d'une centrale hydro-accumulatrice.

L'accord prévoit également le renouvellement de la convention de financement des achats cubains de produits agro-alimentaires français, d'un montant de 70 millions de francs, signée en septembre 1979. Avec un volume de 360 millions de francs en 1979, le commerce bilatéral ne place Cuba qu'au dixième rang des fournisseurs de la France et au neuvième rang de ses clients en Amérique latine.

La principale exportation cubaine restera la langouste (40 %), suivie de la mélasse, de l'oxyde de nickel, du naphte et du thon frais. Quant aux cigares, une incertitude demeure en raison de la décision de Cuba de suspendre ses ventes à l'étranger cette année par suite de la destruction de 90 % de la récolte de tabac par la maladie du *moho azul*.

LE ROI HASSAN II A PARIS

Les États-Unis vont livrer des missiles air-sol à Rabat

Une soixantaine de personnes du monde politique et culturel ont assisté jeudi 27 mars à l'Elysée à un dîner privé offert par M. Giscard d'Estaing en l'honneur du roi Hassan II du Maroc. Une dizaine de ministres français, parmi lesquels M. Raymond Barre, deux membres du gouvernement marocain, MM. Abdehwahed Belkeziz et Ahmed Boucetta, ministres de l'information et des affaires étrangères, ont participé à ce dîner aux côtés de MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Roger Frey, président du Conseil constitutionnel.

Le souverain marocain, en visite en France depuis dimanche dernier, avait déjà rencontré M. Giscard d'Estaing lundi et mercredi au cours de déjeuners. Il doit assister, dimanche prochain, avec le chef le l'Etat, au Grand Prix du président de la République, à Auteuil. On indique également, du côté marocain, que le souverain conviera le chef de l'Etat à un dîner en famille dans son château de Betz. Pour le moment, les deux parties font preuve de la plus grande discrétion sur le contenu des entretiens qui ont porté aussi bien sur le conflit israélo-arabe que sur les problèmes d'Afghanistan et d'Iran, la situation en Afrique et évidemment la crise du Sahara occidental.

Par ailleurs, on annonçait que le chef de l'état-major de l'armée de l'air américaine, le général Lew Allen, effectuera une visite au Maroc, du 30 mars au 2 avril, avant de se rendre en Egypte, en Arabie Saoudite, au Kenya, au Nigéria et au Zaïre, en compagnie d'un groupe d'officiers.

On annonce également de Washington que les Etats-Unis vont fournir au Maroc des missiles air-sol « Maverick », qui équiperont les avions « F-5 » que doivent recevoir les forces aériennes marocaines dans quelques mois.

Un responsable du département d'Etat, qui a demandé à garder l'anonymat, a précisé qu'en raison principalement de leur prix — 50 000 dollars pièce — ces missiles perfetionnés, antichars et antiradars, ne seraient probablement pas utilisés au Sahara occidental. — *(A.F.P.)*

LE PRÉSIDENT DACKO EN FRANCE

Paris réaffirme son « appui exceptionnel » aux nouvelles autorités de Bangui

Le président Dacko de Centrafrique regagne Bangui, ce vendredi 28 mars, à l'issue d'une *« visite officielle de travail »* de trois jours à Paris. Après la séance qui a réuni, jeudi après-midi à l'Elysée, les deux chefs d'Etat et plusieurs de leurs collaborateurs, un communiqué conjoint a réaffirmé l' *« appui exceptionnel »* du gouvernement français aux nouvelles autorités centrafricaines et estimé que cette visite du successeur de Bokassa Ier *« symbolisait la liberté et la dignité retrouvées de la République centrafricaine »*.

L' *« effort sans précédent »* accompli par Paris depuis le début de l'année, notamment dans le domaine des transports, va s'élargir à des projets jugés prioritaires dans les domaines du développement rural, des télécommunications et de la santé. La France, indique en outre le communiqué, appuiera auprès des organismes internationaux intéressés les projets de développement centrafricains susceptibles de bénéficier d'un financement international, notamment celui concernant la relance de la production de coton.

M. David Dacko, qui avait été reçu jeudi matin à Matignon par M. Raymond Barre, a rendu hommage à l'action de la France et de M. Giscard d'Estaing qui ont permis de rétablir, en Centrafrique, une *« République humaine et libérale »* et d'engager le processus de *« reconstruction d'institutions démocratiques »*.

Intervenant six mois après le renversement de l'Empire Centrafricain par des militaires français et cinq mois après le début de l' *« affaire des diamants »*, la visite de M. Dacko s'est placée sous le signe de la discrétion. Prudent, le président centrafricain a évité de rencontrer la presse. L'accent a été mis, en permanence, sur les problèmes de reconstruction d'un État ruiné par *« un régime devenu brutal et méprisant »*, pour reprendre la formule de M. Giscard d'Estaing. En dehors de ses contacts avec les officiels français et les milieux d'affaires, le président Dacko n'a assisté à aucune manifestation publique. La formule d'une *« visite officielle de travail »* — et non d'une visite d'Etat — a sans doute été retenue à cet effet.

Même si elles n'ont pas été mentionnées dans les discours et le communiqué final, les questions de sécurité ont sûrement dû être abordées, puisque le contingent français stationné en Centrafrique contribue à assurer la sécurité du régime. L'ambition de mener à bien la *« reconstruction des institutions démocratiques »*, qui figure dans le communiqué final, laisse penser que Français et Centrafricains sont conscients que la mise à l'écart de certaines personnalités centrafricaines, la détention de M. Ange Patassé et d'un petit groupe de ses partisans, et la constitution récente d'un parti unique de fait, ne contribuent pas forcément au prestige d'un régime qui affirme avoir mis fin à l'arbitraire et aux brutalités de l'ex-empereur, dont M. Dacko avait été le conseiller de 1976 à 1978. — J.-C. P.

ATHÈNES ET BONN SONT D'ACCORD SUR LA NÉCESSITÉ D'AIDER LA TURQUIE « DANS L'INTÉRÊT DE TOUS ».

Athènes *(A.F.P.)*. — La Grèce et la République fédérale d'Allemagne sont tombées d'accord, jeudi 27 mars, pour reconnaître la nécessité d'aider la Turquie à *« maintenir dans la paix sa stabilité économique et politique, dans l'intérêt de tous »*, a déclaré le ministre des finances ouest-allemand. M. Hans Matthoffer, à l'issue de ses entretiens avec les dirigeants grecs. Il a également dit que les pays qui aideront la Turquie veilleront à ce que cette assistance soit utilisée par Ankara à des fins pacifiques, et non militaires.

Au sommaire du supplément

EUROPA

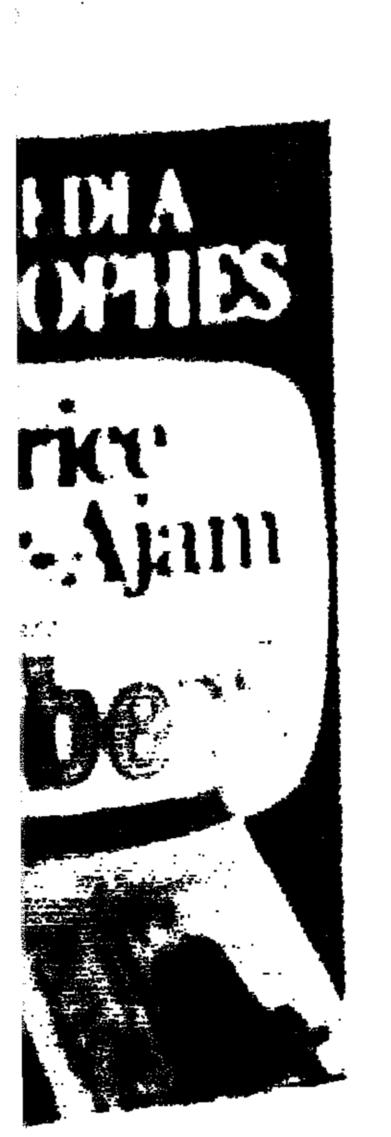
publié dans

Le Monde

de lundi (daté 1er avril)

- Un entretien avec M. Pandolfi, président par intérim du comité des ministres du Fonds monétaire international.
- Un dossier sur le thème : « Malgré la crise, des raisons d'espérer ».
- Un article sur le dialogue euro-musulman par Edward Mortimer.
- Une enquête sur la fraude fiscale dans les pays d'Europe, par Alain Vernholes.

Le supplément est préparé en collaboration avec « la Stampa », « The Times » et « Die Welt ».



PROCHE-ORIENT

Israéliens et Égyptiens s'en remettent à Washington pour relancer la négociation sur l'autonomie palestinienne

De notre envoyé spécial

Alexandrie. — La tempête qui soufflait le jeudi 27 mars dans le golfe d'Alexandrie n'a pas donné le ton à la dixième session des pourparlers égypto-israélo-américains. Ils devaient se poursuivre durant deux jours, mais n'ont finalement duré qu'une heure. Pour la forme. Les négociateurs des trois pays, qui se rencontrent en vain régulièrement depuis dix mois, étaient moins que jamais encouragés à entrer dans le vif du sujet, — l'autonomie palestinienne — dès lors que MM. Sadate et Begin vont séparément se rendre à la Maison Blanche, respectivement le 8 et le 16 avril, afin d'essayer de trouver un moyen d'appliquer enfin le volet palestinien du traité de paix signé il y a un an à Washington.

Malgré la semi-paralysie de la diplomatie américaine jusqu'en novembre prochain, pour cause de campagne présidentielle, nombreux sont les responsables israéliens et égyptiens qui s'affirment convaincus qu'une formule sera trouvée pour prolonger au-delà de la date limite du 26 mai les conversations sur l'autonomie. *« Après tout, les pourparlers de paix qui, après la conférence de Camp David, devaient seulement durer trois mois, ont été prolongés d'autant et ont abouti à la signature des accords »*, a souligné un membre de la délégation israélienne à Alexandrie.

A l'origine, Le Caire voulait que la réunion tenue dans le grand port égyptien fût l'occasion pour les Etats-Unis d'amener Israël à accepter l'idée de la création d'un *« comité mixte au sein duquel seraient définis les besoins israéliens en matière de sécurité »*. Cette question a été abordée au cours des contacts informels entre délégations qui ont eu lieu avant la réunion plénière ; et selon le chef de la délégation israélienne, M. Burg, les points de vue des deux parties *« sont maintenant plus proches »* dans ce domaine.

Mais la requête égyptienne n'a pas pour autant été acceptée. En guise de compensation, un *« comité de coordination »* tripartite, composé de hauts fonctionnaires, a été formé pour faire le lien entre les diverses commissions techniques existant déjà entre Israël et l'Egypte. Un *« comité juridique »* a, d'autre part, été créé au niveau ministériel entre les trois partenaires.

En revanche, aucun nouveau rendez-vous n'a été pris entre les négociateurs pour débattre de l'autonomie palestinienne, tout étant désormais suspendu — une fois de plus — aux sommets, qui se dérouleront le mois prochain à Washington. Plus que jamais, tant pour leurs relations que pour l'avenir de la paix au Proche-Orient, Israël et l'Egypte s'en remettent aux Etats-Unis. Au président Carter de chercher maintenant une voie permettant de relancer les négociations sur l'avenir des Palestiniens.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

Les divisions de l'islam en Iran

(Suite de la première page.)

Ses cours, enregistrés sur vidéocassettes, sont diffusés dans trente-cinq villes de province et, édités en livre de poche, sont vendus au rythme *de cent mille exemplaires chacun.*

Parti de masse, l'un des mieux structurés du pays, les moudjahidin occupent depuis trois ou quatre mois une position de choix sur la scène politique iranienne. Si l'imam Khomeiny n'avait pas écarté sa candidature à l'élection présidentielle en janvier dernier, M. Rajavi aurait recueilli, selon diverses estimations, plusieurs millions de voix. Il était, en effet, assuré du soutien des minorités ethniques et religieuses — dont il défend le droit à l'égalité et à l'autonomie — d'une bonne partie de l'électorat féminin, qui aspire à l'émancipation, des jeunes, qui rejettent la tutelle du *« clergé réactionnaire »*. Candidat aux élections législatives de la semaine dernière, M. Rajavi sera vraisemblablement battu.

Les élections contestées

Les moudjahidin n'ont cessé de dénoncer, documents à l'appui, *« les irrégularités, les pressions, les fraudes, les violences »*, qui ont entaché le premier tour des élections. Deux mille cinq cents de leurs partisans avaient été blessés, dont cinquante grièvement, par des bandes armées de « hezbollahi » (mystérieuse organisation d'intégristes musulmans) au cours de la campagne électorale. La consultation s'est déroulée à *« l'ombre des fusils des miliciens islamiques »*, de mollahs et d'activistes du parti républicain islamique, qui ont eu recours, rapporte encore M. Rajavi, à *« la ruse, à la diffamation et au chantage »* pour amener les électeurs, surtout illettrés, à ne pas voter pour les *« kouffars »* (infidèles). Les observateurs désignés par les moudjahidin, qui s'évertuaient à protester, étaient pour la plupart expulsés des bureaux de vote, battus, parfois arrêtés. M. Rajavi soutient que dans nombre de localités, les urnes ont été *« bourrées »* de faux bulletins de vote, et cela malgré un *« système électoral inique »* à deux tours, *« conçu pour éliminer les formations révolutionnaires »*.

Sur la requête des moudjahidin notamment — qui exigent l'annulation des élections à Téhéran, — le Conseil de la révolution a chargé une *commission d'enquête de soumettre* son rapport dans un délai d'un mois. *« Ce serait dommage*, nous déclare M. Rajavi, *si l'assemblée devait ne pas refléter la volonté populaire. Nous avons joué loyalement le jeu démocratique parce que nous sommes des partisans convaincus de la coexistence pacifique des diverses forces politiques. Si l'on persiste à fausser le jeu, nous aurons du mal à contrôler la colère de nos partisans, déjà profondément choqués par mon exclusion de la course présidentielle. Un parlement croupion ne ferait qu'exaspérer les contradictions, plongerait notre pays dans de redoutables conflits. »*

Ces menaces implicites n'impressionnent guère le parti républicain islamique, dont le quotidien *Joumhouri Islami* consacre des pages entières à vilipender les moudjahidin et son chef. A la veille des élections, un pamphlet diffusé à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires désignait M. Rajavi comme un *« agent de la SAVAK »*. De toute évidence le clergé intégriste considère ces musulmans de gauche comme étant plus dangereux que les formations marxistes, dont *« l'athéisme »* sert de repoussoir à la majeure partie de la population. *« Les mollahs réactionnaires*, nous déclare M. Rajavi, *cherchent à susciter un climat de type maccarthyste. Quiconque n'est pas avec eux est considéré automatiquement comme étant un communiste. Ils ont repris à leur compte le mensonge du siècle, celui que lançait naguère le chah, à savoir que nous sommes des marxistes déguisés en musulmans. Ils nous accusent encore d'être pro-soviétiques alors que nous défendons le slogan « ni Est ni Ouest », la conception mossadehgiste de « l'équilibre négatif »*, qui *consiste à refuser aux deux Super-Grands un traitement privilégié en Iran. Nous sommes les défenseurs intransigeants de l'indépendance nationale. Nous gênons les réactionnaires à cet égard, car ce qu'ils souhaitent en réalité, c'est que nous renoncions à la lutte anti-impérialiste, que nous cessions le combat auquel nous convie l'imam Khomeiny contre notre principal ennemi, les Etats-Unis, dont l'influence économique, politique et culturelle demeure prépondérante en Iran. »*

Pas de lutte sur deux fronts

M. Rajavi estime encore que la lutte simultanée *« sur les deux fronts* (contre les Etats-Unis et l'U.R.S.S.) *que certains prônent conduit inéluctablement, bon gré mal gré, à un compromis avec l'impérialisme américain »*. *« Si les alliés, au cours de la deuxième guerre mondiale, avaient décidé de se battre tout autant contre la Russie de Staline que contre l'Allemagne hitlérienne, ils auraient à coup sûr favorisé le triomphe du nazisme »*, s'exclame le chef des moudjahidin.

L'affaire d'Afghanistan sert à illustrer le propos de M. Rajavi. *« En tant que révolutionnaire*, déclare-t-il, *nous ne pouvons pas admettre la présence de troupes étrangères sur le sol national d'un peuple, qu'il soit musulman ou non. Nous estimons encore qu'un gouvernement révolutionnaire à Kaboul ou ailleurs, jouissant d'un soutien populaire, devrait être capable de se défendre contre les complots intérieurs et extérieurs fomentés par les impérialistes, sans avoir besoin de faire appel à l'aide étrangère. Cela dit, nous sommes décidés, en tant que révolutionnaires anti-impérialistes, de ne pas permettre que la crise afghane soit exploitée par les réactionnaires afghans et ceux de la région pour consolider la domination américaine sur l'ensemble du Proche et du Moyen-Orient. »*

Les moudjahidin ne sont pas les seuls à soutenir ce point de vue. Les étudiants islamiques, qui occupent l'ambassade américaine, les professeurs et les étudiants de l'influente école théologique de Qom, l'Association du clergé militant, et le Mouvement des musulmans notamment Jamas (du docteur Sami) et le mouvement des musulmans militants (du docteur Peyman) estiment également que l'affaire d'Afghanistan sert de *« diversion »* aux *« réactionnaires iraniens »*. Le Conseil de la révolution est, à ce propos, profondément divisé et, comme nous le rapportait une haute personnalité, empêche le président Bani Sadr et son ministre des affaires étrangères, M. Ghotbzadeh, de fournir une aide militaire substantielle aux insurgés afghans, dont la plupart ne seraient rien d'autre, selon certains dirigeants, que des *« féodaux à la solde des Etats-Unis »*.

ÉRIC ROULEAU.

Irak

M. SADDAM HUSSEIN : nous ne renouerons pas avec Washington, car l'Amérique est l'ennemie des Arabes.

Bagdad *(U.P.I.)*. — Le président irakien, M. Saddam Hussein, a déclaré jeudi 27 mars, au cours d'une réunion publique, que son pays refusait de renouer avec les Etats-Unis les liens diplomatiques rompus à la suite de la guerre de juin 1967.

« Nous n'avons jamais versé des larmes et n'avons jamais supplié les Etats-Unis de nous envoyer des représentants diplomatiques, contrairement à d'autres. C'est Washington qui nous demande sans cesse de normaliser nos relations. Nous refusons, car nous considérons que l'Amérique est l'ennemie de la nation arabe, de l'Irak, et nos relations avec elle sont fondées sur cette appréciation. »

Evoquant ensuite les relations de Bagdad avec Moscou, M. Saddam Hussein a déclaré : *« Nos rapports avec l'U.R.S.S. ne sont pas des liens de soumission. Lorsque nous voyons que celle-ci essaie de soumettre des pays arabes à son pouvoir, nous la traitons comme nous traitons les Etats-Unis. Lorsque nous avons rendu publique notre position contre les ingérences étrangères dans notre région, nous n'avons pas eu peur de la colère de l'U.R.S.S., qui est notre unique source d'armements. Jusqu'à présent, nous considérons l'U.R.S.S. comme notre amie et nous continuerons à le faire tant que nous estimerons que nos relations avec Moscou sont dans l'intérêt du monde arabe. »*

AFRIQUE

Tchad

Les combats à N'Djamena auraient déjà fait plus de mille morts

Après une semaine de combats qui ont en partie détruit la capitale tchadienne et qui auraient fait plus de mille morts, aucun signe d'accalmie ne s'était manifesté, vendredi 28 mars dans la matinée, entre les Forces armées du Nord (FAN) de M. Hissène Habré et les Forces armées populaires (FAP) de M. Goukouni Oueddeï. Dès l'aube, des tirs de mortiers, de mitrailleuses lourdes et d'armes automatiques *se faisaient* de nouveau entendre dans le centre de la ville.

Etant donné l'ampleur du nombre des blessés, la France envoie, ce vendredi après-midi, à bord de deux Transall, des hôpitaux de campagne à N'Djamena. Le Comité intenational de la Croix-Rouge a demandé que les combattants observent un cessez-le-feu pour que les populations civiles puissent être évacuées.

La vie à N'Djamena est désormais réglée au rythme des affrontements : combats de jour ; de nuit, seules quelques explosions d'obus viennent troubler le peu de repos d'une population durement éprouvée. De vingt mille à trente mille Tchadiens auraient déjà fui la guerre pour se réfugier soit en brousse soit sur la berge opposée du Chari, qui délimite la frontière entre le Tchad et le Cameroun.

La commission technique chargée d'élaborer les modalités d'un cessez-le-feu entre les FAN et les FAP — qui comprend les ambassadeurs de France et d'Egypte, le chargé d'affaires d'Arabie Saoudite *ainsi que* l'iman Moussa, chef de la communauté musulmane, — n'avait pas réussi à tenir sa quatrième séance, à la cathédrale, vendredi en début de matinée.

Selon certains témoignages, les combats auraient déjà *fait* plus de mille morts. Jeudi soir, il semblait que les deux camps avaient reçu des renforts en hommes et en munitions attendus depuis plusieurs jours. Des partisans de M. Hissène Habré seraient arrivés d'Abéché, sa base principale, située à environ 600 kilomètres de N'Djamena. M. Goukouni Oueddeï aurait, quant à lui, reçu des renforts de Salal, à 380 kilomètres au nord-est de la capitale.

En revanche, les forces armées tchadiennes (FAT) *« sudistes »* du colonel Kamougué n'avaient pas encore réussi, à ce moment-là, à franchir le pont de Chagoua, en lisière sud de la capitale, que contrôlent toujours les FAN. La présence des FAT sur les arrières des FAN a été confirmée jeudi par M. Djona Golo, un *« sudiste »*, ministre de la justice.

Radio-Tripoli, citant des sources diplomatiques, a annoncé, jeudi, de son côté, que les combattants du Front d'action commune (FAC, la quatrième force en présence dans cette guerre civile), de M. Ahmat Acyl, ministre des affaires étrangères, *« sont entrées mercredi soir dans la bataille contre les FAN à l'intérieur de la capitale »*.

Quoi qu'il en soit, il semble que les FAN de M. Habré s'opposent toujours à une coalition entre les FAP, les FAT et le FAC. Pour tenter d'arrêter l'effusion de sang, le Nigéria a de nouveau offert sa médiation. L'Organisation de l'unité africaine a également proposé d'organiser une table ronde entre les factions tchadiennes en présence. *Mais, depuis le début* des combats, seuls les Français ont pu favoriser deux rencontres Goukouni-Habré — sans résultats, il est vrai, — et organiser l'évacuation des ressortissants étrangers. Washington vient, à ce propos, de remercier Paris pour *« l'aide extraordinaire »* apportée lors de l'évacuation de ses ressortissants. Un soldat de la force *« neutre »* interafricaine, de nationalité congolaise, aurait été tué, dans des circonstances non précisées.

Tunisie

Le verdict sévère du procès de Gafsa suscite de vives réactions en France et dans les milieux de l'opposition tunisienne

Les quinze condamnations à mort prononcées jeudi à Tunis après l'affaire de Gafsa ont provoqué de vives réactions de mouvements d'opposition tunisiens et de partis ou organisations français.

Le Mouvement d'unité populaire (M.U.P.), opposition tunisienne en exil, dont le leader est l'ancien ministre Ahmed Ben Salah, estime que *« les conditions dans lesquelles s'est déroulé ce procès sont caractérisées par des violations flagrantes des droits et des principes fondamentaux de la procédure pénale. »*

Dans un communiqué commun, le groupe tunisien d'information, d'action et de défense anti-impérialiste et le comité d'information et de défense des victimes de la répression en Tunisie déclarent que la Cour tunisienne de sûreté de l'Etat *« vient de rendre au terme d'un procès scandaleux et qui fut une parodie de justice en verdict de mort d'une extrême gravité. »*

Le comité pour la défense des libertés et des droits de l'homme, présidé par M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C., *« exige que ces verdicts scandaleux soient rapportés. »*

Le P.S., de son côté, *« manifeste sa vive inquiétude devant la lourdeur du verdict »* et estime que *« son application ajouterait à l'enchaînement des faits conduisant à de nouvelles et douloureuses épreuves pour le peuple tunisien. »*

Le P.S.U. *« s'indigne du jugement inique »* rendu par le tribunal tunisien.

L'Association française des juristes démocrates, souligne que *« l'instruction et le procès ont bafoué les règles les plus élémentaires de droits de la défense et que les observateurs de l'association se sont vu refuser l'accès à l'audience. »*

Le Syndicat des avocats de France (SAF), dénonce également *« l'obstruction systématique faite par l'Etat tunisien aux missions des observateurs judiciaires »* et fait connaître *« sa stupeur et son indignation devant le nombre des condamnations à mort et la gravité des autres peines prononcées, compte tenu des conditions dans lesquelles le procès s'est déroulé. »*

Après dix jours de débats et vingt-quatre heures de délibérations, la Cour de sûreté de l'Etat avait, jeudi 27 mars, condamné à mort quinze Tunisiens, dont deux par contumace, pour *« tentative de renversement du régime par la force »* à la suite de l'attaque contre Gafsa, cité minière du sud du pays, dans la nuit du 26 au 27 janvier (nos dernières éditions du vendredi 28 mars). Le procureur avait requis la peine capitale pour les quelque trente inculpés ayant directement pris les armes.

La cour a également condamné dix inculpés aux travaux forcés à perpétuité, dont cinq par contumace, cinq autres inculpés à vingt ans de travaux forcés, trois à cinq ans de travaux forcés, deux à cinq ans de prison, un à deux ans et trois à six mois. Vingt inculpés ont été acquittés.

Parmi les treize condamnés à la peine capitale, qui comparaissaient en état d'arrestation, figurent MM. Ezzedine Cherif et Ahmed Mergheni, les deux chefs du commando *« venu de Libye »*. La plupart des condamnés ont été recrutés, selon leurs témoignages, en Libye et au Liban *où ils étaient enrôlés dans les* rangs de la résistance palestiniene. Ils ont tous avoué, devant la Cour, avoir participé directement à l'opération.

« Les complicités algériennes » laissées dans l'ombre

Les deux Tunisiens condamnés à mort par contumace, MM. Armara Dhaou Ben Naiel et Amara Manita, vivent en Libye où, selon l'accusation, ils ont participé activement à la préparation du coup de main sur Gafsa, qui a fait quarante-cinq morts parmi les militaires et les civils et trois chez les assaillants. Sur les dix condamnés aux travaux forcés à perpétuité, cinq faisaient partie du commando *« venu de l'extérieur »*, tandis que les cinq autres jugés par contumace résident en Libye, à l'exception de M. Slaheddine Guerram, un journaliste tunisien qui vit en Algérie.

D'autre part, la cour a acquitté vingt inculpés dont un douanier et deux officiers de la gendarmerie, qui étaient accusés de complicité (concussion, non-dénonciation...) avec les assaillants.

L'arrêt de la Cour de sûreté de l'Etat est sans appel mais les condamnés disposent de sept jours pour se pourvoir en cassation, et cette juridiction doit se prononcer dans la semaine qui *suit l'expiration de ce délai.*

Le procès a laissé dans l'ombre *« les complicités algériennes »* dont seul le principal inculpé, Ezeddine Cherifa, a fait état avec insistance, poussant ainsi la cour à tenir une séance à huis clos pour l'entendre sur ce point.

Les conclusions de la cour ont uniquement souligné *« la responsabilité du régime libyen dans l'agression barbare lancée contre la paisible Tunisie »*. — *(A.F.P.)*

هكذا من الأصل

AMÉRIQUES

El Salvador

Trois ministres démocrates chrétiens démissionnent pour protester contre l'impuissance de la junte à mettre un terme à la répression

Trois membres du gouvernement, le ministre de l'économie, M. Oscar Menjivar, le ministre de l'éducation, M. Eduardo Colindre, et le vice-ministre de l'agriculture, M. Jorge Villacora, ont présenté leur démission le jeudi 27 mars. Ils estiment que la junte au pouvoir *« n'a pas été en mesure de mettre un terme à la répression dans le pays »*. Ces trois personnalités ont quitté le Salvador.

D'autre part, seize personnes au moins ont été tuées jeudi au cours d'affrontements avec les forces de l'ordre. Neuf hommes armés et un soldat ont été tués à San-Vincente, à 70 kilomètres à l'est de la capitale, au cours d'une attaque contre une patrouille, a déclaré un porte-parole de l'armée. Sept éléments antisociaux ont été tués dans le même secteur, après qu'un convoi militaire eut repéré une cinquantaine de guérilleros fortement armés, essayant d'incendier des autobus, a-t-il ajouté.

Les responsables militaires dénoncent *« ces événements sanglants qui continuent à plonger la famille salvadorienne dans le deuil »*, et appellent les factions de droite et de gauche à déposer les armes et à œuvrer en faveur de leurs objectifs par des moyens légaux.

« La haine a tué »

Un enseignant et son épouse ont été tués pendant la nuit par un inconnu qui s'était introduit chez eux. Au moins une quarantaine d'enseignants ont été tués au Salvador pour des motifs politiques depuis le début de l'année. Les professeurs déclarent qu'ils sont la cible de « commandos de l'. mort » de droite. Ils ont réclame à maintes reprises la protection des autorités.

Cependant, les protestations se multiplient après l'assassinat, le 24 mars, de Mgr Romero, archevêque de San Salvador. Le Bloc populaire révolutionnaire (B.P.R.), principale organisation marxiste du Salvador, a rejeté, jeudi, sur la junte de gouvernement la responsabilité de la mort du prélat. « *L'oligarchie*, déclare un communiqué, *ne pouvait pas permettre plus longtemps la voix courageuse d'un pasteur qui a dédié sa vie à la défense des opprimés. La junte cherche à cacher son action derrière de fausses larmes.* »

La commission française Justice et Paix, que préside Mgr Ménager, archevêque de Reims, a déclaré : *« Une fois de plus la haine a tué. Mgr Romero, l'héroïque archevêque de San Salvador, défenseur des pauvres et des opprimés, à la suite du Christ de l'Evangile, a été assassiné lâchement. » « La commission, qui avait rencontré Mgr Romero, il y a quelques semaines à Paris, avait admiré son sens évangélique, sa modération et sa force de caractère. Il avait fait siens les combats des paysans et des travailleurs avec lesquels une minorité, cramponnée à la richesse et au pouvoir, ne veut p·· partager dans l'égalité.* »

Amnesty international qualifie Mgr Romero dans un communiqué de *« martyr de la cause des droits de l'homme »*. La Mission de France, la Jeunesse ouvrière chrétienne, la CIMADE (Mouvement œcuménique d'entraide) ont exprimé leur indignation. L'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) rappelle que Mgr Romero était très intéressé par l'idée d'un jumelage entre des groupes de chrétiens en France et des communautés de Salvador. En fidélité à la mémoire du prélat assassiné, l'ACAT entend poursuivre la réalisation de ce projet. — *(A.P., Reuter.)*

● *Le cardinal Marty* préside, ce vendredi 28 mars à 18 h. 30, en la cathédrale Notre-Dame de Paris, une messe à la mémoire de Mgr Romero, archevêque de San-Salvador.

● *Une manifestation silencieuse* aura lieu à Paris, le dimanche des Rameaux, 30 mars, jour des obsèques de Mgr Romero, devant l'ambassade du Salvador à Paris, 12, rue Galilée (16e). Les organisations suivantes appellent à y participer : Comité de solidarité avec le peuple du Salvador, Collectif El Salvador-information, Comité catholique contre la faim et pour le développement, CIMADE, commission générale d'évangélisation de l'Eglise réformée de France, Commission française Justice et Paix, Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, Institut œcuménique pour le développement des peuples, Témoignage chrétien, La Lettre, Dialogue et Coopération, Secrétariat tiers-monde de la Mission de France, Communauté chrétienne des Chiliens en France, Vie nouvelle.

LA RÉUNION DE SAINT-DOMINGUE

L'Internationale socialiste a su trouver audience auprès de l'opinion latino-américaine

estime le leader du parti social-démocrate dominicain

Saint-Domingue *(A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.)*. — L'ancien chancelier ouest-allemand M. Willy Brandt a, en sa qualité de président de l'Internationale socialiste, présidé la séance inaugurale de la conférence du mouvement sur l'Amérique latine en lançant une mise en garde solennelle contre les périls qui menacent l'humanité de disparition au cours des prochaines décennies, en raison de la course aux armements.

M. Peña Gomez, secrétaire général du parti révolutionnaire dominicain, qui accueille la réunion de Saint-Domingue, a déclaré : *« Quand les partis européens ont prétendu nous imposer leurs conceptions idéologiques et leurs programmes, dominés par l'eurocentrisme et son anticommunisme militant, l'Internationale socialiste a eu peu d'audience auprès des masses latino-américaines. »*

Cette situation, a-t-il poursuivi, *« a changé radicalement »* à partir de 1976, lorsque le mouvement socialiste international a accueilli des partis venant de pays en voie de développement.

Les principaux dirigeants de l'Internationale ont manifesté leur solidarité à la révolution nicaraguayenne et admis la nécessité, pour les peuples, de prendre les armes lorsque aucune autre solution ne subsistait pour renverser un régime dictatorial.

M. Anselmo Sule, membre du parti radical chilien, en exil, a lancé un appel pour qu'il soit mis fin à l'oppression des régimes militaires dans le sous-continent. Pour lui, les socialistes devraient dresser un programme précis des priorités dans la lutte contre les régimes militaires et fascistes dans l'hémisphère occidental. Les quatre pays dans lesquels la lutte pour la *« libération démocratique »* devrait être menée en priorité sont le Guatemala, le Salvador, l'Uruguay et Haïti. Le cas de la République d'Haïti, dont le président, M. Jean-Claude Duvalier, est chef de l'Etat à vie, devrait être considéré *« comme douloureux et humiliant par tous les socialistes et ceux qui aiment la liberté »*, a estimé M. Sule.

M. Guillermo Ungo, secrétaire général du M.N.R. salvadorien (social-démocrate) a accusé *« l'impérialisme américain »* d'aider la junte de son pays à mettre en œuvre *« des réformes par la répression »*.

● *M. Fidel Castro* a décliné l'invitation de l'Internationale socialiste à assister à la première réunion régionale sur l'Amérique latine, à Saint-Domingue.

L'invitation lui avait été adressée par le secrétaire général de l'I.S., M. Bernt Carlsson, le lundi 24 mars. M. Castro *« regrette »* que l'invitation lui soit parvenue trop tard. — *(A.F.P.)*

Argentine

● LA SOIXANTE-DIX-HUITIEME MANIFESTATION HEBDOMADAIRE DEVANT L'AMBASSADE de Buenos-Aires à Paris, en signe de solidarité avec les parents de « disparus », a réuni, le jeudi 27 mars, un grand nombre de personnalités politiques, scientifiques, artistiques et culturelles. Y assistaient, en particulier, à l'occasion de ce quatrième anniversaire du coup d'Etat militaire en Argentine : M. Yves Montand, Mmes Simone Signoret, Marie-José Nat, M. Michel Drach, Mme Ariane Mnouchkine, MM. Sacha Pitoeff, Marek Halter, Régis Debray, Bernard-Henri Lévy, le Pr Léon Schwartzenberg, l'historien communiste contestataire Jean Elleinstein, M. Paul Quilès, secrétaire national du P.S., et plus de cinq cents autres personnes. — *(A.F.P.)*

Bolivie

Des rumeurs circulent à La Paz sur la possibilité d'un nouveau coup d'État militaire

D'importantes grèves ont eu lieu en Bolivie après l'assassinat, le 21 mars, d'un jésuite, le père Luis Espinan, directeur de l'hebdomadaire progressiste « Aqui ». Des rumeurs de coup d'Etat courent à nouveau à La Paz.

La Paz *(A.P.)*. — Les Boliviens doivent se rendre aux urnes le 29 juin prochain pour élire un nouveau président. Même si cette élection a lieu, la plupart des Boliviens pensent que les chances d'un retour de la démocratie dans leur pays sont plutôt minces.

Depuis 1952, la Bolivie a vu se succéder dix-huit gouvernements, dont neuf issus de coups d'Etat militaires. Depuis 1964, aucun président élu constitutionnellement n'a pu aller au bout de son mandat.

Jusqu'à présent, les principaux candidats pour l'élection de juin sont au nombre de quatre. Ce sont les hommes qui dominent la vie politique bolivienne depuis près de trente ans : les anciens présidents Victor Paz Estenssoro, Hernan Siles Zuazo, et Walter Guevara Arze, et l'ancien vice-président, M. Juan Lechin Oquendo. Ils ont tous dépassé la soixantaine, et, bien qu'unis derrière Victor Paz lors de la révolution de 1952, ils ne se parlent quasiment plus depuis.

Des rumeurs de plus en plus insistantes courent cependant sur la possibilité d'un nouveau coup d'Etat militaire.

« Le véritable pouvoir en Bolivie, c'est l'armée, et, malheureusement, il n'y a aucune raison de croire que les militaires résisteront à la tentation d'un nouveau coup d'Etat », a récemment déclaré M. Paz au cours d'une interview. Pour lui, il y a très peu de chances qu'un gouvernement civil puisse parvenir à contrôler l'armée. Il a, toutefois, lancé une mise en garde contre les dangers de guerre civile que comporterait un nouveau coup d'Etat. S'il est élu — il y a déjà été à trois reprises dans le passé — il compte faire rentrer les forces armées au sein de son gouvernement..

Selon un officier supérieur, qui souhaite conserver l'anonymat, un groupe d'officiers d'extrême droite a déjà préparé les plans d'un nouveau coup d'Etat. *« Les militaires sont divisés sur la question de savoir s'ils doivent intervenir ou non »*, affirme-t-il.

Cependant, l'un des personnages-clés de l'armée bolivienne est le général Luis Garcia Mezza, commandant de l'Institut militaire de La Paz. Il a récemment déclaré devant les membres des forces interamériaines de défense qu'il était du devoir des forces armées de *« sauver notre Bolivie bien-aimée du chaos, de la dépendance et du naufrage politique »*.

Economiquement, la Bolivie a évité de peu la banqueroute cette année, grâce à un prêt de 110 millions de dollars du Fonds monétaire international, un prêt de 50 millions de dollars de la Banque mondiale et un troisième prêt de 40 millions de dollars des pays andins. Ces sommes doivent servir à couvrir les dettes immédiates de la Bolivie, environ 300 millions de dollars, soit 1,3 milliard de francs cette année. Le prêt du F.M.I. a été accordé, comme de coutume, après que la Bolivie eut accepté une série de mesures d'austérité très impopulaires.

Un ancien ministre affirme qu'il craint une nouvelle effusion de sang en cas de nouveau coup d'Etat. Déjà, le 22 mars dernier, un prêtre, militant dans des organisations de gauche, a été retrouvé mort aux environs de La Paz.

Selon des sources diplomatiques et certains hommes politiques, seule la haine féroce vouée par la population aux militaires depuis le dernier coup d'Etat et le fait que les Etats-Unis sont hostiles à l'idée d'un gouvernement militaire ont empêché les forces armées de sortir de leurs casernes.

Le dernier coup d'Etat remonte au 1er novembre 1979. Le colonel Alberto Natusch Busch avait dû se démettre quinze jours après ce coup de force qui avait fait deux cents morts. Depuis, Mme Lidia Gueiler, choisie par le Congrès, est chargée de gouverner le pays jusqu'aux élections de juin.

États-Unis

La banqueroute de la Franklin National

LE FINANCIER MICHEL SINDONA EST RECONNU COUPABLE

New-York *(A.P.)*. — Le financier italien Michel Sindona, qui a été impliqué dans la banqueroute de la Franklin National Bank en 1974, a été reconnu coupable de soixante-cinq délits.

Selon le gouvernement, le financier aurait organisé un faux enlèvement l'an passé pour éviter d'être jugé. Il n'a manifesté aucune émotion lorsque le jury, composé de six hommes et de six femmes, a rendu sa décision, au terme de la sixième journée de délibérations.

M. Sindona était notamment accusé d'avoir dissimulé que les 40 millions de dollars (176 millions de francs français) payés pour acquérir le contrôle de la Franklin National provenaient de retraits illégaux effectués dans deux banques en Italie.

Le financier a été reconnu coupable de s'être approprié illégalement 45 millions de dollars avant la banqueroute, et d'avoir menti à la Commission des opérations de Bourse sur l'origine des pertes de la banque.

Chacun des soixante-cinq délits est passible d'une peine de prison allant jusqu'à cinq ans. La sentence sera rendue publique le 6 mai.

Le financier est également accusé par les autorités italiennes d'avoir détourné environ 225 millions de dollars provenant de deux banques, avant que celles-ci ne fassent aussi faillite.

Paraguay

L'ARMÉE RATISSE UNE RÉGION PROCHE DU BRÉSIL

(De notre correspondant)

Sao-Paulo. — Les troubles signalés il y a peu au Paraguay, dans la région de Caaguazu, proche du Brésil, après la prise d'un autobus par un groupe de paysans *(le Monde* du 19 mars), ont fourni l'occasion au gouvernement du général Stroessner de lancer une vaste opération de répression dans cette région. En témoigne le député et avocat brésilien, M. Marcos Aurelio, qui vient de faire une visite sur les lieux au nom du comité de défense des droits de l'homme dans les pays du Cône sud.

Selon M. Aurelio, la prise d'un autobus par un groupe de paysans armés, le 8 mars, serait une action isolée de petits cultivateurs victimes d'une usurpation de terres. Elle n'en aurait pas moins servi de prétexte à une opération militaire de grande envergure, dans cette région où les Ligues paysannes, proches de l'Eglise catholique, ont été longtemps actives. Plus de deux cents personnes auraient été emprisonnées à Caaguazu et dans la colonie voisine d'Acaraymi. Elles auraient été emmenées ensuite à Asuncion, au département de recherches du ministère de l'intérieur. L'une d'entre elles, M. Marcelino Casco, est morte en détention dans des conditions suspectes : une *« attaque cardiaque »*, selon la version officielle. Toutes les maisons d'Acaraymi seraient systématiquement fouillées par la troupe, qui a interdit l'accès à cette colonie. — Th. M.



ASIE

Afghanistan

Nouvelles manifestations antisoviétiques dans la capitale et en province

Des manifestations d'hostilité au régime de M. Karmal et à la présence soviétique ont repris dans plusieurs grandes villes afghanes, a-t-on appris, vendredi 28 mars, au Pakistan. La population, selon radio Kaboul, a recommencé à monter la nuit sur le toit des maisons pour crier « Allah o Akbar » (Allah est le plus grand), malgré les rafales d'intimidation tirées par les forces de sécurité. Un mot d'ordre de grève générale jusqu'au départ des troupes soviétiques a, d'autre part, été lancé, indique l'A.F.P.

A Peshawar, au Pakistan, l'organisation de résistants afghans Hezb-E-Islami a annoncé, le 27 mars, que des rebelles avaient attaqué une prison gouvernementale dans la province de Kunduz et libéré quelque mille deux cents détenus. Le même mouvement a déclaré, le même jour, que deux mutineries avaient eu lieu au cours des huit derniers jours au sein de la garnison de Kaboul. Enfin, pour la première fois, la télévision soviétique a montré, jeudi, les images d'un convoi de l'armée rouge attaqué sur la route Kaboul-Djalalabad, après que les rebelles eurent fait sauter un pont. Le commentateur a précisé que « ce genre d'action nécessitait le maintien des troupes soviétiques en Afghanistan ».

Le ministre cubain des affaires étrangères, M. Malmierca, a quitté le Pakistan, jeudi 27 mars, après avoir transmis au président Zia Ul Haq une offre de médiation de M. Castro dans la crise afghane. Venant de Moscou, M. Malmierca avait effectué, la semaine dernière une visite secrète à Kaboul, a indiqué l'agence Reuter. Peu avant le départ d'Islamabad du ministre cubain, son homologue pakistanais, M. Agha Shahi, a indiqué à la presse que les deux pays en étaient arrivés au stade « de la discussion des modalités préliminaires à l'ouverture de négociations ». Mais, de source diplomatique, on estime peu probable que ces entretiens débouchent sur des résultats concrets dans un proche avenir.

A Washington, le secrétaire d'Etat américain, M. C. Vance, a, dans une longue déclaration faite le 27 mars devant la commission des affaires étrangères du Sénat, exhorté les alliés des Etats-Unis à participer aux efforts nécessaires pour dissuader l'U.R.S.S. de se lancer dans « de nouvelles aventures qui pourraient provoquer de nouvelles crises ». « Il est important que nous soyons unis dans notre condamnation de l'agression », a-t-il ajouté.

L'U.R.S.S. dément être convenue avec l'Iran d'un processus de règlement du conflit

De notre correspondant

Moscou. — Aucun signe n'indique à Moscou que l'U.R.S.S. soit disposée à accepter une médiation dans l'affaire afghane et encore moins qu'elle soit prête à faire un geste unilatéral. Elle poursuit toutefois une intense activité diplomatique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses alliés, pour tenter d'améliorer sa position, notamment dans le tiers-monde.

Les dirigeants soviétiques, par l'intermédiaire d'une déclaration de l'agence Tass reprise ce vendredi 28 mars par la *Pravda* et la plupart des grands journaux, ont vertement répliqué à M. Ghotbzadeh, ministre iranien des affaires étrangères. Trouvant *« étrange — c'est le moins qu'on puisse dire »*, — sa déclaration sur les contacts entre l'Iran et l'U.R.S.S. à propos de l'Afghanistan et sur l'accord de principe que cette dernière aurait donné à des pourparlers incluant *« les organisations afghanes d'après lui révolutionnaires, en réalités contre-révolutionnaires »*, ils démentent qu'un consensus soit intervenu entre l'Iran et l'Union soviétique *« concernant on ne sait quel principe de règlement en Afghanistan y compris la « neutralité » qu'on veut lui imposer » (Le Monde* du 27 mars).

Tass admet que des entretiens ont eu lieu entre M. Ghotbzadeh et l'ambassadeur soviétique à Téhéran, mais, ajoute-t-elle, *« il va de soi que rien de tel n'a alors été évoqué et n'aurait pu l'être »*. La déclaration rappelle que l'U.R.S.S. est pour un *« règlement authentique qui éliminerait les causes ayant provoqué cette situation »*, c'est-à-dire l'ingérence étrangère dans les affaires afghanes. Elle affirme en outre qu'*« aucune question relative à l'Afghanistan ne peut être discutée ni tranchée à l'insu et en l'absence du gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan »*. A cette condition la partie soviétique est prête à poursuivre l' *« échange de vues »* avec l'Iran.

Cette réponse à M. Ghotbzadeh confirme que l'affaire afghane empoisonne les relations entre l'U.R.S.S. et le nouveau régime iranien. Au début de la semaine, les Soviétiques avaient déjà répliqué aux déclarations du président Bani Sadr mettant en cause leur politique dans la région. Ils ont beau répéter que leur action en Afghanistan a épargné à l'Iran les sanctions américaines, il est clair qu'ils ne parviennent pas à convaincre les dirigeants de Téhéran, plus soucieux de solidarité islamique. C'est d'ailleurs ce que reproche encore à ces derniers le premier secrétaire du parti populaire d'Iran (Toudeh) dans un article à paraître dans la revue *Kommunist* et cité par l'agence Tass. Après avoir affirmé que le Toudeh *« apprécie beaucoup la signification de la politique de Khomeiny et lui apporte son soutien inconditionnel »*, M. Nouredine Kiyanouri ajoute : *« Nous sommes témoins aujourd'hui que les révolutionnaires iraniens comprennent mieux l'importance de ce complot contre-révolutionnaire et impérialiste qui se couvre de la bannière fallacieuse de la défense de l'islam en Afghanistan. »*

Silence sur la médiation cubaine

Jusqu'à présent, la presse soviétique a observé un silence total sur une autre tentative de médiation, celle entreprise par M. Fidel Castro auprès du Pakistan. Elle n'a même pas fait état du voyage du ministre cubain des affaires étrangères dans ce pays. Cette discrétion ne signifie pas nécessairement que l'U.R.S.S. est opposée à l'initiative cubaine. On voit mal en effet M. Castro intervenir dans un domaine qui, pour les Soviétiques, relève de leur sécurité nationale, sans leur accord.

Si c'est en sa qualité de président en exercice des non-alignés qu'agit le dirigeant cubain, son initiative correspond tout à fait aux préoccupations du Kremlin, qui, après avoir été surpris par la réaction d'hostilité provoquée par son intervention en Afghanistan, a fait porter ses efforts diplomatiques plus sur les pays du tiers-monde que sur l'Europe occidentale dont il a traité la proposition de *« neutralité »* par le mépris. En recommandant la semaine dernière à l'Inde de ralentir ses efforts diplomatiques en vue de trouver une solution à la crise afghane, les Soviétiques ont voulu sans doute laisser le champ libre à leurs alliés cubains.

Quelle proposition pourrait être faite au Pakistan ? Ira-t-elle plus loin que celle déjà avancée par le gouvernement de Kaboul sur la création d'une *« frontière de Paix »* entre l'Afghanistan et le Pakistan ? Cette proposition revenait à demander aux dirigeants d'Islamabad d'intervenir eux-mêmes contre les réfugiés pour les empêcher de passer la frontière.

Ces derniers jours, plusieurs articles de la presse soviétique ont violemment mis en cause le général Zia. *« A Islamabad, on ne peut pas ne pas voir,* écrivait, par exemple la *Pravda, ce fait indiscutable que le résultat de la politique étrangère du Pakistan est une détérioration sensible de ses relations avec les pays voisins »*. Le journal du P.C. soviétique mettait implicitement en garde le général Zia contre les tentatitves de coup d'Etat inspirées par les Etats-Unis, qui souhaitent des dirigeants pakistanais encore plus dociles. En agitant tour à tour le bâton et la carotte, l'U.R.S.S. cherche à convaincre le Pakistan que sa situation est précaire, que son intérêt est d'être en bons termes avec ses voisins : Inde, Afghanistan et U.R.S.S. et que pour ce faire, il doit se désolidariser de la politique américaine et chinoise. Avec ces avances, elle veut aussi désamorcer la conférence des ministres des afafires étrangères islamiques qui doit se réunir à Islamabad dans la seconde moitié du mois prochain, et éviter qu'elle ne se termine, comme la précédente, par une condamnation quasi unanime de son intervention à Kaboul.

DANIEL VERNET.

A TRAVERS LE MONDE

Chili

● LE PRESIDENT AUGUSTO PINOCHET a demandé, mardi 25 mars, à son ministre des affaires étrangères, M. Herman Cubillos, de démissionner, a-t-on officiellement annoncé à Santiago. Le gouvernement n'a encore pris aucune décision quant à la rupture des relations diplomatiques avec les Philippines annoncée lundi. Celle-ci n'interviendra qu'après l'arrivée au Chili, la semaine prochaine, d'un envoyé spécial du président philippin. Cet envoyé, actuel ambassadeur à Washington, sera également porteur d'une lettre du président Marcos et de plus amples explications sur l'attitude philippine. — *(A.F.P.)*

Espagne

● UN JOURNALISTE DE L'HEBDOMADAIRE COMMUNISTE « LA CALLE » a été arrêté après la publication de deux articles critiquant l'administration espagnole, a-t-on appris le jeudi 27 mars de source autorisée. Il s'agit de M. Ricardo Cid. D'autre part M. German Alvarez Blanco, rédacteur en chef de *Sabado Grafico*, a été inculpé par un juge militaire d'outrage à l'armée.

Etats-Unis

● SELON LE F.B.I., il y a eu en 1979 aux Etats-Unis et à Porto-Rico près de deux mille attentats à la bombe qui ont fait vingt-deux morts, plus de cent cinquante blessés et pour 6 millions de dollars de dégâts. Le nombre d'attentats est le plus bas depuis que le F.B.I. a commencé à établir ces statistiques, il y a sept ans. — *(Reuter.)*

Guatemala

● UN PROFESSEUR D'UNIVERSITE A ETE ASSASSINE le 26 mars à Guatemala. Il s'agit de M. Alfonso Figueroa, économiste et sociologue. Ce meurtre est attribué, dans la capitale guatémaltèque, à des éléments d'extrême droite.

Inde

● LE CONGRES (I), le parti de Mme Gandhi, a remporté, jeudi 27 mars, une victoire inespérée en s'assurant la majorité à la Chambre haute du Parlement, où il était jusqu'à présent minoritaire. La Chambre haute (Rajya Sabha) a en effet approuvé, par 120 voix contre 96, la décision prise par le premier ministre, le 17 février, de dissoudre les assemblées et les gouvernements de neuf Etats de l'Union qui étaient dirigés par des partis de l'opposition. — *(A.F.P.)*

Malaisie

● DEUX PERSONNES, condamnées à mort aux termes de la loi d'urgence sur la sécurité, ont été pendues, vendredi 28 mars, à Kuala-Lumpur, ce qui porte à sept le total des exécutions en deux semaines. Les condamnés — tous d'origine chinoise — ont été reconnus coupables de détention illégale d'armes ainsi que de meurtres. — *(A.F.P.)*

Ouganda

● L'ELECTION PRESIDENTIELLE EN OUGANDA aura lieu en octobre et les élections législatives deux mois plus tard, a annoncé, mercredi 26 mars, le président Binaisa. Seul le Front de libération nationale de l'Ouganda, qui a pris le pouvoir après la chute du maréchal Amin le 11 avril 1979, sera autorisé à présenter des candidats. Cette mesure est dénoncée par l'ancien président Milton Obote, en exil à Dar-Es-Salaam, qui y voit une manœuvre contre lui-même et ses partisans.

Cambodge

Les Khmers de nouveau menacés par la famine

(Suite de la première page.)

Huit mille cinq cents tonnes de semences pour le riz flottant doivent parvenir impérativement aux agriculteurs d'ici à la fin du mois d'avril (1). Compte tenu des problèmes d'acheminement intérieur il conviendrait qu'elles soient livrées par les organisations internationales dans les deux semaines à venir. La plus grande partie de cette variété est destinée à la province occidentale de Battambang, jadis le grenier à riz du Cambodge. Or cette province est éloignée de Phnom-Penh et, encore plus, du port de Kompong-Som, et l'insécurité y persiste du fait des activités des divers groupes de résistance établis à proximité de la frontière thaïlandaise. *« Les livraisons de semences en temps voulu (...) pourraient bien être impossibles. Les problèmes du port de Phnom-Penh (2) et l'engorgement de Kompong-Som vont gêner l'opération. Les transports par voie terrestre seront difficiles à obtenir. Tout doit être mis en œuvre pour livrer le tonnage maximum à Phnom-Penh et à Kompong-Som et pour le faire partir d'urgence vers les provinces et les districts par route et par chemin de fer. Cependant, d'autres solutions doivent être envisagées »*, indique un rapport.

La capacité mensuelle d'absorption de l'aide est, pour le port de Phnom-Penh, de 3 000 tonnes, et de 12 000 tonnes pour Kompong-Som. De plus, il ne faut pas que les livraisons de semences se fassent au détriment de l'aide alimentaire, car la famine serait hâtée, et les semences risqueraient d'être mangées.

Un « pont humain »

Les organisations internationales s'efforcent de faire prévaloir des solutions techniquement, sinon politiquement, réalistes et efficaces. La première consisterait à utiliser le « pont humain » (des gens se relaient par petits groupes d'un pont à l'autre) qui fonctionne à partir de la frontière thaïlandaise vers l'intérieur du Cambodge. Les autorités pro-vietnamiennes, qui y sont opposées par principe, l'ont toléré, faute de pouvoir subvenir aux besoins des populations de la province de Battambang. Ce « pont », qui a permis de sauver des centaines de milliers de vies humaines, alimente actuellement quelque huit cent mille personnes. Un rapport note : *« En moyenne, cent vingt-cinq mille chefs de famille viennent chercher de la nourriture à la frontière deux fois par mois. Si chacun recevait 40 à 50 kilos de semences, ce qui est suffisant pour 1 hectare, nous pourrions faire planter de 100 000 à 125 000 hectares. »* Cependant, des enquêtes ont montré que les forces armées vietnamiennes dans ce secteur confisquaient une partie des aides, dans des proportions très variables selon les époques et selon les lieux de passage. Si les autorités de Phnom-Penh se montraient favorables à cette méthode de transport, il conviendrait de mettre un terme à ces saisies. La seconde solution, de même nature mais plus massive, envisage un pont routier de la frontière thaïlandaise jusqu'aux plaines fertiles de l'ouest cambodgien.

Phnom-Penh et Hanoï, qui avaient refusé une semblable suggestion l'an dernier, sont-ils mieux disposés à l'accepter aujourd'hui alors que les Khmers rouges et d'autres groupes de résistants opèrent toujours dans les secteurs frontaliers mal contrôlés ? Les fidèles de M. Pol Pot, qui doivent aussi recevoir des semences pour cultiver des clairières dans la jungle, laisseraient-ils passer les convois ? Il est probable que des tractations ont lieu pour résoudre ces problèmes politiques et logistiques épineux.

Risque d'aggravation pendant la mousson

Sur le plan de l'aide alimentaire la situation demeure également précaire, beaucoup de Khmers, qui vivent dans des régions reculées ou qui ne sont pas affiliés à la nouvelle administration, reçoivent encore des rations de famine : de 1 à 2 kilos de riz par mois indiquent des témoins qui ont visité le Cambodge récemment. La majorité de la population reste tributaire de l'aide internationale. Certes, dans l'ensemble, une sensible amélioration a été notée au cours des derniers mois, notamment après la petite récolte de janvier (mais elle s'épuise) et après le déblocage des aides qui étaient restées stockées jusqu'à la fin de décembre. Par comparaison à la situation antérieure de catastrophe généralisée cette amélioration a parfois été exagérée, ou utilisée à des fins de propagande. Ces interprétations ont pu donner à penser que le gros du danger était passé et, dans certains cas, provoquer une démobilisation.

Dans un rapport établi en février l'UNICEF soulignait que le répit serait temporaire et prévoyait une forte aggravation pendant la prochaine saison des pluies, de mai-juin à octobre-novembre : *« Une assistance massive doit être poursuivie pendant toute l'année 1980 — et surtout dans les prochains mois — si l'on veut éviter un désastre à la fin de l'année. »* L'UNICEF jugeait impératif de mettre en place dans les capitales provinciales avant la fin mai quelque cent quarante mille tonnes de vivres soit plus de quarante mille tonnes par mois.

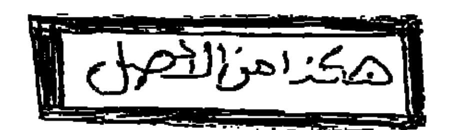
Comment atteindre ces objectifs, alors que les capacités de Kompong-Som et de Phnom-Penh sont de 15 000 tonnes par mois ? Alors que, de novembre jusqu'à la fin de février il n'a pas été possible de livrer au port de Phnom-Penh plus de 35 000 tonnes de riz au total, on en a fourni 50 000 pendant la même période le long de la frontière. Alors que les routes, défoncées, sabotées et dangereuses, seront bientôt transformées en bourbier pendant toute la mousson. De ce côté-ci le « pont humain » sera également considérablement réduit. Enfin, si la guerre est limitée à certaines régions périphériques, elle n'a pas pris fin pour autant. Il est probable que les Khmers rouges profiteront, une fois encore, de la saison des pluies pour reprendre du terrain.

Bien que beaucoup l'aient prévu, qu'ils l'aient fait savoir et qu'ils se soient efforcés d'empêcher son retour, le spectre de la famine et son cortège d'horreurs se profilent à nouveau sur le Cambodge.

R.-P. PARINGAUX.

(1) La seconde variété de semences, pour la culture la plus répandue, celle du repiquage, peut être utilisée jusqu'à la fin de juin.

(2) Une partie du port s'est récemment effondrée dans le fleuve, réduisant de moitié la capacité de déchargement.



ASIE

Japon

En dépit de la poussée antisoviétique dans l'opinion

Tokyo reste partagé entre sa solidarité avec Washington et son désir de ne pas s'aliéner Moscou

De notre correspondant

Tokyo. — A Kinokunya, l'une des grandes librairies de Tokyo, un nouveau rayon est consacré à l'U.R.S.S. Figurent en bonne place une trentaine d'ouvrages, dont une bonne partie ont été publiés au cours des derniers mois, ayant pour sujet la « *menace soviétique* » : *l'Agression soviétique au Japon* et *la Logique du diable* (dont l'auteur prévoyait l'intervention soviétique en Afghanistan) comptent parmi les best-sellers. Les revues consacrent de plus en plus d'articles à la question de la « vulnérabilité » de l'archipel à une invasion russe et aux violations de l'espace aérien par des appareils soviétiques. Cette semaine, l'hebdomadaire *Shukan Shincho* publie un long reportage sur le thème de l'anxiété de la population de l'Hokkaido, île septentrionale du Japon, la plus proche de l'U.R.S.S., et au large de laquelle se trouvent les quatre îlots du sud de l'archipel des Kouriles. Sur deux d'entre eux existent des bases russes.

Les récentes déclarations des hommes politiques ne tendent pas, semble-t-il, à apaiser ce « *typhon antisoviétique* ». Dimanche 23 mars, devant la Commission trilatérale réunie à Londres, M. Miyazawa, ancien ministre des affaires étrangères, appelait à une alliance des pays « *aux valeurs communes* » pour défendre la liberté et la démocratie menacées par le « *défi soviétique* ». Mardi, M. Hosoda, directeur de l'Agence de défense, qui recevait son homologue, le ministre de la défense ouest-allemand, M. Apel, concluait les entretiens en insistant sur la nécessité pour les deux pays de « *s'opposer à toute nouvelle avance des Soviétiques* » et de renforcer les contacts entre les forces armées des deux alliés de la dernière guerre mondiale.

Autant d'éléments qui inclinent à penser que les Japonais, tancés par les Américains lors de la visite à Washington, la semaine dernière, de M. Okita, ministre des affaires étrangères, tant pour l'insuffisance de leurs dépenses militaires que pour leur réserve à épauler la politique américaine à l'égard de l'U.R.S.S. (*le Monde* du 22 mars), ont décidé de s'aligner sur les positions de la Maison Blanche.

Malgré le climat antisoviétique régnant et les déclarations des dirigeants, la position du Japon à l'égard de Moscou paraît beaucoup plus nuancée et le soutien aux Etats-Unis n'est peut-être pas aussi franc et massif qu'il y paraît.

Le coup d'envoi de la campagne de critique envers l'U.R.S.S. au Japon a été donné le 31 janvier par le premier ministre, M. Ohira, lorsqu'il déclara que l'U.R.S.S. constituait une « *menace potentielle pour le Japon* ». C'était la première fois qu'un premier ministre usait d'une telle formule. Par la suite, plusieurs mesures ont été prises confirmant l'orientation du Japon aux côtés des Américains : résolution votée à la Diète par tous les partis, à l'exception du P.C., demandant le retrait des Soviétiques d'Afghanistan, rappel de l'ambassadeur japonais à Kaboul. Aujourd'hui est envisagée une suspension de l'application des tarifs préférentiels à l'Afghanistan — une mesure qui n'a encore jamais été prise à l'encontre d'aucun pays. En revanche, le Japon pourrait accorder une aide de 128 millions de dollars au Pakistan (environ 580 millions de francs), alors qu'il continue à surseoir au versement de celle accordée au Vietnam (suspendue depuis l'intervention des troupes d'Hanoï au Cambodge).

Les Japonais ont-ils renoncé à leur politique d'équilibre entre la Chine et l'U.R.S.S. pour s'engager sans détour du côté du « front américano-chinois » ?

Récemment, M. Polyanski, ambassadeur d'Union soviétique à Tokyo, déclarait que non seulement les relations entre les deux pays connaissaient une période de refroidissement mais encore qu'elles avaient tendance à se dégrader.

« *Objectivement,* nous a dit une source soviétique, *le Japon a renoncé à sa politique d'équidistance. Le traité avec la Chine en 1978, la coopération de plus en plus étroite avec les Etats-Unis dans le domaine militaire, l'attitude inamicale adoptée depuis quelques mois par Tokyo sont les signes de ce changement. Nous avons cependant le sentiment que de nombreux dirigeants japonais comprennent que leurs intérêts nationaux les conduisent à être prudents.* »

Les Japonais, en fait, doivent d'un côté se montrer solidaires de l'allié américain : leur critique de la politique de Moscou à la suite de l'intervention en Afghanistan, au départ mesurée, est désormais tout à fait explicite. Ils sont, en outre, conscients du risque que comporte un renforcement du potentiel militaire soviétique dans le Pacifique, « *qui n'est pas nécessairement dirigé contre la Chine* », dit-on à l'Agence de défense. D'un autre côté, ils ne tiennent pas à aller trop loin dans leur « antagonisme » à l'égard de l'U.R.S.S. D'une manière symptômatique, M. Okita, au cours de ses entretiens à Washington, a insisté sur le fait que les Américains doivent tenir compte dans leur politique vis-à-vis de l'U.R.S.S. des positions de leurs alliés européens et japonais. Le ministre des affaires étrangères a mis l'accent sur le « *caractère particulier* » des relations nippo-soviétiques.

L'archipel nippon est géographiquement proche de l'U.R.S.S. et menacé en priorité en cas de conflit généralisé. Le Japon a tout intérêt à ne pas provoquer son voisin et à ne pas se fermer toutes les portes à Moscou. « *Le Japon menacé ? Sans doute,* commente un expert nippon des questions stratégiques, *mais pas plus que d'autres. On peut se demander en fait si l'U.R.S.S. aurait vraiment intérêt à se priver, en anéantissant le Japon, d'un capital technologique nécessaire aujourd'hui pour son développement économique et demain aussi, peut-être, pour sa reconstruction après un conflit.* »

Autre particularité des relations nippo-soviétiques : les deux pays ont un différend territorial à propos des quatre îles du sud de l'archipel des Kouriles. Il semble, certes, que Moscou soit définitivement revenu sur sa politique conciliatrice de 1973 en ce domaine : M. Polyanski a récemment déclaré au journal *Asahi*, que « *jamais* » l'U.R.S.S. ne restituerait ces îles. Mais à Tokyo on espère toujours pouvoir parvenir à un compromis.

Il y a enfin les intérêts économiques. Depuis l'intervention en Afghanistan, les milieux d'affaires ont mis en garde le gouvernement contre les risques d'une détérioration des relations avec l'U.R.S.S. Et cela pour plusieurs raisons. D'abord, l'un des grands problèmes des Japonais est de se dégager des embrassades un peu trop étroites des Chinois. Quelles que soient les perspectives de la coopération entre les deux pays. Pas plus les milieux d'affaires que le gouvernement, dans le domaine politique, ne souhaitent « mettre tous leurs œufs dans le même panier ».

Des échanges accrus avec l'U.R.S.S.

Ensuite, pour des raisons commerciales évidentes, « *les relations économiques entre l'U.R.S.S. et le Japon ne sont pas du type de l'aide au développement,* nous dit-on à la puissante Association pour le commerce avec l'U.R.S.S. et les pays de l'Europe de l'Est. *Il y a des intérêts mutuels tout à fait clairs : pour nous résumer, nous payons, par anticipation, avec des équipements, des matières premières, dont nous avons, et nous aurons, besoin dans l'avenir. Les Etats-Unis n'ont pas grand-chose à perdre : des ventes de blé essentiellement. Les Japonais, beaucoup plus.* »

Au cours de la décennie écoulée, les échanges entre l'U.R.S.S. et le Japon ont connu une progression constante, passant de 1 milliard de dollars en 1970 à près de 5 milliards en 1979 (22,5 milliards de francs). Aujourd'hui, en raison notamment du « gel » des crédits gouvernementaux sous la pression américaine, ils ont tendance à stagner. Les Japonais sont d'autant plus agacés qu'ils se voient « doublés » par les Européens : vente de 700 000 tonnes de tubes métalliques par l'Allemagne, négociation par la France de la fourniture d'une usine d'aluminium. Le premier marché, expliquent-ils, a été perdu en raison des atermoiements du gouvernement à accorder des prêts de la Banque d'import - export. Entre-temps, les Allemands enlevaient l'affaire à Nippon Steel.

Le Japon est d'autre part largement engagé dans des projets de développement de la Sibérie : exploitation des forêts (la première et la deuxième phase — respectivement 130 et 500 millions de dollars d'investissements — sont achevées, mais les négociations pour la troisième sont bloquées), charbon de Yakoutie (450 millions de dollars). Le projet est terminé et les premières livraisons sont attendues en 1983. Etant donné que le projet d'exploitation du pétrole de Tioumen paraît pratiquement abandonné en raison de l'opposition de Pékin à la construction d'un second transsibérien pour son acheminement, les Japonais ont reporté leurs espoirs sur le gaz naturel : la phase d'exploration est achevée, mais l'exploitation et la liquéfaction (coût : 3,4 milliards de dollars) sont bloquées en raison de l'opposition américaine. Le Japon insiste auprès de Washington pour que le pétrole et le gaz des Sakhaline — dont l'exploitation a commencé l'année dernière et doit reprendre après l'hiver — soient exclus d'éventuelles sanctions économiques.

Les milieux d'affaires insistent sur la nécessité de ne pas confondre l'économie et la politique. Mais le gouvernement, dont la tâche a toujours été de modérer une opinion naturellement hostile à l'U.R.S.S., pour des raisons essentiellement historiques, ne paraît plus en mesure de jouer ce jeu, à moins d'envenimer les relations avec Washington.

Le Japon se trouve donc pris entre sa nécessaire solidarité avec les Américains et son désir de ne pas s'aliéner les Soviétiques. Ces derniers, qui ont besoin des Japonais pour développer la Sibérie, et qui savent que les prix nippons sont souvent plus compétitifs que ceux des Européens, paraissent comprendre la position difficile de Tokyo. Aussi ne cherchent-ils pas, pour l'instant, à envenimer les choses. « *Les Etats-Unis parlent toujours de la nécessité pour nos deux pays d'établir des relations de partenaires, et tendent à nous confier un rôle d'allié, et non plus de protégé, dans leur stratégie asiatique* », nous dit un fonctionnaire, « *ils doivent en tirer les conclusions et comprendre que des alliés à part entière, qui ne sont donc pas en position de vassalité, puissent avoir des intérêts nationaux différents des visées de la politique américaine globale : c'est évident dans le cas de l'U.R.S.S., mais aussi en ce qui concerne le Proche-Orient* ».

PHILIPPE PONS.

EUROPE

Union soviétique

Des espions trahis par un tronc d'arbre

De notre correspondant

Moscou. — On ne se méfie jamais trop des troncs d'arbres. Telle pourrait être la morale de l'histoire d'espionnage que rapportent les *Izvestia* du 27 mars. Deux diplomates américains, MM. Weatherbee et Corbin, utilisaient de fausses souches en matière plastique pour camoufler des appareils électroniques chargés de recueillir des renseignements sur les installations militaires soviétiques. Malheureusement pour eux, *« ceux qui avaient fabriqué ces souches ne connaissaient absolument rien aux lois de la flore russe. Messieurs, une souche de pin dans un bosquet de trembles est un phénomène extrêmement rare »*, écrit le journal. Et il n'a pas été difficile aux fins limiers des services soviétiques de contre-espionnage de *découvrir le subterfuge.*

Ce n'est pas la première fois que les *Izvestia* « révèlent » de telles affaires. Elles le font régulièrement quand les relations américano-soviétiques se détériorent. L'exposé des faits manque de précision. *Ainsi le lecteur* ne sait pas quand cet épisode a eu lieu. Une référence à *M. Lipavski, ancien militant du* Mouvement pour les droits de l'homme qui, en mars 1977, a *indiqué dans une lettre aux Izvestia* qu'il était en contact avec un réseau de la C.I.A. et qui a dénoncé Anatol Chtcharanski, le *militant* juif condamné en juillet 1978 à treize ans de prison pour espionnage, laisse penser que l'*affaire* est antérieure à 1977. L'ambassade américaine à Moscou, qui se refuse *à tout commentaire*, a cependant admis que des collaborateurs portant les noms de Weatherbee *et Corbin ont été en poste dans* la capitale soviétique.

Sous prétexte de montrer à des parents des sites historiques, racontent les *Izvestia*, les deux « diplomates » (les guillemets sont soviétiques) avaient *demandé au ministère des affaires* étrangères d'emprunter une route dont ils savaient pertinemment *qu'elle longeait des installations* militaires. Après avoir roulé à 130 kilomètres à l'heure (pour *semer d'éventuels suiveurs ?*), ils s'étaient arrêtés dans un endroit interdit aux étrangers pour *déposer leur matériel*, dont la valeur est évaluée par le journal à plusieurs centaines de milliers de dollars. Le dispositif placé à *proximité* d'installations militaires était destiné à l'espionnage électronique.

Ce journal profite de cette histoire quelque peu rocambolesque pour mettre en cause les représentations *diplomatiques* des Etats-Unis à Moscou et à Leningrad, qui servent d'intermédiaires *pour l'espionnage*, au même titre que les navires américains qui jettent l'ancre dans les ports soviétiques ou les avions qui effectuent des vols spéciaux.

DANIEL VERNET.

Hongrie

POUR MIEUX POUVOIR APPLIQUER LA RÉFORME ÉCONOMIQUE

Le congrès du parti amorce un rajeunissement de la hiérarchie

De notre envoyé spécial

Budapest. — Réuni sans grande publicité, sérieux et serein dans *son déroulement* du 24 au 27 mars, le douzième congrès du parti hongrois a peut-être marqué un tournant politique notable. La volonté de M. Kadar de s'engager pleinement sur la voie des réformes économiques profondes (*le Monde*, 23-24 mars), a en effet été concrétisée par un important remaniement de la direction. Au bureau politique, cinq membres sur quinze — MM. Apro, Biszku, Fock, Huszar et Nemes — n'ont pas été réélus, et seuls trois nouveaux font leur entrée. Les responsables de l'industrie, M. Sandor Borbely, et de la propagande, M. Imre Gyori, quittent *le secrétariat sans être remplacés.*

Ces changements devraient être suivis, après les prochaines élections parlementaires, d'un remaniement du gouvernement, dont la proximité explique que des places aient été laissées libres dans les organismes dirigeants du parti. Le renouvellement des cadres est présenté depuis deux mois comme une mesure d'accompagnement *nécessaire* à la réussite des réformes économiques.

Deux amendements aux statuts, facilitant l'élection de jeunes membres aux directions de base et la cooptation au sein des comités du parti, *annoncent* une opération de rajeunissement de l'ensemble de la hiérarchie.

Mais, si l'âge est la raison des départs du bureau politique du président du Parlement, M. Antal Apro (soixante-sept ans), et de l'*ancien premier* ministre, M. Jenö Fock (soixante-trois ans), qui n'exerçaient plus tous deux qu'une activité restreinte, ceux de MM. Bela Biszku et Deszo Nemes ont, en revanche, une signification politique remarquée. L'ancien n° 2 du régime et le rédacteur en chef du *Nepsabadsag*, l'organe du comité central, incarnent, en effet, l'orthodoxie conservatrice ; et *ce sont les trois* personnalités promues en avril 1978, au moment de l'éviction de M. Biszku du secrétariat à l'organisation, qui font leur entrée au bureau politique.

Relativement jeunes, MM. Ferenc Havasi (cinquante et un ans), et Mihaly Korom (cinquante-trois ans), secrétaire du comité central, et M. Lajos Mehes (cinquante-trois ans), premier secrétaire de Budapest, sont des hommes prudents mais acquis — récemment, dans le cas de M. Mehes, — aux idées réformatrices, et sur lesquels le premier secrétaire pourra compter.

« Ce n'est pas une fête »

M. Borbely, dont on parlait pour le bureau politique, et M. Huszar, président du plan, souvent présenté comme le pre*mier ministre potentiel*, *payent* apparemment les déboires de l'économie ; mais il faudra attendre la suite des remaniements pour être fixé sur leur sort. La dégradation de M. Gyori, enfin, qui quitte le secrétariat à la *propagande pour* la *direction* de la section de propagande du comité central, sera bien accueillie par les milieux libéraux : ceux-ci peuvent continuer à espérer, puisqu'il n'a pas de successeur, que leur favori, le ministre de la culture, M. Poszgai, nouveau membre du comité central, soit appelé à le remplacer.

Enjoué, parlant sans notes et mêlant à ses propos plaisanteries et anecdotes, M. Kadar a insisté à nouveau, dans son discours de bilan, sur les efforts exigés des Hongrois dans les années à venir pour redresser l'économie et moderniser l'industrie. *« On a dit que la Hongrie adopte des méthodes capitalistes. Ce n'est pas vrai, elles sont socialistes, car elles visent au bien du peuple. Ce que nous proposons n'est pas une fête, mais c'est la nécessité »*, a-t-il dit. Ferme sur le fond, mais dans la forme beaucoup plus modéré que dans son rapport d'ouverture, M. Kadar est revenu sur les problèmes de politique étrangère pour souligner la « *loyauté* » de la Hongrie à ses alliances, tout en affirmant (*« Nous ne sommes le vassal de personne »*) l'indépendance de son pays, « *partenaire honnête et digne de confiance dans les relations internationales* ».

Ainsi, douze ans après l'introduction du nouveau mécanisme économique qui avait été vite freiné dans son application, la Hongrie se singularise à nouveau, en Europe de l'Est, par l'audace des réformes économiques qu'elle met en chantier. Non content de réaffirmer vigoureusement *l'orientation* prise depuis le début de l'année sous l'influence des courants modernistes, le douzième congrès du parti vient en effet de lancer un mouvement de rajeunissement dont les remaniements à la direction ne devraient *être que* la *première* étape.

Les raisons de ce choix — de cette « *nécessité* », dit-on à Budapest — sont en réalité communes à l'ensemble des démocraties populaires. A des degrés divers, suivant le niveau de leurs richesses naturelles, tous ces pays ont été frappés par la hausse du prix du pétrole et des matières premières qui a d'abord déséquilibré leur balance avec les pays à devises convertibles puis les a désavantagés dans leurs relations commerciales avec l'Union soviétique quand celle-ci a commencé à son tour à augmenter progressivement le prix de ses livraisons de brut.

L'impératif prioritaire est devenu le développement des *exportations*, qui a demandé lui-même un accroissement des investissements et des importations coûteuses de technologies et exige une élévation sensible de la qualité de la production. Cette exigence est d'autant plus forte qu'après trente-cinq ans de socialisme et l'arrivée de nouvelles générations qui n'ont connu ni la guerre ni la terreur des années staliniennes, mais au contraire l'ouverture sur l'Occident, le marché intérieur aspire à des produits supportant la comparaison avec ceux du commerce capitaliste.

« Economie », *« rationalisation »*, *« productivité »* sont donc devenues, même à Prague maintenant, les mots familiers du vocabulaire politique de l'Europe socialiste. Mais nulle part on n'ose *encore*, *comme* à Budapest, envisager de proclamer l'austérité avec autant de force, de fermer des usines non rentables, d'imposer aux entreprises les prix du marché mondial, et de faire planer la menace du chômage sur les ateliers ne *satisfaisant* pas aux nouvelles cadences.

La Hongrie, elle, peut se le permettre pour deux raisons : d'une part, parce que M. Kadar, depuis 1956, jouit, moyennant un alignement complet en politique *étrangère, de la totale confiance* de Moscou, et que rien ne menace son autorité sur le parti. D'autre part, parce que le pays bénéficie d'un consensus réel *fondé* depuis quinze ans sur un bien-être relatif et une tolérance sourcilleuse et habile.

Mais, si elle se tient, comme elle s'y dit décidée, à son pari, la Hongrie va devoir faire une difficile démonstration : prouver qu'il est possible de traverser indemne une période de bouleversements d'ampleur marqués, pour reprendre l'expression du premier ministre, par des « *chocs d'intérêts sociaux* » sans recourir *à la contrainte brutale d'an*tan et sans ces tampons indispensables que sont des syndicats libres et des institutions représentatives. Considérée depuis longtemps comme la « *vitrine* » du camp socialiste, la Hongrie s'est *désormais accordée le redou*table privilège d'en être le laboratoire.

BERNARD GUETTA.

LA COMPOSITION DES ORGANISMES DIRIGEANTS

BUREAU POLITIQUE

(13 membres)

MM. Janos Kadar, György Aczel, Mme Valeria Benke, *MM.* Sandor *Gaspar*, *Ferenc* Havasi (1), Mihaly Korom (1), György Lazar, Pal Losonczi, Laszlo Marothy, Lajos Mehes (1), Karoly Nemeth, Miklos Ovari et Istvan Sarlos.

Secrétariat (six membres).

Premier *secrétaire* : M. Janos Kadar.

Secrétaires : MM. Andras Gyenes, Karoly Nemeth, Miklos Ovari, Mihaly Korom, Ferenc Havasi.

Quatorze personnes en tout composent la *direction* du parti, M. Gyenes étant le seul secrétaire à ne pas figurer au bureau politique.

(1) Nouvel élu.

LES TROIS NOUVEAUX MEMBRES DU BUREAU POLITIQUE

● *M. FERENC HAVASI, né en 1929, dans une famille ouvrière ; membre du parti depuis 1948 ; il fut deuxième secrétaire (1954), puis premier secrétaire (1966) de la région de Komaron. Nommé en 1975 vice-premier ministre et membre de la commission de planification, il fut élu en avril 1978 secrétaire chargé de l'économie du comité central (dont il était membre depuis 1966). Il a fait trois ans d'études en U.R.S.S. à l'école du parti.*

● *M. MIHALY KOROM, né en 1927, dans une famille paysanne, membre du parti depuis 1946. Diplômé de l'académie de police et docteur en droit, il a longtemps exercé une haute responsabilité au ministère de l'intérieur. Membre du comité central depuis 1962, il en fut l'un des secrétaires entre 1963 et 1966, puis devint ministre de la justice. Il a fait trois ans d'études (19551958) en U.R.S.S. à l'école du parti et était secrétaire du comité central depuis avril 1978.*

● *M. LAJOS MEHES, né en 1927, fut premier secrétaire de la Ligue des jeunesses communistes de 1964 à 1970. Secrétaire général du syndicat de la métallurgie de 1970 à avril 1978, il fut ensuite premier secrétaire du parti pour Budapest.*

Italie

QUATRE MEMBRES PRÉSUMÉS DES BRIGADES ROUGES SONT TUÉS A GÊNES

Rome (A.F.P., A.P., Reuter). — Quatre membres présumés des Brigades rouges ont été tués, ce vendredi matin 28 mars, vers 3 h. 30 à Gênes, au cours d'une fusillade avec la police, qui effectuait un contrôle dans un local considéré comme l'une des caches de l'organisation terroriste. Un sous-officier de carabiniers a été blessé au cours de l'échange de coups de feu. La police n'a pas encore révélé l'identité des personnes tuées, ni le détail du matériel saisi dans ce local. Il s'agissait notamment d'un stock d'armes et de documents.

La veille, on avait appris à Rome, que dix-neuf personnes, dont trois Britanniques, étaient gardées à vue dans les locaux de la brigade de lutte antiterroriste, à la suite d'une vaste opération de police déclenchée mercredi à Bologne, Catane, Imola et Forli.

LES JOURNÉES PARLEMENTAIRES DU R.P.R.

Le départ de M. Michel Debré : coup de colère ou initiative préméditée ?

De notre envoyé spécial

Saint-Raphaël. — En annonçant, jeudi 27 mars, après une nuit de réflexion, sa décision de quitter les journées parlementaires R.P.R. de Saint-Raphaël — il a effectivement regagné Paris vendredi, — M. Michel Debré a-t-il saisi une occasion pour révéler son intention de se présenter à l'Elysée ou est-il, comme il l'affirme lui-même, « *tombé dans un piège* » ? Ces questions, les parlementaires R.P.R. se les sont posées au cours de la visite du département du Var qu'ils ont effectuée jeudi, après que l'ancien premier ministre eut lui-même annoncé sa décision en fin de matinée, à la sortie de l'église de Bormes-les-Mimosas, où une messe avait été célébrée à la mémoire de Georges Pompidou.

L'incident avait éclaté la veille au cours d'un dîner de presse. Interrogé par un journaliste sur ses préférences entre MM. Chirac et Debré pour l'élection à la pré-présidence de la République, M. Claude Labbé avait répondu mercredi qu'à son avis, « *M. Chirac est le meilleur candidat pour la France* ». La vivacité de la réplique de M. Debré sur le coup : « *C'est une question personnelle* » ; puis sa protestation ultérieure du lendemain : « *Les propos de M. Labbé sont déplacés* » ; ses confidences amères enfin : « *J'ai été offensé* » et son départ prématuré ont donné à son geste un caractère spectaculaire qu'il n'avait peut-être pas souhaité à l'origine. A moins que l'ancien premier ministre ait délibérément choisi sa « *sortie* » et mûrement élaboré sa décision. Toujours est-il qu'en agissant ou en réagissant de la sorte, M. Debré a, pour la première fois et publiquement, révélé son intention de briguer la magistrature suprême.

De son côté, M. Labbé a justifié la proclamation de son choix en faveur d'une éventuelle candidature de M. Chirac en disant qu'il préférait « *le représentant de la nouvelle génération gaulliste plutôt que les gaullistes historiques* », dont il reconnaît lui-même faire partie. En s'exprimant de cette façon, M. Labbé a rompu l'accord tacite qui existait entre MM. Chirac et Debré et qui consistait à ne pas révéler encore leurs intentions quant à l'élection présidentielle.

L'initiative de M. Labbé est-elle spontanée et intempestive ou résulte-t-elle d'un calcul mûrement réfléchi, comme peut le laisser penser le fait qu'il avait déjà pris cette position trois jours auparavant, dans une interview accordée à *Paris-Match* (dont l'édition a été « bouclée » lundi 24 mars) ? En tant que président du groupe parlementaire et conseiller politique du R.P.R., son opinion « *personnelle* » exprimée publiquement n'engage-t-elle pas l'appareil du mouvement tout entier ? Et M. Chirac, par son silence, n'avalise-t-il pas de tels propos, alors qu'il lui était facile de rappeler que toute prévision est aujourd'hui prématurée, comme il l'a déjà indiqué à plusieurs reprises ?

Tout en déplorant que les propos de M. Labbé aient été formulés de façon maladroite et désobligeante, quelques députés R.P.R. espéraient que le départ précipité de M. Debré ne serait qu'une « *bouderie* » temporaire due à un « *excès de mauvaise humeur* ». La plupart d'entre eux, en revanche, estimaient que cette situation nouvelle avait au moins le mérite de clarifier la situation. M. Debré n'ayant été suivi par aucun autre élu — il n'a d'ailleurs pas tenté d'en attirer à lui — apparaît aux yeux de beaucoup comme engagé dans une aventure solitaire. Il ne peut en effet se méprendre sur le soutien qu'apportera l'appareil du mouvement gaulliste à son président si celui-ci décide de se présenter en 1981.

Déjà certains élus se demandaient mercredi comment M. Debré pourrait invoquer le thème fondamental des gaullistes, celui du rassemblement, si lui-même apparaissait comme un fauteur de division, soit en se présentant, soit en ne soutenant pas le candidat du R.P.R. à l'Elysée.

D'autres enfin pensaient qu'un candidat de diversion issu des rangs gaullistes aurait objectivement pour effet de faciliter la tâche de M. Giscard d'Estaing en réduisant sensiblement l'impact d'une campagne conduite par M. Chirac au premier tour et en affaiblissant ultérieurement l'audience du R.P.R. dans le pays.

La crise ainsi ouverte ne peut en tout cas qu'accentuer encore l'embarras que connaît actuellement le mouvement gaulliste.

ANDRÉ PASSERON.



(Dessin de CHENEZ.)

● *M. Bernard Fournier*, président de l'Union des jeunes pour le progrès, a publié, jeudi 27 mars, au nom du bureau national de ce mouvement (gaulliste), une déclaration dans laquelle il « *salue l'attitude courageuse de M. Michel Debré* » et lui apporte « *toute la sympathie des jeunes gaullistes* ».

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

M. Delarue (S.O.S.-Environnement) annonce sa candidature

M. Jean-Claude Delarue, président de S.O.S.-Environnement, membre du Conseil économique et social, a annoncé, jeudi 27 mars, sa candidature à l'élection présidentielle. M. Delarue, qui avait été exclu du Mouvement d'écologie politique (MEP), au mois de janvier, pour avoir pris position sur l'élection présidentielle, en évoquant son éventuelle candidature, dans des structures qui se considèrent comme représentatives du courant écologiste, estime que le MEP « *fait fausse route* » en cherchant à s'entendre avec les Amis de la Terre.

Pour M. Delarue, le candidat écologiste doit être capable de s'adresser aux électeurs extérieurs à ce courant, ce qui suppose qu'il soit indépendant de tout groupe politique. Le président de S.O.S.-Environnement estime que les Amis de la Terre ne présentent pas de garanties d'indépendance politique.

[Né en 1939, enseignant à l'université Paris-VII, M. Delarue a été membre du P.S.U., puis du parti socialiste. Il a créé, en 1970, la Fédération des moyens de transport, dont il est le président, puis, en 1977, l'association S.O.S. Environnement, qu'il préside également. Il a été, en 1979, l'un des principaux animateurs d'Europe-Ecologie.]

∴

Après l'annonce de cette candidature, deux réactions ont aussitôt été enregistrées, celle du Comité de liaison écologique, dont l'une des composantes, Région parisienne Ecologie, souligne qu'aux assises nationales de Dijon en novembre 1979 il a été décidé que la désignation éventuelle d'un candidat n'interviendrait pas avant les états généraux de l'écologie, qui doivent se tenir, à Lyon, les 2, 3 et 4 mai prochain, et la réaction de M. Philippe Lebreton, président du Mouvement d'écologie politique (MEP), qui proclame que son organisation « *ne peut admettre ce processus d'autodésignation* ».

M. BÉRÉGOVOY : il appartient aux militants de choisir le candidat socialiste.

M. Pierre Bérégovoy, secrétaire national du parti socialiste, évoque, dans le numéro de *l'Unité*, hebdomadaire du P.S. daté du 27 mars, la désignation du candidat socialiste à l'élection présidentielle. « *Il s'agira*, écrit-il, *de choisir le meilleur des nôtres et non pas celui que préfèrent les autres* », écrit-il. M. Bérégovoy s'élève contre « *l'idée* (émise par Michel Rocard) *d'une candidature de consensus à partir d'un accord entre les principaux élus, responsables et dirigeants du parti* ».

« *François Mitterrand*, estime-t-il, *pourrait être le seul candidat du consensus* », compris comme la garantie de la cohésion du parti socialiste. Mais, ajoute M. Bérégovoy, « *dans cette hypothèse aussi, la décision appartiendrait aux militants et à eux seuls* ».

Cet article de M. Bérégovoy, avalisé par l'ensemble de la direction du P.S., répond à un double objectif. Il s'agit d'abord de prévenir une éventuelle prise de position de M. Mauroy en faveur de M. Rocard ; le maire de Lille devrait en effet aborder cette question dimanche 30 mars devant le « Club de la presse » d'Europe 1. Il s'agit ensuite d'en appeler aux militants contre M. Rocard et d'accréditer l'idée que l'organisation mise en place autour du député des Yvelines nuit à l'unité du parti. Celle-ci, indique M. Bérégovoy, « *est mise en cause lorsque se créent des structures parallèles disposant de sièges et de moyens financiers qui les établissent à concurrence du parti* ».

UN MUSÉE DE GAULLE A LILLE

(De notre correspondant.)

Lille. — La maison natale du général de Gaulle, 9, rue Princesse, à Lille, va être transformée en musée. Cet immeuble typique de l'architecture du dix-neuvième siècle, avec son double portail flanqué de pilastres, comporte deux étages. A hauteur du premier étage, sur la façade, se trouve une petite niche abritant une statue de la Vierge, dont parle le général de Gaulle dans ses Mémoires. Une plaque a été apposée, qui indique que le « promoteur de la Résistance française et libérateur de la patrie » *est né en ces lieux le 22 novembre 1890.*

Propriété de l'Institut Charles-de-Gaulle, le 9 de la rue Princesse va donc prochainement abriter une exposition permanente d'objets ayant appartenu au général, notamment lorsqu'il habita Lille et la région. M. Gaston Palewski, président de l'Institut Charles-de-Gaulle, a procédé, le 26 mars, à l'installation du comité régional chargé de l'aménagement de l'immeuble. Ce comité est présidé par deux compagnons de la Libération : MM. Maurice Schumann, sénateur du Nord, et Jacques Piette, maire et conseiller général d'Hénin-Beaumont.

Une souscription sera lancée dans les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais au moment des cérémonies de célébration du quarantième anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940. La ville de Lille et le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais apporteront leur contribution à cette réalisation. — G. S.





POLITIQUE

AU COURS D'UN MEETING A PARIS

M. Marchais critique vivement les « partisans de la soi-disant eurogauche »

Le rassemblement organisé par le parti communiste, jeudi 27 mars, porte de Pantin, à Paris, a réuni plusieurs milliers de personnes (soixante mille selon le P.C.F.), venues exprimer leur soutien à M. Georges Marchais, face à la « campagne » dont lui-même et son parti sont l'objet. Parmi les orateurs qui ont apporté leur témoignage sur la situation des droits de l'homme en France et dans le monde, et qui ont assuré M. Marchais de leur solidarité, le compositeur grec Mikis Théodorakis a déclaré que « le P.C. français répond, par ses prises de position courageuses, à son devoir historique » et qu'il « bouleverse le jeu des forces réactionnaires, en dévoilant celui de la social-démocratie ».

Mikis Théodorakis, qui avait assisté, en juin 1977, au congrès de Nantes du parti socialiste, dont il avait composé l'hymne, a achevé sa déclaration en ces termes : « Vive la solidarité active avec les pays socialistes et l'Union soviétique ! »

M. Marchais a consacré la plus grande partie de son discours à dénoncer les méfaits de la politique menée par le président de la République. Le secrétaire général a exposé, d'autre part, la position du P.C.F. sur le rapprochement entre partis socialistes et partis communistes européens souhaité par le parti socialiste français et le parti communiste italien et dont l'entretien qu'ont eu, le 24 mars, MM. Mitterrand et Enrico Berlinguer a marqué une étape importante. Le secrétaire général du P.C.I. avait rencontré, le 12 mars, M. Willy Brandt, président du S.P.D.

Sans jamais nommer le parti italien ni ses dirigeants, M. Marchais a vivement critiqué les positions des « partisans de la soi-disant eurogauche », auxquels il a reproché d'être favorables à la supranationalité et à la tutelle des Etats-Unis sur l'Europe. Opposant l'eurogauche à l'eurocommunisme, M. Marchais s'est posé en défenseur du second. Il a expliqué que l'eurocommunisme ne signifie pas que les partis qui s'en réclament devraient renoncer à définir de façon autonome « les rythmes et les moyens » de leur progression vers le pouvoir.

En clair, M. Marchais estime que le P.C. italien et celui qu'il appelait naguère « mon ami Berlinguer » se sont rendus coupables d'ingérence dans les affaires du parti français. En effet, en rencontrant M. Mitterrand, le dirigeant communiste italien a paru désapprouver le comportement du P.C.F. vis-à-vis du P.S., même si les relations du P.C.I. avec les socialistes français se situent sur un plan qui ne recoupe qu'en partie celui où s'opposent les deux anciens partenaires de l'union de la gauche. M. Berlinguer a au moins permis au P.S. de montrer qu'il n'est pas considéré par tous les communistes européens comme « aligné sur Washington ».

M. Marchais réplique en durcissant sa présentation des positions du P.S. (accusé d'être partisan de la course aux armements) et en l'étendant implicitement à celles du P.C.I. Il a rappelé, d'autre part, que ces deux partis ont en commun d'avoir condamné l'intervention soviétique en Afghanistan.

PATRICK JARREAU.

M. Pierre Zarka déclare que ceux qui ont fouillé le passé de M. Georges Marchais *« n'ont rien pu trouver, pour la bonne et simple raison qu'il n'y avait rien à trouver »*. Il ajoute, au sujet du secrétaire général du P.C.F., que *« la franchise, la spontanéité, la combativité, sont des traits marquants de sa manière d'agir »*.

M. Zarka critique l'attitude qui consiste à considérer que les hommes politiques constituent un groupe et qu'ils sont *« tous les mêmes »*. Il rappelle les précédents des ligues, dans les années 30, et du mouvement Poujade en 1956. M. Zarka affirme, d'autre part, que le P.C.F. est *« le parti des travailleurs et de la jeunesse »*, et il demande : *« Peut-on être plus transparent que nous le sommes ? »* A propos de M. François Mitterrand, il déclare : *« C'est le plus vieux politicien de France. »*

M. Marchais, dont l'arrivée à la tribune a été saluée par une longue ovation, déclare : *« Votre accueil me va droit au cœur. Mieux que tout sondage, il en témoigne : la machination qui m'a pris pour cible s'effondre. Ses auteurs sont en déroute. (...)*

» Ils avaient cru pouvoir m'atteindre. Ils n'avaient pas compté avec deux atouts. Deux atouts que j'ai pour moi, contre lesquels ils ont buté. La force de la vérité. Et votre puissance, amis et camarades, la force de votre soutien et de votre confiance.

» Aussi, à vous tous et à vous toutes, je veux simplement et sincèrement dire : merci. C'est grâce à vous, à votre engagement, que cette conjuration anticommuniste peut être aujourd'hui mise en échec. Et je veux remercier aussi nos amis internationaux, et, en particulier, ce soir, Mikis Theodorakis. »

M. Marchais explique que MM. Giscard d'Estaing, Chirac et Mitterrand espèrent de l'élection présidentielle qu'elle leur permettra *« d'atteindre leur but essentiel : gérer la crise ensemble en se partageant le pouvoir »*. *« Or,* déclare-t-il, *il y aura un candidat communiste. Tout dépendra de son résultat. S'il maintient — voire même s'il accroît — l'influence de notre parti, leur projet ne pourra pas se réaliser comme ils l'entendent. Les chances de l'union, du changement, seront préservées. Il leur faut à tout prix éviter cela. Il leur faut, plus que jamais, diminuer l'audience du parti communiste. »*

Le secrétaire général du P.C.F. rappelle les propositions de son parti visant à assurer la transparence des hommes et de la vie politiques. Il a dressé ensuite un bilan sévère de la politique menée par *« Giscard d'Estaing et les politiciens du capital »* dans tous les domaines, de l'économie aux affaires internationales en passant par les questions sociales, la recherche scientifique et la culture, l'environnement, les droits de l'homme et la sécurité. M. Georges Marchais rappelle les transformations préconisées par le parti communiste, puis il a déclaré : *« Aujourd'hui, il est sans doute une question que vous vous posez : ce changement, par quelle voie y parvenir ? Comment faire ?*

» A ce propos, le parti socialiste apporte ces jours-ci une réponse. Cette réponse, certains journaux proches du parti lui ont donné un nom : l'« eurogauche ». Une « eurogauche » qui viendrait supplanter l'eurocommunisme prétendument moribond.

» Disons-le clairement, parce que c'est de l'avenir du combat des travailleurs et du peuple de notre pays qu'il s'agit : de cette *soi-disant « eurogauche », nous, communistes français, nous ne voulons absolument pas. »*

Le dirigeant communiste a déclaré que *« les partisans de la soi-disant « eurogauche » sont pour l'austérité »*, qu'*« ils font leur le démantèlement de notre industrie comme de notre agriculture »* et qu'*« ils se prononcent fermement en faveur de l'élargissement de la Communauté économique européenne à la Grèce, au Portugal et à l'Espagne »*. M. Marchais ajoute : *« Les partisans de parlent de droits de l'homme. Mais il y a quelques jours à peine, ils se sont, à l'Assemblée européenne, rangés du côté de ceux qui ont précisément empêché l'examen du dossier des atteintes aux droits de l'homme dans les neuf pays de la Communauté européenne. »*

M. Marchais affirme que *« les partisans de la soi-disant « eurogauche » sont aussi les partisans des « euromissiles », et par conséquent de l'escalade de la course aux armements »* et qu'*« ils prétendent que les travailleurs devraient renoncer à obtenir la solution de leurs difficultés dans le cadre national et la renvoyer au plan européen »*.

« Au reste, dit-il, *les partisans prônent en fait le statu quo in- de la soi-disant « eurogauche » ternational. Car la coexistence pacifique devrait, à leurs yeux, avoir pour corollaire l'interdiction pour les peuples de se donner le régime social de leur choix. Ils vont même plus loin : selon eux, il faudrait renoncer à accorder notre solidarité à tous les peuples en lutte, y compris à ceux qui sont victimes des ingérences de l'impérialisme. Celui-ci serait ainsi libre d'exporter à sa guise la contre-révolution. »*

Le secrétaire général du P.C.F. a conclu sur ce point : *« On le voit, substituer cette soi-disant « eurogauche » à l'eurocommunisme reviendrait à abandonner la lutte pour un changement politique réel pour pousser le mouvement ouvrier et démocratique dans le marais de la collaboration sociale-démocrate avec la bourgeoisie. Voilà pourquoi nous disons fermement non à cette impasse. »*

M. Marchais a déclaré ensuite : *« Le parti communiste français reste indéfectiblement attaché à l'eurocommunisme, c'est-à-dire à la lutte contre le capital pour des transformations sociales, économiques et politiques capables d'ouvrir une issue positive à la crise ; à la lutte pour aller, par une voie démocratique, vers un socialisme lui-même démocratique.*

» Nous nous sommes félicités de la convergence qui s'est manifestée à ce propos entre les analyses et les politiques définies par un certain nombre de partis communistes, dont le nôtre. (...)

» Mais l'eurocommunisme n'a jamais signifié l'adoption d'un modèle unique de socialisme. Plus encore, il n'a jamais impliqué la renonciation au droit — et je dirai : au devoir — de chaque classe ouvrière, de chaque peuple, de choisir sa propre voie vers le socialisme, d'en définir les rythmes et les moyens. Il n'a jamais impliqué que notre peuple remette son sort entre les mains d'un aréopage supranational dominé par l'Allemagne de l'Ouest et soumis à la tutelle des Etats-Unis. »

Le secrétaire général achève son discours par un appel au renforcement du parti communiste *« dans tous les domaines »*. *« Telle est aujourd'hui,* dit-il, *la clé du changement. »*

M. JOSPIN DÉNONCE LA « FLAMBÉE ANTISOCIALISTE » DU P.C.

M. Lionel Jospin, secrétaire national du parti socialiste, a déclaré, jeudi 27 mars, au cours d'un meeting à Paris : *« Dans la flambée antisocialiste que la direction du P.C. entretient contre nous, elle est prête à jeter bien des meubles et à dévaster son intérieur. Georges Marchais est un Bernard Palissy qui brûle son mobilier, mais il lézardera bientôt son four sans produire autre chose que de la vaisselle brisée, dans le style des années 50. (...)*

» Regardez ce qu'était le patrimoine du P.C. depuis quelques années : le refus des interventions étrangères ? Au feu. Une position équilibrée entre les blocs ? Au feu. La pratique de l'unité d'action ? Au feu. Les critiques des défauts du « socialisme réel » ? Au feu. Les liens d'amitié avec le P.C. italien ? Au feu également depuis la rencontre Berlinguer-Mitterrand. »

● *MM. Camille Suhard et Pierre Gilbert,* conseillers municipaux P.S.U. de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), ont écrit, jeudi 27 mars, aux maires des villes gérées par des conseils municipaux de gauche pour leur demander de faire grève pendant une semaine, afin de *« relancer la dynamique cassée »* depuis la rupture entre socialistes et communistes.

● *Le dossier des fraudes électorales.* — A la suite de la procédure de prise à partie du procureur de la République de la circonscription de Saint-Pierre engagée par M. Paul Vergès, secrétaire général du parti communiste réunionnais, le dossier relatif aux fraudes survenues lors des élections cantonales de 1976, qui était « bloqué » au ministère de la justice depuis deux ans (*le Monde* du 13 mars), a été retransmis au parquet de la Réunion. — *(Corresp.)*

Une lettre de M. René Andrieu

A la suite de la lettre de M. Philippe Robrieux publiée dans le Monde *du 27 mars, M. René Andrieu, directeur adjoint de* l'Humanité, *nous écrit :*

Quelques modestes remarques sur la deuxième lettre de M. Robrieux, qui maintient que G. Marchais a *suivi une école* en U.R.S.S. en compagnie de B. Jourd'hui dans la période comprise entre courant septembre et courant novembre 1955.

1) Il déclare fonder sa conviction *« sur une série de données précises et concordantes »*. Ce qui est étrange, c'est qu'il n'en livre aucune.

2) Il se dit *« soucieux de ne pas être mêlé à la polémique en cours »*. Ce souci l'honore, mais alors pourquoi a-t-il fourni *« l'information »* qui a nourri l'essentiel de la polémique ?

3) C'est ainsi que *Paris-Match* du 21 mars écrivait : *« Que Georges Marchais soit allé un an à Moscou à l'école du parti, Philippe Robrieux en témoigne. »* Et il ajoutait ces précisions attendrissantes : *« Georges Marchais a suivi avec mon ami Bernard Jourd'hui l'Ecole supérieure des cadres du P.C. dans la banlieue de Moscou. Ils sont partis ensemble, fin 1954. Alors qu'ils n'étaient que tout petits militants. Pendant un an, ils ont partagé la même chambre à l'école du parti. Pendant un an, ils ont appris le russe et lu tout ce qui enrichissait leur endoctrinement. »*

Dans *Paris-Match* du 28 mars, M. Robrieux reprochait à la journaliste qu'il avait rencontrée de *« lui prêter des considérations historiques erronées. »*, mais maintenait pour l'essentiel l'information, avec moins de précision toutefois sur les dates : cela s'était passé, disait-il, « en 1955 ». La journaliste qui l'avait interviewé maintenait de son côté son propos, affirmant qu'elle avait *« écrit pratiquement sous sa dictée »*. *« J'ai insisté,* écrivait-elle, *en lui demandant s'il était sûr des dates. Il m'a dit : « Leur » départ se situe fin 1954-début » 1955, et ils sont restés en » U.R.S.S. un an. »*

M. Robrieux se flatte aujourd'hui d'avoir *« systématiquement refusé toutes les demandes d'interview »*. Mais pourquoi a-t-il accepté de déjeuner avec une journaliste de *Paris-Match ?* Ignorerait-il que la vocation d'un journaliste, ce n'est pas seulement d'écouter les propos, c'est de les publier ?

4) Il écrit qu'il nous a demandé l'autorisation de consulter les sources auxquelles nous nous sommes référés pour indiquer que ni G. Marchais ni B. Jourd'hui n'ont participé à une quelconque école en U.R.S.S., que ce soit en 1954, en 1955 ou à toute autre date.

Je l'autorise gracieusement à utiliser tous les documents parfaitement probants que *l'Humanité* a publiés à ce sujet.

En ce qui concerne l'A.O.I.P., l'entreprise où travaillait B. Jourd'hui en 1955, il écrit qu'elle était *« une coopérative ouvrière dirigée ou influencée depuis fort longtemps par le P.C.F. »*

Puis-je rappeler à un historien dont la *« discipline s'est constituée en science »* que l'A.O.I.P. n'est pas une petite coopérative autogestionnaire mais une grande entreprise de type capitaliste qui emploie des milliers de salariés et dispose de plusieurs filiales à Paris et en province ? Ses directeurs, qui ont le pouvoir exécutif, sont les représentants des banques. Les accusations que porte contre eux M. Robrieux risquent tragiquement de ternir la réputation d'hommes qui font partie non pas du syndicat C.G.T. mais plus communément du syndicat patronal de la métallurgie adhérant au C.N.P.F.

Il va de soi que M. Robrieux peut leur demander de consulter les archives qui existent — ne le savait-il pas ? — dans toute entreprise, tenue de posséder des registres où sont consignés au jour le jour les effectifs et les salaires, comptées les présences, décomptées les absences, le tout étant obligatoirement déclaré à la Sécurité sociale. Comment diable avant de lancer son information n'a-t-il pas pensé à consulter les registres de l'A.O.I.P. que je n'ai en ce qui me concerne aucune qualité pour lui fournir, étant syndiqué à la C.G.T. et non au C.N.P.F.

Ainsi en me basant sur une série de données précises et concordantes, je suis navré d'arriver à la conclusion que M. Robrieux dans cette affaire a raconté n'importe quoi.

[Pour notre part, sauf élément nouveau, cette lettre met fin à la controverse.]

LA C.G.T. : le « phénomène le plus ignoble ».

Le bureau de la C.G.T., dans une déclaration, le 26 mars, dénonce une nouvelle fois les atteintes aux libertés et aux droits sociaux, qui s'ajoutent à « l'attaque contre les conditions de vie ».

« La C.G.T. est concernée par la dégradation des mœurs politiques et le regain d'anticommunisme qu'elle nourrit, et l'échéance de l'élection présidentielle, pas plus que toute autre élection, où chacun a la pleine liberté de voter selon ses idées, ne saurait la contraindre à se taire sur quelque sujet que ce soit (...).

« La campagne engagée contre le secrétaire général du parti communiste français qui, par-delà la personne de Georges Marchais accuse de collaboration les travailleurs français, contraints de travailler en Allemagne durant la deuxième guerre mondiale du fait des pires reniements, des plus viles soumissions de la grande bourgeoisie, du patronat français à l'occupant nazi, en constitue le phénomène le plus ignoble (...).

» Un coup d'arrêt doit être porté à cette situation qui, si elle devait se poursuivre, pourrait devenir propice à des aventures dangereuses pour l'ensemble des forces progressistes et, plus largement, pour le présent et l'avenir démocratique de la France. »

LA PÉTITION « POUR L'UNION DANS LES LUTTES »

Une centaine de « collectifs » unitaires se sont constitués

La pétition « Pour l'union dans les luttes », lancée voici trois mois, a recueilli près de cinquante-cinq mille signatures, et ses initiateurs, observant le rythme selon lequel augmente le courrier qu'ils reçoivent, estiment que le chiffre de cent mille devrait être atteint assez rapidement. Ils évaluent à 20 % environ la proportion de signataires qui appartiennent au parti socialiste ou au parti communiste. A ceux-là s'ajoutent, dans une proportion de 10 % environ, les membres de formations d'extrême gauche et d'anciens militants du P.C.F.

Les militants socialistes et communistes sont relativement moins nombreux que ceux qui n'appartiennent à aucune formation politique à s'engager en faveur d'un texte qui dénonce les « stratégies d'état-major ». En outre, dans le cas du P.C.F., les cadres politiques mettent en garde les adhérents contre une initiative qui, selon, par exemple, un communiqué de la fédération communiste du Gard, *« est destinée à camoufler les orientations droitières du P.S. »*.

D'autres fédérations du P.C.F. — celles de l'Hérault, de l'Aube et de la Loire-Atlantique — ont pris position officiellement contre la pétition. Ailleurs, ce sont les responsables de section qui mènent la campagne de dissuasion.

Les socialistes, s'ils se déclarent le plus souvent favorables à ce mouvement, n'en sont pas moins méfiants. Ils tentent parfois de faire signer le texte de la pétition en l'accompagnant d'une déclaration favorable au P.S. Les militants trotskistes de la Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R.) et des Comités communistes pour l'autogestion (C.C.A.) ont fait de la diffusion de cette pétition une de leurs tâches prioritaires, la L.C.R. faisant approuver, par le biais d'un amendement, ses positions en faveur de la grève générale et de la « coordination des luttes ». Cette attitude provoque parfois des réactions assez vives de la part de signataires, qui dénoncent les « manipulations » de la L.C.R.

Les faits les plus remarquables sont l'écho rencontré par cette initiative parmi les militants syndicaux et la multiplication des comités et des « collectifs » qui réunissent, toutes tendances confondues, les signataires. On compte aujourd'hui une centaine de comités constitués dans toute la France, les départements du Sud étant ceux où ce mouvement s'est le plus développé (à Marseille, Toulouse, Montauban et Grenoble, notamment). Les conseillers municipaux jouent souvent un rôle important, comme dans le Gard, pour diffuser le texte dans la *population.*

L'adhésion de nombreux militants syndicaux à ce mouvement amène les responsables des centrales à s'y intéresser. Plusieurs dirigeants de la C.G.T., n'appartenant pas au P.C.F., avaient signé dès la parution de la pétition. La direction de la C.F.D.T. a décidé de demeurer à l'écart, mais il semble qu'elle doive aujourd'hui tenir compte du fait que de nombreux cadres de cette confédération participent au mouvement. Quant à la FEN, son secrétaire général, M. André Henry, a demandé à rencontrer les promoteurs de cette initiative, qui mobilise de nombreux enseignants.

Les animateurs locaux et nationaux du mouvement s'interrogent sur la traduction qu'il pourrait avoir le 1er Mai, soit que les comités unitaires participent en tant que tels aux manifestations syndicales, soit qu'ils appellent à y participer. — P. J.

Création d'un « Collectif d'initiative des juifs de gauche »

Plusieurs personnalités viennent de créer un « Collectif d'initiative des juifs de gauche » qui vise à lutter contre la « monopolisation » et la « confiscation », par les institutions juives « officielles » réunies au sein du CRIF (Conseil représentatif des institutions juives en France), de la « voix juive pourtant plurielle » (1).

Les signataires déclarent notamment :

« Représentant d'un large éventail de sensibilités juives, le Collectif qui vient de se constituer — en toute indépendance vis-à-vis des organisations et partis existants — appelle l'opinion juive de gauche à s'élever contre la monopolisation de l'expression par les institutions juives officielles et à faire entendre sa propre voix.

» En un moment de crise aiguë de la société et de la gauche, où le comportement des institutions et des organisations politiques continue, en dépit des aspirations nouvelles, d'être beaucoup trop marqué par le centralisme (...), nous dénions le droit à tout appareil de prêter des options à l'ensemble des juifs de France. Les nôtres ne s'identifient nullement avec celles qui ressortissent au discours officiel des institutions juives.

» La confiscation de fait, grâce au poids des médias, de la voix juive, pourtant plurielle, par ces organismes réunis au sein du CRIF, et la gestion unilatérale de nombreuses instances communautaires par le Fonds social juif unifié sont devenues inadmissibles. Il est établi que la représentativité et le fonctionnement de ces institutions, dominées par des notables et leurs clercs, sont fort peu démocratiques. De là, deux conséquences nocives :

» 1) Un conditionnement moral aliénant pour la population juive, dont les véritables aspirations sont ignorées ou déformées ;

» 2) La création, pour l'opinion française, d'une image unilatérale et faussée de ce que sont et pensent les juifs de France.

« Français et juifs, termes qui ne sauraient s'opposer à l'époque du droit à la différence, nous tenons d'abord à assumer pleinement et par nous-mêmes notre identité juive. Est juif, selon nous, celui qui veut s'assumer comme tel, sans autre critère d'exclusion. Nous ne pouvons laisser sous le seul contrôle d'un quelconque aréopage la mise à jour et la perpétuation des diverses cultures juives et de leurs richesses toujours créatrices. (...)

» L'existence d'Israël nous interpelle et, si l'on se réfère aux déclarations du CRIF, c'est sur la question israélienne que se manifeste le plus nettement la démission de l'« establishment » juif devant ses responsabilités.

» Nous sommes préoccupés par l'existence et la sécurité d'Israël et de son peuple (dont les intérêts ne sauraient être confondus avec la politique changeante de ses gouvernants). Israël n'est cependant qu'une partie, une dimension du judaïsme mondial. C'est pourquoi nous refusons toute centralité israélienne et toute obédience vis-à-vis de Jérusalem ou du mouvement sioniste.

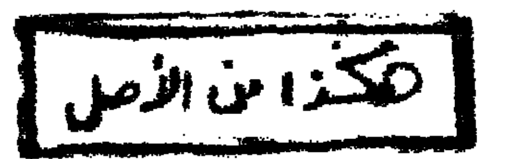
» Les liens de fait créés entre le judaïsme mondial et Israël n'impliquent aucunement pour les juifs de la Diaspora l'approbation automatique, de règle jusqu'à présent. Le droit à la libre appréciation critique vis-à-vis d'Israël, comme de tout Etat, reste fondamental. (...) Nous ne pouvons que nous prononcer en faveur d'une solution négociée du conflit israélo-arabe, et avant tout israélo-palestinien. Celle-ci devrait passer par un dialogue avec les représentants palestiniens — en premier lieu, l'O.L.P. — en vue de satisfaire les aspirations nationales palestiniennes à côté d'Israël et dans le respect mutuel des deux souverainetés.

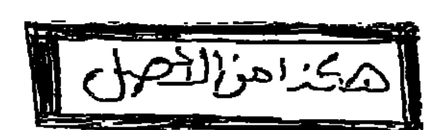
» Nous ne pouvons, en outre, nous taire devant les pratiques discriminatoires vis-à-vis des Arabes en Israël (...). »

Après avoir évoqué *« l'insécurité croissante ressentie par les juifs de France face à l'aggravation jusqu'au crime des agissements antisémites (Foyer Médicis, affaires H. Curiel et P. Goldman)* et la *« lutte pour l'élargissement des droits de l'homme en France et dans le monde »*, notamment pour la *« défense des juifs soviétiques en butte à un antisémitisme ambiant encouragé par des pratiques étatiques »*, les auteurs de la déclaration concluent : *« Assez de centralisme et de délégation de pouvoir ! La crise actuelle d'une société en mutation implique la reprise en main par chaque groupe de ses potentialités, et leur réaffirmation dans la perspective d'une démocratie pluraliste ouverte à de nouveaux espaces de liberté. Contribuons à ce que le judaïsme millénaire réaffirme au présent ses meilleures valeurs de progrès. »*

(1) Voici la liste des premiers signataires : Mmes et MM. Luc Rosenzweig ; Georges Ayache ; Pierre Vidal-Naquet ; Richard Marienstras ; Lilly Scherr ; Jacques Burko ; Wladimir Spiro ; Roland Rappaport ; Jean-Michel Rozenfeld ; Jean-Paul Levy ; Nathan Zederman ; Wladimir Rabi ; Claude Katz ; Herbert Axelrad ; Antoine Spire ; Charles Dobzinski ; Nathalie Felzenschwalbe ; Guy Konopnicki ; David Szejnbaum ; Bernard Chaoudt ; Jean Liberman ; Rachel Ertel, Lilian Atlan et Haïm Vidal Séphiha.

Les signatures sont recueillies par M. Jean Liberman, 17, rue Réaumur 75003 Paris.




هكذا من الأصل

(Publicité)



UN APPEL POUR LA VÉRITÉ HISTORIQUE ET LA LOYAUTÉ DES DÉBATS

Le Parti communiste développe des attaques de plus en plus nombreuses contre la C.F.D.T. et calomnie celle-ci et ses militants. Ainsi, à Belfort, le Secrétaire général de la C.F.D.T. — Edmond MAIRE — vient d'être accusé d'avoir « pacifié l'Algérie au lance-flammes et torturé les militants de la liberté ».

Nous n'acceptons pas que de telles accusations soient lancées contre la C.F.D.T. à propos de l'Algérie. La vérité historique c'est, au contraire, que les militants de la C.F.D.T., l'organisation syndicale elle-même, ont joué un rôle positif et courageux contre la torture, le colonialisme et pour la paix.

En signant la présente déclaration, nous entendons affirmer que le débat, condition de la démocratie, implique le respect de la vérité et qu'il exclut la calomnie.

Nous affirmons que l'essentiel actuellement est de tout faire pour que rien ne puisse accentuer la division des travailleurs, ce qui implique que la nécessaire discussion entre organisations syndicales et politiques de gauche soit ouverte et sans haine. Ainsi seront possibles la confrontation des idées, la relance de l'action et l'ouverture de perspectives d'avenir.

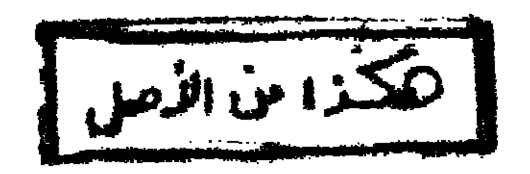
LISTE DES CENT PREMIERS SIGNATAIRES

Gérard ADAM, professeur au C.N.A.M. — **Yves ARCADIAS**, économiste — **Raymond ARON**, historien — **Jean-Pierre AZÉMA**, historien — **Robert BADINTER**, avocat — **Henri BARTOLI**, professeur à l'université Paris-I — **François-Régis BASTIDE**, écrivain — **Michèle BEAUVILLARD**, avocate — **Jacques de la BOLLARDIÈRE**, général, compagnon de la Libération — **Etienne BOLO**, ancien des réseaux de soutien au F.L.N. — **François BORELLA**, ancien vice-président de l'UNEF — **Bernard BOUDOURESQUES**, ingénieur — **Claude BOURDET**, journaliste, compagnon de la Libération — **Pierre BOURDIEU**, sociologue — **Jean BOUVIER**, historien — **André BURGIÈRE**, historien — **Monique CAHEN**, éditeur — **Yvan CRAIPEAU**, écrivain — **Michel CROZIER**, sociologue — **André CRUIZIAT**, ancien animateur de « la Vie Nouvelle » — **Robert DAVEZIES**, ancien des réseaux de soutien au F.L.N. — **Pierre DAIX**, écrivain — **Jean DANIEL**, journaliste — **Jacques DELORS**, économiste — **Jean-Marie DOMENACH**, journaliste, écrivain — **Tony DREYFUS**, avocat — **Jacques DROZ**, historien — **René DUMONT**, agronome, écologiste — **Jean-Marie DUPONT**, ancien membre du bureau de l'UNEF — **Jean DUVIGNAUD**, écrivain — **Jean ELLEINSTEIN**, historien — **René FALLET**, écrivain — **Jean-Pierre FAYE**, écrivain — **François FEJTO**, journaliste, écrivain — **Jean-Jacques de FÉLICE**, avocat — **Robert FOSSAERT**, économiste — **Michel de la FOURNIÈRE**, ancien président de l'UNEF — **Roger GARAUDY**, philosophe — **Pierre GAUDEZ**, ancien président de l'UNEF — **André GORZ**, écrivain — **Tiennot GRUMBACH**, avocat — **Hervé HAMON**, écrivain, journaliste — **Alain JOXE**, professeur à l'Ecole des hautes études en sciences sociales — **Jean-Noël JEANNENEY**, historien — **Georges KIEJMAN**, avocat — **Georges LAVAU**, professeur de sociologie politique — **Jacques LESAGE de la HAYE**, sociologue — **Jérôme LINDON**, éditeur — **Artur LONDON**, écrivain — **Jean MAITRON**, historien — **André MANDOUZE**, professeur à l'université Paris-Sorbonne — **Daniel MAYER**, président de la Fédération internationale de la Ligue des droits de l'Homme, ancien ministre — **Albert MEMMI**, écrivain — **Paul MILLIEZ**, professeur de médecine — **Yves MONTAND**, comédien — **Georges MONTARON**, journaliste — **Claude NEUSCHWANDER**, ancien vice-président de l'UNEF — **Claude OLIEVENSTEIN**, médecin toxicologue — **Paul PARISOT**, journaliste — **Hélène PARMELIN**, écrivain — **Edouard PIGNON**, peintre — **Frédéric POTTECHER**, journaliste — **Madeleine REBERIOUX**, historienne — **René REMOND**, historien — **Jacques RISPAL**, comédien — **Jean-Marc ROBERTS**, écrivain — **Denis ROCHE**, poète — **Pierre ROSANVALLON**, économiste, écrivain — **Patrick ROTMAN**, journaliste, écrivain — **David ROUSSET**, écrivain, ancien député — **Catherine SAUVAGE**, artiste — **Aimé SAVARD**, journaliste — **Laurent SCHWARTZ**, mathématicien — **Jorge SEMPRUN**, écrivain — **Simone SIGNORET**, comédienne — **Haroun TAZIEFF**, vulcanologue — **Paul TEITGEN**, juriste — **Paul THIBAUD**, journaliste — **Charles TILLON**, écrivain, ancien responsable des F.T.P. — **Jean TOULAT**, prêtre, écrivain — **Alain TOURAINE**, sociologue — **Jacques TRÉBOUTA**, réalisateur de télévision — **Pierre VIDAL-NAQUET**, historien — **Dominique WALLON**, ancien président de l'UNEF — **Michel WINOCK**, historien — **Jean ALIDIÈRES**, ancien secrétaire national de la C.F.D.T. — **René BONETY**, ancien secrétaire national — **Mme Veuve Alexandre CHAULET**, ancien délégué confédéral en Algérie, député à l'Assemblée constituante algérienne — **Gilbert DECLERCQ**, ancien membre du bureau national — **Albert DETRAZ**, ancien secrétaire national — **Robert DUVIVIER**, ancien membre du B.N. — **René DECAILLON**, ancien secrétaire général adjoint — **Eugène DESCAMPS**, ancien secrétaire général — **Gérard ESPERET**, ancien vice-président — **François FRAUDEAU**, ancien délégué confédéral en Algérie — **André GLORIEUX**, ancien membre du B.N. — **Marcel GONIN**, ancien membre du B.N. — **André JEANSON**, ancien président — **Jacques JULLIARD**, ancien membre du B.N. — **François LAGANDRÉ**, ancien membre du B.N. — **Raymond LEBESCOND**, ancien membre du B.N. — **Jean MAIRE**, ancien membre du B.N. — **Raymond MARION**, ancien membre du B.N. — **René MATHEVET**, ancien vice-président — **Jacques MOREAU**, ancien secrétaire national — **René SALANNE**, ancien secrétaire national — **Simone TROISGROS**, ancienne secrétaire générale adjointe — **Paul VIGNAUX**, ancien secrétaire général du S.G.E.N., ancien membre du B.N.

LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE LA C.F.D.T. : Edmond MAIRE, secrétaire général — **Jacques CHÉRÈQUE**, secrétaire général adjoint — **Georges BÉGOT**, secrétaire national — **Robert BONO**, secrétaire national — **Pierre HUREAU**, secrétaire national — **Jeannette LAOT**, secrétaire nationale — **Hubert LESIRE-OGREL**, secrétaire national — **Noël MANDRAY**, secrétaire national — **Albert MERCIER**, secrétaire national — **Michel ROLANT**, secrétaire national.

Les personnes qui souhaitent soutenir cet appel peuvent le faire en écrivant à la C.F.D.T. - Secrétariat général - 5, rue Cadet - 75009 PARIS ou en téléphonant au : 247-71-21 ou 247-71-20 ou 247-77-19.

Les participations financières peuvent être envoyées à la C.F.D.T. -C.C.P. 283-24 T PARIS, en indiquant : « Pour la vérité historique et la loyauté des débats ».



Le Monde

société

SAMEDI AU BOURGET

M. Giscard d'Estaing veut « dialoguer avec les jeunes »

Le président de la République se rendra le samedi 29 mars, à 17 heures, à l'aéroport du Bourget pour « dialoguer » avec les jeunes. Cinq interlocuteurs ont été sélectionnés pour interroger M. Giscard d'Estaing sur les thèmes suivants : le cadre de vie, les droits de l'homme, la culture, les jeunes ruraux et le travail. Cette discussion avec le chef de l'Etat sera ensuite retransmise partiellement et en différé par TF 1 à 19 heures.

Des milliers de personnes sont attendues à cette manifestation organisée par le Mouvement des jeunes giscardiens.

La chanteuse américaine Joan Baez donnera le soir un récital afin de recueillir de l'argent au profit de la cause des droits de l'homme pour l'organisation Humanitas International, dont elle est présidente. Elle s'est déclarée consciente de la possible « utilisation politique » de cette démarche, comme d'autres qu'elle a faites auparavant, mais estime qu'il n'y a pas à en tenir compte : ce qui compte, nous a-t-elle déclaré, est « la sainteté dans la vie, qu'il s'agisse de causes dites de droite ou de gauche ».

Des interlocuteurs choisis

Les cinq interlocuteurs qui ont été choisi par les directeurs de cabinet de cinq ministères différents pour représenter, face au président de la République, le samedi 29 mars, la jeunesse française, ne seront pas de simples faire-valoir : à l'exception d'Elisabeth Huppert, qui, en bonne comédienne, ne veut rien révéler de ses questions, pour préserver, sans doute, tous les effets de surprise, les quatre autres décrivent avec conviction les thèmes de leurs interventions: Mme Irène Kraut, avocat et membre du comité central de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), plaide l'abolition de la peine de mort, l'amélioration du statut des objecteurs de conscience ou le droit à l'égalité devant la justice. M. Pierre Lebaillif, qui anime notamment le comité d'action pour le solaire, milite ouvertement pour une meilleure information sur le nucléaire et pour une participation réelle des populations aux décisions. Il annonce qu'il interrogera le président de la République sur Plogoff.

M. Michel Fau, président du Centre national des jeunes agriculteurs (C.N.J.A.), milite, « *en syndicaliste* », dit-il, contre la désertification des zones rurales et pour le développement de l'Europe. Enfin, M. Jacques Mégean, délégué général à l'Association pour la revalorisation du travail manuel, et lui-même ancien travailleur manuel, affirme avec force le droit à la formation permanente et la nécessité d'une meilleure information.

Les interventions, de quatre minutes et demie chacune, seront, semble-t-il, préparées, sérieuses et motivées.

Le chef de l'Etat ne sera pas pour autant surpris de leur contenu : M. Charles Debbasch, conseiller technique de M. Giscard d'Estaing, les a réunis tous les cinq pour en débattre, et leur a demandé de déposer par écrit, avant le « dialogue », l'essentiel de leurs thèmes d'intervention. Mᵉ Kraut parlait déjà au passé, le jeudi 27 mars, de l'intervention qu'elle fera samedi.

Rien n'a été laissé au hasard : M. Jean Serisé, lui-même, un des principaux conseillers du président de la République, a reçu un des interlocuteurs qui n'était pas tout à fait rassuré sur les conditions du dialogue.

Le ton des interventions ne manquera pas d'être convenable : le plus jeune des cinq interlocuteurs, M. Lebaillif (vingt-deux ans), adopte déjà le ton du technocrate pour parler « *du fossé entre les intentions et la pratique d'une intendance qui ne suit pas* », mais dénonce « *l'exploitation du mythe de la jeunesse* ». Le dialogue sera respectueux, car « *quand le président parle*, dit encore M. Lebaillif, *c'est la France qui s'exprime* ». « *S'ils m'ont proposé de venir*, dit le président du C.N.J.A., *ce n'est pas par hasard, mais à cause du sérieux qu'ils me connaissent.* » Tous les cinq s'expriment facilement, posément ; les trois hommes portent des cravates, l'une des femmes, l'avocat, porte, elle, un chandail à col roulé. Seule la comédienne apparaît proche, par sa décontraction, de la majorité des jeunes.

Il est vrai que ces cinq personnes ne prétendent pas représenter, à l'exception du président du C.N.J.A., autre chose qu'elles-mêmes. « *Je ne veux pas savoir qui je représente* », déclare même Elisabeth Huppert, avant de s'assimiler pourtant à « *une certaine génération d'actrices* ». « *Il y a des jeunes tout de même à la LICRA* », affirme Mᵉ Kraut.

Pour quatre d'entre eux, les interlocuteurs du président de la République sont âgés de plus de vingt-neuf ans. Ils habitent tous, sauf M. Fau, qui a une ferme en Aveyron, à Paris. Enfin, il n'y a parmi eux aucun étudiant, aucun lycéen et aucun ouvrier.

« *Le samedi 29 mars, le président de la République dialogue avec les jeunes* », lit-on sur de nombreuses affiches dans Paris. Mais les jeunes qui l'interrogent n'envisagent pas, semble-t-il, de parler de la drogue, du chômage ou de l'égalité des chances. Ils se déclarent tous « *apolitiques* ».

NICOLAS BEAU.

CORRESPONDANCE : l'ANPE et la Semaine de la jeunesse

M. Morvan Duhamel, responsable des relations extérieures de l'Agence nationale pour l'emploi, nous écrit :

Dans *le Monde* du 25 mars, il était indiqué que le stand de l'A.N.P.E. à la Semaine de la jeunesse présentait, le samedi 22 mars, « *plusieurs dizaines d'offres d'emploi* » au lieu des « *milliers d'emplois* » promis par les organisateurs.

Les offres d'emploi proposées par l'A.N.P.E. ne constituent pas une réserve statique, mais, pour l'essentiel, un flux alimenté jour après jour par les entreprises de la région. C'est ce flux qui est en partie dirigé vers le stand de l'A.N.P.E., comme d'ailleurs vers ses agences locales d'Ile-de-France, grâce à un télex relié à notre ordinateur central de Créteil.

A l'ouverture de la Semaine de la jeunesse, il était normal que seules soient proposées les premières offres arrivées. A la fin de la manifestation, la somme des offres qui auront été proposées atteindra bien « *plusieurs milliers* ».

Quant à la « *pancarte officielle* » annonçant : « *Les grandes entreprises sont au service de l'emploi* » que vous auriez aperçue sur notre stand, elle n'y a jamais figuré.

● *Le bureau national du centre confédéral de la jeunesse de la C.G.T.* dénonce la deuxième Semaine de la jeunesse comme une « *parodie d'information au seul bénéfice du candidat Giscard d'Estaing* ». Il dénonce l'« *ostracisme des organisateurs de la Semaine* » et exige « *une organisation d'une réelle information de la jeunesse avec l'ensemble des organisations syndicales et politiques représentatives* ».

POLICE

Les commissaires limiteront les contrôles d'identité aux cas d'infractions pénales

Les commissaires de police ne procéderont plus, désormais, à des contrôles d'identité en l'absence d'une infraction pénale. Ainsi en a décidé, jeudi 27 mars, leur syndicat, le Syndicat des commissaires de police et des hauts fonctionnaires de la police nationale, qui déclare : « *Devant l'évolution récente de la jurisprudence, et en l'absence de textes précis, la commission exécutive* [du syndicat] *ne peut qu'en tirer les conclusions suivantes : faute d'infractions pénales, la police ne peut exiger la présentation des pièces d'identité, ni procéder à une conduite au poste.* »

Dans ce communiqué, les commissaires « *rappellent que cette nouvelle orientation, en contradiction avec le désir exprimé publiquement de développer la prévention, va entraîner, au détriment de la sécurité des citoyens, l'abandon de cette mission assurée jusqu'à ce jour par les fonctionnaires de la police nationale* ».

A l'origine de cette décision, l'« affaire » survenue à Dole (Jura), le 3 mars 1978 (*le Monde* du 15 mars 1980). Ce jour-là, quatre personnes circulant à bord d'une voiture sont interpellées par une patrouille de gardiens de la paix, qui les prient de décliner leur identité. Devant leur refus de présenter leurs papiers, les quatre personnes sont conduites au commissariat, et finissent par s'exécuter.

Toutefois, l'une d'elles portera plainte, quelques semaines plus tard, pour « *détention illégale* ».

Le Syndicat national autonome des policiers en civil (S.N.A.P.C.), qui se réjouit de la prise de position du Syndicat des commissaires, indique qu'« *il a récemment sollicité le directeur des affaires criminelles et des grâces du ministère de la justice, afin que la chancellerie se prononce, non seulement sur le problème du contrôle d'identité, mais aussi sur l'irrégularité de nombreux actes de procédure accomplis par les policiers* ». Cette déclaration fait notamment allusion à un autre conflit, qui oppose, celui-là, les policiers aux magistrats dans les affaires d'expulsions, un commissaire parisien ayant été poursuivi, par une famille expulsée, pour « *violation de domicile* » (*le Monde* du 6 mars).

Retour à la loi

En principe, les contrôles d'identité dans la rue, le métro et les gares ne sont légaux que lorsqu'ils ont pour but la recherche ou la poursuite des délinquants.

Ces opérations, dites de police judiciaire, autorisent les fonctionnaires de police à procéder à des vérifications d'identité dans le cas de crimes et de délits flagrants, et les seuls officiers de police judiciaire lors d'une enquête préliminaire. Le conducteur d'un véhicule est, en outre, tenu de présenter ses papiers, mais pas ses passagers.

Il faut distinguer ces contrôles de police judiciaire des opérations de police administrative qui visent à la protection ou au rétablissement de l'ordre public et, comme le rappelle le syndicat des commissaires de police, à la « prévention ».

Les contrôles d'identité réalisés à cette occasion sont, en principe, illégaux. Ou plutôt l'étaient jusqu'à un arrêt Friedel de la Cour de cassation du 5 janvier 1973, qui a admis que, outre les cas de flagrant délit et d'enquête préliminaire, les vérifications d'identité sont légales lorsque les « circonstances particulières l'exigent ».

Contrairement à ce qu'affirme le syndicat, « l'évolution récente de la jurisprudence » *ne vas pas dans un sens contraire. L'affaire de Dole, qui vise ce syndicat, est même, sauf erreur, l'exception qui confirme la règle. Ces dernières années, les cours et tribunaux ont plutôt eu tendance à interpréter de façon extensive la juriprudence Friedel et à admettre la légalité de contrôles d'identité dont les conditions sont très éloignées des* « circonstances particulières » *visées par cet arrêt.*

La décision du Syndicat des commissaires de police est beaucoup moins « subversive » qu'il n'y paraît. Elle annonce, si elle est suivie d'effet, un retour à la loi dont les mauvaises habitudes prises par la police et ue jurisprudence contestable, avaient fini par faire oublier l'existence.

B. L. G.

JUSTICE

AUX ASSISES DE PARIS

Une peine de dix à douze ans de réclusion est requise contre l'auteur de la prise d'otages à l'ambassade d'Irak

Au terme du réquisitoire qu'il a prononcé, jeudi 27 mars, contre *M. Husni Haj Eid Walid, M. Marcel* Dorwling-Carter a proposé à la cour d'assises de Paris de condamner à une peine de dix à douze ans de réclusion criminelle l'auteur de l'attaque menée le 31 juillet 1978 contre l'ambassade d'Irak en le déclarant coupable de tous les *crimes reprochés* : une tentative d'assassinat contre l'appariteur Taleb Al Waheyet, qui s'était opposé à son entrée, et *fut blessé de six balles, une autre* contre l'inspecteur de police Santini, qui, lors d'une reconnaissance des lieux dans la journée, essuya, sans être atteint, une rafale de pistolet mitrailleur, la prise d'otages au cours de laquelle neuf personnes furent retenues par lui durant huit heures, et, enfin, les classiques infractions à la législation sur les armes.

C'est qu'à l'heure judiciaire une affaire n'est pas seulement un climat. Elle se traduit par des faits qu'il s'agit d'examiner au plus près avant de dire s'ils ont constitué les infractions reprochées. Mais si pour M. Dorwling-Carter il ne peut y avoir de doute sur tous ces chapitres, il les a séparés sans équivoque de celui qui constitua le final de cette journée, c'est-à-dire la fusillade *déclenchée par les gens de l'ambassade*, et dont fut victime l'inspecteur de police Capela, alors que Eid Walid s'était rendu définitivement.

« Dès lors, a-t-il dit, *que cette reddition était totale, sans réserve, qu'il avait remis ses armes, ce n'est pas torturer la vérité que de dire que sa responsabilité dès ce moment a pris fin. La violence qui va suivre, ce sont ceux qui ont décidé de la déclencher, et eux seuls, qui doivent en porter la responsabilité morale et matérielle. Et si, par l'effet des choses et de notre respect des conventions diplomatiques, il se trouve que nous sommes contre eux impuissants, ce n'est pas une raison pour chercher aujourd'hui à faire coup double sur l'accusé qui nous est déféré. »*

Voilà qui est clair et net et devrait le rester, d'autant plus que le représentant du ministère public, apaisant sans doute en cela Mme Capela qui, dans la salle, suit les débats depuis le premier jour, devait ajouter qu'il tenait à saluer *« l'ombre de celui qui était tombé sans cri »* et que *« dans l'impossibilité où la justice se trouvait de pouvoir juger ses meurtriers il convenait d'observer au moins un instant de silence réprobateur à leur égard ».* Ainsi fut fait. Pour le reste, l'examen du dossier, tel qu'il a été conduit par le réquisitoire, ne pouvait qu'aboutir à la conclusion qui fut la sienne. Car si l'avocat général fut précis et sans doute efficace pour montrer qu'une entreprise comme *celle de M. Eid Walid ne peut être* idyllique et qu'un homme qui vient exécuter une mission dont le but avoué, bien que non atteint, était d'éliminer physiquement cinq personnes ne peut soutenir avoir convié des otages à une conversation de salon, il fut le premier à mettre aussitôt après en évidence les éléments à décharge.

Oui, M. Eid Walid a tiré volontaire*ment contre l'appariteur,* mais ensuite il eut pour ce blessé des attentions de secouriste. Fort des connaissances médicales acquises au temps *de ses études, il lui fit un garrot* pour arrêter une hémorragie, il lui administra des calmants pour apaiser ses douleurs et, mieux encore, sachant qu'il l'avait blessé à l'abdomen, il l'empêcha de boire comme l'aurait fait tout bon médecin. Au bout du compte il n'y eut donc de son fait — chance ou non — aucun mort et pour finir il capitula en homme non point lâche mais raisonnable.

Ces bons points décernés, il restait cependant que *« l'ordre public avait été gravement troublé sur le sol français »*, qu'*« une atteinte grave avait été portée à l'inviolabilité d'une ambassade »*. Il restait aussi que les raisons de M. Eid Walid, pour qui les Irakiens de Paris auraient été à l'origine de tous les coups portés alors contre le FATH, ne pouvaient être considérées comme convaincantes. Car, pour l'avocat général, si l'accusé a pu, lui, se convaincre de cela, aucun élément ne permet de croire *que cette conviction était fondée.* Au reste, s'il avait agi comme il le soutient pour prévenir l'attentat qui allait effectivement être commis quatre jours plus tard contre M. Ezzedine Kalak, représentant de l'O.L.P. à Paris, n'aurait-il pas dû commencer par aller prévenir cette future victime — ce qu'il n'a pas fait. Finalement, c'est en se référant aux condamnations à quinze ans de réclusion cri*minelle, prononcées le 8 mars par* cette même cour d'assises de Paris contre les deux auteurs de cet attentat où l'on ne fit alors pas de quartier, que M. Dorwling-Carter devait formuler sa proposition d'une peine qui, pour l'accusé d'aujourd'hui, devait être en équité inférieure.

Une dernière remarque : pas une fois M. Dorwling-Carter n'a usé des mots terrorisme ou terroriste, même *au cours du long exposé qu'il fit à* l'intention des jurés sur la lutte palestinienne. Et peut-être est-ce dans ce genre d'affaire une sorte de première.

Arrêt ce vendredi 28 mars après les plaidoiries de M[es] Hubert Jabot et Luc Ravaz.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

EN CORRECTIONNELLE

Outrage ou bavure ?

Quatre hommes, poursuivis pour « violences à agents », ont comparu, le 26 mars, devant la dix-septième chambre correctionnelle du tribunal de Paris. Les prévenus affirment, au contraire, avoir été les victimes de violences policières, dans le dix-huitième arrondissement de Paris, un soir de mai 1978. Le tribunal, présidé par M. Joseph Zakine, se prononcera le 23 avril, et dira qui étaient les frappés et qui étaient les frappeurs.

Dans la soirée du 26 mai 1978, M. Robert Truchot, trente ans, comptable de son état, se promène avec des amis sur la butte Montmartre. Comme chaque soir à la belle saison, le parvis du Sacré-Cœur ne compte plus les flâneurs, les *touristes*, les joueurs de guitare, les amoureux en goguette. L'attention de M. Truchot est attirée par ce qui lui semble être une rixe : un homme en blouson de cuir qui en tient un autre par le col — il s'agit de M. Djelloul Nouam — et lui assène des coups de matraque.

Il tente de s'interposer : *« Mais qu'est-ce que c'est ? Cessez de frapper cet homme ! Vous n'avez pas le droit ! »* MM. Bosdir Petreski et Patrick Gonzalès, qui ne se connaissent pas plus que M. Truchot ne les connaît, adoptent, chacun de son côté, la même attitude. L'homme à *la matraque a vite fait de se* présenter : *« Police ! Foutez-nous la paix... »*, carte officielle à l'appui.

Suivra une longue série de péripéties (*le Monde* du 3 juin 1978), qui va se solder par l'arrivée en trombe de deux cars de police appelés en renfort — car la foule ne fait que grossir sur les lieux de l'incident — et l'interpellation des quatre *témoins*. Opérations « rondement » menées par un certain M. Serpette, officier de police, révoqué depuis, mais qui n'a pu être entendu à l'audience, pour être parti sans laisser d'adresse.

Sur le chemin du commissariat, les coups pleuvent. « Sur nous », diront MM. Luguel, Lemaire et Aïtou-Messaoud, *les trois gardiens de* la paix qui se sont constitués partie civile. *« Non, sur nous »*, rétorqueront les prévenus. Leurs certificats médicaux sont plus éloquents que ceux des policiers, dont l'un a souffert d'un... *« lumbago et d'insomnie »*, l'autre *« d'érosion des deux mains »*, et le troisième de *« contusions »*.

Au commissariat, les mauvais traitements se succèdent à l'encontre de M. Nouam, qui *s'évanouira d'épuisement*. Libéré le lendemain, mais non inculpé, M. Truchot s'en ira conter l'histoire à l'I.G.S., l'Inspection générale des services, qui ouvrira une enquête. Une enquête qui a été classée depuis.

Mais cinq mois plus tard, à sa grande *stupéfaction*, M. Truchot sera, lui aussi, poursuivi — à retardement — pour les mêmes motifs que les trois autres témoins... Les gardiens, qui ont recouvré la mémoire, sont formels : cet homme leur a bel et bien flanqué *« des coups de tête »*.

De ce qui s'est passé au commissariat, le tribunal n'a cure. Etrangement, ces faits-là ne figurent pas au dossier, et on en restera au premier épisode, qui va du parvis de la basilique au « panier à salade ».

M[e] Martine Scemmama, qui défend MM. Nouam et Gonzalès, le déplorera ainsi que l'absence *« du regretté M. Serpette »*. M[e] Robert Feyler, conseil de M. Truchot, s'étonnera de voir *« ceux qui ont été frappés assis du côté de la barre où se tiennent les accusés »*, et M[e] Jacques Clavel, qui assiste M. Pedreski, *demandera la relaxe pour cet* homme paisible contre qui aucune preuve précise n'a été retenue.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

UN GROUPE DE TRAVAIL VA ÉTUDIER LES PROBLÈMES DE FORMATION DES PROFESSIONS JUDICIAIRES

M. Raymond Barre a reçu mercredi après-midi 26 mars, à l'hôtel Matignon, sept professeurs de droit, MM. Dandet, directeur de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, Despax, président de l'université de Toulouse, Favoreu, président de l'université d'Aix-Marseille III, Gi-erdon, professeur à l'université de Grenoble, Matringe, Raynaud, professeurs à l'université de Paris II, Robert, président de Paris II, avec lesquels il s'est entretenu des problèmes relatifs à la formation des membres des professions judiciaires (avocats, magistrats, huissiers, etc.). Le premier ministre a invité ses interlocuteurs à participer à l'élaboration d'un « système de conventions ».

Il a été décidé de créer un groupe de travail au sein duquel siégeront des représentants du ministère des *universités, du ministère de la justice* et des professions judiciaires.

SPORTS

Le débat sur le boycottage des Jeux de Moscou

LES COMITÉS OLYMPIQUES NORVÉGIEN ET JAPONAIS SE PRONONCENT POUR LA PARTICIPATION

La décision d'accepter l'invitation du comité d'organisation des Jeux olympiques de Moscou prise le 25 mars par le Comité olympique britannique semble devoir faire boule de neige, bien que le porte-parole de la Maison Blanche, M. Jody Powell, ait confirmé que *« rien ne changera la position du président Carter »*.

Ainsi, au Japon, où le gouvernement avait conseillé au mouvement sportif de ne pas prendre part aux Jeux de Moscou, le comité olympique national est favorable à la participation.

En Norvège, le comité olympique national, qui avait décidé, en janvier, de ne pas participer, est revenu, le 27 mars, sur sa position, par 19 voix contre 13 et 4 abstentions. Le comité a souligné, tout en s'élevant contre l'intervention *soviétique* en Afghanistan, que le sport a un rôle important à jouer dans la *« détente internationale »*.

En Australie, bien que le gouvernement soit *favorable* au boycottage, la fédération d'athlétisme a déjà sélectionné vingt-huit athlètes en vue des Jeux de Moscou.

Au Canada, le comité olympique national a fait savoir qu'il dispose des fonds nécessaires pour envoyer une équipe d'athlétisme à Moscou.

En revanche, le comité olympique des Bermudes a annoncé qu'il n'enverrait pas de délégation en raison de l'intervention soviétique en Afghanistan. De son côté, la B.B.C. a annoncé, le 27 mars, qu'elle restreindrait sa « couverture » des Jeux *« si la situation internationale actuelle existe encore à ce moment ».* Elle déclare : *« La B.B.C. couvrira les événements de Moscou sur la base de la valeur des nouvelles sportives, mais, si la situation internationale actuelle devait encore exister à ce moment, il ne serait pas question d'assurer la couverture complète traditionnellement associée aux Jeux olympiques. »*

● RECTIFICATIF. — Contrairement à ce que nous avions écrit à propos du match de football France-Pays-Bas (*le Monde* daté du 28 mars), c'est l'équipe de France qui avait battu le Portugal le 8 mars 1978. La victoire portugaise remontait au 26 avril 1975, à Colombes.

TENNIS

MORETTON SEUL FRANÇAIS QUALIFIÉ A NICE

Le Niçois Gilles Moretton, vainqueur de l'Israélien Shlomo Glickstein, 6-2 6-1, le 27 mars, sera le seul Français en quart de finale du tournoi du Nice-Lawn-Tennis-Cub. Son coéquipier Yannick Noah, diminué par une angine, s'est en effet incliné devant le jeune Espagnol Francisco Luna (88[e] au classement de l'Association des tennismen professionnels), 6-3, 6-3.

Le troisième Français en compétition, Bernard Fritz (173[e] à l'A.T.P.), a frôlé l'exploit face à l'Espagnol Manuel Orantès (tête de série n° 2), vainqueur par 2-6, 6-4, 9-7, après avoir eu deux balles de match contre lui. Les autres huitièmes de finale ont été sans surprise. Bjorn Borg (Suède) b. Zjelko Franulovic (Yougoslavie), 6-2, 6-2 ; Peter McNamara (Austr.) b. Hans Kary (Autr.), 6-2, 4-6, 6-4 ; Peter Elter (R.F.A.) b. Alejandro Pirola (Chili), 6-2, 6-4 ; Corrado Barazzutti (It.) b. Rolf Gehring (R.F.A.), 6-4, 6-1.

DIX-HUIT INTERPELLATIONS APRÈS L'ATTENTAT DE BAYONNE

(De notre correspondante.)

Bayonne. — Dans l'enquête ouverte après l'attentat manqué, le 26 mars, contre Mme Simone Biacabe, épouse du sous-préfet de Bayonne, et dont les deux auteurs, membres du mouvement basque Iparretarrak, qui a revendiqué l'opération, ont été tués par l'explosion de leur engin, la police judiciaire et la gendarmerie ont procédé à une série de perquisitions et interpellé dix-huit personnes, qui, le 27 mars, étaient toujours en garde à vue.

Ces investigations ont amené la découverte et la saisie d'armes et d'explosifs, notamment dans une villa de Guétary et à Ustaritz (Pyrénées-Atlantiques). Dans cette dernière localité, une importante quantité de plastic et des cordons détonants ont été trouvés au domicile de Mlle Marie-José Alfaro, compagne de l'un des auteurs et victimes de l'attentat, M. Ramon Aruiz, dit « Ramuntcho », né en 1956 à Pampelune, naturalisé français et demeurant à Saint-Etienne-de-Baïgory (Pyrénées-Atlantiques).

Son compagnon, tué avec lui, était M. Dominique Olhagaray, ressortissant français, âgé de vingt-deux ans.

L'attentat du 26 mars a avivé dans le Pays basque français une émotion et une réprobation qui étaient déjà exprimées, mais de façon moins forte, à l'occasion d'autres actions extrémistes. C'est dans ce climat que les élus de la majorité du département ont décidé d'appeler la population à une manifestation *« contre la violence en Pays basque français »*, le lundi 31 mars à Bayonne.

Indépendamment de cette affaire, une inculpation pour diffamation envers la police a été notifiée à M. Jean-Claude Aberry, avocat à Bayonne, en sa qualité de directeur de la publication de l'hebdomadaire basque *Enbata*. Le magistrat était chargé d'instruire une plainte du ministre de l'intérieur visant plusieurs articles, communiqués et dessins publiés par *Enbata* le 14 février et se rapportant à l'arrestation de trois militants basques espagnols *réfugiés en France contre* lesquels des coups de feu avaient été tirés. — F. M.

LE CHEF DE L'ÉTAT DEMANDE L'INDULGENCE POUR LES BRETONS QUI ONT DÉVERSÉ DU MAZOUT DEVANT L'ÉLYSÉE

M. Valéry Giscard d'Estaing a adressé, vendredi 28 mars, à M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, la lettre suivante :

Monsieur le garde des sceaux,

Mercredi 19 mars 1980, cinq personnes ont déversé sur le trottoir du faubourg Saint-Honoré (à proximité de l'entrée principale du palais de l'Elysée) des déchets de mazout. L'identité des auteurs de cette infraction a été relevée par la police, qui a transmis le dossier au parquet aux fins de poursuites pénales.

Tenant compte de l'émotion qu'à suscitée en Bretagne le naufrage d'un pétrolier, après les épreuves déjà subies, je souhaite que vous appeliez l'attention du procureur de la République de Paris sur les possibilités qu'il détient en vertu de l'article 40 du code de procédure pénale de ne pas engager les poursuites qu'appelle normalement une telle infraction.

[Le premier alinéa de l'article 40 du code de procédure pénale, auquel fait référence M. Giscard d'Estaing, précise que « le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie les suites à leur donner ».]

● *Trois ouvriers de nationalité espagnole* ont été tués, et deux autres grièvement blessés, après un éboulement survenu, le jeudi 27 mars, sur un chantier de Valence (Drôme).

● *M. Claude Derain*, cinquante ans, P.-D.G. de la Société de forgeage de Rive-de-Gier (S.F.R.) contre lequel le parquet de Saint-Etienne avait lancé un mandat d'amener pour abus de biens sociaux et usage de faux (*le Monde* daté 23-24 mars), s'est présenté de lui-même à la justice mardi 25 mars. Il a été incarcéré. — *(Corresp.)*

ÉDUCATION

NOUVELLES GRÈVES D'INSTITUTEURS

A Paris, le conseil départemental refuse toute fermeture de classe maternelle

La protestation contre les fermetures de classes prévues à la rentrée de l'automne prochain a été marquée jeudi 27 mars par des arrêts de travail de vingt-quatre heures dans les écoles de trois départements : Paris, l'Essonne et la Manche. Des grèves et des occupations continuent, en particulier dans la région parisienne.

A Paris, l'arrêt de travail dont le mot d'ordre a été lancé par le Syndicat national des instituteurs et professeurs de collège (SNI-P.E.G.C.) et le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) a été moins bien suivi que les 10 et 11 mars derniers, mais tout de même par 70 % à 75 % des instituteurs, selon les syndicats. Le rectorat a recensé, de son côté, 40,83 % de grévistes.

Le conseil départemental de l'enseignement primaire qui se réunissait au même moment a *adopté un avis refusant toute fermeture* de classe maternelle qui entraînerait dans d'autres classes un effectif supérieur à trente élèves.

En revanche, l'administration a eu gain de cause sur la fermeture des deux écoles primaires (vingt et une classes en tout), des 149 et 151, avenue Gambetta à Paris (20[e]), où sera installé un collège. De toute façon, quels que soient les avis, le dernier mot appartiendra au rectorat.

Dans l'Essonne, où le SNI-P.E.G.C. appelait à une journée de grève, notre correspondant nous indique que le mouvement a été suivi par près de 75 % des instituteurs, selon le syndicat, 65 % selon l'inspection académique. En Seine - Saint - Denis, jeudi matin, à l'appel du SNI, plusieurs centaines d'instituteurs en grève ont perturbé pendant une heure la circulation sur l'autoroute B 3, près de Bobigny. Des enseignants du Val-d'Oise, membres du SNI, du SGEN ou non syndiqués, ont recours à une radio *pirate*, Radio-école en lutte, pour faire connaître leurs positions face aux fermetures de classes. Les émissions ont lieu chaque soir de 19 h. 30 à 20 h. 30, *sur 95 1 MHZ* en modulation de fréquence.

Dans la Manche enfin, 85 % des instituteurs, selon le SNI qui avait donné la consigne, étaient en grève jeudi. Dix-huit postes d'instituteurs de ce département devraient être restitués à l'administration centrale.

INCIDENTS PENDANT L'ÉPREUVE DE PRÉ-INSCRIPTION DES ÉTRANGERS A L'UNIVERSITÉ DE NANCY-II

De notre correspondant

Nancy. — L'épreuve de *« connaissance de la langue française »*, organisée à l'université de Nancy le jeudi 27 mars à l'intention des étudiants étrangers (*le Monde* du 27 mars) a été perturbée. Après avoir couvert par des slogans l'appel des candidats inscrits à l'épreuve, les manifestants — une centaine d'étudiants et quelques enseignants — ont interdit l'entrée de la salle d'examen. Deux étudiants étrangers ont cependant réussi à y pénétrer, *mais n'ont pu composer que partiellement.* Un groupe d'étudiants contournait alors le bâtiment et pénétrait dans la salle en passant par les fenêtres. Une *mêlée* confuse s'ensuivait, au cours de laquelle les professeurs présents dans la salle ont été bousculés.

*Après avoir jeté les sujets d'exa*men par les fenêtres, les étudiants évacuaient les lieux et se dispersaient dans les couloirs de l'université, invitant ceux qui suivaient des cours à se joindre à eux. C'est ainsi que, pris par la dynamique de l'action, près de deux cents manifestants occupaient silencieusement le fond d'un amphithéâtre où avait lieu un cours de première année de psychologie. Soudain, un étudiant étranger est monté sur l'estrade pour écrire un slogan au tableau noir. Le professeur lui demanda des explications, ou tout au moins de se présenter. Une courte bousculade s'ensuivait et se concluait, par la chute des deux hommes, aussitôt entourés par des étudiants, dans la confusion d'un amphithéâtre surchauffé.

Avec calme, le professeur tentait d'engager un difficile dialogue et ramenait les choses à leurs justes proportions. *« Dans une foule, ce qui est grave, ce sont les irresponsables »*, déclarait-il, avant de demander, en tant que personne, des excuses à l'auteur de la bousculade. N'ayant obtenu que celles des représentants de l'UNEF, *« qui ont regretté cet acte de violence et ces débordements qui n'étaient pas de leur fait »*, l'enseignant annonçait *alors la suspension de ses cours* jusqu'à la fin de l'année et son refus d'assurer un examen partiel prévu pour le jeudi 3 avril.

Les manifestants, réunis ensuite en assemblée générale, votaient une grève pour le mercredi 2 avril, avec une manifestation devant le rectorat afin de mander l'abrogation du *« décret Imbert »*.

JEAN-LOUIS BEMER.

Mme PELLETIER SOUHAITE FACILITER L'ACCÈS A L'INFORMATION SEXUELLE

Mme Monique Pelletier, ministre délégué à la famille et à la condition féminine, a *précisé*, jeudi 27 mars, à l'occasion de la réunion plénière du Conseil supérieur de l'information sexuelle, les tâches prioritaires qu'elle souhaite voir accomplir par cet organisme, dont elle est présidente depuis le 19 février. « Il s'agit avant tout, a-t-elle précisé, de contribuer à la diffusion de l'information sexuelle, notamment auprès des jeunes en milieu scolaire », l'enseignement ayant été donné jusqu'à présent dans ce domaine « n'ayant sans doute pas atteint les objectifs que l'on pouvait espérer ».

« Les structures existent, mais il manque le mode d'emploi », a-t-elle ajouté, en précisant qu'elle transmettrait des propositions d'émissions *aux conseils d'administration* des chaînes de radio et de télévision, afin de mieux faire connaître, au niveau régional, les différentes organisations concernées par l'information sexuelle, la régulation des naissances et l'éducation familiale.

L'accent a été mis sur la nécessité de créer une formation initiale et permanente du personnel enseignant et du personnel médical et para-médical travaillant dans les hôpitaux sur les problèmes de la vie sexuelle et de la contraception. Quant à la formation initiale des médecins, des infirmiers et des sages-femmes à la contraception, prévue par la loi sur l'interruption volontaire de grossesse, le ministre a demandé aux membres du Conseil supérieur de faire des propositions précises concernant le contenu et les modalités de cet enseignement qui devrait prochainement être mis en place.

La compétition pour les postes de cadres

II. — Plus ou moins de promotion interne ?

Le nombre d'ingénieurs diplômés disponibles est en croissance très rapide et pourrait même dépasser nettement les débouchés (« le Monde » du 28 mars). La population des cadres n'augmente plus désormais que très lentement — et diminue même dans de nombreuses entreprises industrielles. Quelles vont être dès lors les conséquences de cette abondance en ingénieurs diplômés sur la promotion interne, c'est-à-dire sur l'accès en cours de carrière de salariés à des postes d'ingénieurs ou de cadres ?

par BERTRAND GIROD DE L'AIN (*)

Plusieurs scénarios peuvent être imaginés pour prévoir l'évolution de ce marché des cadres.

I. — Le scénario mécaniste.

Ce scénario que nous proposons d'appeler « mécaniste » est soutenu, en France et à l'étranger, par la plupart des experts — peu nombreux — du couple formation-emploi. Il est en général présenté comme suit pour l'ensemble des diplômés des formations supérieures : la progression considérable des diplômés des enseignements supérieurs est désormais beaucoup plus rapide que celle des emplois qualifiés. D'où trois conséquences prévisibles :

a) Les employeurs choisiront pour le recrutement à un emploi qualifié le meilleur « produit », c'est-à-dire le titulaire du titre le plus élevé parmi les candidats : par exemple un diplômé de grande école plutôt qu'un détenteur de titre universitaire, un docteur en droit plutôt qu'un titulaire de maîtrise de droit ; un titulaire de maîtrise de gestion plutôt qu'un diplômé I.U.T. de gestion, etc.

b) On assistera à une diminution générale de la valeur des titres devenus abondants. C'est-à-dire que, à diplôme équivalent, le demandeur devra accepter un premier emploi moins qualifié que celui qui avait achevé ses études à l'époque de la pénurie en diplômés. Par exemple, le jeune ingénieur se verra offrir et acceptera un premier poste qui était jusqu'à présent pourvu par des titulaires de diplômes moins élevés. Quant à ces derniers, ils subiront une déqualification analogue. Selon ce scénario, les diplômés représenteraient une troupe rangée pour la parade : à partir du premier rang et par un beau mouvement d'ensemble, tout le monde va reculer d'un ou plusieurs pas...

c) Les possesseurs de titres chasseront les autodidactes des emplois qualifiés. Très nombreux encore parmi les cadres en activité, les autodidactes (ayant accédé directement à l'emploi qualifié ou l'ayant le plus souvent obtenu par promotion en cours de carrière) seront remplacés, lors de leur départ à la retraite, par des diplômés.

Ce scénario s'appuie sur des données bien visibles, vivement ressenti par les étudiants, notamment la dévaluation générale de la valeur des diplômes. Mais il en ignore d'autres, peu étudiées, voire délibérément laissées dans l'ombre : notamment l'évolution de la promotion interne dans les entreprises. Si on intègre ces données, un autre scénario moins mécaniste peut être élaboré.

II. — Le scénario stratégique.

Selon la théorie économique dite néo-classique, le marché de la main-d'œuvre se comporte comme celui des produits. Il y a un marché unique où s'affrontent l'offre et la demande de travail et où les salaires sont fixés par le jeu de la concurrence (1).

Ce dogme du marché unique a été remis en question, il y a dix ans, par deux économistes américains qui ont énoncé une nouvelle théorie, celle de la segmentation du marché du travail (2). Il y a un marché interne propre à chaque entreprise — surtout aux grandes — où les salaires et le recrutement sont largement déterminés par des forces non économiques (3). On peut constater la pertinence, au moins partielle, de cette théorie dans l'évolution des salaires des jeunes cadres et notamment des ingénieurs en France. D'après la théorie classique, compte tenu de l'abondance de l'offre, les rémunérations des jeunes cadres devraient considérablement baisser, ce qui n'est pas le cas. Le niveau des salaires d'embauche obéit donc à d'autres règles dictées par le marché interne de l'entreprise.

L'entreprise, pour recruter des cadres, peut puiser, selon cette théorie, dans deux marchés : interne (par la promotion), externe (p-- l'appel des candidats disponibles, jeunes diplômés notamment). Et ces deux marchés fonctionnent selon des règles différentes.

Si les planificateurs et les prévisionnistes avaient tant surestimé les besoins en ingénieurs diplômés au cours des années 60-70, c'est notamment parce qu'ils avaient compté sur la disparition des ingénieurs maisons. Il n'en a rien été. Les études les plus exhaustives à ce propos pour la France sont celles réalisées par l'Union des industries métallurgiques et minières (U.I.M.M.).

Selon l'U.I.M.M., en 1956, dans ces industries qui comptent environ 2,6 millions de salariés, sur 100 ingénieurs et cadres, 34 n'étaient pas diplômés de l'enseignement supérieur long (4). A cette époque, les entreprises souhaitaient réduire cette proportion à 25. L'évolution a été inverse. Le pourcentage de « cadres non diplômés » n'a cessé de monter : 38 % en 1962, 39 % en 1970, et 40 % en 1975.

Les entreprises ont donc fait massivement appel à leur marché interne pour satisfaire leurs besoins en cadres. Cette politique s'est poursuivie malgré l'abondance récente de diplômés. Elle n'est donc pas conjoncturelle.

L'accroissement des candidats à la promotion

Ces « non-diplômés de l'enseignement supérieur long » accèdent le plus souvent en cours de carrière à des fonctions d'ingénieurs et de cadres. Ils sont particulièrement nombreux parmi les « cadres administratifs supérieurs » nettement moins diplômés en moyenne que les ingénieurs. La plupart d'entre eux, avant de « passer cadres », occupent des fonctions très diverses dont les dénominations varient beaucoup selon les secteurs d'activité (industrie, commerce, banque, etc.). Ils sont essentiellement des « techniciens et cadres administratifs moyens » selon les catégories socio-professionnelles établies par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Cette population a considérablement augmenté : au recensement de 1954, 193 000 techniciens pour 75 000 ingénieurs. En 1975, il y avait 758 000 techniciens et 256 000 ingénieurs. D'autre part, son niveau de qualification scolaire est en rapide progression. Les véritables autodidactes sont progressivement remplacés par des jeunes titulaires d'un baccalauréat technique ou général ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur court, etc.

Il y a vingt ans, on devenait le plus souvent technicien ou cadre moyen administratif après avoir été embauché à un niveau de qualification plus bas ; aujourd'hui, il devient de plus en plus fréquent que l'on commence sa carrière comme technicien ou cadre moyen.

Ainsi le marché interne de l'entreprise est-il de plus en plus fourni en postulants aux fonctions d'ingénieurs ou de cadres administratifs supérieurs. Mais la tendance des entreprises françaises est plutôt au plafonnement, voire à la diminution de l'encadrement, dans la mesure où ces dernières sont « surencadrées » par rapport à leurs concurrents des pays développés.

Quel pourrait être, dès lors, l'arbitrage entre promotion interne et recrutement externe des jeunes cadres ?

Les entreprises ne sont guère désireuses, c'est le moins qu'on puisse dire, de fournir des renseignements à ce propos. Les auteurs d'une des rares enquêtes françaises récentes, Daniel Baroin et Jean-Marc Ouazan, écrivent : « *L'enquête s'est heurtée à de très sérieuses réticences de la part de presque tous les responsables du personnel contactés pour fournir des éléments tant quantitatifs que qualitatifs* (5). »

Cette enquête, réalisée en 1977 auprès de trois cents entreprises, visait notamment à savoir « *comment les entreprises ont joué sur les différentes composantes de la politique interne de l'emploi des cadres (recrutement, promotion, mobilité, formation) pour s'adapter à la récession de l'automne 1974* ». Les réponses ont permis aux auteurs de dégager les tendances suivantes : par rapport à la période antérieure à cette récession, il y avait dans ces entreprises diminution quantitative du recrutement externe et de la promotion au niveau des cadres. Dans la plupart des cas cette diminution a été plus forte pour le recrutement que pour la promotion.

Une autre étude réalisée auprès des responsables de formation de seize entreprises — dont treize comptant plus de 2 000 salariés — fait apparaître la même évolution (6) :

FABRIQUE DE TEXTILES ARTIFICIELS = 3 500 salariés : « *La récession générale et la diminution des effectifs qu'elle a induite dans notre entreprise contraignent à satisfaire les postes vacants avec le personnel disponible. A cette fin, on a créé au sein du groupe une bourse d'emplois...* »

FIRME D'INFORMATIQUE = 18 500 salariés : « *De préférence au marché externe, nous sollicitons un circuit interne d'offres d'emplois, la crise et la fusion récemment intervenue entre les principales entreprises de notre groupe ayant libéré un important réservoir de main-d'œuvre.* »

L'auteur de cette étude, Marie-Noëlle Schneider, écrit : « *Un mouvement quasi irréversible de repli sur soi caractérise la plupart de ces firmes, la conjoncture défavorable ayant contribué à renforcer ce phénomène... La priorité, afin de pourvoir les postes disponibles, est accordée à la promotion interne. Le recours au marché externe de l'emploi est pratiqué dans des conditions limitées...* »

Ces deux enquêtes semblent confirmer l'évolution constatée au sein des industries des métaux (7). Il est, en outre, vraisemblable, comme cela nous a été indiqué par quelques grandes entreprises, que la proportion des postes de cadres pourvus par la promotion interne a en moyenne encore augmenté au cours des dernières années, atteignant souvent ou dépassant 50 %. C'est-à-dire l'inverse des déductions du scénario mécaniste. Il faut ajouter que cet accroissement du pourcentage s'applique à des quantités moindres de postes. La compétition est donc de plus en plus forte au sein du marché de l'entreprise.

Prochain article :

LE DOUBLE MARCHÉ DES DIPLOMES

(*) Directeur du Centre de recherches sur les systèmes universitaires, université Paris-Dauphine.

(1) Plus précisément des marchés uniques, par niveau de qualification-compétence.

(2) Piore et Doeringer.

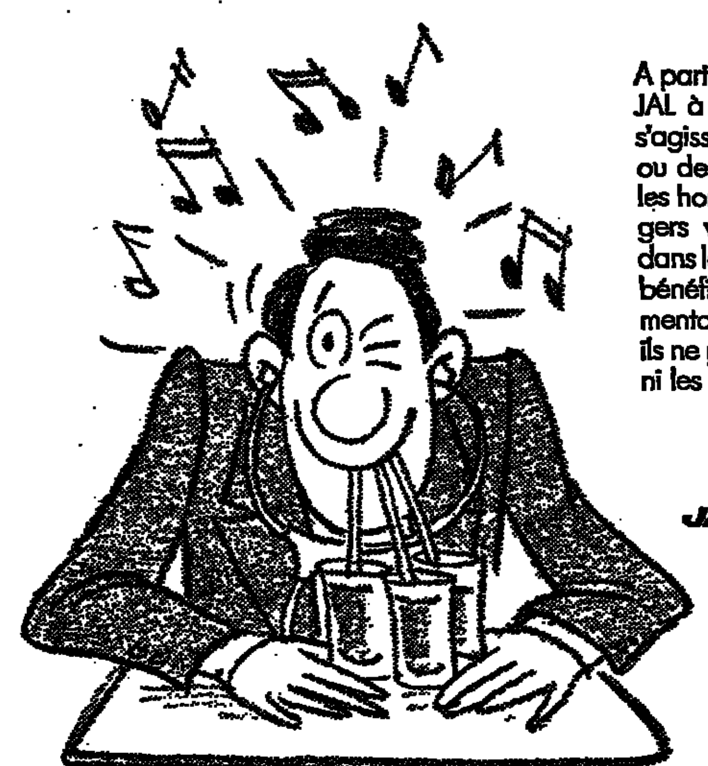
(3) Conventions collectives fixant notamment les niveaux d'embauche selon les diplômes, grilles de salaires propres à chaque entreprise, etc.

(4) A partir de sa dernière enquête (1975), l'U.I.M.M. a remplacé le terme de « *cadres autodidactes* » par celui de « *cadres non diplômés de l'enseignement supérieur* ». Il s'agit donc des cadres qui ne possèdent pas un des diplômes énumérés dans les conventions collectives et qui donnent directement accès aux positions de cadres : du moins en théorie. Il s'agit des titres sanctionnant les formations supérieures d'écoles ou d'universités. Cette catégorie regroupe donc de vrais autodidactes — de moins en moins nombreux — et des détenteurs de l'enseignement technique, commercial, ou de l'enseignement supérieur court (brevets de techniciens supérieurs et diplômes des I.U.T.).

(5) « La politique interne de l'emploi des cadres », Centre de recherche Travail et Société, université Paris-Dauphine, Cahiers de l'ISME, collection Sciences de gestion, n° 1, 1979.

(6) « Les effets de la formation professionnelle continue au niveau des organisations de travail », 1979, document ronéoté. Association de recherches économiques pures et appliquées, 15, rue Marbeau, 75016 Paris.

(7) « La politique interne de l'emploi des cadres ». Etude réalisée sous la direction de Jacques Delors (Centre de recherche Travail et Société, université Paris-Dauphine). — Evolutions moyennes qui masquent de considérables différences entre les firmes. Certaines ont actuellement complètement stoppé le recrutement externe, d'autres le favorisent. Ces différences de stratégies s'expliquent par de nombreux facteurs : expansion ou stagnation de la production, secteur en évolution technologique rapide ou non, politique sociale de la firme, pouvoir des syndicats, défenseurs naturels de la promotion interne, etc.





ÉDUCATION

DEUX CONGRÈS D'ENSEIGNANTS

A CHALON-SUR-SAONE

Les professeurs C.G.T. du technique renoncent à créer un nouveau syndicat

De notre envoyé spécial

Chalon-sur-Saône. — Le Syndicat national des enseignements techniques et professionnels (S.N.E.T.P.-C.G.T.), qui groupe des professeurs de LEP (lycées d'enseignement professionnel, ex C.E.T.), a réuni son vingt-troisième congrès national à Chalon-sur-Saône, du samedi 22 au vendredi 28 mars.

Deux thèmes ont dominé les débats du congrès : les stages en entreprise des élèves de LEP et la syndicalisation des enseignants. Les professeurs de LEP doivent-ils rester à la C.G.T., « passer » à la FEN ou créer un nouveau syndicat d'enseignants ?

Sur ce dernier point, le débat a été particulièrement vif dans les congrès départementaux et parmi les cinq cent quarante délégués du congrès national. La ligne choisie par le bureau national — maintien du « statu quo » — n'a été ratifiée que de justesse (51 % des mandats), alors que le rapport d'activité avait été plébiscité par 96 % des mandats.

Le congrès 1980 du S.N.E.T.P.-C.G.T. n'aura pas été celui du *triomphalisme*, loin s'en faut. Il aura été celui de l'inquiétude, voire de l'incertitude, ce qui est rare parmi les syndicats de la confédération cégétiste. Pourquoi ce flottement ? Il tient à de multiples raisons, qui vont des *« circulaires Beullac »* à l'Afghanistan, en passant par la *« désyndicalisation »* et le malaise enseignant.

Dans son rapport d'ouverture, le secrétaire général, M. Gérard Montant, a commencé par la situation internationale et, comme l'avait fait le secrétaire général de la FEN au congrès de Toulouse, en janvier, il a évoqué l'Afghanistan, en s'étonnant que des adhérents aient reproché au S.N.E.T.P.-C.G.T. de consacrer une partie des cotisations à l'activité internationale. M. Montant a rappelé la position de son syndicat : *« ni condamnation ni approbation »* (de l'intervention soviétique), ce qui, selon lui, correspond aux vœux d'un syndicat de masse, qui se détermine *« sur une base de classe »*.

Deuxième cause de flottement : l'application de la circulaire du 19 juillet 1979 instituant les *« séquences éducatives en entreprise »* pour les élèves des lycées d'enseignement professionnel (LEP, ex-C.E.T.). Favorable à *« l'ouverture de l'enseignement sur les réalités industrielles »*, le S.N.E.T.P.-C.G.T. ne peut pas se déclarer absolument hostile au principe des stages en entreprise — comme le font nombre de lycéens. Il se borne donc à dénoncer les modalités des *« stages Beullac »* et à condamner l'alternance prônée par *« les accords FEN-Beullac-Ceyrac »*. Mais il souhaite *« faire de l'entreprise l'outil pédagogique de l'école »*, pourvu que cet outil reste *« sous la responsabilité et l'autorité de la seule équipe éducative et suivant ses seuls besoins »*.

Plusieurs délégations, à ce propos, *ont contesté* la ligne du bureau national. *« Il ne peut y avoir de bons stages Beullac »*, a dit un délégué du Tarn-et-Garonne. *« Dans certains établissements, les syndicats se battent pour de bonnes conditions de stage au lieu de se battre contre les stages »*, a expliqué une déléguée de Seine-et-Marne, en ajoutant qu'il n'est pas possible, dans son département, de contrôler vingt-huit entreprises en même temps. Un délégué de Seine-Saint-Denis a réclamé *« une action spécifique du S.N.E.T.P., même minoritaire, afin de bloquer les stages à la prochaine rentrée »*. Et la déléguée d'Indre-et-Loire — où ont eu lieu les premiers stages, — a critiqué la direction du syndicat pour son absence de consignes concrètes — malgré une *« analyse juste »* — pour le blocage des stages.

A cet égard, la tactique du S.N.E.T.P. est souple et ambiguë : 1) on refuse d'envoyer les élèves en stage ; 2) si le chef d'établissement organise néanmoins de tels stages, on s'assure qu'ils offrent toutes les garanties voulues : respect du service public, maîtrise du stage par les enseignants, pas d'exploitation des élèves au profit de l'entreprise, etc. ; 3) à force de multiplier les exigences, on décourage les promoteurs des stages qui abandonnent ou passent par les conditions du syndicat.

Cette tactique souple, courante dans les syndicats « réformistes », irrite nombre de militants cégétistes habitués à des consignes plus fermes. Mais le S.N.E.T.P. est pris entre le refus des lycéens et la participation active à l'organisation des stages du S.N.E.T.A.A. — son rival de la FEN dans les LEP, — toujours majoritaire aux élections professionnelles.

Tassement des effectifs

La raison majeure du flottement du S.N.E.T.P.-C.G.T. demeure incontestablement l'avenir même du syndicat. Celui-ci revendique aujourd'hui 17 700 adhérents, soit une perte de 1 800 personnes par rapport à l'an dernier (19 500) et une perte de 2 600 adhérents (13 % des effectifs) par rapport à l'année 1976-1977, lors du vingt-deuxième congrès. *« Cette baisse d'effectifs est préoccupante »*, a avoué M. Montant, qui l'attribue au phénomène général de dé-syndicalisation et aux *« faiblesses »* particulières de son organisation, *« inaptitude du syndicat à prendre en compte l'ensemble des revendications des personnels »*, tendance à rejeter toutes les erreurs sur la FEN.

A cet égard, le secrétaire général du S.N.E.T.P.-C.G.T. a fait une étonnante autocritique de son syndicat, qui, trop souvent, reproche aux enseignants de la tendance Unité et Action de la FEN (proche des communistes) de *« rouler pour la FEN »*, mouvement *« réformiste »* qui récupère les luttes pour mieux les désamorcer. M. Montant a reconnu que, ces dernières semaines, *« il y avait dans certains départements plus d'instituteurs ou de professeurs de collège en grève — en pourcentage — que de professeurs de LEP »*, ce qui montre bien que le rôle de frein joué par la direction de la FEN n'empêche pas la base de lutter. Aux militants donc de jouer : *« La grande FEN sera contrainte à l'action. »* Conclusion du secrétaire général : *« Si c'est cela rouler pour la FEN, je souhaite que nous roulions souvent sur cette voie, car cela voudrait dire que nous aurions sorti la FEN non pas de son caractère réformiste, mais de son ornière de collaboration de classe. »*

De ce constat, le bureau national du S.N.E.T.P.-C.G.T. conclut que, malgré le *« rôle néfaste de la FEN sur l'échiquier syndical »* et ses complaisances pour le *« pouvoir »*, il ne faut pas tenter de la diviser, au moins pour l'instant. La tentative de créer un nouveau syndicat qui grouperait tous les enseignants refusant le réformisme de la FEN est donc dénoncée. La C.G.T. récuse l'initiative des militants cégétistes qui ont créé le Syndicat unitaire des personnels de l'éducation nationale (SUPEN) (*le Monde* du 20 octobre 1979). *« En acceptant de créer de nouvelles structures*, a souligné M. Montant, *on participerait à une opération scissionniste, on prendrait, pour la première fois dans l'histoire de la C.G.T., la responsabilité de diviser encore un peu plus le mouvement syndical. »* Or *« la notion de scission est étrangère au mouvement de lutte de classe. »*

Est-ce à dire que la C.G.T. renonce définitivement à créer un syndicat général d'enseignants concurrent de la FEN ? Oui et non. Si *« le bureau national* (du S.N.E.T.P.-C.G.T.) *considère comme une grave erreur la création du SUPEN »*, c'est que le moment et la tactique ont été mal choisis. *« Si le contexte évolue, si les choses changent*, a indiqué M. Montant, *il faudra nous-mêmes tenir compte de ces changements »*, soit en faisant une entrée en force dans la FEN en rejoignant la tendance Unité et Action du S.N.E.T.A.A., soit en absorbant la FEN dans une centrale unique, comme le souhaite le secrétaire général de la C.G.T., M. Georges Séguy. *« Cette évolution de conscience dans les luttes*, a déclaré ce dernier aux délégués à l'ouverture du congrès, *nous rapproche du jour où, non pas une petite minorité des syndiqués de la FEN, mais tous ses adhérents rejoindront organiquement l'ensemble des travailleurs au sein d'une grande centrale syndicale unitaire et démocratique de masse et de classe. »*

ROGER CANS.

A CLERMONT-FERRAND

Le SNES fait appel à la FEN pour préparer une « grève générale » dans les établissements scolaires

De notre envoyé spécial

Clermont-Ferrand. — « Un congrès au cœur des luttes » : M. Etienne Camy-Peyret, secrétaire général du syndicat national des enseignements de second degré (SNES), a présenté ainsi le congrès national d'étude du syndicat aux cinq cent cinquante délégués réunis, les jeudi 27 et vendredi 28 mars, à Clermont-Ferrand. Après les grèves et les manifestations des 11 et 12 décembre 1979, puis du 20 mars, dans l'enseignement secondaire, le congrès se réunit, comme l'a reconnu un orateur, à « un moment où les actions syndicales connaissent de puissants développements, de nouveaux temps forts ». Mais cette mobilisation des enseignants, qui ne se fait pas dans l'unité, n'est pas non plus synonyme de syndicalisation.

« Ce qui se passe depuis des mois dans les lycées, les collèges, les écoles, traduit une résolution massive et grandissante de refuser la politique d'austérité, de refuser le consensus social. » M. Camy-Peyret a eu beau jeu, dans sa première intervention, de fustiger *« tous ceux qui, du côté gouvernemental comme du côté syndical »*, expliquaient, à la rentrée de septembre dernier, que l'heure n'était pas à l'action d'ensemble. L'attaque contre la Fédération de l'éducation nationale était à peine dissimulée. Le SNES est dirigé par la principale tendance d'opposition à la FEN, *Unité et Action* (animée par des communistes et des socialistes).

Longuement, le secrétaire général a expliqué que des succès avaient été obtenus par le SNES sur des problèmes catégoriels. Pour les salaires, les conditions de travail, l'emploi des auxiliaires ou encore les atteintes aux libertés, il a reconnu que des batailles devaient être encore menées. Pour le SNES, l'action commune avec quatre autres syndicats du second degré (1) a été importante. Mais le refus de M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, d'envisager un collectif budgétaire oblige ce syndicat à continuer l'action.

« Une plate-forme qui réponde à tous les personnels, a expliqué M. Gerard Alaphilippe, secrétaire général adjoint, *permettrait une grève générale de l'éducation. »* Qui pourrait préparer un tel rassemblement, sinon la FEN, qui regroupe une grande partie de ces personnels ? Si les exclusives de la Fédération ont diminué vis-à-vis du SGEN-C.F.D.T. et d'autres syndicats, il faut, d'après M. Alaphilippe, trouver des motifs pour expliquer *« l'immobilisme de la FEN »*. Selon lui, le Syndicat national des instituteurs (SNI-P.E.G.C.), qui mène actuellement des négociations avec le ministre sur la revalorisation de la fonction de maître de premier degré, est pour beaucoup dans cette attitude.

« L'égoïsme du SNI »

Employant des formules imagées, M. Alaphilippe a critiqué *« l'égoïsme de grande puissance du SNI qui, pour avoir du pétrole, est prête à le payer n'importe quel prix. »* Il a surtout fait état d'un malaise chez certains instituteurs et chez beaucou de professeurs d'enseignement général de collège (P.E.G.C.) qui ne comprennent pas l'attitude de leur direction. Ces professeurs de collège sont en réalité une cause de conflit permanent entre le SNES et le SNI, qui revendiquent tous deux la syndicalisation de ces personnels enseignant dans les mêmes classes que les professeurs certifiés. Pour l'instant, les P.E.G.C. sont *« réservés »* au SNI.

Il existe une *« pratique d'action commune »*, explique le SNES. Pour ce syndicat, il faut simplifier les structures de la FEN de façon à éviter des aberrations comme celles qui ont obligé les maîtres auxiliaires syndiqués au SNES, intégrés en tant que professeurs de collège, à changer de syndicat. *« Ce qui importe*, pour M. Camy-Peyret, *c'est que s'expriment sur cette question, soit séparément, soit ensemble, tous les personnels de collège. »*

Une proposition difficilement admissible pour le SNI, mais qui permettrait au SNES de redresser ses effectifs. Le congrès s'est fixé pour objectif d'analyser *« l'insuffisance de la syndicalisation au SNES »*.

SERGE BOLLOCH.

(1) Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.), Syndicat national des collèges (S.N.C., indépendant), Syndicat national des enseignements techniques et professionnels (S.N.E.T.P.-C.G.T.), Syndicat national des professeurs d'éducation physique (SNEP-FEN).

HYPOTHÈSES D'ÉCOLES

La parole aux élèves

A la suite de la série d'« Hypothèses d'écoles », rédigées par diverses personnalités (« le Monde » des 4, 10, 18 et 23 janvier, des 6, 15 et 21 février), nous avons demandé à des élèves quelle était leur conception de l'« école idéale ».

Nous publions deux textes d'élèves de première A (littéraire) au lycée des Bruyères à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime). D'autre part, de jeunes élèves d'écoles élémentaires (cours moyens et classes uniques) ont fait part de leurs réflexions à leurs maîtres.

LYCÉENS...

Utopie

Donner sa conception de l'école idéale ça n'est pas chose facile, mais il semble que ça vaille la peine d'essayer.

Ce serait une école totalement indépendante du monde qui l'entoure, c'est-à-dire que ses administrateurs ne tiendraient aucunement compte, dans leurs jugements, de la condition sociale des élèves ou même de leur couleur de peau, mais ils se baseraient sur leurs capacités. Dans ce même ordre d'idées, il faudrait que chaque établissement accueille indifféremment des handicapés physiques de manière à ne pas les exclure de notre société.

Il est donc évident qu'il faudrait des équipements spéciaux très coûteux, mais, possédant une école idéale, le pays aurait un gouvernement idéal. On en profiterait pour détruire quelques vieilles bicoques qui servent encore d'établissements scolaires pour ériger à leur place des écoles dont l'architecture serait un modèle d'art et le fruit d'une recherche sur l'utilisation de ces bâtiments.

Chacun sait combien les jeunes aiment la nature, aussi on parsèmerait de gazon les anciennes cours de macadam afin que chaque élève idéal puisse venir se détendre sur l'herbe après avoir dégusté un copieux repas au restaurant scolaire.

Mais il serait impossible de créer une école idéale sans revoir la *répartition du temps de* travail journalier et annuel. Les cours auraient donc lieu le matin pendant quatre ou parfois cinq heures. On imposerait deux heures de sport tous les deux jours et on accorderait aux élèves trois semaines de vacances d'été et trois semaines de vacances d'hiver. Il y aurait un jour fixe pour les devoirs afin de laisser aux élèves des temps de loisirs.

L'école resterait malgré tout une prison si on ne changeait pas les méthodes de travail et l'organisation des classes. On mettrait donc dans ces dernières vingt élèves, qui pourraient alors s'épanouir convenablement. On créerait un travail d'ensemble en ouvrageant avec d'autres classes de même nature. Pour faciliter la dure besogne des professeurs, on abolirait tout système de notation et les parents pourraient se tenir au courant du travail de leurs enfants en assistant à des réunions hebdomadaires avec les enseignants.

Je crois malgré tout que ce sont des hypothèses utopiques étant donné l'état actuel de l'école française qui ne fait qu'empirer.

Proclamer l'abolition de l'esclavage mental

Si aujourd'hui l'école subit une crise, c'est peut-être à cause de l'environnement qui n'est pas toujours agréable, de la mauvaise évolution de la mentalité des gens. Cela vient peut-être aussi de la façon dont on nous enseigne.

Le lycée n'étant pas agréable, on ne s'y sent pas à l'aise. Un lycée agréable serait un lycée qui nous appartienne et dont on ait l'impression qu'il a été créé pour nous. Il faudrait pour cela supprimer les murs anonymes et les remplacer par des fresques faites par les élèves eux-mêmes. Il faudrait de la couleur pour inciter à la joie de vivre et d'apprendre (...). Il est amusant de voir, dans une cour dite de récréation, trois ou quatre brins d'arbres sortis du ciment comme par enchantement qui se disputent le droit de vivre. Il serait si simple de remplacer le ciment par de la terre et de planter des fleurs.

Alors qu'en ce moment les économies d'énergie sont à la mode, il n'est pas rare de voir les lumières allumées toute la journée. Les fenêtres étant trop hautes (elles sont accusées d'incitation à la rêverie), éclairent le plafond et nous laissent dans l'ombre. Le watt manque vraiment de poésie, et notre soleil se fait désirer.

Et puis qu'est-ce que c'est que cette idée de nous faire changer de classe à toute heure ? A part le fait que cela nous fait prendre l'air et nous délasse entre les cours, je n'en vois pas l'utilité.

Ce qu'il faudrait, c'est un lycée à bungalows. Les lycées actuels sont des immeubles. On sort de nos buildings à étages pour entrer dans des lycées gris et monotones avec des escaliers encombrés (...).

Les lycéens sont rebutés par l'idée de travailler, car on a fait du lycée un lieu ennuyeux où les professeurs et l'enseignement sont inintéressants. Il faudrait que les enseignants cessent de prendre les élèves pour des enfants et les tiennent pour adultes et responsables. Du côté des élèves, il faudrait combler le fossé qui les sépare des professeurs en cessant de les prendre pour des personnes *différentes* d'eux. *Un rajeunissement* de l'âge des professeurs serait pour cela nécessaire (...).

La jeunesse c'est l'avenir du monde

Les programmes scolaires devraient être alors changés pour faire place au présent et non au passé. La pratique et la théorie devraient être rassemblées. Pour les langues vivantes, par exemple, on pourrait passer des films en langue originale pour faire progresser l'accent et la compréhension. La connaissance d'une langue devrait s'accompagner de la connaissance du pays auquel elle appartient. Les voyages à l'étranger, les visites et les débats devraient se multiplier.

La mentalité des professeurs et des lycéens devrait changer. Un lycée où règnerait l'amitié effacerait les différences de classe sociale, de couleur et d'âge. Ce serait alors l'abolition du racisme et des préjugés et l'avènement d'un monde nouveau où « liberté, égalité, *fraternité* » ne serait pas qu'une maxime mensongère. La diminution des effectifs et l'agrandissement du cercle des camarades contribueraient à faire du lycée un lieu où l'on aurait envie d'apprendre et où l'on serait heureux.

La jeunesse c'est l'avenir du monde. Pour changer ce monde très imparfait, il ne faut pas prendre les mêmes principes d'égoïsme de nos parents. Il faut changer les mentalités à la base, c'est-à-dire dans les écoles et les lycées et proclamer l'abolition de l'esclavage mental institué par nos ancêtres.

...ET ÉCOLIERS

« Je veux savoir lire, écrire sans faute compter les opérations justes »

Des élèves de l'enseignement primaire se sont réunis autour de leurs maîtres dans leurs classes pour *« rêver... l'école »*. Leurs rêves, ils ne les ont pas exprimés par écrit mais oralement. Nous avons retenu les extraits les plus significatifs des conversations qui ont eu lieu il y a quelques semaines dans sept communes du Jura (Clairvaux, Morez, Vertamboz, Saint-Claude, Villars-d'Héria, Chapois, Le Frasnois).

Dans aucun cas, la suppression de l'école n'a été envisagée : *« La télé, ça ne suffit pas, il n'y a pas les copains »*. D'autre part, *« on ne peut pas supprimer l'école, sinon on n'aurait pas de métier quand on serait grand. »*

En revanche, ils ont des idées bien arrêtées sur les divers aspects de l'organisation scolaire :

L'espace et la discipline

Chacun à sa façon souhaite avoir de la place dans et autour de l'école : *« Une grande maison au milieu d'un bois, sans limites dans la forêt, près d'un lac. » « Une grande classe que l'on peindrait nous-mêmes. »* Comme leurs aînés, ils sont sensibles au décor et au confort : *« Des fleurs partout, de la moquette, des coussins, des meubles ronds. » « Dans la cour des arbres où on pourait grimper, se cacher, construire des cabanes. » « Des toboggans, un gros tas de foin. » « Une terrasse pour se faire bronzer et pour les amoureux. »*

Les effectifs

« On est trop nombreux », affirment les enfants d'une classe de trente-deux élèves, tandis que ceux d'une classe de treize aimeraient qu'il y ait *« plus d'enfants »*.

D'autres avancent des solutions originales : *« On serait vingt : dix qui travaillent et dix dans la cour. Après on changerait. » « Il faudrait séparer les bons élèves des mauvais. » Quand on a compris, il faudrait qu'on puisse faire autre chose »*.

Les maîtres

« Il faudrait deux maîtres. L'un s'occuperait des mauvais et l'autre ferait d'autres choses avec ceux qui ont compris. »

Certains élèves souhaitent pouvoir *« changer de maître »*. L'un d'eux suggère pour cela : *« Chaque semaine nous désignons un élève et c'est lui qui dit s'il faut chasser l'instituteur ou pas. »*

A quoi sert l'école

« Je veux savoir lire, écrire sans faute, compter les opérations justes », dit l'un tandis qu'un autre souhaite davantage *« de travail manuel, de gym »*.

La répression

Dans l'ensemble, ils n'aiment pas les gêneurs et proposent comme punitions de *« renvoyer les sales »*, *« du scotch sur la bouche »*, *« un singe qui bat ceux qui travaillent mal »* ou encore de *« disputer ceux qui bougent trop, font du bruit »*.

Vie affective et sociale

« La maîtresse habiterait au-dessus de nous. On resterait là tout le temps. On rentrerait seulement le dimanche voir nos parents, ou bien ils pourraient venir quand ils voudraient. » « On pourrait partir ensemble en vacances et avec le maître. » Les parents à l'école ? *« Oui*, dit l'un, *ils pourraient nous aider quand on est bloqué. » « Non*, répond un autre, *ils nous surveilleraient sans arrêt. »*

LETTRES

● *Conformément à la volonté de Roland Barthes*, ses obsèques n'ont donné lieu à aucune cérémonie. La levée du corps s'est déroulée vendredi matin 28 mars à la Salpêtrière, en présence de quelques anciens élèves de ses séminaires d'études. L'inhumation est prévue près de Bayonne, berceau familial. Le Collège de France envisagerait un hommage public dont la date n'est pas encore connue.

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

PARI PRESQUE GAGNÉ PAR LES COPAINS DU « POINT »

Des bénévoles dament le pion aux marchands de voyages

L'association Le Point, de Mulhouse, est parvenue à pratiquer en moyenne les prix les plus bas sur les vols long-courrier grâce à sa structure légère, son esprit militant et un recours systématique aux compagnies charters et aux compagnies aériennes régulières les plus économiques. Elle traverse actuellement une crise due aux graves difficultés qu'elle rencontre avec son partenaire aérien privilégié, la Société antillaise de transport touristique (SATTI) (« le Monde » du 18 mars). Si celle-ci succombait à son déficit, le Point pourrait se retrouver dépouillé de la totalité de son patrimoine.

A la Noël 1964, un groupe d'étudiants en sciences à Mulhouse, forme le projet de construire dans les Vosges un chalet où les jeunes de la région pourraient enfin trouver un hébergement de week-end. Ils sont cinq, le 6 juillet 1965, à prendre la pioche pour édifier un bâtiment de soixante-cinq places sur le Markstein. Avec l'aide des jeunesses étudiantes et ouvrières chrétiennes et grâce à une multitude de donateurs, ils parviennent à lancer le chantier. Des émissions de radio et des articles de presse leur attirent des bras et des subventions. Léo Ferré chante pour eux. D'été en été, les murs s'élèvent et, malgré mai 1968, où l'on contesta naturellement la finalité de l'opération — *« On ferait beaucoup mieux de partir aider les pays du tiers-monde »*, — le chalet ouvre ses portes en 1970.

Une association avait, bien sûr, été fondée avec, pour objet social, de *« développer le tourisme en Haute-Alsace et d'en sauvegarder le patrimoine »*. Son nom ? Le Point, qui, explique Maurice Freund, le président, *« n'existe pas, mais matérialise, en géométrie, la rencontre de deux lignes »*. Ou de deux idées.

L'Inde à 960 F

Les rêves de mai avaient éclos. Un certain nombre de copains avaient pris la route des Indes avec l'agence Nouvelles Frontières et avec des compagnies de charters. Ils étaient allés nettoyer les puits de léproseries près de Madras. Malheureusement, le voyage aérien laissait à désirer. Les correspondances ratées, les vols erratiques du genre Luxembourg - Bruxelles, Londres - Moscou - New-Delhi, et la faillite d'une compagnie servirent de leçon au Point, qui décida d'affréter son propre charter sur l'Inde.

En 1970, l'année même où le chalet se met à fonctionner, l'association lance un vol à 960 F aller-retour alors que le prix le plus bas sur le marché s'élevait à 1 700 F. Une campagne régionale de tracts et d'affichage remplit les cent vingt-cinq places allouées. Perte de l'opération : 1 600 F.

En 1971, l'Inde (1 150 F aller-retour) et le Mexique (1 300 F) se vendent comme des petits pains. Air France renonce à traiter avec Le Point des places charterisées sur New-York, et l'association parvient à s'entendre avec la compagnie T.I.A. sur un tarif remarquablement bas. Bilan : 80 000 F de bénéfices et sept cent cinquante participants.

L'Afghanistan et le Pérou viennent s'ajouter, en 1972, aux destinations antérieures. Maurice Freund quitte son emploi dans les laboratoires des usines Peugeot et devient permanent du Point. Quatorze cents participants.

Dix Land-Rover et un camion sont mis à la disposition des membres qui, l'été, sillonnent le Hoggar, l'Afghanistan ou le Yémen. Trois mille cinq cents puis sept mille participants : les adhérents commencent à trouver que Le Point devient un peu trop une usine.

1976 marque un tournant. Le chalet, dont la gestion n'avait rien de passionnant, est confié au Club Alpin Français. Le Point lance au départ de Zurich une « chaîne » de charters à destination de Lima. Le nombre des participants enfle jusqu'à atteindre trente-cinq mille en 1979. Cette « chaîne » fonctionne toujours puisqu'un vol par semaine est programmé entre Mulhouse et Lima, et un vol tous les quinze jours entre Paris et Lima. Le prix actuel est de 3 550 F, auquel s'ajoutent les droits d'adhésion à l'association (50 F) et l'assurance annulation et rapatriement (45 F). Le tarif des lignes régulières les moins chères s'établit à 6 800 F.

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 18.)

BLANC-NEZ, GRIS-NEZ SOUS SURVEILLANCE

Le Nord redore ses caps

SUR le chemin douanier qui descend du cap Blanc-Nez vers la plage de Wissant, le spectacle est grandiose. Sous le pâle soleil de cette journée de mars qui illumine pourtant la frange d'écume d'une mer paisible, les champs ocre et les pâturages s'étirent jusqu'à la lisière de la falaise. Là, on dirait qu'ils ont été coupés au couteau. On vous dira d'ailleurs que cette image est juste : de l'autre côté du détroit, à Douvres, on trouve la même configuration géographique. La cassure s'est produite il y a quelque dix mille ans... l'Angleterre prenait alors le large.

De ce point, sur la mer du Nord, à l'embouchure de la Slack, entre Wimereux et Ambleteuse, sur la Manche, à quelque 30 kilomètres plus au sud, se déploie le site des caps, celui du Blanc-Nez, mais aussi du Gris-Nez, son voisin. Un site qu'un illustre visiteur appréciait ainsi au siècle dernier : *« La route court à travers les plus beaux paysages du monde. Les collines et les vallées s'enflent et s'abaissent en ondulations magnétiques... De grandes plaines rousses, de grandes plaines vertes, des clochers, des villages de bois qui présentent de cent façons leurs trapèzes sombres, et toujours au fond, à l'occident, un bel écartement de collines que la mer emplit comme un vase... »* Ces phrases furent écrites par Victor Hugo au terme d'un voyage en diligence entre Calais et Boulogne.

Pollution touristique

Tout a bien changé depuis. Cette zone, dite « des caps », mais qui avance en fait comme un très grand cap dans le flot bouillonnant où se heurtent les courants de la Manche et de la mer du Nord, a connu bien des avatars. Les dégâts considérables causés par l'armée allemande, dès 1940, n'ont pas encore été effacés. C'est dans ce secteur que les bataillons de l'organisation Todt ont remué des hectares de terre et de sable pour ancrer une chaîne très serrée de blockhaus. Mais l'usure vient aussi des éléments naturels : l'érosion marine et éolienne grignote patiemment le rivage fragile où la craie domine encore. On mesure cela facilement sur le nord du site, à partir du Gris-Nez : un blockhaus construit par l'occupant sur la crête d'une dune est aujourd'hui recouvert par la marée.

Puis vinrent les touristes : chaque année, par milliers, ils envahissent les lieux d'autant plus appréciés qu'ils constituent l'un des rares secteurs touristiques d'une région industrielle où quatre millions d'habitants ont peu de possibilités d'évasion.

Il y avait donc urgence à s'occuper du site des caps. On y avait bien songé en haut lieu il y a quelques années, mais pour étudier la possible implantation d'une centrale nucléaire ! L'endroit est, paraît-il, avec un fort vent et une mer très agitée, propice à une telle entreprise. Mais c'est à Gravelines qu'a été installée la première centrale nucléaire du Nord, et l'annonce de la promotion des deux caps au titre de « grand site national » a suscité un très vif intérêt dans la population. Ce fut d'abord un grand « ouf » de soulagement ! Il n'y aura donc pas d'installations nucléaires.

M. Jean-Claude Colli, délégué à la qualité de la vie au ministère de l'environnement, a annoncé récemment la bonne nouvelle aux élus locaux. Cette promotion s'accompagne de quelques crédits qui vont permettre *« un aménagement simple et permanent »*; 2 millions de francs ont été accordés pour des études et des travaux préliminaires, mais on a surtout installé, à l'image des « officiers » mis en place dans les *heritage coast*, en Grande-Bretagne, un chargé de mission dont le salaire est couvert par l'Etat pendant une période de dix-huit mois. Après, on avisera.

GEORGES SUEUR.

(Lire la suite page 21.)

LA PLAISANCE A L'ÉCONOMIE

Locataire et seul maître à bord

SEUL maître à bord après Dieu ! Les siècles n'ont pas diminué la force de la formule, bien au contraire. Car, en vivant sur son voilier durant une semaine ou deux, on n'effectue pas simplement une magnifique croisière en famille ou entre amis, mais aussi, sans s'en douter, une petite incursion en soi-même.

En mer, il n'existe plus de protection, plus d'aide extérieure sur laquelle on puisse compter — sauf quelquefois en cas de détresse, — plus de supérieur pour prendre une décision à sa place, ni de collaborateur pour la réaliser. On ne peut compter que sur soi-même, et les échappatoires habituelles de la vie courante deviennent ridiculeusement inefficaces.

Le voilà bien, le dépaysement, autant, sinon plus, que de regarder un paysage inconnu ou d'observer des coutumes exotiques. Cela porte un nom : la liberté du « seul maître à bord après Dieu », la vraie, l'angoissante liberté. Mais aussi la richissime liberté, la liberté de se sentir responsable, de se savoir encore capable d'accomplir les choses essentielles de la vie en milieu naturel, la liberté d'aller tout doucement à la découverte de soi-même — et de rencontrer avec surprise un individu « globalement positif », — la sensation d'appartenir à un tout et de n'être presque rien.

Vous ne possédez pas de voilier de croisière ? Louez-le, c'est beaucoup plus raisonnable que d'en acheter un : le coût de quinze jours de location en pleine saison est déjà inférieur aux charges annuelles (assurance, entretien, mouillage, gardiennage) d'un bateau. Sans compter l'immobilisation du capital (important) ni sa dévaluation annuelle, ni les soucis nombreux et permanents du propriétaire, tout ça pour naviguer, au dire des statistiques, moins de quinze jours par an !

D'où le développement considérable des locations de bateaux habitables ces dernières années, la demande étant d'ailleurs suivie par l'offre : les propriétaires ont, en effet, vite compris comment rentabiliser leur capital-bateau, en le mettant en location, en dehors de leur mois de vacances, par l'intermédiaire d'une agence ou de leur chantier. Evolution des mœurs : le yachtman d'il y a vingt ans eût assimilé cette opération à la prostitution !

Le développement anarchique des locations n'a pas toujours été harmonieux. Il n'est pas rare de voir un bateau mis en gérance chez plusieurs agences, et loué à plusieurs personnes à la fois pour la même période. On imagine la douloureuse surprise de trois ou quatre équipages se rencontrant sur le quai à l'aube du jour dit pour prendre possession du navire !

Une charte avec les professionnels

La « charte de la location de plaisance », dont la publication est imminente, devrait reléguer ce genre de mésaventures dans le domaine du passé. Mise au point par le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, et les groupements intéressés, elle impose aux professionnels de la location qui voudront y adhérer un certain nombre de normes : contrat d'exclusivité avec le propriétaire, contrat-type de location et niveau minimum de services pour le client.

Avant de louer un voilier, un petit capital de connaissance est quand même recommandé, et si les mots « drisse » et « écoute » n'éveillent aucun souvenir dans votre mémoire maritime, il est préférable d'embarquer à votre bord un(e) ami(e), cousin(e), neveu (nièce), déjà au fait du vocabulaire et de quelques manœuvres simples. Méfiez-vous d'ailleurs du théoricien pur, souvent enclin à vous démontrer par a + b que le rocher à 50 m devant vous n'est pas à sa place, et donc que ce n'est pas au bateau, mais au caillou, de s'écarter. En mer plus qu'ailleurs, un solide bon sens vaut bien toutes les théories.

A qui s'adresser ? Vous éviterez de longues et coûteuses recherches personnelles en vous procurant le guide « Louer un bateau », ouvrage remarquablement documenté — et très pratique (1). En le lisant, vous connaîtrez tous les loueurs de bateaux, les types de voiliers ou vedettes proposés par chacun ainsi que les tarifs en Méditerranée, aux Antilles, à Tahiti... et en France.

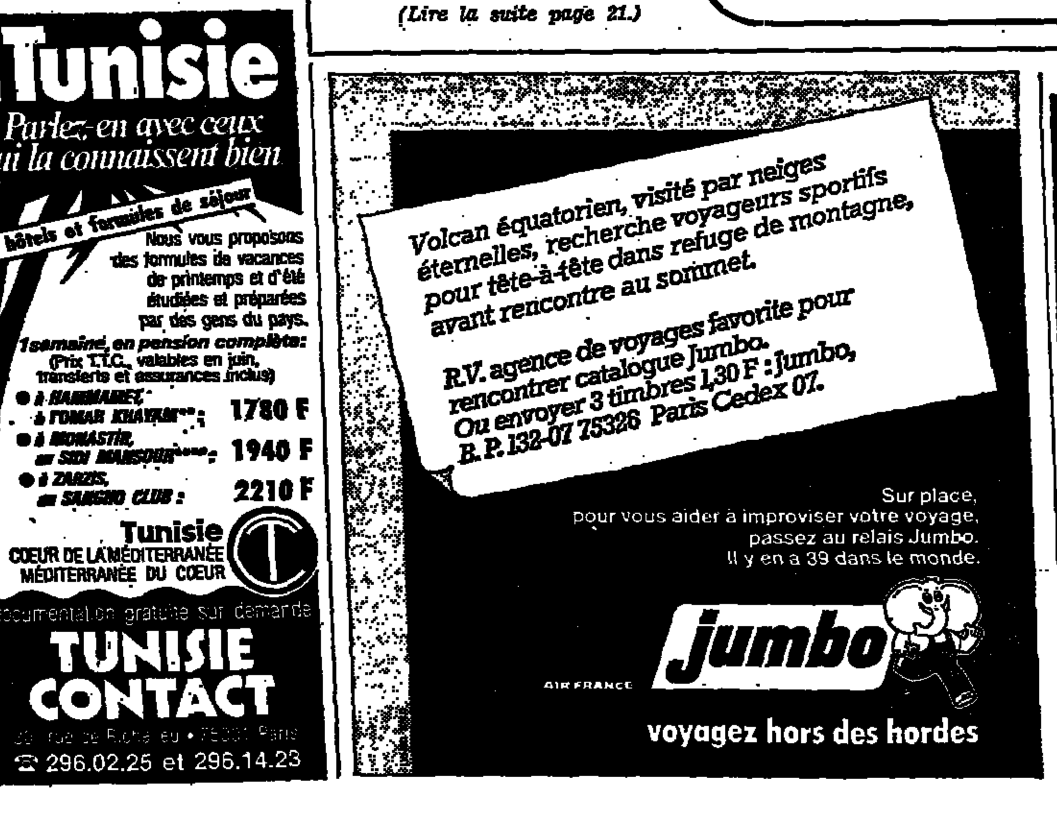
Votre budget et le nombre minimal de couchettes feront une première sélection de voiliers possibles, entre lesquels il faudra choisir. Alors, lequel ? Le plus solide, le plus sûr, le plus marin ? A part le cas aisément repérable d'un bateau ancien et mal entretenu, on peut dire que les bateaux modernes ont toutes les qualités marines suffisantes. Le plus grand ? Sûrement pas, s'il devient trop lourd à manœuvrer pour votre équipage et vous-même, vous n'aurez jamais l'esprit tranquille. Le plus rapide ou le plus confortable ? Bien sûr, tous les éléments sont à prendre en considération, mais ne laissez pas votre raison étouffer vos sentiments, et accordez une large part à des critères parfaitement subjectifs comme la beauté des formes de la coque, la chaleur du carré. Choisissez un bateau pour être en harmonie avec lui et avec la région où vous allez naviguer ; votre croisière sera déjà à moitié réussie.

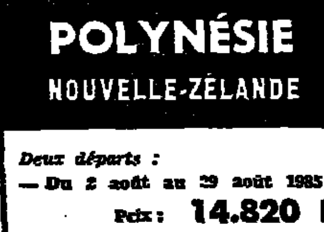
L'autre part de succès dépend de l'ambiance que vous saurez mettre à bord, et il est un piège dans lequel il ne faut pas tomber : le poids des responsabilités toutes nouvelles de chef de bord se traduisant par des « coups de gueule » puis un autoritarisme dont personne n'est dupe, et enfin une intolérance qui ferait s'envoler les équipiers comme des moineaux à chaque escale...

LOIC CARADEC.

(1) *Louer un bateau*, de Philippe Abalan. Arthaud. Environ 44 F.







BRETONS ET IRLANDAIS AVEC SAINT-PATRICK

Les « cousins cornemuse »

Tous les ans, à l'occasion de la Saint-Patrick, fête du premier évêque et patron de l'Irlande, qui vécut de 390 à 461, Brittany Ferries, compagnie maritime spécialisée dans les transports entre la Bretagne, l'Irlande et la Grande-Bretagne, propose aux *Bretons* d'aller participer aux festivités nationales. Des groupes musicaux et des délégations municipales traversent ainsi la Manche pour une « fête celte ». Nous avons suivi un de ces groupes.

« C'EST la « culture » qui empêche la personnalité des peuples de s'exprimer. La culture, c'est le nœud papillon et la queue-de-pie qu'on met pour aller dans une salle de concert, c'est-à-dire dans un lieu où tout est organisé, où on ne peut pas bouger. Notre musique est belle parce qu'elle naît du peuple et qu'elle est jouée par le peuple... » Forts de cette conviction, cinq cents Bretons ont traversé la Manche en bateau pour aller « faire la fête » en Irlande, à l'occasion de la Saint-Patrick, avec leurs « cousins celtes ». Ils étaient venus de toute la Bretagne, avec leurs musiciens et leurs vieux chanteurs, parce que, *« même si on ne parle pas la même langue que les Irlandais, on les comprend mieux que les Français »*. Il y avait là Paul, dit « l'amiral », marin sur un pétrolier ; Antoine, son copain ; Denis, le chanteur, instituteur dans une école de langue bretonne ; Paul, le musicien brestois ; son amie la harpiste hollandaise venue faire ses études dans le Finistère *« parce que la musique y est libre »*. Il y avait celui qui veut fonder une filature, l'étudiant, le directeur d'une coopérative. Bruns au visage rond et aux cheveux crantés, blonds et minces, roux et barbus, les yeux délavés comme si leur mer avait déteint dans leur regard, ils avaient tous un point commun : *« Celtes et fiers de l'être »*, ils ne manquaient pas une occasion d'affirmer en passant, entre deux verres de bière et une chanson, leur opposition à la centrale nucléaire de Plogoff, leur révolte devant les marées noires qui viennent régulièrement lécher leurs côtes, et les *« Gaulois qui ne sont pas nos ancêtres et qui nous ont colonisés »*.

Déjà sur le bateau la fête avait commencé. Vers 4 heures du matin, la moquette et les banquettes du bar étaient jalonnées de Bretons endormis après avoir repris en chœur le refrain des mélodies que le chanteur, d'une voix rauque, avait entonnées, et écouté le chant mélancolique des bombardes et accordéons.

Le lendemain matin, ils avaient été accueillis sur le quai par une formation irlandaise. Histoire de faire connaissance, ils avaient joué un morceau ensemble, puis ils étaient remontés dans leurs cars blancs et étaient partis vers Cork, Limerick, Galway, afin de participer aux défilés de la Saint-Patrick.

Dimanche, à Limerick, l'International *Marching* Band réunissait les Celtes du monde entier. Les marches militaires des Irlandais, portées par le vent tout au long de la rue principale, s'étaient mêlées aux mélodies grêles des Bretons précédés par leur immense drapeau noir et blanc.

A Galway, la ville entière était mobilisée : la moitié de la population défilait, l'autre moitié applaudissait, tandis que les Bretons commentaient le spectacle : des Irlandais passèrent, poussant des brouettes et des instruments aratoires. Puis les chars arrivèrent, celui-ci à la gloire de Guinness, celui-là véhiculant des religieuses, un autel et un volontaire déguisé en pape. Ce fut ensuite au tour des clubs féminins : les brodeuses se piquaient les doigts au moindre soubresaut du véhicule, les membres de l'association de gymnastique s'exerçaient. Des voitures endommagées incitaient les spectateurs à la prudence, et une armée de chaudières alignées prouvait qu'on pouvait *« acheter irlandais »*. *« Ils font vraiment tout défiler, ici »*, avait dit quelqu'un, tandis qu'un autre répondait à un « pays » sorti du rang qui lui demandait pourquoi les Ouessantins n'étaient pas en uniforme : *« Qu'est-ce que c'est l'uniforme breton ? Un seau de mazout et des bottes d'égoutier ? »*

Un air à faire pleurer la mariée

Le spectacle fini, tous les soirs la fête recommençait. On allait tout d'abord dans les pubs, puis, lorsque les portes des bars se refermaient, à 23 heures, on se retrouvait dans un de ces minuscules hôtels qui accueillaient les Bretons. On sortait la harpe, la bombarde et l'accordéon.

Les Irlandais et leurs hôtes chantaient tour à tour jusqu'à ce que le jour vienne. On dansait, on parlait de la musique celte « régionale » et non pas « folklorique », musique *« triste parce que les Bretons vivent avec leur cœur, que leurs sentiments sont profonds, et que leur vie est dure : même le jour du mariage, nous jouons un « air à faire pleurer la mariée »*.

Lundi. Dans le car qui nous ramenait à Cork, on ne s'était pas ennuyé. Il avait déjà fallu des heures pour parcourir les 200 kilomètres qui séparent les deux villes, car le chauffeur, qui confondait les miles et les kilomètres, observait scrupuleusement les limitations de vitesse. Pour Antoine, qui voulait un kilt, on avait décroché les rideaux à carreaux de l'autobus, et, avant de reprendre le bateau, une dernière tournée des pubs s'imposait.

Quelle meilleure occasion qu'une fête, un de ces moments où le vernis social craque, où les particularismes s'affirment, pour parler de la « celtitude » ?

« Mes parents, croyant bien faire, m'ont appris le français, affirmait au retour un Ouessantin. *J'en veux aux Français de m'avoir volé mes tripes, c'est-à-dire mes moyens d'expression. Mais les Bretons sont si indisciplinés qu'ils sont incapables d'accepter des « chefs », nous ne sommes pas un peuple conquérant... »*

Alors ils protestent. Ils installent des moutons sur le terrain de la future centrale de Plogoff. Ils parlent avec un humour noir de la marée de la même couleur. Le bateau de « l'amiral » (5 mètres de long, une oriflamme noir et blanc, aussi grande que lui) se nomme *Laisse-les-dire*. Les Bretons ressemblent parfois à ce personnage d'Anouilh rétorquant à son interlocuteur pédant, qui faisait le panégyrique des penseurs de la conditions humaine : *« Si l'homme doit sauter un jour, est-il nécessaire qu'il saute conscient de sa véritable condition ? Elle aura d'un coup si peu d'importance... Moi, voyez-vous (...), j'organiserais plutôt de grandes kermesses... »*

Les roseaux chantants de la Bretagne ne ratent pas une occasion, le samedi soir, à Pâques ou lorsqu'ils en ont envie, d'organiser un fest-noz. Et on y vient de plus en plus nombreux... en voiture.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

★ Brittany Ferries, dans toutes les agences de voyages.

Des bénévoles dament le pion aux marchands de voyages

(Suite de la page 17.)

Le succès du Point doit d'abord être cherché dans sa structure ultra-légère. Quatorze permanents d'origine alsacienne et lorraine acceptent d'être rémunérés — indemnisés, devrait-on dire — *entre 1 988 F, salaire du débutant,* et 3 800 F, salaire de M. Freund. Jusqu'en 1977, la vie en communauté au siège de l'association était d'ailleurs la règle.

Le bénévolat demeure la pierre angulaire. Les « points contact » et les antennes organisent dans l'ensemble de la France des expositions, des projections-débats ou des sorties de ski, en plus des permanences destinées à renseigner sur les voyages au long cours. *« Ce sont ces cent cinquante bénévoles qui disposent du pouvoir suprême,* explique Maurice Freund. *Nous, les techniciens, nous voulions, lors de notre assemblée générale du 2 mars, faire payer 80 F de plus sur les charters France-Athènes (880 F aller-retour) aux périodes de pointe de l'été. Eux, les militants, ont décidé de ne pas faire payer plus cher l'ouvrier de Billancourt obligé de prendre ses vacances en août. C'est anticommercial, mais ils nous empêchent de devenir de simples commerçants. Au Point, le consommateur reste le patron.* » Les responsables ont dans l'idée d'abandonner le statut d'association pour celui de société civile coopérative de consommateurs.

L'association cherche à traiter systématiquement avec le prestataire moins disant. Par exemple, le repas servi en vol est facturé par une société mulhousienne 21 F quand les firmes spécialisées demandent 46 F. Par exemple, les super-ristournes — « dessous-de-table » — consenties en dépit des règlements internationaux par les compagnies aériennes entrent dans le calcul *final* du billet.

Le Point ne cherche pas à économiser sur n'importe quoi. Il utilise les transporteurs qui lui *semblent à la fois les moins onéreux* et les plus efficaces, c'est-à-dire Air France, dont le service est imbattable, K.L.M., Swissair, Lufthansa et leurs filiales de charters. Il ne s'adresse jamais aux compagnies trop fantasques à son gré.

Dernier atout du Point : sa localisation. Situé à Mulhouse, à quelques kilomètres des frontières allemandes et suisses, disposant de l'aérodrome international de Bâle-Mulhouse, il a pu profiter à plein des charters opérant au départ du territoire suisse. En s'associant avec des associations d'étudiants allemands et helvétiques, il remplit aux deux tiers certains de ses vols affrétés grâce à la clientèle étrangère.

De tout temps, l'association savait que l'avion détermine la qualité et le prix du voyage. Cela explique que, au moment où M. Gilbert Trigano, P.-D. G. du Club Méditerranée, menaçait Air France de créer sa propre compagnie de charters, le Point *soit* tombé, en 1978, dans le « piège » de la Société antillaise de transports touristiques (SATT). Il était tellement tentant de prendre 35 % du capital de l'unique compagnie française de charters long-courriers possédant de surcroît des droits de trafic sur les Antilles et l'Amérique latine !

Pépins techniques, fautes graves de gestion, incompatibilité d'humeur et de motivations entre de riches Antillais et des militants alsaciens, ont conduit la SATT à la déconfiture. Le passif de la société s'élèverait à 20 millions de francs. Depuis l'été dernier, Le Point s'est dégagé du point de vue du capital, mais il reste emprisonné par deux engagements antérieurs : tout d'abord, il a promis en 1978, et pour six années, d'utiliser plusieurs centaines d'heures de vols annuels de la SATT. A l'heure où les scellés sont apposés puis enlevés par les créanciers de la SATT sur les deux Boeing-707, les responsables du Point vivent dans un état de « stress » permanent, ne sachant pas jusqu'à la dernière minute si les vols programmés vers *Dakar* ou *Lima* auront lieu.

Il y a plus grave. Le Point peut être appelé en garantie par les banquiers de la SATT jusqu'à concurrence de 6 millions de dollars. Dans le pire des cas, M. Freund a calculé que l'association devrait sacrifier la totalité de ses immeubles à Mulhouse, à Lyon, etc., retapés bénévolement par les militants et même le vieux chalet. Un crève-cœur.

Pour l'heure, le ministère des transports et celui des DOM-TOM essaient de mettre sur pied une solution de sauvetage de la SATT qui associerait M. Roger Albert, homme d'affaires antillais, la compagnie de charters moyen-courriers Aerotour et la Banque de Paris et des Pays-Bas. Le Point apportant la clientèle.

« Nous risquons de nous retrouver au point zéro », déclare Maurice Freund, qui se souvient de la « sale » affaire de Noël 1975. Le Point dut alors vendre ses Land-Rover et son camion pour combler le trou provoqué par l'annulation d'un vol charter entre Bâle et Agadès (Mali) sous la pression de la compagnie U.T.A. *« Nous ne disparaîtrions pas pour autant avec notre patrimoine,* précise-t-il. *Mais nous serions surtout tristes parce que nos mésaventures démontreraient que le charter long-courrier reste impossible en France ! »*

ALAIN FAUJAS.

* *Le Point*, 4, rue des Orphelins, 68200 Mulhouse ; tél. : (89) 42-44-61.



هكذا من الأصل

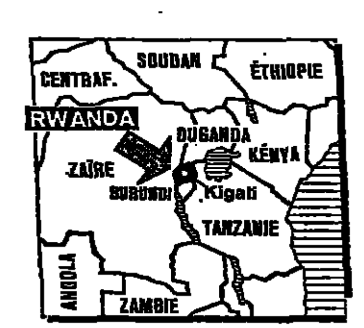
Le RWANDA : l'Afrique en habits verts

LE combie. Quitter Paris pour découvrir, après un vol de nuit de dix heures, sous un soleil ni plus ni moins que printanier, quelque chose comme la Suisse au cœur de l'Afrique. Le comble du dépaysement. Qui pourrait bien devenir le comble du snobisme. Quand il faut sans cesse imaginer de nouvelles destinations pour touristes revenus de tout, le Rwanda aux mille vertes collines et au parfum d'inconnu ne manque pas d'avenir.

La surprise commence au moment où, l'avion amorçant sa descente au-dessus de la capitale Kigali, l'hôtesse annonce une température au sol de 18°. Elle redouble si le voyageur regarde par le hublot moutonner un patchwork de cultures vivrières, ordonnées comme des jardins ouvriers dont on aurait remplacé les cabanes à outils par des cases rondes à toit pointu.

Des plantations de thé et de café accentuent un vert inattendu au proche voisinage de l'Equateur. Les terres ingrates et craquelées du Sahel sont loin, très loin au nord. Ici, l'eau ne manque pas, et à une altitude moyenne de 1 600 mètres le climat reste d'une étonnante douceur toute l'année.

« Un climat pratiquement incomparable sur ce continent et



idéal pour le repos », *nous dit M. Benda Lema, directeur de l'office rwandais du tourisme et des parcs nationaux.* « Avec un tel produit touristique nous sommes très concurrentiels et à même à présent de nous lancer sur le marché international. C'est une question d'organisation. »

Or celle-ci demeure assez élémentaire, si l'ambition et la bonne volonté ne manquent pas. Le scénario est immuable. Comme dans d'autres pays africains — par exemple, la Sierra-Leone il y a deux ans, — la mise en service d'un hôtel de classe internationale autorise tous les espoirs. Le coup d'envoi est donné. C'est ce qui se passe à Kigali, où M. Giscard d'Estaing a inauguré l'hôtel Méridien, au mois de mai dernier, à l'occasion de la conférence des chefs d'Etats africains.

« Un fameux baptême du feu », *se souvient M. Bernard Viollier, directeur général de la chaîne des hôtels d'Air France. Un événement qui a, en outre, attiré l'attention sur ce petit pays enclavé entre le Zaïre, l'Ouganda et la Tanzanie dont le sort fut longtemps lié à celui du Burundi qui le borde au sud. Les deux Etats se trouvant sous la tutelle de la Belgique. Ils sont devenus indépendants en 1962. Chacun a une superficie comparable environ à celle de la Sicile.*

Le tourisme n'a pas dépassé la préhistoire : sept cents personnes en voyage à forfait en 1979. En majorité des Belges, cela va de soi, des Allemands (l'Allemagne fut la première puissance colonisatrice entre 1898 et 1916) et quelques Français. Qu'est-ce qui a bien pu les inciter à entreprendre ce long et coûteux voyage ? Vu d'avion, ce pays, c'est la Suisse. D'accord. Mais au sol qu'existe-t-il pour accueillir et retenir le touriste ?

Kigali, grosse bourgade qui n'est ville qu'à demi, hormis le classique marché coloré et son déballage de fripes venues d'on ne sait où, ne présente pas de curiosités à voir à tout prix. C'est juste l'étape obligée, entre le débarquement et le moment de prendre place à bord d'une Land Rover ou d'un minibus pour aller visiter le parc national de l'Akagera, l'atout touristique majeur.

Les derniers gorilles des montagnes

Une haute savane de 259 000 hectares aux frontières de l'Ouganda et de la Tanzanie où vivent en liberté totale des dizaines de milliers d'animaux sauvages. Des lions aux impalas graciles, en passant par les buffles, hippopotames, topis et phacochères. Sans parler de plus de sept cents espèces d'oiseaux. Il faut d'abord atteindre le guest house *de Gabiro, à la limite du parc et de la réserve où le général major Juvénal Habyarimana lui-même ne dédaigne pas de traquer le buffle.*

Le chef de l'Etat, c'est son privilège, s'y rend en hélicoptère. Les visiteurs moins illustres devront emprunter une piste ravinée par les pluies que les chauffeurs noirs prennent volontiers pour un circuit de rallye, sans ménagement pour les vertèbres de leurs passagers. On y croise des camions de fort tonnage chargés de sel ou... d'automobiles neuves venant de Mombasa, à 2 000 kilomètres de distance.

Mais, si ce parcours sportif demande une excellente condition physique et une fameuse dose de bonne humeur — les véhicules, souvent arrivés en fin de carrière, devraient être prochainement renouvelés, — la récompense se trouve au bout de 80 kilomètres de piste. Soixante chambres en bungalows, salle d'hôtes aux murs couverts de trophées, Gabiro est le confortable « camp de base » de la visite du parc.

Ce jour-là, notre colonne de neuf véhicules (trois fois trop) a démarré bien après l'heure où les lions vont boire. Deux chasseurs d'images, en tête du convoi, en auraient pourtant aperçu au loin dans les hautes herbes. Au téléobjectif. Les autres ont dû se contenter de filmer des zèbres et des antilopes que notre équipage n'effarouchait qu'à demi. En admirant surtout l'immense savane, les marais et les lacs.

Près de la porte sud, un hôtel de soixante chambres comme à Gabiro vient d'ouvrir au bord du lac Ihema, le plus grand des six lacs du parc. Ainsi, d'un gîte à l'autre, peut-on passer deux jours dans l'Akagera (du nom de la partie supérieure du Nil), qui, de l'avis des connaisseurs, n'est pas indigne des parcs du Kenya. Il est ouvert toute l'année, la meilleure saison pour s'y rendre se trouvant entre septembre et janvier. (En saison — il y en a deux — de fin septembre à la mi-décembre, et de février à juin, les pluies ne sont pas diluviennes comme habituellement dans les régions équatoriales.)

Le Rwanda, c'est encore, au nord-ouest du pays, le parc national des volcans, dont le plus élevé, le Krisinbi, culmine à 4 507 mètres. On y rencontre les derniers gorilles des montagnes. On y fait l'ascension de la chaîne des volcans. C'est aussi sur le lac Kivu, Gisenyi, où le gouvernement construit un hôtel avec l'assistance technique de « Méridien », qui en prendra la gérance à l'automne de 1981. Rwanda Travel Service *propose des séjours d'une semaine.*

Le Kenya et la Tanzanie ouverts sur la mer ont leur clientèle propre. Ne parlons pas de l'Ouganda, dont le parc a été dévasté après les événements que l'on sait. La frontière du Zaïre est tantôt ouverte, tantôt fermée. Le complément naturel à un voyage au Rwanda reste le Burundi, dont Bujumbura, déjà capitale du temps des Belges, bien reliée par avion avec Kigali, ne manque pas de charme au bord du lac Tanganyika. Mais, bien que les pistes des aéroports des deux capitales doivent être prochainement aménagées pour accueillir des « 747 », le temps des charters dans cette Suisse africaine n'est pas pour demain.

D'aucuns diront tant mieux.

PIERRE-JEAN DESCHENES.

Les pharaons en leur musée

FONDE en 1859 par le Français Auguste Mariette, Louvre de l'égyptologie, science dont le français est la *lingua franca*, visité chaque année par une majorité de touristes francophones, le Musée pharaonique du Caire n'avait pas de guide dans la langue de Champollion, à l'exception d'une liste mal taillée en 1968 dans la *Description sommaire des principaux monuments*, de Maspéro (1), dont la dernière édition remonte à... 1915 !

Jean-Pierre Corteggiani, jeune égyptologue, détaché au Caire depuis plus de dix ans, conservateur de l'Institut français d'archéologie orientale, vient, d'une manière originale, de réparer cette lacune en publiant *l'Egypte des pharaons au Musée du Caire* (2). Au lieu d'essayer de nommer le plus possible d'objets parmi les cent mille qui sont répertoriés (à titre de comparaison, le Louvre compte environ douze mille pièces pharaoniques) dans le vaste capharnaüm qu'est le Musée du Caire, l'auteur a pris le parti de choisir dans les collections égyptiennes cent vingt pièces célèbres ou inconnues, mais toujours de bonne facture ou représentatives — depuis un poignard protohistorique en pierre et or jusqu'à la « *statue d'âme* » en grès du prince nubien Malétên, du début de notre ère, — et de les raconter, les expliquer avec un savoir qui, quand il le faut, laisse sa place à l'humour ou à l'anecdote.

Grâce à ce livre-guide, le visiteur néophyte aura quelques solides points de repère dans la jungle de pierre du Musée du Caire. Quant à l'habitué de ce haut lieu, il pourra découvrir certains trésors cachés derrière une colonne ou dans un coin sombre, comme la statue en cuivre du roi Pépi I, unique en son genre dans l'art pharaonique, ou les simples outils en bois et calcaire d'architectes de la dix-neuvième dynastie.

L'Egypte des pharaons est précédée d'un prologue sur l'histoire mouvementée du Musée du Caire et suivie d'un glossaire et d'un index. Le besoin d'un tel ouvrage pour le public cultivé, mais non spécialiste, visitant à longueur d'année l'un des centres d'art les plus riches du monde, se faisait à tel point sentir qu'une version allemande du guide de J.-P. Corteggiani a déjà été réalisée, tandis que des éditions anglaise et arabe sont en préparation.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) L'égyptologue français Gaston Maspéro (1846-1916) fut notamment directeur du service égyptien des antiquités.

(2) Éditions Sonogy, coll. « Trésor des grands musées ». 256 pages. 159 photographies (dont 44 en couleurs) prises par Jean-François Gout.

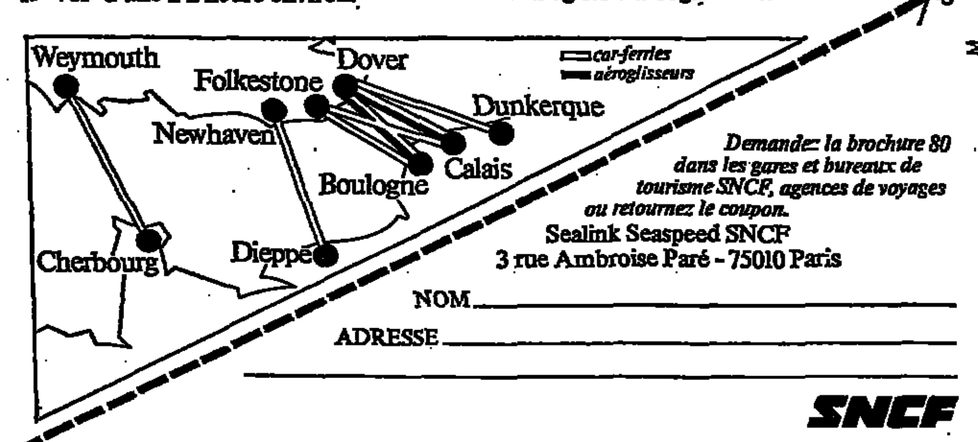
Le Haut-Atlas marocain à dos de mule

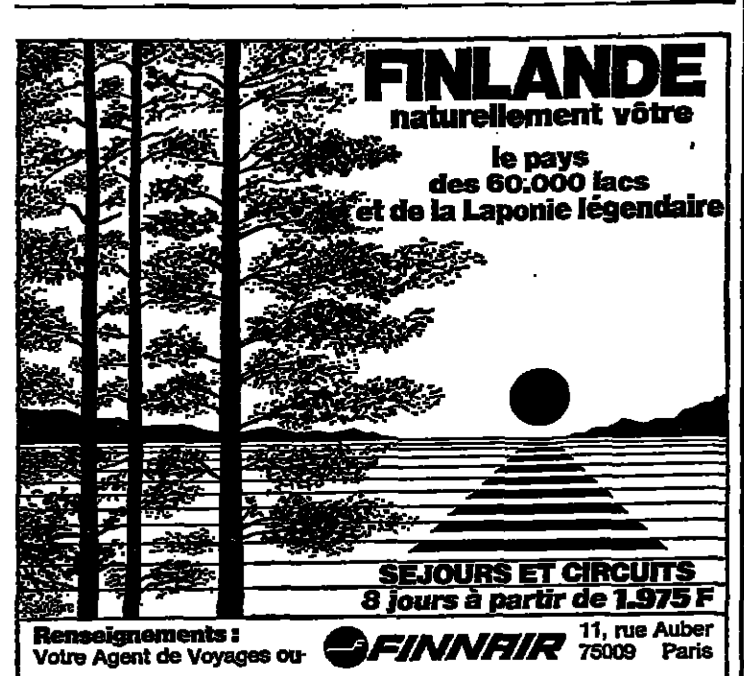
Une expédition à dos de mule au cœur du Haut-Atlas marocain est organisée par l'association Les randonnées sauvages de l'Habitarelle. Quinze participants parcoureront 350 kilomètres jalonnés de cols, de gorges et de torrents. Séjour : du 22 août au 7 septembre. 5 000 F tout compris.

★ Les randonnées sauvages de l'Habitarelle, 48170 Châteauneuf-de-Randon, tél. 16 (66) 47-98-18.













EN MAURIENNE

La Norma : un grand promoteur dans une petite station

IL était une fois deux petites communes de quelques centaines d'habitants, en Haute-Maurienne, au-delà de Modane. L'agriculture ne suffisait plus à faire vivre les familles, les jeunes s'en allaient vers les lumières de la ville du côté d'Albertville et de Chambéry. Sur place, en même temps, des entreprises métallurgiques donnaient quelques signes d'essoufflement.

Avrieux, la première, avait la chance de loger sur son territoire, assez exigu, plusieurs centrales d'E.D.F. et un centre d'essais de soufflerie, le plus important d'Europe, dépendant de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA). Une aubaine : chaque année, la patente grossissait le magot des finances locales. On aurait pu tracer des trottoirs en or.

Villarodin-Bourget, la voisine, était, en revanche, moins fortunée. *Et, pour comble,* voilà que l'usine Saint-Gobain mettait la clé sous la porte. Mais le village avait encore un atout : son vaste territoire vers les cimes.

« Mettons nos deux chances dans le même sac, créons une station de sports d'hiver », se dirent les maires et les conseillers municipaux. *« Moi, j'apporte le terrain. — Et moi, les fonds. »* Ainsi naquit, en 1971-1972, d'un intelligent pragmatisme, la station de La Norma, à la lisière de l'Italie. Son support juridique et son organe de gestion sont le syndicat intercommunal d'Avrieux - Bourget - Villarodin (SIABV). On parlait encore de plan-neige, du tourisme créateur d'emplois, de reconversion de l'aménagement de la montagne, de l'« or blanc ». Les vallées industrielles s'ouvraient aux loisirs des citadins. Plus au nord, en Tarentaise, on avait déjà tâté de cette tournure — fructueuse mais dangereuse — du développement économique.

La Norma, c'est aujourd'hui, encore une station modeste par la taille, familiale, bon enfant. Un seul magasin de location de skis et de chaussures, mais la gérante n'hésite pas à prêter du fil et une aiguille si votre fermeture d'anorak s'est déchirée. Un seul épicier, mais il fait crédit sans même vous connaître. Station petite, faite encore de chantiers et d'approximations, dépourvues de « pubs » à la mode et autres lieux d'animation ou de *contacts* une *fois* le *soleil* disparu derrière les pics enneigés et vieux rose, peu recommandée — pour cette raison — aux « fans » du lèche-vitrine ou des concours d'élégance. *Mais, côté* atouts, La Norma n'est qu'à dix minutes de la grande gare internationale de Modane (dont la réputation exclusivement ferroviaire va s'élargir *à partir de cet* été avec la mise en service du tunnel routier du Fréjus), et la route qui y conduit est toujours praticable « sans chaines ni pneus à clous », assurent les *gens* du pays.

Au début de la décennie 1970, La Norma part donc sur la pointe des pieds. Un entrepreneur de Saint-Jean-de-Maurienne, M. Caletti, se lance dans la promotion et construit trois immeubles ensoleillés, sans chercher toutefois à les marier aux ondulations des pentes ou à les blottir dans les sapins et les mélèzes. C'est là que se situe aujourd'hui le « centre » de la station, mais aussi sa... verrue.

Deuxième étape : l'arrivée d'un promoteur néerlandais qui, dans son pays, s'était fait une réputation de gestionnaire de campings. La *société* Cammingha choisit les terrains les mieux placés et construit quatre-vingts chalets cossus qui, dans un premier temps (et parce que le syndicat inter*communal ne s'était pas montré* assez exigeant quant à la charge foncière), se vendent relativement bon marché. Des avocats, des médecins hollandais investissent, *et aujourd'hui La Norma* est sans doute la seule station alpine (hivernale et estivale elle a les deux vocations) sur les chemins de laquelle on croise des files de voitures immatriculées aux Pays-Bas et où l'on trouve des bières flamandes réputées, car une Gueuze « mort subite » ou une Rodenbach, les connaisseurs savent ce que cela veut dire. Autre bon point.

Toits de lauzes et sapin brun

Mais les relations entre le syndicat et les « Hollandais » se dégradent. La convention signée pour trois ans, en 1975, n'est pas respectée par le promoteur. *« Il est horripilant, rien n'est jamais clair ni simple »,* dit de lui, tout net, M. Louis Martin, ingénieur *à l'ONERA et président du syndicat* depuis mars 1977. *« Il devait construire un hôtel, un centre commercial, d'autres chalets. Ça n'a pas été fait. »*

La Norma piétinait. Le syndicat installait à grands frais des fils-neige, des téléskis, un télécabine (le seul de Haute-Maurienne), achetait des engins ultramodernes pour damer les pistes. Mais la clientèle, outre celle (locale) des week-ends, se faisait désirer.

Et puis, un jour de mai 1978, tout s'est accéléré. Jacques Ribourel, rapporte la rumeur, serait intéressé. Les contacts, aussitôt noués, les négociations, la préparation d'une convention, ne prennent que quelques semaines. Septembre 1978 : le contrat est signé et le préfet avalise la convention en janvier 1979. Connaissant le style direct, le punch et l'entregent de l'ancien lieutenant de Merlin, qui se taille déjà de beaux succès en Normandie et sur la côte languedocienne, le syndicat a la sagesse de chercher des conseils juridiques et financiers auprès de la société d'économie mixte pour l'équipement de la Savoie. Les procédures en seront peut-être ralenties mais, de la part d'élus locaux qui redoutent (souvent à juste titre) de se faire « rouler dans la farine » par un promoteur astucieux et ambitieux, c'est une sage précaution. Résultat : aujourd'hui les rapports « baignent dans l'huile », et l'on s'invite tous ensemble pour manger la raclette Chez Adrienne.

D'ailleurs, la convention qui lie Jacques Ribourel au syndicat est contraignante pour le promoteur. Par exemple, clause essentielle aux yeux des responsables du syndicat qui pensent avant tout à la fréquentation annuelle de *La Norma,* Jacques Ribourel prend toutes dispositions pour faire occuper 50 % des logements soit par leurs propriétaires, soit par des locataires, au moins neuf semaines l'hiver et cinq semaines l'été. C'est ce que l'on appelle la « banalisation » de la station.

Il s'engage aussi à construire *2 000 lits (3 000 au total, et au* maximum, dans un deuxième temps), à consacrer 200 F par m2 en publicité pour l'ensemble de la station, à édifier cette année une résidence-hôtel de quatre-vingt-seize chambres, une Maison de La Norma, où seront regroupés l'accueil et l'animation, un centre commercial (quinze *boutiques*), *enfin une* garderie d'enfants. Les architectes qui font les chalets Ribourel superviseront aussi les équipements collectifs du syndicat.

« Cela ne me gêne vraiment pas beaucoup, dit-il, *puisque mes architectes sont sur place. » « En échange,* réplique Louis Martin, *on ne va pas lui relever sa charge foncière cette année, ne chipotons pas, on reste à 400 F. »* C'est de la négociation empirique, à ras de terre, problème par problème. Et les choses avancent à un train d'enfer. Fin 1980, la station — pour ce qui est de l'immobilier — sera achevée aux trois quarts. Ribourel *« n'a pas l'impression de se faire étriller par le syndicat ni d'étrangler la liberté des élus ».*

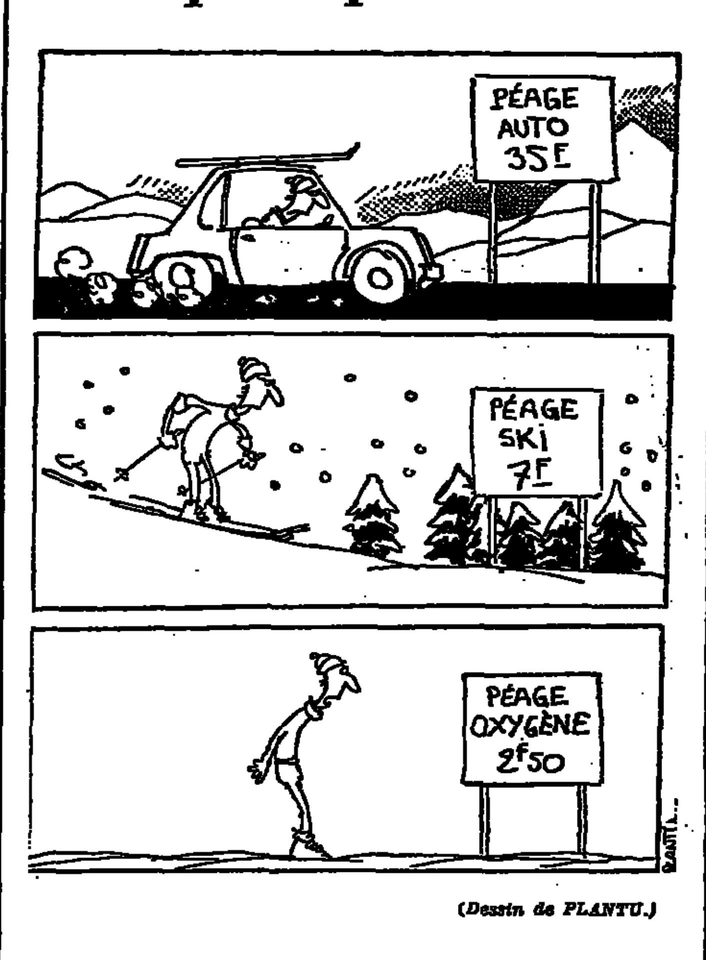
Pour Jacques Ribourel qui barbotte dans l'immobilier de loisirs comme un canard dans l'eau, La Norma, c'est un peu, comme il dit, *« son enfant chéri ».* On le comprend. Il y est quasiment seul. Il peut modeler la station à sa main. A la différence de Val-Thorens, par exemple, l'architecture ici ne lui est pas imposée. Si ses chalets et ses résidences avec leurs toits de lauzes et les bardages de sapin brun orangé se fondent harmonieusement au site, c'est la station tout entière qui sera *harmonieusement conçue* et qui fera bon effet. Chance et, à la fois, terrible risque si, en revanche, une erreur, même limitée à un immeuble, conduit à gâcher l'ensemble de la station. *« D'accord pour prendre le pari, avec tous ses risques bien sûr »,* déclare ce « hussard » de la résidence secondaire, *« bien que ce ne soit pas dans notre vocation jusqu'à maintenant d'être aménageur. »*

1979-1980 aura été réellement l'an I pour La Norma. Le syndicat, qui a investi plus de 1 milliard de centimes en remontées mécaniques depuis dix ans, fait ses comptes. Les recettes ont *doublé, en dépit* des *prix* — abordables — des forfaits-ski. Des projets sont étudiés pour étendre le domaine skiable vers le site de la Repose. Comme le Club Montamer (filiale de Ribourel chargée de la gestion des appartements) veut développer les promenades et les excursions en montagne dans le tout proche parc de la Vanoise, où pullulent bouquetins et chamois, le syndicat se propose de préparer lui-même les jeunes des villages au brevet d'accompagnateur et de guide. Ce sont là des activités qui peuvent, l'été, venir en complément d'un travail de moniteur de ski. *« Des emplois vont être créés, qu'il faudra prendre. Pour cela, il faut être prêt »,* dit un avis du syndicat distribué aux habitants. Le tract ajoute : *« Il n'est pas interdit de faire preuve d'imagination pour faire sa place au soleil : aucune suggestion ne sera rejetée... »*

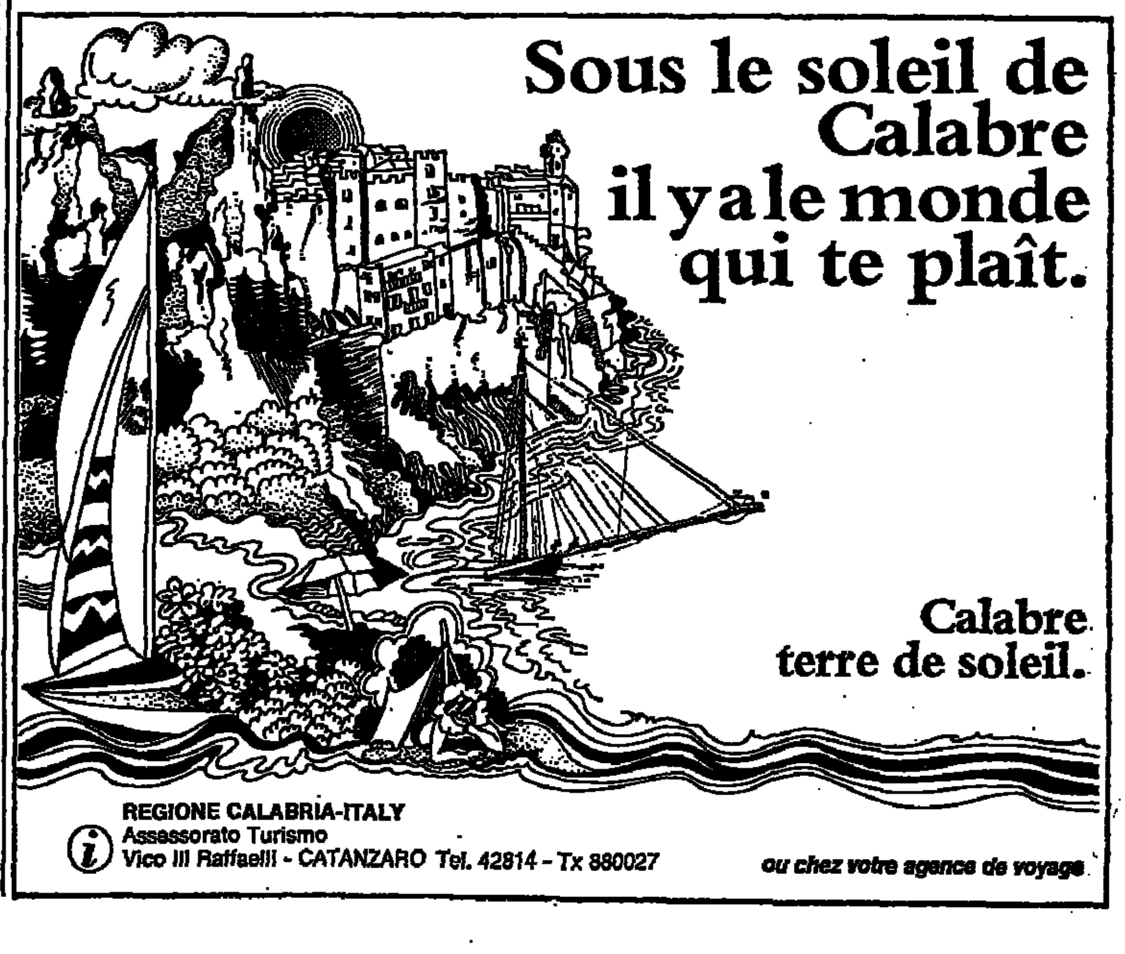
Une suggestion, en voilà une excellente, formulée par Patrick Christin, un ancien employé de banque devenu chef des remontées mécaniques : *« On parle d'étalement des vacances en dehors des congés scolaires,* dit-il. *Le problème, c'est que les enfants ne peuvent manquer l'école. Or, puisqu'il existe de nombreux maîtres auxiliaires et des institutrices sans emploi, pourquoi ne pas réfléchir à la solution suivante : le syndicat prendrait en charge un ou deux maîtres pendant quelques semaines, qui feraient une « semi-classe » aux enfants parisiens ou lyonnais arrivant à La Norma avec un programme de devoirs. »* Les parents seraient en vacances avec leurs enfants et ces derniers ne seraient pas victimes d'une « rupture supplémentaire de leur rythme scolaire ».

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Manquent pas d'air...



(Dessin de PLANTU.)



LES PÈLERINS LES LAISSAIENT AUX ABORDS DE LA SOURCE SACRÉE DES ROCHES

Les ex-voto de Chamalières

CLERMONT-FERRAND et l'Auvergne vont découvrir au musée Bargoin, dans la capitale régionale, une exposition exceptionnelle : celle des ex-voto datés du premier siècle laissés par les pèlerins aux abords de l'antique source sacrée des Roches, situées sur le territoire de la commune de Chamalières.

Au siècle dernier, au cours des travaux entrepris sur le site de la source des Roches, on découvrit des pièces de monnaie à l'effigie des empereurs romains Constantin, Auguste, Tibère et Néron, ainsi que quelques pièces de bois figurant des bras et des jambes. On pensa alors à des ex-voto : ces premières découvertes semblent avoir été perdues : l'affaire en resta là. Il faudra attendre 1968 pour que des travaux plus importants sur un chantier de construction permettent la mise au jour, au fond d'une tranchée, de pièce de bois diverses. La direction des antiquités historiques d'Auvergne est alors prévenue. Une fouille est organisée : elle durera trois mois. Un géologue, des archéologues, plusieurs professeurs d'histoire et des étudiants vont travailler là pour sauver plusieurs centaines de bois gallo-romains. Le résultat dépassera les espérances de tous ceux qui sont attachés à l'entreprise : c'est plus de huit mille objets qui seront photographiés sur le site, répertoriés, classés, conservés, étudiés par les Antiquités historiques.

Au musée Bargoin

Ce que l'on pensait est confirmé : il s'agit bien d'ex-voto déposés là par des pèlerins venus par milliers à la source sacrée des Roches, pour boire ou se baigner dans l'espoir d'un soulagement ou d'une guérison. Avant de partir, ils disposaient et laissaient sur place le témoignage de leur vœu ou de leur gratitude, sous la forme d'une sculture de bois représentant une main tenant une offrande, une jambe, la statuette d'un personnage en pied et plus intéressant, des bustes et des visages, masculins ou féminins, dont certains sont remarquables.

Le pèlerinage ayant cessé avant la fin du premier siècle, la végétation a envahi le site de la source sacrée : les objets protégés par la boue humide et par les émanations de gaz carbonique se sont ainsi conservés pendant dix-huit siècles enfouis sous terre.

Extraits de la boue salvatrice, les ex-voto risquaient de se dessécher, de se fendre et d'être détruits. Ils ont donc été dans un premier temps conservés dans l'eau aux Antiquités historiques d'Auvergne en attendant un traitement approprié nécessaire à la conservation définitive. Ce traitement consiste à imprégner les ex-voto anciens de résine synthétique qui consolide les bois, et permet de les montrer sans risque, dans une exposition, à l'air libre et en pleine lumière. Grâce à ce procédé, les découvertes les plus remarquables faites à la source des Roches, et, en particulier, les différents bustes et visages, portraits émouvants, de femmes notamment, venus du premier siècle, sont visibles au musée Bargoin de Clermont-Ferrand après être restés de longues années au secret.

Les découvertes de la source sacrée auvergnate prennent place à côté de celles des sources de la Seine ou des fontaines salées de Vézelay, mais, par le nombre des ex-voto mis au jour, elles dépassent toutes les découvertes précédentes. Il ne reste qu'une inconnue : le nom de la divinité guérisseuse vénérée et implorée à Chamalières au premier siècle.

CHRISTIAN LASSALAS.

Le Nord redore ses caps

(Suite de la page 17.)

C'est, à la vérité, une expérience originale qui va commencer sur les caps. « *Nous lançons un prototype d'aménagement*, dit M. Colli, *et nous devrons ensuite le vendre au gouvernement.* » L'idée est à la fois de réhabiliter et de préserver le site naturel et de maîtriser la fréquentation touristique en l'organisant.

Là, comme ailleurs, il faut tenter de résoudre cette énorme contradiction selon laquelle il faut protéger la nature tout en appelant chaque année des milliers de vacanciers à venir en profiter. « *Nous appelons les touristes*, dit un maire, *mais en même temps, nous les redoutons.* » Ici, on est bien décidé à innover et en plein accord avec les élus locaux. Les touristes se concentrent sur la frange littorale et ignorent totalement l'arrière-pays rural qui est, au demeurant, fort beau. Comment diriger vers l'arrière-pays une partie des touristes pendant une partie de leurs vacances ?

Cela suppose sans doute la création de parcours cyclistes ou pédestres, des zones d'accueil et... des parkings. On rejette catégoriquement les grandes plates-formes en béton qui tuent la nature ; on veut ici des parcs paysagers et même, plus encore, on envisage avec les agriculteurs d'utiliser certains terrains provisoirement libres de cultures pour accueillir les véhicules. Quand le touriste s'en ira, le parking disparaîtra lui aussi. Car on a acquis cette conviction : on ne peut pas sauvegarder le site sans une agriculture très active.

Déjà, des projets se multiplient. Il convient surtout et rapidement d'engager de façon méthodique de grandes plantations d'oyats pour bien fixer à nouveau les dunes dans certaines zones. Puis, dans chaque secteur précis, avec le concours des élus, le chargé de mission devra faire le point de toutes les actions, grandes ou modestes, en cours ou à envisager. Une action très poussée auprès des visiteurs a déjà été lancée. Elle intègre une signalisation adaptée et une série de publications sur les éléments constitutifs du site (milieu naturel, faune et flore très variées, formation géologique de cette « boutonnière jurassique » qu'est le Boulonnais). Au fur et à mesure des réalisations, apparaîtront la nécessité d'une gestion coordonnée et sans doute celle de l'acquisition de terrains. L'accord des communes est acquis, mais il est évident — et cela se vérifie sur tout le littoral français — qu'elles n'ont pas les moyens d'apporter un concours pécuniaire. Que peut donner, par exemple, une commune comme celle d'Eschales, qui, avec 350 habitants, a un budget de 210 000 francs ? Et même, que peuvent offrir des communes de 500 à 1 000 habitants, comme c'est le cas sur le territoire des caps ? Les élus locaux affirment tout simplement et sans complexe : « *Un site national doit être financé par l'Etat.* »

Cela n'exclut pas la participation régionale. L'aide du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais est effective. Elle l'est d'autant plus qu'en 1977 le conseil régional a créé l'association Espace naturel régional, dont le siège est à Tulle. C'est dans les locaux de ce service — une cellule unique en France, — que dirige M. François Letourneux, dans un quartier du vieux Lille, que sont préparés les dossiers. Celui du cap a été « visible » rapidement au terme de nombreuses visites sur le terrain.

Le Nord-Pas-de-Calais a donc répondu le premier à l'invitation lancée par la délégation à la qualité de la vie en 1978 en faveur d'une politique des grands sites. Il en est une cinquantaine en France, dit-on. Celui des caps Gris-Nez et Blanc-Nez est le premier à avoir décroché officiellement ce nouveau label.

GEORGES SUEUR.

TOURISME
HOTELS RECOMMANDES

Campagne

07520 LA LOUVESC

HOTEL BEAU SITE ** N.N. Site except. 1.050 m. Qualité. Pension : Prix modér. Dépliant. T. (75) 33-47-02.

19320 (Corrèze) ST-PARDOUX-LA CROISILLE

HOTEL BEAUSITE** Piscine chauffée. Etang - Tennis privés.

Montagne

MEGEVE

L'ADRET ** NN, une petite maison, confortable et chaleureuse une cuisine « bonne femme ». Propr. Nicole Cottet. T. (50) 21-16-35.

Paris

INVALIDES

HOTEL DE LONDRES ** NN, 1, rue Augereau (Champ-de-Mars, près Terminal Invalides), ch. rénovées début 1980 avec bains ou douche et w.-c., calme et tranquillité. Tél. : 705-35-40.

Suisse

CH 3963 CRANS-s/SIERRE Valais

HOTEL ELITE ***. Chambres plein sud, tout confort, très calme. Belle situation. Prix en mars : demi-pension 125 FF. Pens. complète 135 FF. Cuisine soignée. Tél. 1941/27/41-43-01.

Hippisme

Adieu à une casaque

TANT pis si l'événement date d'une semaine et s'est déjà enfoncé dans les ténèbres qui aussitôt, lui succèdent : l'amateur de courses ne peut laisser disparaître cette ombre encore colossale sans saluer une dernière fois, avec la double tristesse que suscitent le passage de la mort et la conscience, soudain plus aiguë, du temps qui a fui.

Je ne sais si, au début de sa carrière de propriétaire, Marcel Boussac a véritablement aimé les chevaux ; peut-être n'a-t-il vu en eux qu'une forme de passeport pour une société — qui avait encore des raideurs de caste — dont ses jeunes millions ne suffisaient pas à lui ouvrir les portes. Ce que je sais, c'est que les chevaux, eux, ont eu le coup de foudre pour lui. En 1919, il avait acheté, à la fois, le haras de Fresnay-le-Buffard, cédé, l'an passé, après le naufrage à l'armateur grec Stauros Niarchos, ex-beau-frère de feu Aristote Onassis, et, pour le meubler, si l'on ose dire, d'un coup, toute la jumenterie d'un éleveur américain venu se fixer en France au début du siècle, M. Duryea. Or, dès leur première maternité pour le compte de leur nouveau maître, ces juments lui donnaient *DURZETTA*, gagnante du « Morny », *DURBAN*, gagnante du Grand Critérium et, surtout, future mère de *TOURBILLON*, gloire des gloires.

L'année suivante, c'est-à-dire en 1921, la chance se surpassait encore : la jeune casaque orange (mais qui portait encore des chevrons noirs : l'unité de couleur, comble de l'élégance hippique, se mérite longuement ; le noir pur est à lord Derby ; le blanc tout blanc à la Société d'encouragement elle-même...) gagnait, avec *RAMUS*, un premier Prix du Jockey-Club.

Dès lors, la gloire enchaînait avec la gloire : *ZARIBA, BANSTAR, ASTERUS, ABJER, NOSCA, CILLAS, TOURBILLON, PHARIS, DJEBEL, CORRIDA* (une des plus grandes et qui connut un insolite destin : elle disparut, en 1944, probablement emmenée par un soldat allemand, las d'une retraite pédestre), *AURIBAN, ARDAN, GALCADOR, CARAVELLE, ESMERALDA, MARSYAS, CARACALLA*...

Les chevaux de l'écurie Boussac ont gagné mille huit cents courses, dont chacune des plus grandes épreuves d'Europe à plusieurs reprises (douze fois le Jockey-Club, pour ne citer que lui). De 1945 à 1960, l'époque du zénith, le monde entier a attendu, dans l'antichambre du propriétaire, qu'il veuille bien, de temps à autre, vendre quelques produits de son élevage. Ainsi, vingt-huit fils de *TOURBILLON* sont devenus étalons dans dix-sept pays. Par eux et par les fils et filles de *PHARIS*, le « sang » Boussac a tellement tracé dans le monde entier qu'aujourd'hui encore on le retrouve dans le pedigree d'au moins un pur-sang sur quatre, que ce soit au Japon, en Australie, en Amérique du Sud (surtout en Amérique du Sud), aux Etats-Unis, en Europe, y compris de l'Est, en Inde ou à Singapour...

Au plan technique, la réussite de l'écurie est née d'une extraordinaire affinité génétique entre deux de ses chefs de file : *TOURBILLON* et PHARIS. C'est un phénomène mystérieux, que l'on a observé quelquefois dans l'histoire des courses mais qu'on n'explique pas : la réunion de deux courants d'hérédité engendre le miracle génétique ; qualité plus qualité ne donne plus seulement deux fois la qualité mais une qualité à la puissance dix. Il en a été ainsi avec les croisements *PRINCE QUILLO — NASRULLAH* aux Etats-Unis, *NEARCO — HYPERION* en Angleterre.

Demain, un prix Marcel-Boussac ?

Cette sublimation fut plus nette encore au carrefour *TOURBILLON-PHARIS*. Dans les années 40 et 50, Marcel Boussac détenait la recette de l'alchimie hippique : l'or naissait presque à coup sûr de l'union d'une fille de *PHARIS* avec *TOURBILLON*, ou d'une fille de *TOURBILLON* avec *PHARIS*.

Hélas, la recette n'a qu'un temps ! A la génération suivante, le charme n'opère plus. Marcel Boussac en chercha un autre. Pourquoi fallut-il que ce fût aux Etats-Unis, lui qui s'était toujours défié de tout ce qui est américain, qui n'avait jamais voulu envoyer courir ses chevaux outre-Atlantique, qui, même, n'avait jamais voulu apprendre l'anglais ?

Il importa trois jeunes étalons qui avaient accompli, aux Etats-Unis, de grandes carrières de courses mais — dans un pays où l'on est plus libéral en matière de « traitements », — probablement avec l'aide de la pharmacopée : *WHIRLAWAY, COALOWN, IRON LIEGE*. Trois catastrophes. Dans ce domaine, on ne les constate que lorsqu'elles sont irrémédiables. Quand les premiers fils ou filles révèlent leur médiocrité, cent frères et sœurs cadets leur sont déjà nés. Ainsi les trois faux messies américains encanaillèrent-ils, avant qu'on se rendît compte qu'ils n'étaient que l'ombre de l'ombre de *TOURBILLON* et *PHARIS*, la merveilleuse tribu qu'avaient constituée les deux patriarches. Il y eut encore quelques étincelles — *LOCRS, DANKARO, ACAMAS*, — le plus souvent jaillies de rameaux qui, par hasard, n'avaient pas subi le sceau des trois traîtres américains. Mais, du côté du coton aussi, le charme était *rompu* ; maintenant, il manquait l'argent pour envisager de sacrifier ce qui avait été pollué, et reconstruire avec les quelques vestiges demeurés sains.

A la fin, Marcel Boussac n'avait plus les moyens financiers d'envoyer ses juments à de bons étalons. Il dut se contenter d'élever à ce rang deux de ses produits, *FAUNUS* et *LABIUS*, aux ascendances pures du trouble apport américain, mais qui n'avaient pratiquement pas couru. Après qu'il eut acheté en bloc toute l'écurie (pour 41 millions de francs, versés aux syndics de la liquidation judiciaire), l'Aga Khan fit don de ces deux chevaux aux Haras nationaux. Ceux-ci les ont affectés à la production de sujets de croisement. Oui, les deux derniers rescapés de la plus grande écurie du monde engendrent maintenant d'anonymes chevaux de cercles hippiques.

La promotion à laquelle les avait élevés leur propriétaire est, d'une certaine manière, révélatrice du personnage. Même à la fin de l'aventure, n'auraient pas manqué, à travers le monde, les propriétaires de grands étalons qui se seraient fait un honneur d'accueillir les petites-filles de *CARAVELLE, ESMERALDA, APOLLONIA* et autres *ASMENA*. Mais Boussac ne demanda rien, jamais, à personne. Il prit, sans pitié, quand il était le plus fort ; il ne demanda jamais merci quand il devint le plus faible. Aux courses comme dans les affaires, il fut obstinément solitaire. Somptueusement solitaire à l'époque de *TOURBILLON* et de *PHARIS* ; logiquement solitaire, sans atermoiements et sans amertume, quand leurs successeurs ne furent plus que *FAUNUS* et *LABIUS*.

Seul, il assuma tout, décida de tout : des engagements, des galops d'entraînement, des croisements, qu'il rapprocha jusqu'à l'inceste, considérant, par exemple, parfois, que seul *TOURBILLON* était digne d'une petite-fille de *TOURBILLON*, ce qui donna *CORONATION* : de la classe jusqu'au bout des sabots mais des nerfs au bord de la rupture.

Il commit probablement — solitude et orgueil, orgueil et solitude — cent erreurs. L'une d'elles : il avait, vers 1965, engagé un jeune entraîneur dont son premier patron, Etienne Pollet, qui venait de révéler *Sea Bird*, disait le plus grand bien ; il le licencia après moins de six mois ; c'était François Boutin, aujourd'hui un des plus grands entraîneurs du monde.

Pardon : le solitaire eut tout de même, aux courses, non pas un confident certes, non pas un conseiller, mais du moins un interlocuteur : le jockey Roger Poincelet. Etrange tandem, au moment des « ordres », que celui du grand patron, solennel sous son tube gris, entouré d'une componction muette, et du titi impertinent, à la démarche parfois mal débarbouillée des frasques de la nuit. Il y eut une grande fâcherie : quand Poincelet eut perdu un Jockey-Club avec *AMBIORIX*. On n'est pas certain que ce ne fut pas Marcel Boussac qui, en fin de compte, présenta des excuses. En tout cas, ensuite, il pardonna tout. Le talent de Poincelet à cheval méritait, il est vrai, qu'on fermât les yeux lorsqu'il n'y était plus.

Au total, les cinquante années de la casaque orange ont constitué la plus grande épopée de l'histoire des courses. Mais le destin de cet homme, qui fut le plus riche de France et mourut ruiné, sans un regret, posséda les meilleurs chevaux du monde et, à la fin, fit, à quatre-vingt-dix ans, des projets d'avenir autour d'une unique pouliche que l'Aga Khan lui avait louée, pour que la casaque ne disparût pas, a atteint aussi, au plan humain, à des dimensions d'épopée.

On ne peut concevoir que les ténèbres en absorbent jusqu'à l'écho. Et qui pourrait mieux porter celui-ci que l'Arc de Triomphe — demain, Prix Marcel-Boussac ? — la plus célèbre course du monde et le plus beau fleuron de la casaque orange (six victoires) ?

LOUIS DÉNIEL.

Philatélie

N° 1 630

NATIONS UNIES : « ...Pour la femme. »

L'administration postale des Nations unies, pour une émission, mise en vente le 7 mars, a choisi le thème « Décennie des Nations unies pour la femme » : elle comportera six timbres, soit deux valeurs par siège :

0,40 et 0,70 franc suisse ; « Nations unies » de Genève.

0,15 et 0,20 dollar ; « United Nations » de New-York.

4,00 et 6,00 schillings ; « Vereinte Nationen » de Vienne.

● Afin de compléter la série d'usage courant de timbres en schillings autrichiens, il est prévu une valeur à 2,50 sch., dont le sujet sera identique avec le 0,03 dollar émis en 1976.

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires.

⊙ 75015 Paris (Parc des expos, porte de Versailles), du 29 mars au 2 avril. — Salon du prêt-à-porter féminin.

⊙ 54300 Lunéville (cité scolaire mixte, avenue du Docteur-Khan), du 8 au 12 avril. — Semaine nationale des jeunes.

⊙ 83170 Brignolles (Halles des sports), les 12 et 13 avril. — 51e Foire-Exposition.

⊙ Sorgues (château de Gentilly), les 12 et 13 avril. — 11e exposition philatélique.

⊙ 28000 Chartres (hôtel de ville, salle Marceau), les 12 et 13 avril. — Premier Congrès philatélique régional de Centre-Loire.

⊙ 45100 Orléans - La Source (parc des expos), du 12 au 20 avril. — 50e Foire-exposition.

⊙ 21000 Dijon (Palais des congrès), le 19 avril. — 1er Salon bourguignon de collections.

⊙ 31650 Saint-Orens-de-Gameville (salle polyvalente), les 19 et 20 avril. — Exposition philatélique interrégionale.

⊙ 94370 Sucy-en-Brie (hôtel de ville), les 19 et 20 avril. — 10e Anniversaire de l'Amicale philatélique.

⊙ 91220 Brétigny-sur-Orge (base aérienne 217), le 24 avril. — Baptême de la base.

∴

● Au guichet philatélique de Marseille, rue de Rome, un cachet à date grand format illustré avec la mention « Philatélie 13 Marseille, rue de Rome » sera mis en service à partir du lundi 14 avril prochain.

EN BREF...

● AUTRICHE. — *Trois timbres pour mai : « 25e anniversaire de la signature du traité de l'Etat », 4,00 sch. ; « Congrès de l'ordre des bénédictins autrichiens », 2,50 sch., et « Cinquante ans d'exploitation des gisements pétrolifères en Autriche », 2,50 sch.*

● BELGIQUE. — *Depuis le 4 janvier, le timbre « Lion Héraldique » nouveau type est imprimé sur papier polyvalent non-phosphorescent.*

● GRÈCE. — *Sites « touristiques » de six timbres : 4 dr., forteresse d'Egosthenon ; 6 dr., forteresse byzantine de Salonique ; 8 dr., grotte de Perama, Ioanina ; 10 dr., grottes de Dyros, Mani ; 14 dr., pont d'Arta et 20 dr., pont de Caloghiros. (15-3-80.)*

● ISLANDE. — *Deux timbres « animaux » : 10 kr., chien islandais, et 90 kr., renard arctique. (21-1-80.)*

● JERSEY. — *Centenaire de « Jersey royal potato » (pomme de terre). 7, 15 et 17 1/2 pence. (6-5-80.)*

● LUXEMBOURG. — *« Série culturelle 1980 », les timbres représentent des monnaies médiévales frappées sous des régimes différents. 2 fr., Henri VII (1308-1313) ; 5 fr., Jean l'Aveugle, roi de Bohême (1310-1346) ; 6 fr., Wenceslas Ier et Jeanne, ducs de Brabant (1352-1383) et 20 fr., Wenceslas II, duc de Luxembourg (1383-1419). (5-3-80).*

● MALI. — *Bicentenaire de la mort de James Cook (P.A.). 300 fr. et 480 fr. Maquette de Michel Monvoisin. Offset, Edila.*

● U.R.S.S. — *Du 22 janvier au 12 mars, il a été émis vingt-deux timbres, dont douze avec surtaxe, et deux blocs-feuillet (un avec surtaxe) : 4 k., « 50 ans de la R.S.S. des Moraves » ; 4, 6, 10, 15 et 20 k., XIIIes Jeux olympiques d'hiver 1980 à Lake-Placid, 50 k., idem, en bloc-feuillet ; 4 k., 110e anniversaire de la naissance de Nikolay Ilitch Podvoysky ; 4+2, 6+3, 10+5, 16+6 et 20+10 k., Jeux olympiques de Moscou ; 1 R + 50 k. et 1 R. + 50 k., Moscou, capitale des Jeux olympiques 1980 ; 6, 6 et 6 k., œuvres du peintres A. G. Venetsianov, A. K. Savrasov et M. S. Sariane ; 4+2, 6+3, 10+5, 16+6 et 20+10 k. Jeux olympiques de Moscou, et 50+25 k., en bloc-feuillet. Au total, 6 R. 70 k., dont 1 R. 77 k. de surtaxe.*

ADALBERT VITALYOS.

هكذا من الأصل

Plaisirs de la table

« Debout devant le zinc... »

J'ETAIS l'autre midi *Au Sauvignon* (80, rue des Saints-Pères, tél. 548-49-02). L'ami Vergnes, *« venu de Salers jusqu'ici »*, taillait dans les miches de pain Poilâne, tartinait de beurre, ajoutait jambon de pays où lamelles de cantal. Les arrivants se pressaient, aux tables et au comptoir, commandant qui un sancerre, qui un quincy, qui un saint-émilion. Il y avait là des employés, des vendeuses du quartier, déjeunant d'un ou deux sandwiches, d'un ou deux verres de vin, d'un fromageon de chèvre admirable ou d'une tarte aux pommes également signée Poilâne. Et je trouvai sur les visages des sourires, dans les regards des lueurs... Comme cela changeait d'avec les plis au front et l'air ennuyé des grégaires de snacks ! C'est que, ici, ils mangeaient bon et sain, simple et vrai !

Ils sont quelques-uns comme cela à Paris, cuisinant gentiment le terroir, achetant leurs vins au vigneron. Au *Tabac Henri-IV* (13, place du Pont-Neuf, tél. 354-27-90), ce sont les vins de Loire, avec aussi, pour justifier l'enseigne, un jurançon demi-sec qui « va » avec le saucisson du Lot. *Au Rubis* (10, rue du Marché-Saint-Honoré, tél. 261-03-34), à l'heure méridienne, c'est jusque dans la rue que se pressent les familiers de Léon Goin, dont les plats chauds rapides sont très demandés. Du coteaux du Layon aux bordeaux, la cave est fournie, et, venu en voisin, M. Bourdon apporte quelquefois une andouillette de chez lui *(Maison Chédeville)*, diplômée de l'A.A.A.A.A., et que Mme Goin poêle vivement pour notre plaisir.

Au Petit Bacchus (13, rue du Cherche-Midi, tél. 544-01-07), il n'y a qu'à traverser la rue pour être à la source boulangère (Poilâne est en face). On déguste et on emporte de gentilles bouteilles (c'est là que j'ai retrouvé le vin de Boudes) avec des charcuteries d'Auvergne et les fromages d'un des bons fromagers de Paris, M. Barthelemy.

La coupe du meilleur pot

A la Cloche des Halles (28, rue Coquillière, tél. 326-93-89). P.C. de mon gourmand ami Michel Piot, le jambon cuit à l'os de Gérard Rougier et la tarte Tatin suffiraient à ravir le gourmand. Bons brouilly et côtes-du-rhône, entre autres.

On vient de donner la Coupe du meilleur pot *Au Père tranquille* (30, avenue du Maine, tél. 222-88-12), dont l'accès, après travaux, est désormais facile. Quelle bonne maison ! Jean Nouyrigat aime la Touraine lorsqu'elle s'appelle marionnet, le saumur et le champigny. Un plat du jour, des terrines « maison » et une mousse au chocolat.

Il y en a d'autres, depuis *la Tartine* (24, rue de Rivoli, tél. 272-76-85) jusque *Aux Négociants* (27, rue Lambert, tél. 606-15-11). Mais une place à part revient à *Ma Bourgogne*, (133, boulevard Haussmann, tél. 359-50-61), où Louis Prin, outre-comptoir, sert aussi, à midi, des repas bien honnêtes à la carte. Les beaux quartiers conquis par le vin « ouvert » (comme on dit en Suisse), c'est un succès !

LA REYNIÈRE.

Miettes

● C'est un bon « nouveau » de banlieue que ce *Moustier* (à Milly-la-Forêt). Mais, c'est au client de le dire et *non* pas à son animateur, qui m'écrit : *« C'est un événement important, car, d'entrée, cet établissement prend sa place parmi les plus grandes tables de France. »* Bigre ! Des plus grands, en tout cas, pour le montant des additions !

● Mme Allegrier, propriétaire de *Lucas-Carton*, vient d'être nommée, au titre de la table, « Personnalité de l'année ».

● Dans *Cordons bleus*, organe de la Commanderie des cordons bleus de France (n° 19), excellent article de M. Joseph Rameaux : « A propos de la nouvelle cuisine. » On peut y lire : *« Je ne crois pas que le métier de cuisinier sortira grandi de cette période où la publicité embellit le contenu de ses grandes assiettes fourre-tout. »* Et il ajoute que le potage aux truffes, fameux depuis son apparition élyséenne, existait déjà au dix-neuvième siècle. En mieux !

ELYSÉE AND C°

C'est une chaîne hôtelière restreinte et parisienne, pour l'instant. Deux « 4 étoiles N.N. » avec l'Elysée-Marignan et le Baltimore. Trois « 3 étoiles N.N. » avec le Caumartin, l'Elysée-Bassano et l'Elysée-Ponthieu (en travaux celui-là).

Seul le Baltimore a son restaurant. C'est l'Estournel (88 bis, avenue Kléber. Tél. : 553-83-33). A présent qu'on a « relevé » la lumière (ce qui permet d'admirer les très jolies fresques « années 30 » de Decaris), on appréciera mieux la cuisine du chef Boutier, son excellente salade tiède de saint-jacques à l'huile de noisette, ses fonds d'artichauts et avocats aux noix, ses œufs cocotte aux écrevisses, le rognon de veau à l'écorce d'orange, etc. Jusqu'aux desserts (excellente tarte chaude aux pommes). — L. R.

Rive gauche









Rive droite



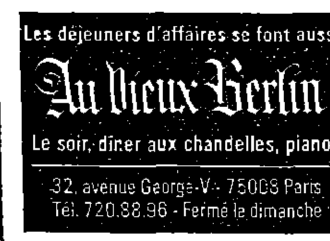


















casaque
L'ANGLETERRE AVEC VOTRE VOITURE
GRATUIT PAYANT

Jeux

échecs N° 858

DU PANACHE

(Tournoi Hoogoven, Amsterdam, janvier 1980.)
Blancs : Y. SEIRAWAN
Noirs : V. KORTCHNOI
Début anglais.

1. ç4	Cf6	22. d5!! (o)	é×d5 (p)
2. Cç3	é6	23. Dh7!	f6
3. é4	d5 (a)	24. Rg1!! (q)	F×ç4
4. é5 (b)	d4 (ç)	25. Th4 (r)	F×b3
5. é×f6	d×ç3	26. a×b3	Rf7 (s)
6. b×ç3 (d)	D×f6 (é)	27. Tg4	Tg8
7. d4	ç5 (f)	28. Té1! (t)	d4
8. Cf3	h6 (g)	29. T×d4	Fé5 (u)
9. Fd3 (h)	ç×d4 (i)	30. Td7! (v)	D×é1+ (w)
10. ç×d4	Fb4+	31. C×é1	F×b2
11. Rf1! (j)	Cç6	32. Cd3	Fa3
12. Fb2	Fç5 (k)	33. Cf4	Tg-d8
13. Fç2	0-0	34. Dg6+	Rg8
14. Dd3	Td8	35. Dd3	T×d7
15. Td1	Rf8	36. D×d7	Tç8
16. Dé4 (l)	Fd6	37. Rh2	Rf7
17. h4!	Df5 (m)	38. Cg6	Ta8 (x)
18. Dé2 (n)	Da5	39. C×é7	
19. Fb3	Cé7		
20. h5!	b6		
21. Dé4	Fa6		Abandon (y)

NOTES

a) Nimzovitch préférait la suite 3..., ç5 ; 4. é6, Cg8.

b) Une autre possibilité consiste en 4. ç×d5 ; é×5d ; 5. é5, Cé4 ! ; 6. Cf3 (le gain du pion é4 donne aux Blancs un jeu difficile après 6. C×é4, d×é4 ; 7. Da4+, Cç6 ; 8. D×é4, Dd4 ! ; 9. D×d4, C×d4 ; 10. Rd1, Ff5 ; 11. d3, 0-0-0), Ff5 ; 7. Db3, Cç5 ; 8. D×d5, Cç6 ; 9. Fb5, D×d5 ; 10. C×d5, 0-0-0 avec un bon jeu pour les Noirs (Gipslis-Roizman, Moscou, 1964).

ç) Au cours du même tournoi, Timman répondit avec les Noirs contre Seirawan 4..., Cé4, ce qui est considéré par les théoriciens comme un gambit douteux, et obtint une position inférieure après 5. C×é4, d×é4 ; 6. Dg4, Fd7 (ou 6..., Cç6 ; 7. D×é4, Dd4 ; 8. D×d4, C×d4 ; 9. Rd1, Fd1 ; 10. d3, 0-0-0 ; 11. Fé3 ou 6..., Dd4 ? ; 7. Cf3) ; 7. D×é4, Fç6 ; 8. Dé3, Ca6 ; 9. d4, Cb4 ; 10. Rd2!, a5 ; 11. a3, Ca6 ; 12. Rç2, Dd7 ; 13. Cf3, Fé7 ; 14. Fd2, 0-0 ; 15. Fç3. A noter que 4..., Cf-d7 n'est pas plus satisfaisant à cause de la variante 5. d4, ç5 ; 6. ç×d5, é×d5 ; 7. d×ç5, F×ç5 ; 8. D×d5, Db6 ; 9. Fç4!, F×f2+ ; 10. Rf1, 0-0 ; 11. Cé4!.

d) 6. f×g7, ç×d2+ ; 7. F×d2, F×g7 ; 8. Dç2, Cç6 ; 9. Cf3, Dé7 ; 10. Fd3, Fd7 ; 11. a3, 0-0-0 ; 12. 0-0-0, Cd4 ; 13. C×d4, F×d4 donne un jeu égal (Roizman - Boleslavsky, Minsk, 1957).

é) 6..., g×f6 est faible : 7. Cf3, ç5 ; 8. g3, b6 ; 9. Fg2, Fb7 ; 10. d4, Cd7 ; 11. 0-0.

f) Si 7..., Fd6 ; 8. Cf3, h6 (et non 8..., Ff4 ; 9. Fa3, b6 ; 10. Fé2, Fb7 ; 11. 0-0, Cd7 ; 12. Da4!) ; 9. Fd3, 0-0 ; 10. Dé2, Té8 ; 11. Cé5!.

g) Si 8..., ç×d4 ; 9. Fg5, Df5 ! (ou 9..., Dg6 ; 10. Fd3, Dh5 ; 11. ç×d4, Fb4+ ; 12. Rf1!) ; 10. ç×d4, Fb4+ ; 11. Fd2, Da5 ; 12. Fd3, Cç6 ; 13. Tb1, F×d2+ ; 14. D×d2, Ré7 ; 15. d5!, D×d2+ ; 16. R×d2 et les Blancs ont une meilleure finale (Rescko - Klaman, Leningrad 1967).

h) Sur 9. Fé2 les Noirs ne doivent pas entrer dans la formation 9..., ç×d4 ; 10. ç×d4, Fb4+ ; 11. Fd2, F×d2+ ; 12. D×d2, Cç6 ; 13. 0-0, 0-0 ; 14. Dé3 !, mais poursuivre par 9..., Fd6 ; 10. 0-0, 0-0 ; 11. Fé3, Cç6 ; 12. Db3, é5 avec égalité.

i) 9..., Cç6 ; 10. 0-0, ç×d4 ; 11. ç×d4, C×d4 ; 12. C×d4, D×d4 ; 13. Tb1 est intéressant pour les Blancs.

j) 11. Fd2 est jouable naturellement mais le coup du texte offre également aux Blancs un jeu riche de perspectives : si 11..., Cç6 ; 12. Fb2, 0-0 ; 13. Dé2 menaçant 14. d5.

k) Voici qui contrarie la formation envisagée par les Blancs.

l) Pare 16..., Cb4 et menace 17. Fa1 suivi de 18. d5.

m) Sur 17..., Df4 les Blancs peuvent poursuivre par 18. D×f4 - Ré2 - g3 - Ré3 ou par 18. Dé2 - h5 - Th4. Les Noirs tentent ici de trouver du contre-jeu en fin de partie après 18. D×f5, é×f5, ce qui parait douteux.

n) Conservant la D pour mieux attaquer le R ennemi.

o) Ouvrant la diagonale a1-h8 et coupant la D noire de l'aile - R. les Blancs se lancent courageusement dans la bataille.

p) Mépris du danger ? 22..., Fa3 semble plus prudent : si 23. Fa1, T×d5 et si 23. F×a3, D×a3 ; 24. d×é6, T×d1+ ; 25. F×d1, Tç8 et ç.

q) Sacrifiant un deuxième pion avec beaucoup de panache : si 24..., d×ç4 ; 25. Fç2 menaçant 26. Fg6 et 27. F×f6 (et si 25..., ç3 ; 26. Fb3! menaçant 27. Dh8+).

r) Menaçant 26. T×ç4 !, d×ç4 ; 27. F×ç4 et 28. Dh8+.

s) 26..., Da2 est réfuté par 27. Tg4!, D×b2 ; 28. T×g7, Ré8 ; 29. Té1, Rd7 ; 30. Tx é7+, F×é7 ; 31. T×é7+, Rç6 ; 32. Tç7+, Rb5 ; 33. Dd3+, Rb4 ; 34. Tç4+ suivi du mat.

t) Menaçant 29. F×f6, R×f6 ; 30. Tg6+, Rf7 ; 31. T×d6.

u) Si 29..., Df5 ? ; 30. T×é7+ et si 29..., Fb4 ; 30. Dé4.

v) Une position de gain.

w) Devant toutes les menaces qui pointent comme 31..., C×é5+, f×é5 ; 32. Dg6+, Rf8 ; 33. T×é7, R×é7 ; 34. T×é5+ et ç ; les Noirs sacrifient la D pour T+F+P mais cette tentative est insuffisante.

x) Si 38..., Tç2 ; 39. Ch8+, Rg8 ; 40. De8+, Rh7 ; 40. Cf7, Cg8 ; 41. Dé4× (et si 38..., Té8 ; 39. D×a7, Fç5 ; 40. Rg3 !).

y) Car si 39..., F×é7 ; 40. Dd5+ et 41. D×a8.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 857
V. KOVALENKO
Chakmaty 1980

(Blancs : Ré1, Té7, Pç2, g2, g3, g4. Noirs : Rg8, Pç6, ç5, g6, g5, h2. Nulle.)

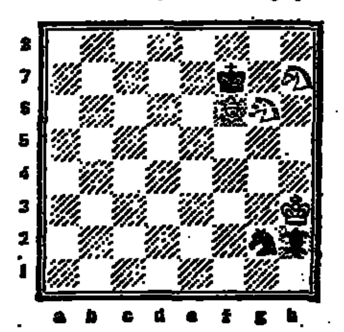
1. Té8+, Rg7 ; 2. Té7+, Rh6 ; 3. Rf2!, h1=D ; 4. Té1, Dh2 ; 5. Té7!, ç4 ; 6. ç3!, Dh1 ; 7. Té1, Dh2 ; 8. Té7!, ç5 ; 9. Rf3!, Dg1 ; 10. Té1!, Dh2 (si 10..., D×é1, Pat.) ; 11. Té7, Dg1 ; 12. Té1! nulle.

● *Kortchnoï ayant éliminé Pétrossian*, rien n'est joué dans les autres quarts de finale du tournoi des prétendants. Tahl a perdu une partie contre Polugajewski et *semble*, d'après l'agence Tass, en difficulté dans la seconde. En Allemagne, Hubner mène par 3,5 points à 1,5 devant Adorjan qui est en bonne position dans la sixième partie.

ÉTUDE
P.M. SOBOLEVSKY
(1951)

BLANCS (4) : Rh3, Ff6, Cg6 et h7.

NOIRS (3) : Rf7, Fh2, Cg2.
Les Blancs jouent et gagnent.

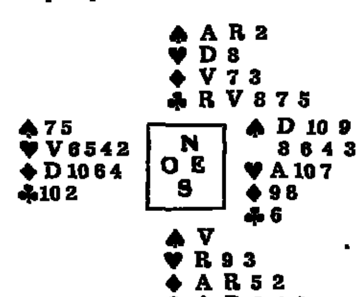


CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 855

L'ATTAQUE HORS TOUR

Dans cette donne de « La Bataille du siècle », si Joséphine *Culbertson n'avait pas fait une* entame hors tour, et, si le déclarant (Jacoby) n'avait pas demandé l'entame à carreau, le chelem à trèfle aurait quand même pu être réussi, contrairement à ce qu'on avait cru. Mais il faut alors mettre en œuvre une technique perfectionnée.



Annonce : E. donne. Pers. vuln.

Ouest Culbrt.	*Nord* Lenz	*Est* Joséphine	*Sud* Jacoby
—	—	passe	1 ♣
passe	3 ♣	3 ♠	4 ♠
passe	5 ♣	passe	6 ♣

Aujourd'hui où le saut à « 3 ♣ » n'est pas forcing, Nord répondrait « 1 ♦ » bien qu'il n'ait que trois cartes seulement ; ensuite, au second tour, il ferait un saut à trèfle qui serait alors forcing.

Si Ouest entame le 7 de pique, *comment Sud peut-il gagner* le PETIT CHELEM A TRÈFLE contre toute défense ?

Réponse :

Il faut faire la Manœuvre de Work et terminer sur un placement de main. Le déclarant prend l'entame avec le roi de pique et joue ausitôt *le 8 de cœur* du mort sur lequel Est a intérêt à fournir le 7. Sud fait le roi de cœur, puis il défausse le 3 de cœur sur l'as de pique, tire as roi de carreau, et (la dame n'étant pas tombée) *il donne la main à Est à cœur* en espérant qu'elle n'aura plus de carreau et sera obligée de jouer pique ou cœur dans coupe et défausse, ce qui aurait été le cas.

Etouffement méthodique

Ce chelem a été réussi par Hugh Weber, au cours du championnat d'Amérique 1976, à La Nouvelle-Orléans. Il est fort instructif car il permet de bien comprendre le mécanisme du jeu d'étouffement.

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
1 ♣	passe	1 ♦	passe
1 ♠	passe	4 SA	passe
5 ♥	passe	5 SA	passe
6 ♦	passe	6 ♠	passe...

♠ D 6 5 2
♥ A R V 3
♦ A R 7 3
♣ V

♠ V 9 8 7 4
♥ 10 7 4
♦ D 10
♣ 4 3 2

N
O E
S

♠ —
♥ 9 8 6 2
♦ V 9 5 2
♣ R D 8 6 5

♠ A R 10 3
♥ D 5
♦ 8 6 4
♣ A 10 9 7

Ouest ayant entamé le 3 de trèfle pour la dame d'Est, Sud a pris avec l'as et il a rejoué le 7 de trèfle coupé par le 2 de pique (Ouest ayant fourni le 3 et Est le 5), puis il a joué le 5 de pique sur lequel Est a défaussé le 6 de trèfle. *Comment Weber, en Sud, a-t-il gagné* le PETIT CHELEM A PIQUE contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Le saut à « 4 SA » est prématuré. D'autre part, l'enchère de « 5 SA », un Blackwood de Rois (qui garantit tous les as et invite à aller au grand chelem), était dangereuse, car Nord ignorait si Sud avait une ouverture minimale ou une bonne main. Dans le premier cas, en effet, il ne faut pas envisager le grand chelem. En fait, sur la redemande de « 1 ♠ », Nord aurait dû déclarer « 2 ♥ » (convention de la quatrième couleur forcing), Sud aurait dit « 2 SA », et Nord aurait su qu'il était minimum et que le grand chelem n'était pas un bon pari.

Quant au petit chelem, il était évidemment excellent à condition de trouver une répartition normale des atouts.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 116

GAMBITS BOOMERANGS

Tournoi international de BAMAKO, janvier 1980.
Blancs : T. SIJBRANDS (Pays-Bas)
Noirs : F. Traoré (Mali)
Ouverture : Raphaël.

1. 32-28	19-23 (a)	25. 43-39	20-25
2. 28×19	14×23	26. 41-36	8-12
3. 37-32	10-14	27. 50-44	12-17 (k)
4. 41-37	17-21	28. 37-31	26×37
5. 35-30 (b)	14-19 (c)	29. 42×31	21-26
6. 30-25	21-26	30. 47-42	26×37
7. 25×14	9×20	31. 42×31	17-21
8. 31-27	5-10	32. 31-26	25-30
9. 33-28 (d)	10-14	33. 26×17	11×31
10. 39-33	12-17	34. 36×27	30-35
11. 34-30! (e)	17-22 (f)	35. 48-42	6-11
12. 28×17	11×31	36. 42-37	3-8
13. 36×27	4-9	37. 40-34	15-20
14. 33-28	7-12	38. 34-30	20-25
15. 38-33 (g)	1-7	39. 39-34 (l)	8-12
16. 43-38	20-24	40. 37-31!! (m)	11-17
17. 30-25	7-11	41. 31-26! (n)	16-21
18. 46-41	11-17 (h)	42. 27×16	24-29
19. 44-39	17-22	43. 33×24	18-22
20. 28×17	12×21 (i)	44. 34-29!! (o)	22×42
21. 33-28 (j)	2-7	45. 29×7	25×34
22. 49-43	7-11	46. 7-2	19×30
23. 39-33	14-20	47. 2×47!	
24. 25×14	9×20		Abandon.

NOTES

a) Réplique usuelle, actuellement, surtout lorsque les Noirs ne désirent pas rechercher la difficulté surtout lorsque les Noirs ne dési- (C. Smith-H.A. Johnson, *le Monde* du 14 janvier 1978 ; J. Watoetin - K. Joengevitjius, *le Monde* du 9 juin 1979 ; J. Sjaus - E. Slawinskas, *le Monde* du 1er septembre 1979 ; J. Konwerski - M. Lepsic, *le Monde* du 29 septembre 1979).

b) Peut-être avec l'intention de proposer le système Roozenburg, si les Noirs poursuivaient par 5... (20-25) ; 6. 33-29 (14-19) ; 7. 31-26 (5-10) ; 8. 26×17 (11×22) ; 9. 40-35 (10-14) ; 10. 45-40 (14-20) ; 11. 50-45 (7-11) ; 12. 30-24, installation d'un pion taquin à 24 avec la perspective de venir à 28, l'un des objectifs étant de gagner le pion occupant la *case 23.*

A la demande de plusieurs lecteurs intéressés par le système Roozenburg, voici un exemple *stratégique* tiré de l'inoubliable dixième partie du match mondial Roozenburg - Springer disputé en 1945. Dans la prochaine chronique, les passionnés de combinaisons *d'anéantissement* pourront savourer un exemple *tactique* étourdissant, pris dans une partie remportée par Jean-Pierre Dubois dans le championnat « Excellence » 1979 de Lyon.

L'exemple stratégique (Roozenburg - Springer).

NOIRS : pions à 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 23 et 25.

BLANCS : pions à 24, 27, 29, 32, 33, 34, 36, 37, 39, 42, 43, 44, 45, 47, 48 et 49.

Suite de cette partie où Roozenburg conduisait les Blancs : (17-22) 43-38 (22×31) 37×26 ! [36×27 ruinerait les chances du gain du pion à 23, car après 33-28 puis 28×19, les Noirs rétabliraient l'égalité numérique par (18-22), etc.] (1-6) 33-28 ! [la première attaque de ce pion à 23, très exposé, du fait, entre autres raisons, du pion taquin à 24] (-14) 28×19 (14×23) 38-33 (16-21) 26×17 (12×21) 33-28 (3-9) 28×19 (9-14) 42-38 (14×23) 49-43 ! [et non 38-33 ni 39-33, les Noirs écartant définitivement le danger par le deux pour deux (21-27) 32×21 (23-28) 33×22 (18×16)] (21-26*) 38 - 33 (7-12) 33-28, etc., B+1.

c) *Mais* les Noirs n'auraient sans doute pas désiré, si les Blancs le leur avaient proposé, entrer dans *le* système Roozenburg.

d) Interdisant 9. ... (12-17) ; 10. 27-21 (16×37) ; 11. 32×12 (23×41) ; 12. 12×5, + sur cette application très simple du thème du coup de la bombe.

e) La première alerte, le coup du texte menaçant de 30-24 (20×29) 33×24 (19×30) 28×10, B +.

En outre, 11. 34-30 interdit 11... (20-24 ?) ; 12. 40-34 ! (24×35) ; 13. 34-29 (23×34) ; 14. 27-21 (16×27) ; 15. 32×23, etc., B + 1 par 44-40.

f) Le seul, déjà.

g) 15. 46-41 (1-7) ; 16. 40-34 ? livrerait *le* coup de dame classique en six temps 16... (16-31) ; 17. 27×16 (26-31) ; 18. 37×26 (18-23) ; 19. 28×17 (12×21) ; 20. 16×27 (23-39) ; 21. 34×23 (19×46 !). N+.

h) 18... (12-17) ne serait pas fautif, le coup de la bombe n'étant qu'un cinq pour cinq : 19. 25-20 (14×25) ; 20. 27-21 (16×27) ; 21. 32×12 (23×43) ; 22. 12×14 (9×20) ; 23. 49×38.

i) Léger avantage positionnel aux Noirs, solidement installés au centre, enchaînant l'aile gauche par le trèfle, et sans pion faible à la bande (pion à 25 pour les Blancs).

f) Si 21. 40-34 ?, coup de dame avantageux pour les Noirs : 21... *(26-31) ; 32. 37×17 (23-29) ; 23. 34×12* (13-18) ; 24. 12×23 (19×46) ; 25. 39-34 [ou... ?] (46-19 j[1]) ; 26. 27-22 permet de capturer la dame dans toutes les variantes, mais après suivrait (2-7) puis (7-12) et N+1.

j[1]) Et non 25... (2-7 ?) ; 26. 33-28 (46×40) ; 27. 45-34 (7-12) ; 28. 27-22 (12×21), *jeu égal.*

k) A considérer 27... (3-9) ; 28. 40-35 (9-14) ; 29. 44-40 (11-17), coup sur lequel deux combinaisons, sur le thème du coup royal, se présentent :

k[1]) 30. 27-22 (18×27) ; 31. 36-31 ? (27×36) ; 32. 32-27 (23×34) [si (21×34), suite analogue] ; 33. 40×7 (21×41) ; 34. 42-37 (41×32) ; 35. 7-1 (32-37), combinaison perdante pour les Blancs, 1 - 40 étant interdit à cause de (19-23), etc.

k[2]) 30. 27-22 (18×27) ; 31. 37-31 (26×37) ; 32. 42×11 (16×7*) ; 33. 32-27 (23×34*) ; 34. 40×18 (21×32* sinon B+1) ; 35. 33-28, etc., égalité numérique après ce huit pour huit.

l) L'ex-champion du monde sait que les *temps* lui sont favorables (faculté de progresser ou de se replier).

m) Très fort coup de position qui place les Noirs, pris par les temps, au bord du mat !

n) Les Noirs n'ont plus d'issue, maintenant. A « l'exception » d'un gambit-boomerang.

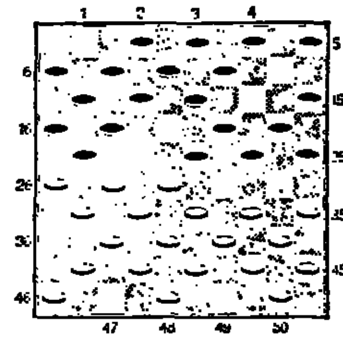
o) Le boomerang, grâce à deux temps de repos consécutifs.

ÉTUDE
Paul SONIER
1933

Les Blancs peuvent-ils effectuer le gambit ?

— Le gambit en vue : 34-30 (25×34) 40×18 (13×22*) 27×18 (12×23) 28-22 [le début du gambit] (17×28) 26×17 (11×22) 32-27.

— Le boomerang : (16-21 ! !) 27×29 (28-32!!) 38×16 (19-23) 29×18 (24-30) 35×24 (20×27!), etc. N+1 par un jeu de position correct.



JEAN CHAZE.

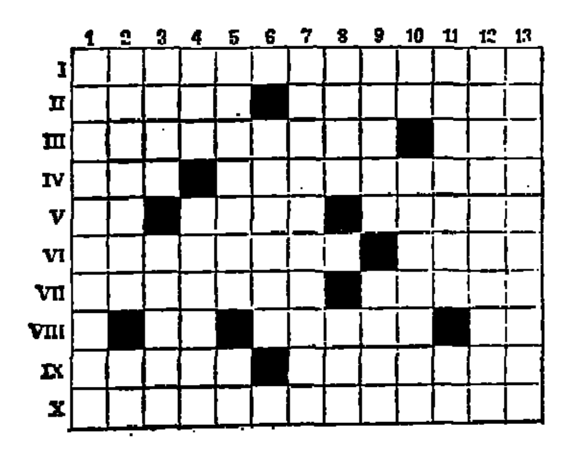
les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 86

Horizontalement

I. Beaucoup de coquilles et même quelques perles. — II. C'est le hic ; Papale. — III. Argent, par exemple, en petits formats ; Sic ! — IV. Possessif ; On n'y prend pas seulement l'express. — V. Chez Booz ; Victime de la loi du marché ; Suivis. — VI. Papageno entre autres ; Oblige. — VII. Auront tout à apprendre s'ils continuent ; Ministre. — VIII. Voyelles ; Un travail bien saboté ; Personnel. — IX. Au mur ; On peut dire qu'il est séduit. — X. Comment s'en débarrasser ?



Verticalement

1. Douceur jusqu'à l'excès. — 2. Panne ; Pronom. — 3. Personnage pour Roman ; De quoi faire des vices. — 4. Manifesta quelque mécontentement ; Modifia la position. — 5. N'est pas seulement dédié à Vespasien ; Un appel. — 6. Boivent sans élégance. — 7. Au chaud. — 8. Sur l'iris ; Quelques temps. — 9. Sinistre si elle est noire ; Pour Maria. — 10. En tige ; Grecque. — 11. Formeriez une combinaison ; Note. — 12. Il a sa culture. — 13. Intercalées.

SOLUTION DU N° 85

Horizontalement

I. Chostakovitch. — II. Lenteur ; Atala. — III. Andes ; Aciérer. — IV. Inerte ; On ; Ira. — V. Résistance ; Gs. — VI. Er ; Réfutées. — VII. Tibère ; Absa. — VIII. Opus ; Isthme. — IX. Iarein ; Tiarel. — X. Excentricités.

Verticalement

1. Clairevoie. — 2. Henner ; Pax. — 3. Ondes ; Turc. — 4. Stérilisée. — 5. Tests ; In. — 6. Au ; Etreint. — 7. Kra ; Aers. — 8. Confetti. — 9. Vaincu ; Hic. — 10. Ite ; Etamai. — 11. Tari ; Ebert. — 12. Clergés ; Ee. — 13. Harassants.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (★)

N° 86

Horizontalement

1. *CEFORSTU.* — 2. AEEGLMPR (+ 1). — 3. AGIORRTT. 4. AAEGIPRS (+ 1). — 5. EFGIILNU. — 6. DDEEEIS. — 7. EILOSST (+ 1). — 8. AEGMNTU. — 9. EEILLPT (+ 1). — 10. AACDINOT. — 11. AEGMNSY. — 12. ABCEJLOT.

Verticalement

13. CDEEGIIRS. — 14. CDEEGINO (+ 1). 15. AACDPRU. — 16. AEIILLL. — 17. CEIINOPST. — 18. AEEGIPS (+ 1). — 19. CENOQTU. — 20. AAEMRSS (+ 5). — 21. AEEMNNRT (+ 1). — 22. AACGIRS (+ 1). — 33. AEIMNORSU (+ 1). — 24. ABCELRUU.

SOLUTION DU N° 85

Horizontalement

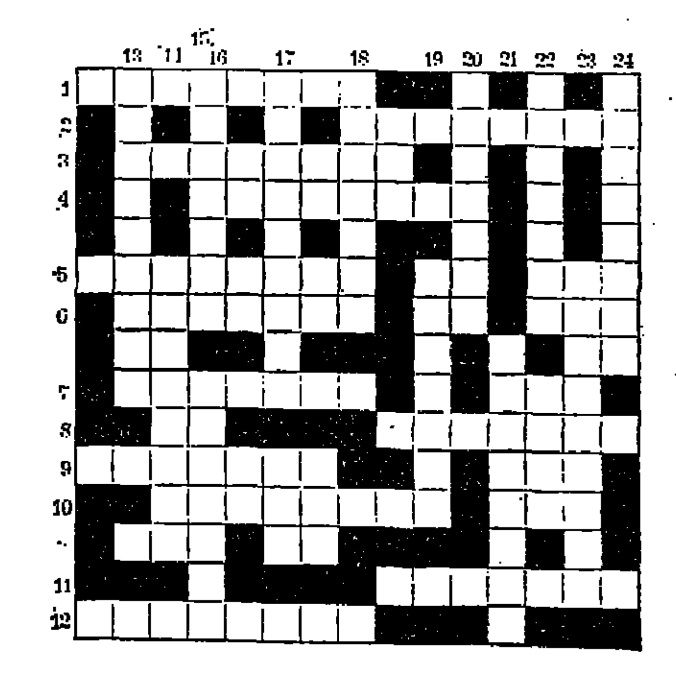
1. BASTAING. — 2. CLEARING (CINGLERA, CLIGNERA). — 3. *NYMPHEES.* — 4. *TRACTEUR* (RECRUTAT). — 5. VOGUERAI. — 6. SERINGAT (EGRISANT, GANTIERS, GARNITES, GRANITES, GRATINES, GRISANTE, INGRATES, INTEGRAS, RESIGNAT, TRANSIGE). — 7. ATTIEDI (EDITAIT). — 8. ODONATES. — 9. NICOTINE. — 10. ICELLES (CILLEES). — 11. SINUEUX. — 12. TENESME.

Verticalement

13. BENTHOS. — 14. PRONAOS (SOPRANO). — 15. SEPTIDI. — 16. SAMOVAR. — 17. OTOCYON. — 18. ACHIGAN. — 19. ETATISE (AETITES, ATTISEE, ETETAIS, SAIETTE, SATIETE). 20. ANDRENE. — 21. GASTRITE (TITRAGES). — 22. CIMAISE (ECIMAIS). — 23. STATERE (RASETTE, TESTERA, TETERAS). — 24. PATISSON (POISSANT). — 25. AGITERA (AGREAIT, EGARAIT, GATERAI, RAGEAIT, REGATAI). — 26. FEUTRINE. — 27. EMBRUNS. — 28. FICHTRE !

(★) Jeu déposé.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

TROIS FILMS D'ARTHUR LAMOTHE

La reconquête du territoire indien

Français de France, du Gers, naturalisé canadien, Arthur Lamothe poursuit, depuis une vingtaine d'années, l'entreprise insensée de rendre le Québec transparent à lui-même : d'abord la révolution tranquille des années 60 qui voit le cinéma québécois affirmer une personnalité originale, nationale ; ensuite l'introduction d'une forme de marxisme tempérée qui jette un regard franchement européen sur la réalité nord-américaine (*Le mépris n'aura qu'un temps*, 1970); et à partir de 1973, en collaboration avec l'ethnologue Rémi Savard, la défense inconditionnelle de l'Indien.

Avec l'argent de Radio-Canada, la chaîne de télévision fédérale, et des moyens financiers assez limités, Arthur Lamothe entreprend une première série de douze films intitulée en français *Carcajou... et le péril blanc*. L'influence de Rémi Savard semble ici décisive, et d'abord un petit livre intitulé *Carcajou et le sens du monde* (1974), suite de récits montagnais-naskapi. Disciple conséquent de Claude Lévi-Strauss, Rémi Savard aborde en scientifique l'étude de la cosmogonie montagnaise, mais affirme dès son introduction la nécessité de relier l'imaginaire indien à la réalité économique et politique d'aujourd'hui : « *Si la culture indienne doit subsister, ce sera parce qu'elle aura repris la parole ; un silence prolongé risquerait fort de la faire sombrer dans l'histoire... Comment des individus, qui, hier encore, disposaient de moyens d'expression aussi puissants que leurs chants, leurs danses, leurs tambours et leur vie socio-économique, peuvent-ils ne pas être brisés jusque dans les fibres de leur être en l'absence d'un discours socio-économico-culturel qui soit le leur, et dont tout être humain a besoin comme d'une seconde matrice ?* »

Seuls les deux premiers films de cette série sont projetés à Paris. Un Indien de la réserve de Sept-Iles, Marcel Jourdain, parle en plein air de la perte par l'Indien de ses terres, puis, lors d'une discussion à trois, avec sa fille et son beau-frère, du sens de la mort pour l'Indien. Le film entre dans le concret immédiat lors d'une interminable dispute devant une barrière qui interdit à l'Indien de pénétrer sur son territoire de chasse. Le second film répète le même mouvement, le rêve d'hier, le monde qui était le nôtre, la dépossession d'aujourd'hui. Un hier encore tout proche — récit du piège à martres, leçon de choses au petit Indien. — un aujourd'hui barbare qui scie la réalité comme ces machines à faucher les arbres. Le colonisateur s'installe.

Un second programme, distinct, nous est également proposé, le dernier film d'une nouvelle série intitulée *la Terre de l'homme* : des enfants indiens étudient dans une école de Blancs, des professeurs indiens expliquent les raisons de la prétendue arriération intellectuelle qu'on leur attribue. Ici le cinéma se fait très modeste, écoute les doléances, aligne questions et réponses. Le jeune Indien devient un immigré dans son propre territoire. Un territoire, nous expliquent les auteurs du film dans une brochure vendue à l'entrée du cinéma, *Images d'un doux ethnocide*, qui est plus grand que la France, le tiers de la province de Québec

Arthur Lamothe navigue à travers vagues et remous dans un cinéma ni exactement militant, ni simplement ethnographique, qu'on pourrait qualifier de socio-politique. Il demande au Québec aujourd'hui, tout préoccupé de son éventuelle autonomie, de ne pas oublier que, pour l'Indien montagnais, l'effet de la colonisation blanche n'est pas radicalement différent de celui éprouvé par les Indiens du Canada anglais. Arthur Lamothe est venu en France, accompagné de deux Montagnais, Mathieu André, soixante-seize ans, chef pendant vingt ans de la réserve de Sept-Iles, et Léonard Paul, la trentaine environ, qui milite quotidiennement pour la cause indienne au Québec : la prochaine étape, explique-t-il, consistera à mettre l'outil cinéma directement entre les mains de ces mêmes Indiens.

LOUIS MARCORELLES.

★ La Clef (version originale montagnaise avec commentaire français), les deux programmes en alternance.

« NOCES DE SANG », de Souhel Ben Barka

Dans un village montagnard du Sud-marocain, une femme dont le mari et le fils aîné ont été tués par les membres d'un clan ennemi organise le mariage de son deuxième fils avec la fille d'un riche paysan. Le jour des noces, la mariée est enlevée par Amrouch, qui l'aimait et n'avait pu l'épouser. Or Amrouch appartient à la famille des tueurs.

On connaissait Souhel Ben Barka par *les Mille et Une Mains* et *La guerre du pétrole n'aura pas lieu*, films de critique sociale et politique. *Noces de sang* est une libre transposition de la pièce de Federico Garcia Lorca, pièce écrite en 1933 avec laquelle *Yerma* (1935) et *la Maison de Bernarda* (1936) forment une trilogie. Cela peut paraître déconcertant. D'autant plus que la distribution réunit à des interprètes marocains la Grecque Irène Papas, le Français Laurent Terzieff et la Française Muni, tous trois doublés.

Mais, de l'Andalousie de Garcia Lorca au Maroc de Souhel Ben Barka, c'est le même type de communauté rurale, liée à la terre qu'on veut posséder, le même ordre social faisant de la femme un objet d'échange pour le mariage et la procréation, puis la gardienne des vertus domestiques, de la morale et de l'honneur. L'amour apparaît comme une force subversive : on le réprime. On organise une double vengeance, au nom des victimes du passé et de l'honneur bafoué.

En se référant à Garcia Lorca, le cinéaste fait apparaître une réalité contemporaine qui prend, comme dans l'œuvre originale espagnole, les dimensions de la tragédie grecque. Il s'agit donc d'une transposition esthétique où les personnages, grandis jusqu'au symbole, incarnent les lois, les interdits, l'aspect rétrograde d'une société fermée, l'amour, la douleur, la haine et l'implacable punition par le sang et la mort. A part quelques concessions au folklore (chants, danses, coutumes) qu'on peut regretter, le film trouve sa force par la mise en scène des codes rigides et des passions porteuses de désordre, dans des décors naturels de pierre brûlée, une nature écrasée de soleil ou baignée de nuit. Au milieu des femmes en noir résignées, sacrifiées, soumises, Irène Papas, mère et veuve farouche, apporte sa propre mythologie d'actrice accordée à ce climat de violence et de fatalité. Mais Laurent Terzieff, en costume marocain, n'est pas toujours crédible.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

CINQ FILMS AMÉRICAINS POUR CANNES

Cinq films américains seront présentés en compétition au Festival de Cannes, du 9 au 23 mai. Il s'agit de *Being There*, de Hal Ashby, *All That Jazz*, de Bob Fosse, *The Big Red One*, de Samuel Fuller, *The Long Riders*, de Walter Hill, et *Willie and Phil*, de Paul Mazursky ; ces trois derniers films seront montrés en première mondiale.

« Ras le cœur » de Daniel Colas

Architecte sans travail, Julien doit vivre d'expédients. Barbara est étrangère. Venue à Paris pour exercer son métier de danseuse, elle n'a trouvé d'engagements que dans des cabarets minables, et là voilà la rue, en butte à l'ignoble chantage d'un policier. Leurs destins se croisent. Barbara est triste, Julien, lui, s'efforce de faire contre mauvaise fortune bon cœur. Il aime Barbara. Barbara l'aime-t-elle ? Oui, bien sûr, mais elle tarde à le dire. Le méchant flic brouille les cartes. Face à l'injustice et à la malchance, l'espoir aura pourtant le dernier mot.

Le comédien Daniel Colas a produit, réalisé et interprété ce film. Tant d'efforts suscitent la sympathie. Il y a de jolies choses dans « Ras le cœur », une amertume enrobée de tendresse, des notations féroces, des moments de drôlerie. Il y a la blondeur de Silke Umel et la musique de Michel Fugain. Est-ce suffisant pour masquer le désordre d'un scénario qui, de sketche en sketche, part trop souvent à la dérive, certaines maladresses de mise en scène et de montage ? On ne saurait l'affirmer. Comment tant de films français produits sans grands moyens et réalisés vaille que vaille, « Ras le cœur » séduit par sa sincérité, mais reste à l'état d'ébauche.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les exclusivités.

MUSIQUE

Schoenberg pour le plaisir

La coïncidence de la mort de Roland Barthes, qui, après avoir collaboré l'an dernier au séminaire sur le « Temps musical », devait retrouver l'équipe de l'IRCAM et Gilles Deleuze au mois d'avril à l'occasion d'un nouvel atelier Matériau et invention musical, avec concert de l'Ensemble intercontemporain, suffirait à justifier la décision de Pierre Boulez de dédier cette soirée Schoenberg à l'auteur des Fragments d'un discours amoureux. *Faut-il rappeler que des œuvres comme la seconde* Symphonie de chambre, l'Ode à Napoléon *ou la* Suite opus 29, *qui figuraient au programme, ont été longtemps considérées comme négligeables : les deux premières parce qu'on ne voulait y voir que la facilité d'un retour à l'univers tonal, la dernière parce qu'elle sacrifiait trop au plaisir de l'écriture, pour conclure qu'il y a d'étranges coïncidences? Mais l'horreur du péché était si grande chez les jeunes compositeur de l'après-guerre que tout ce qui pouvait apparaître comme un assouplissement des principes dodécaphoniques, tout regard vers le passé, devait être condamné ; la moindre concession à des satisfactions immédiates faisait horreur, rien n'était trop sévère, trop strict trop amer.*

Avec le recul du temps, plutôt que de le railler facilement, il serait plus équitable de rendre hommage à une si étonnante volonté de rigueur, qui a produit aussi des chefs-d'œuvre, mais on le fera d'autant plus aisément que les partitions de Schoenberg jadis mises à l'index sortent grandies de ce purgatoire. Peu nous importe qu'il ait terminé en 1939 sa seconde Symphonie de chambre *esquissée en 1908 et qu'il soit donc revenu à la syntaxe de ses premières compositions : une écoute attentive suffit à convaincre que ce « retour à » ne se faisait pas au mépris des acquisitions intermédiaires. Que* l'Ode à Napoléon *s'achève en mi bémol majeur n'était gênant qu'à condition d'envisager l'évolution du langage musical au vingtième siècle comme un éloignement irréversible des rivages de la tonalité vers une atonalité toujours plus absolue. Nous savons à présent que les choses sont plus complexes et l'on sourit en relisant certains textes anciens de Boulez regrettant chez Webern quelques octaves cachées. Enfin on a compris que l'apparente rigidité d'écriture de la* Suite opus 29 *pour trio à cordes, trois clarinettes et piano, n'impliquait pas pour autant une interprétation desséchée et rébarbative.*

En écoutant les solistes de l'Ensemble intercontemporain jouer cette dernière œuvre sous la direction toute en souplesse de Pierre Boulez, en devinant le plaisir qu'ils prenaient à ces motifs entrelacés, à ces déplacements rythmiques, à ces subtiles oppositions de timbres, on se sentait le droit d'aimer sans soulever constamment son chapeau, de sourire aux pointes malicieuses du compositeur, de s'attendrir à l'évocation d'une valse... Le plaisir est communicatif et, comme il donne à l'auditeur le sentiment d'être de connivence, on peut bien dire qu'on retrouvait un peu de ce que Roland Barthes appelle le « plaisir du texte ».

A côté de l'interprétation si remarquable de la Suite opus 29, *on doit regretter que la* Symphonie de chambre *ait commencé de manière si peu convaincante (le deuxième mouvement l'a fait un peu oublier) ; quant à* l'Ode à Napoléon, *outre que la ligne vocale du récitant (David Wilson-Johnson) manquait un peu de relief, on aurait souhaité un meilleur équilibre entre musique et parole, du moins lorsque le banal mezzo-forte des instruments aurait pu être un mezzo-piano. Deux mélodies de Schoenberg (opus 12 n° 2 et opus 3 n° 1) figuraient encore au programme, mais, privées de tout contexte, elles venaient là de façon si artificielle qu'on se serait cru transporté dans un concert de musique contemporaine où la nécessité de faire entendre l'emporte sur toute autre considération.*

GÉRARD CONDÉ.

Danièle Delorme et l'Argentine

Plusieurs des membres de la délégation française qui s'est rendue récemment en Argentine pour la Semaine du cinéma français organisée par Unifrance Films et le quotidien argentin « Clarin » seront reçus prochainement par M. Giscard d'Estaing. Parmi eux, Danièle Delorme, Lino Ventura et Jacques Doillon s'entretiendront avec le président de la République du problème des droits de l'homme en Argentine. A la suite des critiques formulées par l'Association internationale de défense des artistes victimes de la répression dans le monde (AIDA) à l'égard de ceux qui ont participé à ce voyage (« le Monde » des 12, 15 et 26 mars), Danièle Delorme, comédienne et productrice, Jacques Doillon, réalisateur, expliquent les raisons de leur visite en Argentine.

« *Je suis partie en tant que membre d'une délégation représentant le cinéma français,* dit Danièle Delorme. *A ce titre, nous nous devions de respecter, de défendre des films que les Argentins ont envie de voir. A l'heure actuelle, le marché du cinéma français est difficile, l'Argentine est un pays avec lequel nous avons beaucoup d'affinités, c'est un des tout premiers marchés. L'accueil fait à nos films, dans une salle énorme, qui compte entre mille huit cents et mille neuf cents places, a été exceptionnel de chaleur, d'intelligence... Je me suis rendu compte qu'il y a une tendresse et une avidité pour le cinéma français.*

« *A côté de cette demande professionnelle qui nous était faite et à laquelle nous avons répondu, il est bien évident que nous restons des personnes privées, des hommes, des femmes, et là je parle personnellement : si je suis partie, c'est aussi pour connaître ce qui se passe dans un pays dont on dit beaucoup de choses, pour prendre des contacts, ramener des informations. Les membres des familles de prisonniers français en Argentine qui nous ont interpellés à l'aéroport, au moment de notre départ, ne nous ont pas dit : « N'y allez pas », il nous ont dit : « Rapportez-nous des réponses. » Nous avons rencontré une délégation du syndicat des réalisateurs, des membres de l'association des artistes, dont certains sont interdits, d'autres disparus, et qui ont organisé une conférence de presse à laquelle nous avons assisté (elle a été reproduite dans la presse pour la première fois), nous avons rencontré des gens qui souffrent de la répression.*

« *En tant qu'artistes, nous ne pouvions pas ne pas hurler à vie quand les hommes qui ont envie de s'exprimer par la musique, par le cinéma, par le théâtre, en sont empêchés. Dans un pays où la censure existe, nous pouvions craindre que ce que nous dirions sur la liberté d'expression, les libertés humaines, les valeurs essentielles touchant les droits de l'homme, ne passe pas. Or il n'en a rien été. Ce que nous avons fait et dit concernant ces questions a été entendu, reproduit par la presse, à quelques exceptions près.* »

« *Cela peut paraître dérisoire,* précise Jacques Doillon, *et nous avons eu le sentiment que c'était peu de chose, mais ce peu de chose pour nos amis argentins est plus important que nous ne le croyions.* »

Propos recueillis par CATHERINE HUMBLOT.

DANSE

Les élèves de l'Opéra sur la scène du palais Garnier

La plus fraîche exhibition de danse classique de Paris n'est pas celle que donne au Palais des Congrès le ballet de l'Opéra, bizarrement émigré porte Maillot et ressassant le sempiternel « Lac des Cygnes », mais au palais Garnier où, dans le bastion même de ses « rats », l'Ecole de danse affiche complet pour son spectacle annuel. Le programme reprenait « les Deux Pigeons », de Messager, et le « Concerto en ré », de J.-S. Bach, que nous avions déjà vus ces deux dernières années sur la scène de l'Opéra-Comique. L'originalité du spectacle présent consistait dans son dénouement avec les « Mouvements » que Claude Bessy, à la fois directrice et chorégraphe de l'Ecole de danse, a conçus à la manière de Jérôme Robbins sur la « Symphonie classique » de Prokofiev.

Du « noir » répandu sur le plateau émergent tour à tour, par groupes, des forêts de jambes qui, les pieds en l'air, s'agitent et frétillent sous les projecteurs d'une façon extrêmement cocasse. Puis tout s'éteint, et sortent des ténèbres cette fois des femmes-troncs, toutes plus graciles les unes que les autres, puisqu'il s'agit des nymphettes de l'Ecole. Les ports de bras seuls sont visibles, lianes ou branches de sémaphore. Puis, soudain, les bustes se mettent à couler à travers la scène, et l'on s'aperçoit que tout ce joli monde patine à roulettes. L'idée rappelait le célèbre pas des patineurs du « Prophète » où les ballerines de l'Opéra du siècle dernier s'exécutaient « sur le lac gelé de Nuremberg » avec des patins à glace postiches. Ce pouvait être une trouvaille si nos « rats » montés sur roulettes montraient la virtuosité de leurs lointaines devancières ou celle, plus actuelle, de nos fringants noctambules de la Main jaune. Mais j'imagine en connaisseur que sur le plateau en pente de l'Opéra, ce doit être une fameuse performance de ne pas dévaler jusqu'à la rampe ou, pis, ramasser un billet de parterre, ce qui serait le comble du ridicule...

A part ça, toutes ces jeunesses — une centaine en scène — s'en donnent à cœur joie. Surprise renouvelée pour celui qui les a connues à l'âge de leur admission — huit ou dix ans — de les découvrir à la veille de leur engagement dans le corps de ballet — quinze ans — transformées par la croissance, mais toujours dansant avec une discipline magique et exprimant dans leurs yeux brillants une flamme, un entrain, un abattage, dont semblent être privées certains soirs leurs aînées du ballet. Le spectacle, qui avait commencé sur un défilé solennel du fin fond du Foyer, se termine par une ronde galopante soutenue par le grand orchestre de l'Opéra, dirigé par M. Patrick Flynn — et ce qui aurait pu paraître grelottant interprété par des marmousets en maillots ou des crevettes sans tutus diffuse une illumination communicative au firmament des futures étoiles.

OLIVIER MERLIN.

★ Prochains spectacles : 29 mars, 1er avril, 23 avril, à 19 h. 30.

■ Le Grand Aigle d'or de la ville de Nice (30 000 F), qui sera remis le 13 mai, au cours du Festival international du livre, a été attribué à l'écrivain yougoslave Danilo Kis.

Celui-ci, qui succède au palmarès à Octavio Paz, a été récompensé pour l'ensemble de son œuvre. Deux romans de Danilo Kis ont été traduits en français : « Jardin, Cendre », chez Gallimard, en 1971, et « Un tombeau pour Boris Davidovitch », chez le même éditeur, en 1979 (voir « le Monde » du 7 décembre 1979). Né en 1935, l'auteur, qui vit à Belgrade, a publié des traductions en serbo-croate de Lautréamont, Verlaine, Prévert et Queneau.

SEPT CENTS ENFANTS EN CHŒUR

« MARGUERITE ET BONIFACE » à Créteil

Sept cents enfants rangés sur des bancs en gradins, petits devant, grands derrière, comme pour une photo de classe, bien serrés les uns contre les autres : voilà ce que le public qui remplissait la grande salle — également en gradins — de la Maison de la culture de Créteil a eu sous les yeux au lever du rideau. Et comme des classes aussi nombreuses, personne n'a jamais vu ça : comme, parmi tous ces petits assis, un bon lot portaient des pull-overs rouges et que ces taches vives, disséminées, faisaient très joli (le rouge est la couleur des enfants, n'est-ce pas ?) ; et comme surtout les spectateurs étaient en majorité les parents, grands-parents ou frères des chérubins, vous imaginez l'émotion quand le bruit a commencé.

Oui, le bruit : un chuchotement d'abord : « pff », puis plus fort, « schfchf », puis encore plus fort, « schfchfchfchchfei »... Ça signifiait peut-être que les adultes étaient invités à faire silence, quelque chose comme « Chchchut ». Les voix viendraient bientôt. « Ahah » dans un coin, « Oh » en haut et à droite, murmuré, et puis « Seil, seil, seil » scandé. Viendraient « don » (la goutte, les gouttes), puis les rires en glissade, et bientôt une parole « cha...o...ti...lop... » reprise en canon, de-ci, de-là, bien en ordre. Bien en rythme.

Chaque choriste avait sa partition illustrée et, surtout, l'inventeur de la fête, le « composeur », l'arrangeur des sons était là, chef d'orchestre indiquant les départs, les silences, les crescendos et les modulations. Il courait d'un côté à l'autre de l'espace laissé libre. Lui jouait de ses doigts et de ses sourires. Bientôt il irait au fond de la salle, sur une estrade, devant une vaste peinture abstraite, sur laquelle un point lumineux suivait des couleurs. Jaune : « n », blanc : « a », noir : « ou », rouge : « i », bleu : « v », vert : « j », marron : « on », violet : « l ». Et la photo de classe chantait l'alphabet. Les teintes suivaient leur trajet, comme par la grâce de l'écho.

Mais ces cascades ne se décrivent pas et le narrateur risque fort d'être pris pour « bizarre » à transcrire dans un journal sérieux les « tutututu » et « mé, meni, menisinon » et autres « lo-lifan » (expressifs). Il faut donc préciser avec sérieux qu'il y avait aussi une bande magnétique enregistrée dispensant à points donnés des sons synthétiques, ou la mélodie échappée d'un clavecin.

Il faut surtout ajouter que ce qui s'est passé là le mardi soir 25 mars et le jeudi 27 mars relève du prodige. Un prodige signé et dirigé par Nicolas Frize, qui, depuis trois mois — avec l'accord de l'inspecteur d'académie, celui aussi des chefs de onze écoles primaire de Créteil et de Bonneuil, avec encore la participation des instituteurs de vingt-cinq classes de CM1 et CM2 — a assuré animation sur animation, classe par classe, deux fois par semaine, pour préparer cette fresque, « mise en forme à la façon d'un tissage ». Quatre chorales d'adultes (rangés au dernier rang sur la photo) avaient également prêté leur concours, pour les deux soirées finales.

Y a-t-il plus subtile façon de familiariser des parents à la « musique contemporaine » et plus efficace manière de leur faire connaître ne serait-ce que les locaux de la Maison de la culture ? C'était beau, parfois magnifique. « cela » avait pour titre Marguerite et Boniface.

MATHILDE LA BARDONNIE.

ROCK

Tokow Boys au Gibus

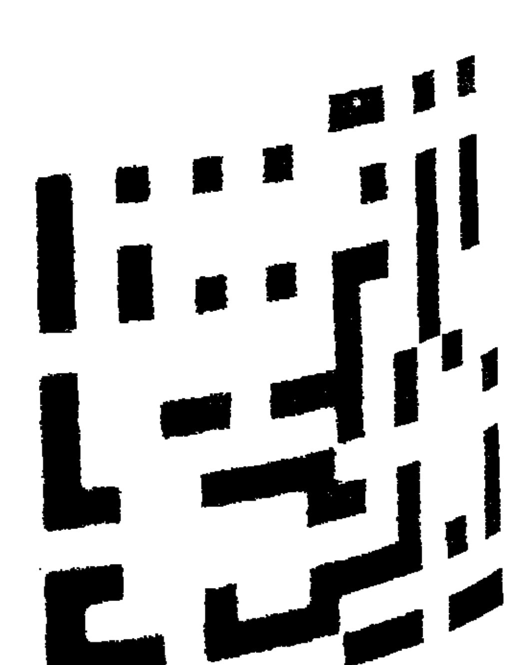
Depuis leur récente formation, on parle beaucoup des Tokow Boys et, en un sens, savoir faire parler de soi est une manière de création. Six musiciens, dont deux filles, basés dans la région parisienne, qui se présentent comme « les cow-boys de Tokyo, modernes mais classics, évoluant dans le saloon Paris en observant le saloon Tokyo dans le rétroviseur ».

Tokow Boys est une aventure hasardeuse qui vit au rythme d'un guitariste dont les idées sont développées selon les humeurs des autres musiciens : un second guitariste, un saxophoniste, un batteur, une chanteuse et une fille qui joue des synthétiseurs.

Si la structure est originale, si l'inspiration est excentrique et symptomatique d'une volonté de bousculer les normes, le résultat n'est pas toujours au point, les compositions manquent de cohérence. A force de recherche de sonorités, le son se perd, les musiciens se trouvent rarement. Les Tokow Boys auront atteint leur réelle dimension lorsqu'ils « swingueront » au lieu de se limiter à l'idée du « swing ».

ALAIN WAIS.

★ Gibus, jusqu'au 29 mars, 1 heure du matin.



SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

Maison de la culture, Nanterre (721-18-81), 20 h. 30 : l'Appel du fou.

Maison pour tous, Courbevoie (333-63-52), 20 h. 30 : les Legs.

Vendredi 28 mars

Les salles municipales

Opéra (742-57-50), 19 h. 30 : Pelléas et Mélisande.
Comédie - Française (296-10-20), 20 h. 30 : Tartuffe.
Chaillot, Gémier (727-81-15), 20 h. 30 : la Passion selon Pier Paolo Pasolini.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : la Folle de Chaillot.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : A cinquante ans elle découvrait la mer.
T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : le Camp du Drap d'or.
Petit T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : Dialogue d'une prostituée avec son client.
Centre Pompidou (277-12-23), Musique, *20 h. 30 : Casta Diva.* — Théâtre ouvert, 18 h. 30 : Gueulains ; 21 h. : les Travaux et les Jours.
Théâtre de la Ville (887-54-42), 18 h. 30 : Academy of Saint Martin in the Fields ; 20 h. 30 : Ensemble intercontemporain.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h. : Moïse.
Centre culturel du Marais (278-66-65), 21 h. : les Totos-Logiques.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 18 h. 30 : Do ré mi pas *folle ; 20 h. 30 : Amélia.*
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : Une drôle de vie.
Artistic - Athévains (272-26-77), 20 h. 30 : Un silence à soi.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite.
Atelier (606-49-24), 21 h. : Audience ; Vernissage.
Bouffes - Parisiens (296-60-24), 20 h. 45 : Silence, on aime.
Cartoucherie, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : Flaubert. — Théâtre de la Tempête *(328-36-36), 20 h. : Contes d'hiver.*
Centre d'art celtique (254-97-62), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
Centre culturel de Belgique (271-26-16), 20 h. 45 : Une soirée comme une autre.
Chapelle Saint-Roch (296-46-55), 20 h. 30 : Douceur.
Cité internationale (589-67-57), Galerie, 20 h. 30 : le Songe d'une nuit d'été. — Resserre, 20 h. 30 : Cotillard et Grugru.
Comédie des Champs - Elysées (723-37-21), 20 h. 45 : J' suis bien.
Daunou (261-69-14), 21 h. : l'Homme, la Bête et la Vertu.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Espace Marais (271-10-19), 20 h. 30 : Jacoby, mime.
Forum des Halles, 20 h. 30 : Négropéen-Express. — Chapiteau bleu (297-53-47), 20 h. 30 : la Vie rêvée de Wolfgang Borchert.
Gaîté - Montparnasse (322-16-18), 20 h. 30 : Michèle Bernard ; 22 h. : *Le Père Noël est une ordure.*
Gymnase (246-79-79), 20 h. 30 : l'Atelier.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : l'Epouse prudente.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), *21 h. : Alain* Aurenche; 22 h. 30 : J.-L. Debatice. — Théâtre noir, 20 h. 15 : Albert ; 22 h. : Archéologie. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : les Visages de Lilith ; 20 h. 30 : Mort d'un oiseau de proie ; 22 h. 15 : Idée fixe.
Madeleine (265-07-99), 20 h. 30 : Tovaritch.
Marigny, salle Gabriel (225-20-74), 21 h. : l'Azalée.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90), 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Orsay (548-38-53), I, 20 h. 30 : Elle est là. — II, 20 h. 30 : Harold et Maude.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Lili Calamboula.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : Joyeuses Pâques.
Plaine (842-32-35), 20 h. 30 : le Cavalier seul.
Plaisance (320-00-06), 22 h. 30 : Rose, les épines de la passion.
Poche - Montparnasse (548-92-97), 21 h. : Une place au soleil.
Potinière (261-44-16), 20 h. 45 : Contes et exercices.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : l'Asile. — *Amphi, 20 h. 30 : la Mémoire.*
Salle Valhubert (584-30-60), 21 h. : Carmosine.
Studio des Champs - Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : Les orties, ça s'arrache mieux quand c'est mouillé.
T. A. I. - Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 : Artaud roi.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 45 : L'arche du pont n'est plus solitaire.
Théâtre - en - Rond (387-75-38), 20 h. 30 : Sacrée famille.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimplin ; 22 h. 15 : Dracula-Waltz.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Pourquoi m'avez-vous appelé ? ; 22 h. 15 : Mythes et termites.
Théâtre *Noir (797-85-14), 20 h. 30 :* les Enfants de Zombi.
Théâtre Saint-Médard (331-44-84), 20 h. 30 : Amour pour amour.
Théâtre 18 (229-09-27), 21 h. : les Trois Femmes-Lumières. — II, 19 h. : la Senorita (en espagnol).
Théâtre 347 (526-29-08), 21 h. : la Poube.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Une chambre pour enfant sage.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : Je veux voir Mioussov.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. 30 : A. Asselin (Beethoven, Mathieu, Champagne...).
Salle Cortot, 20 h. 30 : Magda Tagliafero, cours d'interprétation pianistique (Beethoven, Roussel, Hindemith, Chopin).
Théâtre des Champs-Elysées, *19 h. 30 :* Orchestre de Paris, dir. K. Kondrachine (Moussorgski, Saint-Saëns, Tchaïkovski).
Eglise de la Madeleine, 21 h. : Ensemble d'archets français, dir. S. Bardot ; Maîtrise de la Résurrection (Mozart, Haendel).
Crypte Sainte-Agnès, 20 h. 30 : J.-C. Guillen, C. Bayle (musique Renaissance et baroque).
Sorbonne, grand amphithéâtre, 20 h. 30 : Mikis Théodorakis (Astion, Esti).

La danse

Cité internationale universitaire (589-38-69), 20 h. 30 : Free Dance Song.
La Forge (371-71-89), 20 h. : Quatre-vingts.
Théâtre de Plaisance (320-00-06), 18 h. 30 : S. Fléchet, J. Siriez, M. Vossen, S. Kassap (danses-créations).
Palais des congrès (758-27-78), 20 h. 30 : Ballet de l'Opéra de Paris (le Lac des cygnes).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : Olivier Franc Quintet.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : Eddie Boyd ; 22 h. 30 : Azuquita y su Melao.
Club Saint - Germain (222-51-09), 22 h. : L. Konitz, R. Utreger, A. Cullaz.
Dreher (233-48-44), 21 h. 30 : Dave Burre Trio.
Discophage (326-31-41), 21 h. 30 : Manoel da Rosa.
Dunois (584-72-00), 20 h. 30 : Guy Conquett.
Eglise américaine, 20 h. 30 : Groupe Prologo.
Gibus (770-78-88), 22 h. : Tokow Boys.
Petit-Opportun (236-01-36), 22 h. : Nazare Pereira.
Riverbop, 21 h. 30 : Gordon Beck, A. Holsworth, J.-F. Jenny, Aldo Romano.
Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : Dixie Francis Jazz Group.

Dans la région parisienne

Boulogne - Billancourt, T. B. B. (603-60-44), 20 h. 30 : les Hauts de Hurlevent.
Chatou, Théâtre Louis-Jouvet (952-20-07), 21 h. : Bons baisers du Lavandou.
Clichy, Théâtre Rutebeuf (264-51-44), 20 h. 30 : Pinocchio.
Gagny, T. M. C. (302-48-25), 20 h. 30 : Finale du concours de la chanson française.
Goussainville, Théâtre Pablo-Neruda (988-99-52), 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Fournet, sol. C. Maillols (Weber, Chopin, Wagner).
Ivry, *Théâtre (672-37-43),* 20 h. 30 : le Revizor. — Studio, 20 h. 30 : Le deuil sied à Electre.
Malakoff, Théâtre 71 (655-53-45), 21 h. : L'échelle des valeurs a perdu ses barreaux.
Sainte-Geneviève-des-Bois M. J. C. (015-26-56), 20 h. 30 : Jazz Phase Quartet.
Villedieu, Commanderie des Templiers, 21 h. : Ensemble Clément Janequin.
Vincennes, Théâtre Daniel - Sorano (374-73-74), 21 h. : Henri IV.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

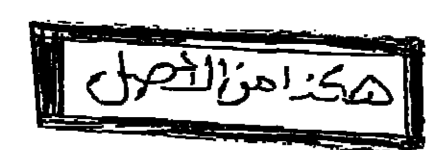
La Cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h., Cinéma italien : Toto Terzo Uomo, de M. Mattoli ; *18 h., Dix films inédits* du Premier Festival du cinéma italien : la Macchina Cinema, de M. Bellochio (première et deuxième partie) ; 20 h. : la Légende de Jesse James, de P. Kaufman ; 22 h., Images de la folie ; Catch 22, de M. Nichols.
Beaubourg (278-35-57), 15 h. et 19 h., Premier Festival du cinéma italien (15 h. : Sole, d'A. Blasetti ; 21 h. : la Promessa, d'A. Negrin) ; 17 h., Hommage à A Lamothe : Ntesi Nana Shepen, on disait que c'était notre terre (en deux parties) ; 19 h., Cinéma soviétique : Pepo, d'A. Bek-Nazarov.

Les exclusivités

ALEXANDRIE POURQUOI ? (Egyp., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Studio Logos, 5e (334-26-42).
ALIEN (A., v.o.) (**) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
AMITYVILLE, LA MAISON DU DIABLE (A., v.o.) (*) U.G.C.-Marbeuf 8e (225-18-45) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Mistral, 14e (539-52-43).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Balzac, 8e (561-10-60).





SPECTACLES

L'AVARE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Cambronne, 15e (734-42-96), jusqu'au 31 ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96), jusqu'au 31.

BLACK JACK (Ang., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; v.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Parnassiens, 14e (329 83-11) ; Athéna, 12e (343-07-48), jusqu'au 31 ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

BUFFET FROID (Fr.) : Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

CERTAINES NOUVELLES (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Broadway, 16e (527-41-16).

C'EST PAS MOI, C'EST LUI (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), jusqu'au 31 ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

C'ETAIT DEMAIN (Ang., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46), jusqu'au 31 ; à partir du 1er : Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; v. f. : Impérial, 2e (742-72-52).

CHAPLA (Ant.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98) ; Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).

LE COMBAT DES SEPT TIGRES (Chin., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

DON GIOVANNI (Fr.-It., v.-It.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; France-Elysées, 8e (723-71-11).

ECLIPSE SUR UN ANCIEN CHEMIN VERS COMPOSTELLE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91), jours pairs.

ELLE (A., v.o.) (*) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — (V.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Tourelles, 20e (636-51-98).

L'EMPREINTE DES GEANTS (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45)

L'ETALON NOIR (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — (V.f.) : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

LES EUROPEENS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — (V.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LA FEMME FLIC (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82), jusqu'au 31.

FILMING OTHELLO (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

FOG (A., v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90). — (V.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) : Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (326-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33)

GEEL (Fr.-Belg.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91), jours impairs.

LA GUERRE DES POLICES (Fr.) (*) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

GIMME SHELTER, THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

I COMME ICARE (Fr.) : Balzac, 8e (561-10-60).

IMAGES D'UN DOUX ETHNOCIDE (Can.) : La Clef, 5e (337-90-90).

JOSEPH ET MARIE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18). H. Sp.

JUBILEE (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées Point Show, 8e (225-67-29).

JUSTICE POUR TOUS (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) jusqu'au 31 ; V.f. : Caméo, 9e (246-66-44).

KWAIDAN (Jap., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40), Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; v.f. : Le Berlitz, 2e (742-60-33), Richelieu, 2e (233-56-70), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01), Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LA MALADIE DE HAMBOURG (All., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23), Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44).

MA CHERIE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

1941 (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Le Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

1789 (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47). H. sp.

MOLIERE (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11). H. sp.

MONDO CARTOON (D.A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

MON ILE, FARO (Suède, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LA MORT EN DIRECT (Fr.) : Le Berlitz, 2e (742-60-33).

LE NOIR PRINTEMPS DES JOURS (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

L'ŒIL DU MAITRE (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40).

ON A VOLE LA CUISSE DE JUPITER (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43).

LE PAYS DU SILENCE ET DE L'OBSCURITE (All., v.o.) : Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23).

LES PETITES FUGUES (F.). Studio Cujas, 5e (354-89-22) H. sp. ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

PIPICACADODO (It., v.o.). Studio de la Harpe, 5e (354-34-83 ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

LE POINT ZERO (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

PREMIER VOYAGE (Fr.) : Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

RHAPSODIE HONGROISE (Hong., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74), Racine, 6e (633-43-71)

RAS LE CŒUR (Fr.) (*) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Marignan, 8e (359-92-82), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

REGARDE, ELLE A LES YEUX GRANDS OUVERTS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

RETOUR EN FORCE (Fr.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27), Colisée, 8e (359-29-46), Ternes, 17e (380-10-41)

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Colisée, 8e (359-29-46), Lumière, 9e (246-49-07).

LE ROLE EFFACE DE MARIE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

SARTRE PAR LUI-MEME (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. Sp.

SCUM (Ang., v.o.) : Quartier latin, 5e (326-84-65), Marignan, 8e (359-92-82). — V. f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Fauvette, 13e (331-56-86), jusqu'au 31, Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LES SEIGNEURS (A., v.o.) : Mercury, 8e (562-75-90). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

LE SEIGNEUR DES ANNEAUX (A., v.o.) : J.-Cocteau, 5e (354-47-62). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).

SIBERIADE (Sov., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

SIMONE BARBES OU LA VERTU (Fr.) : Forum cinéma, 1er (297-53-74), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81)

SIMONE DE BEAUVOIR (Fr.). Studio Cujas, 5e (354-89-22) H. Sp.

STAR TREK (A.), v.o : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). V.f : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; U.G.C Gobelins, 13e (326-23-44) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LE TAMBOUR (All.), v.o. : Boul'-Mich, 5e (354-48-29)

TESS (Fr.-Brit.), v angl : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98). V.f. : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).

THE PATRIOT GAME (A.), v.o. : Action Christine, 6e (325-85-78).

LES TURLUPINS (Fr.), Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10)

VIOLENCES SUR LA VILLE (A.), v.o. : Quintette, 5e (354-35-40). V.f. : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) jusqu'au 31.

LE VOYAGE EN DOUCE (Fr.), Capri, 2e (508-11-69).

WOYZECK (All.), v.o. : Quintette, 5e (354-35-40) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27), jusqu'au 31 ; la Pagode, 7e (705-12-15)

Les films nouveaux

OLD BOYFRIENDS, film américain de Joan Tewkesbury. V.O. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

NOCES DE SANG, film marocain de Souhel Ben Barka. Lucernaire, 6e (544-57-34).

CINQ SOIREES, film soviétique de Nikita Mikhalkov. V.O. Cosmos, 6e (548-62-25) ; Olympic, 14e (542-67-42).

FRANCE, MERE DES ARTS, DES ARMES ET DES LOIS, film français de J.-P. Aubert. Action République, 11e (805-51-33).

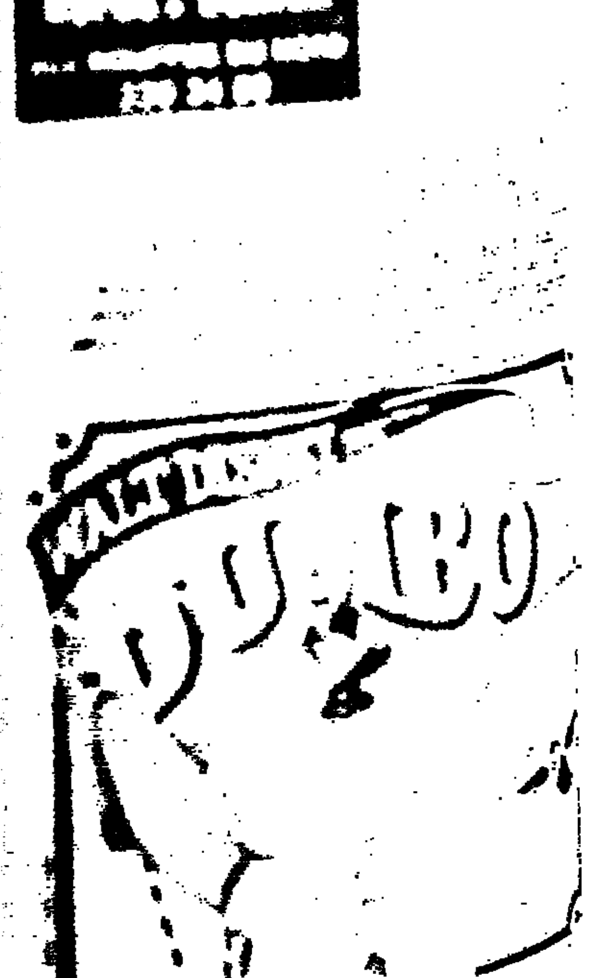
LES GRANDS FESTIVALS, film anglais de Peter Clifton. V.O. : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

SACRES GENDARMES, film français de Bernard Launois. U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) : Paramount-Gobelins, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LE GUIGNOLO, film français de G. Lautner. Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; St-Germain Studio, 5e (354-42-72) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Nations, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo 16e (727-49-75) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

A partir du 1er avril

LES MUPPETS, film anglais de James Frawley. V.O./V.F. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Colisée, 8e (359-29-46). — V.F. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (523-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).



RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 28 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
La voleuse.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Ne subissez pas le tapage de vos voisins.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 30 Au théâtre ce soir : « la Gueule du loup ».
De M.-G. Sauvajon et S. Wend, réalisation P. Sabbagh, avec C. Coster A. Sterling, M. Ceolin.
Les amours d'une duchesse et d'un responsable syndical.
22 h 25 Pleins feux.
Magazine culturel de J. Arthur.
23 h 15 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.

20 h Journal.
20 h 35 Série : Médecins de nuit.
Henri Gillot, retraité.
21 h 35 Apostrophes : L'art de la biographie.
Emission littéraire de B. Pivot.
François Mauriac, de Jean Lacouture ; Dagobert, *de M. Bouvier-Ajam.* Joseph Caillaux, *de J. Denis-Bredin.*

22 h 55 Journal.
23 h 2 Ciné-club (cycle Raimu) : « l'Homme au chapeau rond ».
Film français de P. Billon (1946), avec Raimu, A. Clariond, G. Casadesus, A. Mery, L. Valnor, L. Seigner, J. Marken (N., rediffusion).
Un veuf, ancien magistrat, poursuit d'une haine sournoise un homme qui a été autrefois l'amant de sa femme. Il le croit le vrai père de sa petite fille, qu'il laisse s'étioler loin de lui.
Le dernier grand rôle de Raimu (remarquable) dans une adaptation d'un roman de Dostoïevski. Un drame psychologique solide.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Douze pour l'aventure; Le raid moto Caracas-Rio ; Des livres pour nous : « le Fauteuil hanté » ; Bricolopédie : le camion.
18 h 55 Tribune libre.
La Fédération Lagarde des parents d'élèves.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
L'ours Paddington.
20 h *Les jeux.*
20 h 30 V3 - Le nouveau vendredi : Les trafiquants d'épaves.
Emission de J.-M. Cavada et M. Thoulouzé, réalisation C. Drubot.
Le 17 janvier, un pétrolier, le « Salem », après avoir lancé un S.O.S. au large de Dakar, coule. Les armateurs demandent le remboursement de la cargaison, mais le navire était chargé d'eau de mer, et les assureurs accusent l'équipage de l'avoir coulé. Depuis le début de l'année 1979, environ trois navires par mois disparaissent dans des conditions mystérieuses. L'équipe de « V 3 » a enquêté sur ces nouveaux trafiquants d'épaves.
21 h 30 Maurice Henry... ou la vie rêvée.
Une émission de J.-D. Verhaeghe, réalisation P. Villechaize ; avec la participation de C. Piéplu.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.
Fernande à New-York.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : « l'Horizon », d'A. Dhotel, lu par F. Maistre.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : Le bon usage des neutrons.
20 h., « Pa-kin ou les oppressions de la vertu ».
21 h. 30, Black and blue : Bud Freeman, un précurseur
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (jusqu'à 18 h. 30) ; 19 h. 30, France et musique ; 20 h., Concours international de guitare.
20 h. 20, Concert (émis de Sarrebrück) : « Métamorphoses symphoniques », d'après des thèmes de Weber (Hindemith), « Concerto pour piano et orchestre n° 1 » (Bartok), « Symphonie n° 3 en mi bémol majeur dite héroïque » (Beethoven), par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebruck, dir. Marek Janowski, avec Jean-Bernard Pommier, piano.
22 h. 15, Ouvert la nuit : Portrait par petites touches : Beethoven. « Sonate en sol majeur n° 1 », opus 31 ; 23 h. 5, Vieilles cires : Cycle Pierre Monteux, « Concerto pour deux violons » (J.-S. Bach), avec Y. Menuhin et G Enesco, violons ; « la Mer » (Debussy), version complète, avec les sopranos du Berkshire Festival Chorus ; 0 h. 5, Les musiques du spectacle : Les grands émigrants.

Samedi 29 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h Emissions régionales.
12 h 30 La vie en vert.
12 h 45 Jeune pratique.
13 h Journal.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
13 h 50 Au plaisir du samedi.
13 h. 55, La croisière s'amuse (n° 13) ; *14 h. 42, Un nom en or ; 14 h. 46, Plume* d'Elan ; 14 h. 53, Découvertes TF 1 ; 15 h. 9, Maya l'abeille ; 15 h. 32, Télé-troc ; 15 h. 44, Ardéchois cœur fidèle (n° 2) ; 16 h. 45, Temps X ; 17 h. 48, Avec des idées que savez-vous faire ?
18 h 10 Trente millions d'amis.
18 h 40 Magazine auto-moto.
19 h 10 Allocution de M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République (à l'occasion de la Semaine internationale de l'enfance).
19 h 30 Six minutes pour vous défendre.
Les prix dans l'électro-ménager.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 30 Variétés : En hommage à Bruno Coquatrix.
« Les vingt-cinq ans de l'Olympia », avec G. Bécaud, J. Baker, C. Trenet, S. Distel, J. Gréco, J. Brel, S. Davis, L. Minelli, C. Aznavour, A. Souchon, E. Mitchell, C. Nougaro, E. Fitzgerald...
21 h 35 Série : Anna Karénine (n° 8).
Réalisation B. Coleman.
22 h 30 Télé-foot 1.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
12 h 30 Samedi et demi.
13 h 35 Monsieur Cinéma.
14 h 25 Les jeux du stade.
17 h 20 *Les moins d'vingt et les autres.*
18 h 10 Chorus.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Les dossiers éclatés : La lame et le manche.
Série de P. Desgraupes. Réalisation A. Boudet, avec A. Deleuze, R. Bertin, M. Cuvelier, V. Vilers...
Inspiré d'événements authentiques sur lesquels pèsent des incertitudes non éclaircies, le récit raconte une énigme qui s'est passée au début du vingtième siècle en Belgique.
22 h 15 Divertissement : Suivez Lecoq.
Autour de l'imitateur : Nicoletta, Renard, Bill Deraime...
23 h 10 Documentaire : Les carnets de l'aventure.
L'Alpe souterraine.
Le monde des gouffres, des cascades et des cavernes.
23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Il était une fois l'homme : la terre... et demain ; Mountain man : J. Smith.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
L'ours Paddington.
20 h *Les jeux.*
20 h 30 Feuilleton : Les Quatre Filles du docteur March.
D'après L. M. Allott, scénario S. Clauser, réalisation D. Lowell Riche ; avec S. Dey, M. Baxter Birney, A. Dusenberry, E. Plumb, D. Mc Guire, G. Garson, W. Schallert, etc.
Premier épisode d'un feuilleton adapté du célèbre roman de Louisa May Allott par la télévision américaine. Jo, l'une des quatre filles du révérend John March, chapelain dans l'armée de l'Union, rêve de devenir écrivain, mais Amy, sa sœur, lui vole le livre qu'elle est en train d'écrire et le brûle...
22 h 5 Journal.
22 h 25 Champ contre-champ.

FRANCE-CULTURE

17 h. 30, Histoire d'une passion : Marthe Robert et les livres (le monde des fées).
18 h. 30, Entretiens de carême avec les pasteurs P. de Robert et D. Atger : « Le temps de l'épreuve » (l'épreuve du Père).
19 h. 30, Alexandre Tansman : Œuvre et témoignage (la maturité).
20 h., Carte blanche : « les Microbes d'Hermance », d'A. Perry-Bouquet, avec C. Nicot, D. Mac-Avoy, L. Lemercier, etc.
21 h. 7, « la P'tite Oreille », d'E. Favre.
21 h. 34, Musique enregistrée.
21 h. 55, Ad lib. avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

16 h., Concert du Théâtre d'Orsay : « Pièces de fantaisie », opus 88, et « Trio n° 2 en fa majeur », opus 80, de Schumann, par le Trio Fontanarosa.
17 h. 15, Ouverture : Le concert du matin des musiciens (de Schumann à Wagner)
18 h. 35, Concert (donné au Muchner Nationaltheater), soirée lyrique : Richard Wagner, « les Maîtres Chanteurs de Nuremberg », par les chœurs et l'orchestre de la Bayrischen Staatsoper, dir. W. Sawallisch, avec D. Fischer-Dieskau, K. Moll, H.-G. Noecker, R Kollo, P. Schreier, J. Varady et C. Wulkopf.
23 h. 5, Ouvert la nuit : *Comment l'entendez-vous ?* Alban Berg, par Pierre Boulez ; 1 h. 15, Le dernier concert : Festival de Saintes. œuvres d'Etienne Moulinié et M.-A. Charpentier, dir. W. Christie.

Dimanche 30 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h *Messe.*
Liturgie des Rameaux en direct de l'abbaye Saint-Gwenolé de Landevennec (Finistère). Prédicateur : Père Jean de la Croix.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h *Journal.*
13 h 20 C'est pas sérieux.
14 h 15 Les rendez-vous du dimanche.
De Michel Drucker.
15 h 30 Sports première.
Tennis, hippisme.
17 h 30 Série : Commissaire Moulin.
Ricochets.
19 h 25 Les animaux du monde.
Le lièvre : face et profil.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « Alexandre le Bienheureux ».
Film français de Y. Robert (1967), avec P. Noiret, F. Brion, M. Jobert, P. Le Person, J. Carmet, T. Shelton, P. Richard (rediffusion).
Un paysan refuse le travail pour consacrer son temps à la sieste, la pêche à la ligne et la contemplation de la nature. Il bouleverse malgré lui la vie de son village.
Eloge de la paresse et de la liberté, dans un film ironique et poétique rappelant certains contes de Marcel Aymé. Avec d'excellents acteurs.
22 h 10 Concert.
Prélude à l'après-midi d'un faune, de C. Debussy ; *Concerto n° 2,* de Saint-Saëns ; *Symphonie n° 4,* de Brahms, par l'Orchestre de Lorraine-Metz, sous la direction de Tabachnick.
23 h 30 Journal.
23 h 35 Grand prix automobile de Long Beach.

DEUXIÈME CHAINE : A2

12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Colorado.
(N° 4)
14 h 55 Jeu : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.
15 h 40 Majax : Passe-passe.
15 h 55 Hippisme : Prix du président de la République à Auteuil.
16 h 15 Des animaux et des hommes : les chèvres, les étourneaux.
17 h 10 Série : Un juge, un flic.
18 h 15 *Dessine-moi un mouton.*
19 h Stade 2
20 h Journal.
20 h 35 Dramatique : « les Parfaits Gentlemen ».
De N. Ephron. Réalisation J. Cooper, avec L. Bacall, R. Gordon, S. Dennis.
Quatre femmes se déguisent en hommes pour fracturer un coffre-fort dont le contenu servira à sauver leurs maris prisonniers.
22 h 10 Magazine de l'image : voir.
23 h Petit théâtre : « Indice quand tu nous tiens ».
De P. Bruneau, avec M. Moretti, M. Duchaussoy.
Gisèle, la bonne, est trouvée morte avec un couteau planté dans le dos.
23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés.
Images de Tunisie.
10 h 30 Mosaïque.
Emission préparée par T. Fares et J.-L. Orabona. Reportage : La vie d'un travailleur marocain à Saint-Malo ; variétés : J. Rojo (Espagne), le groupe Lemchaheb (Maroc), le magicien Rassagi (Tunisie), le groupe turc de Chalette-sur-Loing, les Ronda Minhota (Portugal).
16 h *Jeu : Tous contre trois.*
Saint-Jean-de-Luz.
17 h Prélude à l'après-midi.
Mozart : *Sonate en ut majeur ; Six Variations en sol mineur sur un chant français.* Violon : G. Poulet ; piano : C.-E. Nandrup.
17 h 35 Théâtre de toujours : « la Nuit des rois ».
De Shakespeare, réalisation J. Gorrie ; avec F. Kendal, C. Arrindel, S. Cusack, A. Mac Cowen, R. Hardy, R. Stevens, T. Peacock et M. Thomas.
Ou la comédie des ambiguïtés : deux intrigues emmêlées, c'est le premier théâtre de l'absurde. Les personnages féminins, qui, à l'époque, étaient joués par des acteurs prenant des habits d'homme, sont le théâtre du travestis.
19h 45 Spécial DOM-TOM.
La chapelle de l'Ile-Royale en Guyane ; l'observatoire de vulcanologie à la Réunion.
20 h Rire et sourire au Comic'Palace.
20 h 30 Les grandes villes du monde : Mexico.
Scénario de J. Tovar et R. Castanedo ; commentaire E. de Roux, réalisation R. Castanedo.
Lire notre sélection.
21 h 25 Journal.
21 h 40 L'invité de FR 3 : La valse.
Avec le pianiste Yuri Boukoff. Slave d'origine, allemand par éducation, français d'adoption. Boukoff représente la synthèse des grandes écoles européennes de piano.
22 h 35 Cinéma muet (cycle I. Thalberg) : « Freaks ».
Film américain de T. Browning (1932), avec W. Ford, L. Hyams, O. Baclanova, R. Ates, H. Victor, D. Earles, H. Earles, R. Dione, D. et V. Hilton, P. Robinson (v.o. sous-titrée. Noir. Rediffusion).
Dans un cirque qui exhibe des monstres, la trapéziste, maîtresse du colosse de la troupe, séduit et épouse un lilliputien qui vient de faire un héritage. Elle veut l'empoisonner. Les monstres se vengent.
Un grand film maudit. Tod Browning a utilisé des êtres en marge, de véritables créatures humaines rendues anormales par la nature dont il a pris le parti contre les monstruosités morales des êtres normaux.

FRANCE-CULTURE

16 h. 45, Conférences de carême par le R. P. Sintias, à Notre-Dame de Paris : « Tous ces mortels qui veulent vivre » (Pardonne-nous comme nous pardonnons).
17 h. 30, Rencontre avec... M. Aziza.
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : Paul Celan (traduire Celan, cinquième partie).
20 h. 40, Atelier de création radiophonique : Suppléments aux voyages de J. Cartier.
23 h., Musique de chambre.

FRANCE-MUSIQUE

19 h., Jazz vivant : Dizzie Gillespie et le quintette du trompettiste Woody Shaw.
20 h. 5, Le concert du dimanche soir (présentation).
20 h. 30, Concert : « Roméo et Juliette, suite n° 2 » (Prokofiev) : « Concerto pour piano et orchestre n° 2 en fa mineur » (Chopin), « Daphnis et Chloé, suite n°s 1 et 2 » (Ravel), par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir Stanislaw Skrowaczewski, avec Rafael Orozco, pianiste : 22 h. 30, Une semaine de musique vivante : Anthologie des concerts de France-Musique.

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 29 MARS

— *M. Michel Rocard,* membre du bureau exécutif du parti socialiste, député des Yvelines, est le rédacteur en chef du « Journal inattendu » sur R.T.L., à 13 heures.

DIMANCHE 30 MARS

— *M. Pierre Mauroy,* député-maire socialiste de Lille, est l'invité du « Club de la presse » sur Europe 1, à 19 heures.

— *M. André Bergeron,* secrétaire général de Force ouvrière, est l'invité de l'émission « Interview - événement » sur R. T. L., à 13 h. 15.

PRESSE

La rédaction du « Matin de Paris » s'explique sur les « raisons » de la grève du 27 mars

Dans une lettre aux *lecteurs,* publiée en page deux, du *Matin de Paris,* daté du vendredi 28 mars, deux membres de l'assemblée générale des journalistes et deux rédacteurs en chef adjoints de ce quotidien s'expliquent sur « *les raisons* » de la grève de vingt-quatre heures observée par la rédaction, le 27 mars, pour protester contre l'annonce de l'embauche *comme* chroniqueur par M. Claude Perdriel, directeur de la rédaction, de M. André Frossard, actuel chroniqueur du *Figaro* et du *Point* (*le Monde* du 28 mars).

Cette grève a pris fin, rappelons-le, après l'ouverture de négociations entre la direction et les journalistes, sans que pour autant, selon les termes de la lettre signée de la rédaction, « *le problème créé par l'embauche d'André Frossard* (ait été) *définitivement réglé* », bien que le principe semble en avoir été accepté.

« *La réaction de la rédaction,* explique le texte, *avait été vive. Certains ont estimé que la collaboration d'André Frossard et le fait que sa signature ait été aussi longtemps associée à la « une »* du Figaro *étaient de nature à altérer gravement l'image du journal et à jeter un doute sur ses options fondamentales ; d'autres étaient prêts à faire crédit à Frossard d'une évolution politique sincère qui motive sa décision de préférer aujourd'hui* le Matin *au* Figaro, *mais contestaient le mécanisme de décision et l'absence de concertation ayant présidé à son embauche ; d'autres, enfin, contestaient tout à la fois et la personnalité politique de Frossard et la procédure d'engagement.* »

La rédaction reprend également dans sa lettre les raisons invoquées devant l'assemblée générale de la rédaction du 27 mars par M. Claude Perdriel pour expliquer sa décision d'embaucher M. André Frossard : ce dernier « *ne se sentait plus à l'aise* au Figaro, *selon lui, trop inféodé à ce qu'il est convenu d'appeler la nouvelle droite et estimait que ses opinions correspondaient désormais davantage à celles du* Matin *qu'à celles du* Figaro. Le Matin, aurait ajouté M. Perdriel, selon les termes de la rédaction, *ne s'aligne pas sur André Frossard, c'est Frossard qui rejoint* le Matin ».

L'avis aux lecteurs du *Matin* conclut : « *Nous demandons à tous ceux qui nous soutiennent et qui nous lisent de ne pas ressentir ce débat comme un signe de faiblesse ou de désarroi, mais comme un signe de santé et de dynamisme de la part d'une équipe de journalistes qui se fait une haute idée de son métier et de ses lecteurs. Et donc de son journal.* »

M. André Frossard, appelé à prendre sa retraite du *Figaro* à la fin de ce mois, commencera d'autre part, le lundi 31 mars, une chronique quotidienne à 8 h. 10 sur les antennes de R.T.L., du lundi au vendredi inclus, portant sur l'actualité politique, sociale et religieuse.

● *Etudiants de Vincennes à « France-Soir ».* — Plusieurs dizaines d'étudiants et d'enseignants de l'université de Paris-VIII (Vincennes) ont occupé jeudi 27 mars les locaux du journal *France-Soir* pour protester contre un article paru la veille à la « une » du quotidien (« *Drogue : les marchands sont de retour à Vincennes* »). Après quatre heures de discussions avec la rédaction, le journal a fait appel à la police pour obtenir le départ des manifestants, qui a eu lieu sans incident.

● *M. Alain Poher,* président du Sénat, a remis mercredi 26 mars, à M. Marc Demotte, président de la Fédération nationale de la presse hebdomadaire et périodique, vice-président de la Fédération nationale de la presse française, les insignes d'officier de la Légion d'honneur.

A l'occasion de cette cérémonie qui réunissait plusieurs ministres, un grand nombre de personnalités de la presse écrite et M. René Pleven, ancien président du conseil, avec lequel M. Demotte collabora naguère, le président du Sénat, dans une brève allocution, a notamment souligné l'attachement de son assemblée au « *pluralisme de la presse* » et sa « *vigilance* » devant ce qui menacerait la liberté d'information des citoyens.

● *M. Jean-Louis Rosenberg* vient d'être chargé du secrétariat général de la rédaction et de la coordination des services de rédaction de la Société générale de presse.

● *Le Syndicat national des journalistes C.G.T.,* dans un communiqué daté du 27 mars, a estimé que les principes professionnels sont « *quotidiennement bafoués* » et a appelé l'ensemble des journalistes à débattre de cette question « *qui engage non seulement l'avenir de la profession, sa crédibilité, mais aussi son image auprès du public* ».

● *Les représentants des quatre syndicats Force ouvrière du livre et de la presse* indiquent, dans un communiqué daté du 27 mars, que, après examen « *des problèmes posés par l'introduction des techniques nouvelles dans leur profession respective, ils entendent être associés aux négociations paritaires à tous les niveaux, sans exclusive* ».

RELIGION

Archevêque des Ukrainiens à Philadelphie

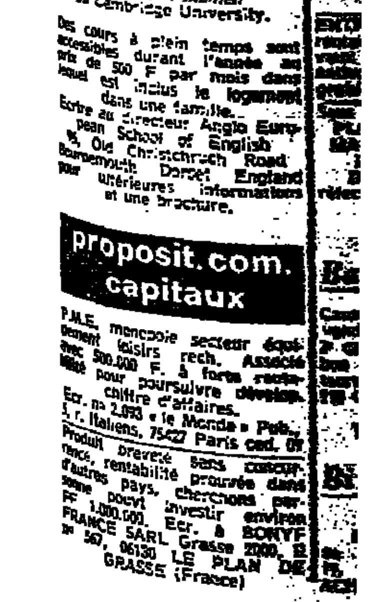
Mgr LUBACHIVSKY SUCCÉDERA AU CARDINAL SLIPYJ

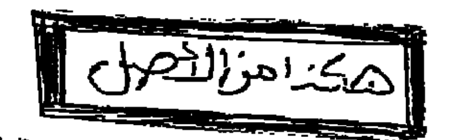
Au terme du synode de l'Eglise ukrainienne uniate de la diaspora, convoqué à Rome à partir du lundi 24 mars, Jean-Paul II a annoncé personnellement, jeudi 27 mars, le nom du coadjuteur avec droit de succession du cardinal Joseph Slipyj, archevêque en exil de Lvov. Il s'agit de Mgr Lubachivsky, jusqu'à présent archevêque des Ukrainiens à Philadelphie (Etats-Unis).

Le pape a précisé que c'était le nom de ce prélat qui venait en tête des autres, proposés par les quatorze participants du synode.

S'adressant en ukrainien aux membres du synode, Jean-Paul II a rendu hommage aux qualités de Mgr Lubachivsky : piété, zèle pastoral, culture, humilité. Il a exhorté les évêques à ne pas oublier l'unité et la communion qui avaient marqué ce synode.

[Né le 24 janvier 1914 à Dolyna, dans le diocèse de Lvov, Mgr Lubachivsky fut ordonné en 1938 et nommé à Philadelphie en septembre dernier. Pour apaiser les évêques ukrainiens, qui se plaignaient de ne pas avoir été consultés lors de cette nomination, le pape avait tenu à le consacrer lui-même au Vatican, dans la chapelle Sixtine.]





ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

offres d'emploi — offres d'emploi

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine.

- CHEF DE PRODUIT CONFIRME — réf. VM 423 BZ
- FUTUR DIRECTEUR DE PRODUCTION — réf. VM 6376 A
- DIRECTEUR MAINTENANCE ET INGENIERIE — réf. VM 6114 R
- CHEF DE BUREAU D'ETUDES — réf. VM 4209 M
- JEUNES DIPLOMES E.S.C. — réf. VM 2219 AV
- DIRECTEUR DE FILIALE LONDRES — réf. VM 423 BY

Pour recevoir informations complémentaires, écrire en précisant la référence choisie à :

groupe egor 8 rue de Berri 75008 Paris.

média-system

SALES ENGINEERING OPPORTUNITY

for Frenchman

AEROSPACE PRODUCTS

A small International Company with Offices in England, France, Germany, Holland and Italy, marketing U.S. produced high-precision bearings, rotary switches, servo components, bellows and other products, seeks a dynamic frenchman with sales engineering experience to work alone in France. He must speak and write English and should have some engineering qualification. We anticipate recruiting a man with a proven sales record who can work with minimum supervision and penetrate at an engineering level. Maximum help will be provided, but he will be fully responsible for sales in France. Excellent salary, commission and other benefits. Please write, enclosing photo, details of experience and current remuneration to :

IPP B.V., Po Box 3, Beaconsfield, Bucks, England.

REPETITEUR (trice) 10e 2 heures après-midi. 500-97-20, de 9 h. à 16 h.

URGENT
VILLE D'ATHIS-MONS 91200 recrute : 1 rédacteur administratif par voie de mutation pour le service information. Recrutement et rémunération conformément au statut du Personnel Communal. Adresser candid. avec C.V. à : Mme le MAIRE 91205 ATHIS-MONS CEDEX.

IMPORTANT GROUPE DE PUBLICITE QUARTIER CHAMPS-ELYSEES recrute
UNE SECRÉTAIRE COMMERCIALE
Excellente Sténodactylo Sérieuses références.
Téléphoner pour rendez-vous : 233-44-21 (poste 314).

CENTRE **SOCIO-CULTUREL**
Commune de 6.000 habitants Val-d'Yerres (91), recherche
ANIMATEUR (TRICE)
POUR ANIMATION GLOBALE
Ecr. n° T 19020 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

demandes d'emploi

Ingénieur 42 ans, gde expér. responsable système C.A.O., ch. poste similaire. Ecr. M. Degrange, 22, rue Beethoven, 91700 Ste-Geneviève-des-Bois Téléph. : 015-34-06

Amérique latine !
Votre société recherche-t-elle un responsable commercial dynamique pour y développer vos intérêts ?
CADRE COMMERCIAL FRANÇAIS
parfaitement quadrilingue (français, allemand, espagnol, anglais), disposé à de fréqu. déplacements, connaiss. bien ce continent en plein développement, recherche emploi correspondant à ses compétences.
Contacter M. Pierre Rotzinger, Appart. Post. 798 Centro Colon SAN-JOSE Costa-Rica Tél. : 21 34 59 - 32 02 38 Télex 2670 MINSA C-R

J.H. 29 ans, maîtrise droit social DES ergonomie 6 mois expér. service du personnel 6 mois expér. documentaliste, étudie ttes propositions. Ecr. : Luc BENNOUN, 21 bis, rue des Ecoles - 75005 Paris - 354-24-94

INGENIEUR CHIMISTE rech. développement fabrication, contrôle. Libre immédiat. Etudie toutes propositions d'emploi. JULIAN, 23, rue d'Antibes, 06400 CANNES.

DIRECTEUR COMMERCIAL — 37 ans, Droit, SC. Po, CEE. — Expér. variée en milieu industriel, commercial, bancaire, prestations de services, import-export, organisation administrative générale, juridique et assurances. Anglais, espagnol, connaiss. allemand, italien, conn. marché espagnol et Amérique latine. Capable gestion filiale France et étranger. Relations aisées à tous nivx et dans tous les milieux. Etud. toutes propositions. Ecr. n° 6208, « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris C. 09

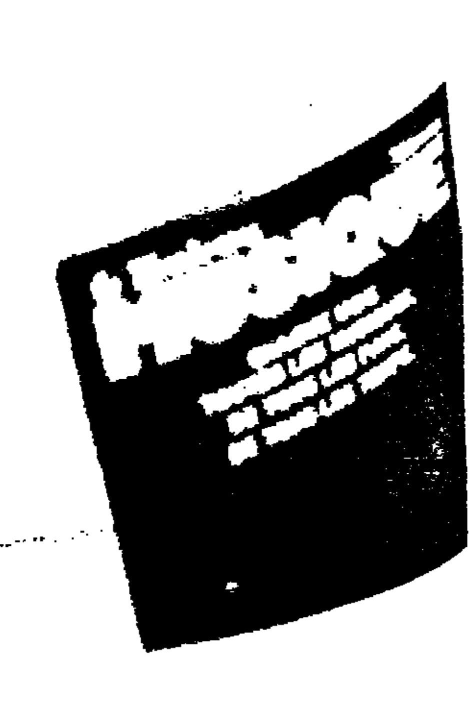
enseignem.

L'Anglo European School of English
qui célèbrera son dixième anniversaire en 1980 est heureux d'annoncer des vacances pour les étudiants désirant apprendre ou perfectionner leurs connaissances en anglais ou passer l'examen du Cambridge University.
Des cours à plein temps sont accessibles durant l'année au prix de 500 F par mois dans lequel est inclus le logement dans une famille.
Ecrire au directeur Anglo European School of English 96, Old Christchurch Road Bournemouth Dorset England pour ultérieures informations et une brochure.

proposit. com. capitaux

P.M.E. monopole secteur équipement loisirs rech. Associé avec 500.000 F. à forte rentabilité pour poursuivre dévelop. chiffre d'affaires. Ecr. n° 2.098 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Produit breveté sans concurrence, rentabilité prouvée dans d'autres pays, cherchons personne pouvt investir environ FF 1.000.000. Ecr. à BONYF FRANCE SARL Grasse 2000, R n° 567, 06130 LE PLAN DE GRASSE (France)



automobiles

vente

5 à 7 C.V.

Vends CHRYSLER 1307 S Octobre 1978 - Modèle 1979 Impeccable. 23.500 km. Prix : 27.400 F Tél. apr. 18 h. au 471-57-84

P. à P. vends, cause départ, FORD TAUNUS 76, bon état. Px Argus. - 576-82-39 (le soir).

8 à 11 C.V.

A vendre 504, 11 CV. Inject. automat. Toit ouvrant. Bon état. Année 1973. 8.000 F. Tél. : 741-13-79 bur. 045-20-48

+ de 16 C.V.

Oldsmobile Calais Coupé 4,3 l, Diesel, entièrement équipé, à partir de Hambourg. - Auto-Uwe, Wellingsbutteler Weg 174, D-2000 HAMBOURG 65 Tél. : (19 49) 40/536.35.86

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

Très proche banl., cause départ, à vdre magnif. ensemble mod., très gde marque, comprenant lit 140 X 90 + secrét. + nombr. rangements, pend., 3 vitrines, état impeccable. Conviendrait chambre enfant + de 5 ans/ou studio. Val. achat 1979, 30.000 F. Céderait pour 12.000 F (ferme) Pour rendez-vous visite. Ecrire n° 6.182 « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Animaux

BASSET HOUND, 8 ans, affectueux, hab. aux enfts (fils de champ. conf.) ch. maît. av. jdin. Téléph. : 278-41-64 ou 272-12-09.

Artisans

EUROCHAUFFAGE Tél. : 357-31-68 Spécialiste du chauffage toutes énergies **DEVIS GRATUIT CRÉDIT TOTAL** entreprise agréée par l'Agence nationale d'économ. d'énergie. 104-106, rue Oberkampf, 75001 PARIS.

ENTREPRISE. Sérieuses références effectue rapidement travaux peinture, décorat. coordination tous corps d'état. Devis gratuit. T. 368-47-84 et 893-20-02.

Sous 24 h., commenc. tous travx PLOMBERIE-ELECTRICITE MAÇONNERIE-DEMOLITION DEBARRAS DIVERS et DEPANNAGES RAPIDES réfection de grds appartements. Tél. : 233-78-22

Bateaux

Cause double emploi particulier vend VEDETTE équipée, 3e catégorie GUY COUACH, 9,20 bon état FLY BRIDGE, 2 moteurs Z DRIVE essence OMC, 210 C.V. Prix à débattre. Visible Cannes M. GLAIZAL. Tél. : 16 (93) 38-80-91.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR - ARGENT.

Carrelages

DIRECT USINES GRAND CHOIX NOMBREUX LOTS BOCAREL 8, rue La Tour-d'Auvergne. Paris-9e. Mo Cadet. Téléph. : 526-65-48 ou 526-13-36.

Collections

URGENT VENDS COLLECTION IVOIRES et JADES sculptés dont qq. pièces importantes. Ecr. n° 2.073 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Cours

APPRENDRE L'AMERICAIN à **L'AMERICAN CENTER** 261, bd RASPAIL, PARIS-14e Tél. : 633-67-28 Cours de conversation dans la journée et le soir. Lycéens à partir de 15 ans. INSCRIPTIONS IMMEDIATES DEBUT : 21 AVRIL COURS PRIVES PREPARATION AU TOEFL COURS POUR ENFANTS Forfait : cours + séjour USA.

Enseignement

ALLEMAGNE prof. de dessin cherche collègue français pour échange en 81/82 (une année scolaire). Offres sous n° 20.536 à SOPIC, 24, rue de la Nuée-Bleue, 67000 STRASBOURG.

Instruments de musique

PIANOS NEUFS ET OCCASIONS. MARQUES SELECTIONNEES, long crédit sans apport personnel. Téléph. : 260-06-39.

Jouets

POUR PAQUES... des œufs mais aussi des animaux, des marionnettes, le tout en bois, pour vos enfants, au : MONDE EN MARCHE, 34, rue Dauphine. TEL. : 326-66-53. de 10 h. 30 à 19 heures. FERME LE LUNDI.

Diamants

Etablissement financier JEGU vend diamants, investissement 1 carat à partir de 80.000 F. 48, r. du Fg-St-Denis, 770-76-67.

Pêche

ARTICLES DE PECHE Mer-Rivière AQUARIOPHILIE **PÊCHE ET LOISIRS** 48, avenue du Général-Leclerc, 91610 Ballancourt-sur-Essonne. T. : 493-21-19 (côté de la gare).

Philatélie

Particul. achète COLLECTIONS ANC. et GROS ENSEMBLES. — Estimation gratuite et paiement comptant si achat. Ecr. n° T 18.245 M Rég.-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Philosophie

Le Centre Gurdjieff-Ouspensky est ouvert. TEL. : 436-61-69.

Moquettes

MOQUETTE MOINS CHÈRE dégriffée, laine et synthétique, stock 50.000 m2. TEL. : 757-19-19.

Modes

Ne payez pas la griffe. LES PLUS BELLES COLLECTIONS ACTUELLES DE COSTUMES 5, avenue de Villiers, Paris-17e. Métro : Villiers.

Psychologie

WEEK-END ANALYTIQUE écoute et réflexion pour couple en difficulté. Téléph. : 876-81-85 278-08-77 ou 336-37-58.

Soins de beauté

LE PATIO Ouverture Centre Esthétique Tél. : 227-26-37 Votre détente dans la fraîcheur d'un jardin (parking Lemercier angle rue Lemercier). 3 bis, rue Jacquemont, Paris-17e.

Restaurant

Auberge des Celtes RESTAURANT - RÉCEPTIONS
21, av. du Dr-Arnold-Netter fermeture le dim. et le lundi. TEL. : 343-58-23.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS Mer - Montagne - Campagne

SABLES-D'OLONNE locations été. Agence des Présidents, B.P. 153. TEL. : (51) 32-18-19.

Passez de merveill. vacances sur la côte varoise à St-Cyr-les-Lecques. Plage, soleil, animat. Brochure s/dem. Syndicat de l'Hôtellerie, 83270 Saint-Cyr-les-Lecques côte d'azur varoise.

CABOURG prox. plage dans parc, villa 8 p., août, 7.100 F, sept. 1.900 F. Tél. : 736-73-90.

Loue PORT-CAMARGUE P 2 gd cft, 6/8 pers., 120 m. plage. Loc. du 1 au 15-7 (16-90) 20-01-58.

GUADELOUPE bord de plage studio mai, juin : 2.000 F. Tél. : 16-49-46-02-92 après 18 h.

Agence Centrale 22520 BINIC. Locat. 2 à 7 pers. juin à oct. Mer ou Camp. T. (96) 74-03-93.

TIGNES-GRDE-MOTTE loue du 13 au 20 avril studio tt cft 4 p. 1.600 F ch. c. Tél. : 476-60-91.

CARROZ-D'ARACHES (74) 1.140 m alt. Stat. Sports d'hiver A louer toutes saisons (semaine, quinzaine, mois), Studio tt cft (4 personnes) - Tél. 304-42-41.

VAL-D'ISERE - LA DAILLE Part. loue 1 sem. à Pâques un stud. pr 4 p., gd cft, pr. pistes. Téléphone : 771-78-79 le soir.

LOUE A LA SEMAINE gîte rural, 5 personnes, confort. Libre Pâques, mais, juin sept. et octobre. Rémy LACROIX, Laverdès-Vigennes 19120 Beaulieu-sur-Dordogne. TEL. : (55) 91-10-98.

PROV. LUBERON - VENTOUX juil., août MAS PISC., TENNIS 8KF/mois. T. (90) 750048 p. 313.

CAMPING CAR Location hiver-été AVIATOUR 68, r. de Dunkerque 75009 Paris. Téléph. : 878-86-91.

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

MARAIS - Bel imm. ancien 60 m2 occupé personnes âgées. 272-33-25

MARAIS 130 m2 grenier à aménager, imm. caractère. GARBI - 567-22-88

5e arrdt.

Mo GOBELINS Bon immeuble Soleil, 6e étage, asc., chff. cent. DUPLEX, SEJOUR, CUISINE loggia, chbre, calme, bains, wc. PRIX INTERESSANT - Tél. 39, RUE PASCAL Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

6e arrdt.

6e PR. SEINE - BEAU 3/4 p., cuis., bns, chff. centr., asc., tapis en cours, 1er ét. s/r. et tr. b. cour. Hts plafonds. S/pl. DIM. et LUNDI 14 h., 16 h., 15, R. GUENEGAUD, 354-63-50

7e arrdt.

LATOUR-MAUBOURG Part. vend beau studio 35 m2 + terrasse 10 m2, Ouest s/jdin calme - Téléph. : 705-27-72.

38, R. VANEAU NEUF GD STAND. STUDIOS, 2 P., 3 P. GARAGE. S/place 11 à 19 h - 550-21-26.

9e arrdt.

17, RUE N.-D.-DE-LORETTE : 4 Pces, standg, 95 m2 670.000 F, chff. centr. indép. - 11 h. à 19 h.

6 P. RUE MANSART - 120 m2 Chambre serv. Imm. 1900. Standing. 880.000 F. - 566-72-53.

12e arrdt.

Mo ST-MANDE-TOURELLES Imm. pierre de taille - 4e étage **3 P.** entrée, cuis., w.-c., salle d'eau. PRIX INTERESSANT. Tél. 1, RUE DE LA REPUBLIQUE SAINT-MANDE Samedi, dim., lundi; 14 à 17 h.

13e arrdt.

CHEVALERET-TOLBIAC PLACEMENT — Studios libres à aménager ; — 2 Pièces occupés. LE VIEUX PARIS : 296-28-34.

15e arrdt.

LOURMEL Impeccable 2 Pièces, cuis., bains, wc, chff. central : 218.000 F. Vendredi de 13 à 16 h. 304, RUE LECOURBE.

PARIS-15e, bel appt 3 P., 88 m2, calme, 2e étg., séj. 23 m2, entr., 2 ch., park. souterr. 785.000 F. Agence. — 962-94-97, 962-58-95.

16e arrdt.

LA VILLA FOCH Côté soleil de l'av. Foch, reste un seul Duplex de 6 Pièces, environ 220 m2. Ent. rénové, décoré, meublé, panorama sur av. Foch même. Ch. de service. Vis. sur RV, tél. : 500-86-73, t.l.jrs sauf dimanche et lundi. Réalisation CARLTON

HENRI-MARTIN près Bel imm. pierre de taille, plein soleil LIV. + CHBRE, cuis. équipée, bains, moquette, agencé par Décorat. RARE 259.000 F Sur place samedi 14 h à 17 h : 123, rue de la Pompe - 224-93-61

CHARDON-LAGACHE Bon imm., tt cft, sur jardin **STUDIO** entrée, cuisine, bains, w.-c., tél. 22, rue JOUVENET Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

PORTE D'AUTEUIL BEL IMMEUBLE BOURGEOIS REZ-de-CHAUSS. ENSOLEILLE SUR JARDIN PRIVATIF **5 PIECES 143 M²** cuisine, bains A rénover + chambre de service **PRIX 1.310.000 F** Vendredi, samedi, de 14 à 18 h : **55,** BOUL. MURAT ou Tél. 723-96-05

La nature se fait rare...
INVESTISSEZ à PORT FITOU (Aude)
Pour vos vacances du STUDIO au 3 PIECES de 180.000 à 320.000 F T.T.C. Prix fermes et définitifs
- Architecture régionale traditionnelle • Dans une presqu'île protégée
- 40 hectares privatifs sur l'étang de LEUCATE • Plage privée
- 10 minutes de la mer dans un environnement exceptionnel
- Tous commerces. Piscine. Voile. Tennis. Pêche.

Pour la rentabilité
- Possibilité de location et de gestion durant votre absence avec un profit substantiel • Valorisation régulière de votre capital.

Documentation et renseignements : (16.1) 502.18.00

MURAT, près Seine, imm. stdg. P. de T., luxueux, dble séjour + chbre, conft, parfait état : 630.000 F. Téléphone : 359-10-63.

Part. préf. à Part., Mo Porte St-Cloud, appt 90 m2, liv. dble + 2 chbres + serv., tout conft, 830.000 F. Téléphone : 224-63-92.

AUTEUIL duplex 240 m2, vue soleil, verdure, calme, séjour 80 m2, hauteur plafond 7 m., 4 chambres, 4 bains. GARBI : 567-22-88.

PASSY, rez-de-chaussée, magnifique; clair, soleil, 70 m2. GARBI : 567-22-88.

18e arrdt.

Buttes-Montmartre, Part. vend 2-3 Pces, caractère, tout conft : 300.000 F. Téléphone : 606-87-41.

15, RUE POULET, bel immeuble P. de T., concierge, tapis escalier, 3 Pièces s/rue, cuis., wc, bns, chff. cal. Prix 300.000 F. Créd. 80 %. Voir propriétaire, samedi, lundi, de 14 heures à 18 h. 30.

78 - Yvelines

LOUVECIENNES Prox. gare. Résidence agréable. 4 Pces, 91 m2, vaste sél., gar. Prix : 620.000 F - Tél. 918-32-99.

FONTENAY-LE-FLEURY splendide 5 P., 98 m2, plein sud, sans vis-à-vis, compren. : entr., séj. dble avec balc., cuisine équipée, 3 chbr., S. de B., salle d'eau, wc, cave, parking A SAISIR : 445.000 FRANCS. I.N. - 045-29-09.

92 Hauts-de-Seine

LEVALLOIS COTE NEUILLY, dans résidence standing, très bel appt duplex, 120 m2, 6 pces, 350 m2 jardin privatif, parking double. **A.C.I.** 30, r. A.-France, Levallois. - 757-15-85 / 04-18

BOULOGNE Séjour, 3 chbres, loggia, 4e ét. sur jardin, immeuble récent. PRIX : 510.000 F. OPADIM - Tél. : 825-60-40.

300 m **BOIS DE BOULOGNE** **2 P.** cuis., salle bains, tt cft, 40 m2. Visite samedi 29, dimanche 30, 16 h à 18 h : 4, impasse Durvie, Boulogne IDEAL PLACEMENT

94 Val-de-Marne

PRÈS MÉTRO MAISONS-ALFORT LES JUILLIOTTES (SORTIE HOCHE-DE-LATTRE-DE-TASSIGNY) LIGNE BALARD-CRETEIL « LA CROIX DU SUD » 120, AVENUE DE-LATTRE-DE-TASSIGNY, A CRETEIL IMMEUBLE NEUF, TERMINE **3 PIECES** 66 M2 322.000 F **4 PIECES** 75 M2 366.000 F Parkings en sous-sol compris. Sur place samedi, dimanche et lundi, de 14 h à 18 h, ou 336-00-61 et 336-08-62

Région parisienne

60 - Oise

Chantilly-Gouvieux
le parc des aigles
LANCEMENT 3e TRANCHE
- 28 mn Paris-Nord
- en forêt de Chantilly
- 3 tennis piscine
- proche golf et chevaux

APPARTEMENTS et MAISONS LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS sur place (4) 457.32.62 au siège 387.52.11

Province

PERPIGNAN dans immeuble standing RESIDENCE PROMENADE vend F4, 81 m2, 3e étage, asc., tt cft, ensoleillé, cave, parking. Quartier calme à 5 min. centre ville. Renseignements : Canal, 32, av. de la Massane, 66000 PERPIGNAN ou tél. après 19 h. (68) 54-76-92.

SAINTE-MAXIME, 300 m. plage, ds petit imm. 1977 : STUDIO, état neuf, bonne expos., kitch., s. de bns, gde loggia poss ferm. pet. jard., tél., park., 170.000 F. Tél., avant 10 heures et après 19 heures au : (16-94) 43-72-72.

EN BRETAGNE PERROS-GUIREC Magnifiques studios et appartements de 2 à 4 pièces. Vue exceptionnelle sur la mer. Livrables de suite. Prix de 7.000 à 9.000 F le m2.

KERJOUANNO Studios et appts de 2 à 6 pièces avec grandes terrasses sur mer. Livrables fin 1980. Prix de 5.800 à 7.800 F le m2.

Maisons bretonnes 2 à 5 pièces. Livrables 2e trimestre 1981. Prix de 7.000 à 10.000 F le m2. S'adresser Société-GIBOIRE LE COLOMBIER 1, place Général-Giraud, RENNES - Tél. : (99) 30-90-62.

GRASSE, ds résidence gd stdg, piscine, tennis, Particul. vend immédiatement appart. 62 m2, occupé par lui jusqu'à fin 1981, moyennant loy., séj., 2 chbres, cuis. équipée, bains, gar., park., cave, terrasse 19 m2, très calme, vue panoramique imprenable, commerces proches, 450.000 F. TEL. : (93) 70-65-17.

Etranger

VENISE 777 Fond. San Biago Vend p.-à-t. Studio d'artiste, vue magnifique, confort. Tél. PARIS : 225-06-97 Pour visite vacances Pâques.

Immobilier (information)

TELEPHERIQUE DES GLACIERS DE LA MEIJE
OUVERTURE permanente jusqu'au 15 octobre de 9 h. à 16 h. pour les **SKIEURS** TARIF SPECIAL **50 F** offrant **5.250** m de dénivelé HAUTES-ALPES LA GRAVE (76) 80-07-78 Office du Tourisme Briançon (92) 21-08-50

locations non meublées Offre

Paris

XIe MÉNILMONTANT BEAU STUDIO + BOX. Téléphone : 566-00-75.

BASTILLE, GRAND 3 vraies Pièces, cuisine, bains, téléphone, plein soleil, 3.000 net. 320-80-51.

RUE DU THEATRE 3 P., entièr. équ., imm. mod., 3.865 F c.c. Voir gard. au 57 bis.

Loue STUDIO, 32 m2, S. de B., cuis., 18e arrdt, libre de suite. Tél., apr. 20 h., 427-48-70, Simon.

7e PRES BOSQUET Studette 12 m2, s. de bains, sans kitchenette, neuve, imm. gd standing. 900 F. - 413-82-94.

7e VARENNE LUXUEUX 160 m2 5-6 P., cuisine, 2 bains, TEL. Chbre service. PARFAIT ETAT. Poss. libérale. 4 800 F. 575-22-94.

Région parisienne

RARE 2 P. dans Résidence-Club à NEUILLY. TIMM'S - 548-63-50

locations non meublées Demande

Paris

Ch. à louer appt 3 Pièces, tout conft, loyer maxim. 1.500 F ch. compr., préférence : 18e, 19e, 20e Agences s'abstenir. — Ecrire n° 6.202, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons, pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. — 283-57-02.

locations meublées Offre

Paris

COMME A L'HOTEL FABULEUX STUDIOS NEUFS, avec téléphone, directement par propriétaire : 2.700 F C. C. Tél. : 574-82-57, ou visite sur place, 95, bd Gouvion-Saint-Cyr, Paris 17e (Porte Maillot - Face Hôtel Concorde).

appartem. achat

Société recherche appartements de standing, bel ancien, récent, 11e, 12e, Saint-Mandé. 373-05-81.

RECH. appts 2 à 4 Pces, Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 3e, 4e, 12e, av. ou ss travx. PAIEM. CPT CHEZ NOTAIRE. 873-23-55, toute la journée, même le soir.

L'AGENCE DU XVIe cherche : BEAUX APPARTEMENTS, préférence dans le 16e. - 704-40-27.

immeubles

Achète compt immeubles Paris, banlieue. Ecrire E. Gadencourt, 44, rue La Boétie, Paris (8e).

Imm. de rapport 1930 R + 7, ascens., 44 logements 2 et 3 P., 2.163 m2 dont 296 libres : 2 commerces 100 m2. Rapport : 180.000 F par an. Tél. 757-84-50.

MANDATE PAR FINANCIERS ACH. Immeubles DANS PARIS. Ecrire à : M. AUFMAN, 21, rue Le Peletier, Paris (9e).

ACHÈTE MURS DE BOUTIQUES ET **IMMEUBLES** VIDAL. - 563-83-55

bureaux

PLACE MADELEINE R.-de-ch. sur cour ouverte, 3 bureaux : 3.000 F. Tél. 566-00-75

Votre SIEGE SOCIAL CONSTITUT. DE STES Démarches, Secrétariat, Télex, tous services. Prix compétitifs, délais rapides PARIS : 281.18.18 +.

MONTEZ VOTRE PROPRE **ENTREPRISE** Nous établirons vos statuts et exécuterons ttes les Démarches Domiciliation de v/siège social ou Location Bureau Meublé av. Téléphone Télex Secrétariat ORGAGESCO, 21, bd St-Martin 75003 Paris. Tél. 272-67-30

RECH BUREAUX TOUTES SURFACES LOCATION ou VENTE AG. MAILLOT ST-LAZARE **293-45-55** Spécialiste depuis 1961

fonds de commerce

Cause raison familiale particulier à particulier cède REGION DRAGUIGNAN HOTEL - RESTAURANT 1 étoile NN - Bar et Tabacs tenu 27 ans, 16 chambres, avec installation moderne, confort 2 étoiles + appart. 3 P. Faut 800.000 F pr traiter. Ecrire BESOMBES, Hôtel du Commerce, 83720 TRANS-EN-PROVENCE.

Magasin neuf, 35 m2, à vendre, nouveaut, mercerie, bonneterie, banl. sud, très bon emplacem. Logem. 2 Pces, cuis., s. d'eau. Téléphone : 941-25-00.

A CEDER MONTMARTRE CHARMANT MAGASIN 30 m2 + 10 m2 réserve + cave. Bail renouvelé - Faible loyer. Sit. sur grand passage touristes. Tél. 606-74-02 de 11 à 20 h. 30.

A vendre **PAS-DE-PORTE** à LAGNY 77400 (Marne-la-Vallée) TRES BIEN PLACE CENTRE VILLE 1 BOUTIQUE 40 m2, 2 grandes vitrines + 1 appt au 1er étage : 3 pièces, cave, grenier, w.-c., **TÉL. : 430-19-00** Bail nf. Loyer min. 1.000 F m2.

Boutiques

PRES BD ST-GERMAIN R. du DRAGON (6e), bail à céder 800.000 F, belle boutiq. 70 m2 + cave 55 m2. Appt 60 m2, 1 chambre de service. - LOYER ANNUEL : 28.000 francs l'an. — 723-78-11.

URGENT Pas-de-porte et droit au bail à céder, quart. Trinité - Chauss.-d'Antin, en plein quart. des Assurances, à 5' de St-Lazare, Madeleine, Opéra. Très belle boutique 60 m2 env., 1er ét. : 65 m2 env. S/sol : 60 m2 env. Tt confort + 2 ch de service. Conviendrait tr. bien pour bureaux, agent d'assurances, pr.-à-porter, maroquinerie ou tous autres commerces, sauf café-restaurant. Boutique située au 55, r. Châteaudun, Paris (9e). Téléph. : 874-14-18 (Prix à débattre.)

MARAIS, très jolie boutique, poutrée, 17e siècle, toute propr. kitch., wc + 2 s.-sol voût., parf. état : 380.000 F. Tél. 577-88-68.

Saint-Germain-en-Laye, cause retraite, cède bail prêt-à-porter, b. placé, gar. et appt. 451-17-51.

locaux commerciaux

ASNIERES - A VENDRE LOCAUX COMMERCIAUX 65, AVENUE DE LA MARNE ENSEMBLE NEUF DANS UNE RUE ANIMEE 450 M2 DIVISIBLES A PARTIR DE 150 M2. TEL. : 227-04-30.

19e Porte de PARIS près périphérique LOCAL 159 m2 rez-de-ch., fenêtres s/rue et jard., ttes possib., bruit de décoffrage, ds imm. nf. **205-27-92** Mardi, vend., dimanche 10 h 30 à 12 h 30 - 14 à 19 h.

NEUILLY **1.000 M²** Rez-de-chaussée seul tenant **275 M²** 1er étage BUREAUX Ensemble ou séparément GARBI - 567-22-88

viagers

STE spécialiste VIAGERS **F. CRUZ** 8, rue La Boétie 266-19-00 Prix, indexation et garanties Etude gratuite, discrète

FONCIAL VIAGERS 19, bd Malesherbes, 8e Téléph. : 266-32-35. Spécialiste, 38 ans d'expérience. Etude gratuite rente indexée

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE

CARNET

Naissances

— Colette et Claude Sautier sont heureux d'annoncer la naissance de

Guillaume,

le 24 janvier 1980, chez Noëlle et Jean-Luc SAUTIER, et de

Thomas,

le 22 mars 1980, chez Catherine et Pierre LEPERLIER, et Florence.
24, rue du Général-Delestraint, Paris (16e).

— Guy BUISSON et Christiane, née Marandel, Christophe et Stéphanie, ont la très grande joie d'annoncer la naissance de

Mathilde,

Paris, le 13 mars 1980.

Mariages

— **Laurence CAROT**
et
François de GANAY
sont heureux d'annoncer leur mariage, qui sera célébré à Madagascar le 1er avril.
B.P. 797 Antananarivo.

Décès

— M. Albert Acoca,
M. Georges Acoca,
M. et Mme Joseph Nathan, née Acoca, et leurs enfants,
M. et Mme J.-P. Revelly, née Acoca, et leur fils,
M. Jacques Aquiba,
M. et Mme Prosper Aquiba, leurs enfants et leur famille,
M. Albert Aquiba,
Les familles parentes et alliées,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Mme Denise ACOCA,
née Aquiba,

leur femme, mère chérie, grand-mère, sœur, tante, parente et alliée, prématurément arrachée à leur affection samedi 22 mars 1980.

Les obsèques ont eu lieu lundi 24 mars 1980 au cimetière de Bagneux.

Les prières des sept jours auront lieu samedi 29 mars 1980, à partir de 19 heures, au domicile, 56, rue de Fécamp, 75012 Paris.

— Calvi, Marseille.
Mme Charles Colonna d'Anfriani,
Mme Bourgeois et ses enfants,
Mme Garotta, ses enfants et petits-enfants,
Mme Rigaud,
Les familles Garotta, Glasser, Beillon, Grisoli, Fantaucci, Gioccanti, Dumand, Tardieu, Mariotti, *Renucci, Depetris, Piazzeriano, Brancaleoni,* parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de leur mari, frère, père, grand-père et gendre,

Charles Colonna d'ANFRIANI,
avocat,
ancien député,
ancien conseiller général,
ancien conseiller municipal,
ancien maire de Montemaggiore,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,

survenu à Cannes, le 26 mars 1980, *dans sa soixante et onzième année.*
Les obsèques seront célébrées le dimanche 30 mars 1980, à 11 h. 30, à Montemaggiore (Corse).
L'inhumation dans le caveau de famille.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

[Né le 13 septembre 1909 à Calvi (Corse), *Charles Colonna d'Anfriani,* licencié en droit, s'était inscrit comme avocat en 1932 au barreau de Marseille. Maire de Montemaggiore (Corse), de 1945 à 1947, entré à cette date au conseil municipal de Marseille, il s'était démis de son mandat lors de son élection de conseiller général du 6e canton de Marseille en mars 1949.

Candidat R.P.F. sans succès aux élections législatives de 1951, Charles Colonna d'Anfriani avait occupé les fonctions d'adjoint au maire de Marseille de 1953 à 1959. Elu député indépendant en 1958 *dans la 3e circonscription des Bouches*-du-Rhône, il s'était retiré entre les deux tours des élections législatives de novembre 1962. Inscrit au groupe des indépendant et paysans d'action sociale à l'Assemblée nationale, il avait été désigné pour siéger au Sénat de la Communauté et il avait été secrétaire général de l'Amicale des parlementaires corses. Charles Colonna d'Anfriani ne s'était pas maintenu au second tour lors des élections cantonales de mars 1967.]

— Le président, le bureau et le personnel de l'Ecole des hautes études en sciences sociales ont la tristesse de faire part de la disparition de

M. Roland BARTHES,
professeur au Collège de France,
directeur d'études à l'E.H.E.S.S.
(*Le Monde* du 28 mars.)

— Paul Bocquel,
Dominique, Yves, Jacques Bocquel,
Mme Robert Bisiaux,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Paul BOCQUEL,
née Monique Bisiaux,

leur épouse, mère, fille et parente, survenu le 26 mars 1980, au Centre médico-chirurgical Foch, 92150 Suresnes, à l'âge de cinquante ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le *samedi 29 mars 1980,* à 14 h., en l'église de Chiddes (58550).
L'inhumation aura lieu au cimetière de Chiddes.
110, rue du Général-de-Gaulle, 95320 Saint-Leu-la-Forêt.
Montcharlon, 58550 Chiddes.

— Mme Robert Gruau,
Nathalie Gruau,
Et leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert GRUAU,
directeur commercial
du groupe Expansion,

survenu le 25 mars 1980, à l'âge de *quarante ans.*
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 31 mars 1980, à 14 h., en la basilique Notre-Dame de Paris (rue du Cloître-Notre-Dame).
L'inhumation aura lieu au cimetière ancien d'Asnières, vers 15 h. 45.

18 A, rue Pierre-Boudou, 92600 Asnières.

— Mme Jacques Msika,
M. et Mme Robert Messicat et leurs enfants,
M. et Mme Emile Bismuth et leurs enfants,
M. et Mme Edouard Zibi,
Les familles Msika, Cohen, Fellous, Taleb, Halfon, parentes et alliées,
ont la *douleur* de *faire* part du décès, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, de

M. Jacques MSIKA,

survenu le 27 mars 1980.
Les obsèques ont lieu le 28 mars 1980 au cimetière de Pantin (entrée principale), à 14 h. 15.
Le départ du domicile se fera à 13 h. 45.
6, rue Jean-Macé, 75011 Paris.

— Le président de l'université de Tours,
Le directeur de l'Institut universitaire de technologie de Tours,
Les membres du conseil de l'université et les membres du conseil d'administration de l'I.U.T.,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean SOULIE,
professeur de biologie
à l'Institut universitaire
de technologie de Tours,
officier des Palmes académiques.

Les obsèques auront lieu le samedi 29 mars, à 15 heures, à Saint-Martin-d'Oydes, 09430 Ariège.

[Né le 19 mai 1921 à Toulouse (Haute-Garonne), Jean Soulié était professeur de biologie depuis 1972 à l'Institut universitaire *de technologie de Tours (Indre).* Il avait commencé sa carrière universitaire en 1951 après avoir exercé des fonctions de conseiller technique dans l'industrie chimique spécialisée.

En novembre 1956, Jean Soulié avait été nommé chargé de cours de biologie animale au Cambodge. En 1961, il avait *rejoint la Côte-d'Ivoire pour assurer les* fonctions de directeur de l'Institut d'écologie tropicale, et, en 1969, celles de président du Centre universitaire de recherches et de développement de l'université d'Abidjan.

Jean Soulié avait participé activement à la Résistance en tant que responsable du groupe de combat Toulouse no 1 et *comme membre de l'état-major des forces* françaises de l'intérieur.]

Remerciements

— Pougues-les-Eaux (58).
M. et Mme Paul Guyou et leur fils Pierre,
Et toute la famille,
très touchés par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Mme veuve Marcel GUYOU,
dit RUDE,
née Marie-Jeanne Bertrand,

remercient bien sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence aux *obsèques, leurs envois de fleurs* et cartes de condoléances, se sont associées à leur peine et les prient de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.

— Le docteur Rémy Lafon et sa famille, très touchés par les nombreux témoignages de sympathie, d'amitié et d'affection, suscités par le décès du

professeur Robert LAFON,

le 16 mars 1980, prient tous ceux qui se sont manifestés par la présence, l'écrit, l'envoi de fleurs ou la pensée, de vouloir bien accepter l'expression de leur gratitude émue et de trouver ici un merci global et particulier.

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire de sa *disparition,* une pensée est demandée à ceux qui ont connu et aimé

Joachim SCHMIDT.

Messes anniversaires

— Drache.
Les familles Boutboul, Naccache, *Pinhas, Khayas, Madar, informent* que les prières du mois (drache) à la mémoire de

Mme Victor BOUTBOUL,
née Allégrine Semba Binhas,

seront dites le samedi 29 mars 1980, à 12 h. 15, au temple de la Victoire (oratoire tunisien), 17, rue Saint-Georges, 75009 Paris.

— *Pour* le premier anniversaire du rappel à Dieu de

Roger WUILLAUME,

une messe sera célébrée le 1er avril, à 17 h. 30, en l'église Saint-Antoine des Quinze-Vingts, avenue Ledru-Rollin, à Paris.

— Dans la nuit du 1er au 2 avril 1977,

Christian SLOP,

notre fils, âgé de vingt-six ans, partait pour l'Eternité. Une messe sera célébrée à son intention, le mardi 1er avril 1980, à 12 h. 10, en l'église Saint-Merri, 76, rue de la Verrerie, Paris (4e).
Nous vous y convions.
Famille Slop,
92, avenue Charles-de-Gaulle,
91230 Montgeron.

Bienfaisance

— A l'occasion des fêtes de Pâques, les Petits Frères des Pauvres lancent *un appel en faveur des personnes* âgées. Les dons sont à adresser 64, avenue Parmentier, 75011 Paris, C.C.P. Paris 2463 98.

VENTES

La réforme du marché de l'art

La communication faite par le garde des sceaux au dernier conseil des ministres (« le Monde » du 27 mars) comporte un ensemble de propositions destinées à développer le rôle de Paris sur le marché international de l'art. Ces propositions donneront lieu à un projet de loi soumis au Parlement à l'une des prochaines sessions.

Pour ce qu'on en connaît, ce *projet confirme le monopole* traditionnel en assurant que les prisées et ventes aux enchères *« seront faites exclusivement par les commissaires-priseurs ».* Notons toutefois que la définition des ventes aux enchères publiques, donnée dans le projet, n'empêche pas la pratique reconnue légale des « ventes sur offre » (1) qui concerne notamment la philatélie et la numismatique.

Pour ce qui concerne la bourse commune de résidence, on sait que, dans leur majorité, les commissaires-priseurs demandaient eux-mêmes de mettre fin progressivement à un système de répartition tendant à créer des rentes de situation au profit des moins actifs, grâce aux versements, prélevés sur leurs honoraires, des officiers ministériels les plus dynamiques. Cette institution, *« archaïque, anti-économique et inéquitable »,* depuis longtemps condamnée, notamment par le rapport Armand-Rueff, serait supprimée par abrogation des dispositions législatives antérieures, sauf pour Paris, où les problèmes de financement du nouvel hôtel Drouot créent une situation particulière.

Le projet prévoit, à titre transitoire pour les commissaires-priseurs établis à la résidence de Paris, *un allégement* dégressif des versements à la bourse commune pendant une période de quinze ans. Au lieu de verser la moitié de leurs honoraires, *les commissaires-priseurs parisiens* ne seront tenus de contribuer que pour un quart de la première à la cinquième année, que pour un sixième de la sixième à la dixième année et que pour un huitième de la onzième à la quinzième année. Ces dispositions, qui paraissent inéluctables, ne mécontenteront que les commissaires-priseurs qui vivent en parasite du travail des autres et qui, de toute façon, auront l'indécente de protester.

Il faut en revanche s'attendre à de vives réactions de la part des commissaires-priseurs sur les deux innovations introduites dans le projet de réforme. La première donne à ceux-ci la *possibilité* de constituer des sociétés en commandite simple ou par actions. Les commissaires-priseurs commandités pourraient ainsi recevoir des fonds leur apportant non seulement de nouveaux moyens financiers, mais la compétence technique de « managers » venus du monde des affaires. Dans l'esprit du législateur, cette disposition devrait donner une nouvelle *dimension aux études des commissaires-priseurs.* Mais certains y voient l'*« introduction des puissances d'argent dans l'organisation des ventes ».* Et qui sait si les « auctioneers » britanniques — leurs homologues d'outre-Manche — ne voleraient pas au secours *de certains commissaires-priseurs ?* Le projet prend la précaution de préciser que les commandités et les gérants doivent *être eux-mêmes commissaires-priseurs* et qu'ils n'ont pas la qualité de commerçants.

Des garanties

De toute manière, les officiers ministériels qui ne seraient pas intéressés par cette offre nouvelle sont parfaitement libres de l'ignorer et d'en laisser profiter les *études* qui cherchent à dynamiser leur action. Reste à savoir si des commanditaires, financiers ou mécènes, trouveront suffisantes la *rémunération* de leur argent... ou les satisfactions morales de leur participation au marché de l'art.

La deuxième innovation du projet *permettra aux commissaires-priseurs* de garantir au vendeur un prix minimum, selon des modalités qui feraient l'objet d'un engagement écrit. *Pour faire face à* leurs responsabilités, les commissaires-priseurs devront être cautionnés ou souscrire des assurances spéciales. Cette disposition s'inspire, semble-t-il, des pratiques offertes aux vendeurs par les firmes britanniques, qui ont ainsi enlevé certains marchés importants aux commissaires-priseurs français, jusqu'alors dans l'incapacité de garantir, avant les enchères, un prix minimum.

La vente sur garantie, si la loi l'autorise, permettrait-elle de concurrencer réellement les Britanniques, qui, en tout état de cause, disposent de moyens financiers beaucoup plus puissants ? Il est permis d'en douter. De l'avis de certains commissaires-priseurs, cette pratique autorisant le vendeur à faire monter d'une étude à l'autre le prix minimum proposé menacerait de compliquer sérieusement l'organisation des ventes. Mais à chacun de prendre ses *risques.*

Parmi les mesures en préparation, on retiendra encore la possibilité de garantir l'authenticité *et la qualité des œuvres* mises en vente. Il est question sur ce point de reprendre une proposition de loi (baptisée *« projet Marcus »*) qui tend à imposer aux commissaires-priseurs et marchands des *définitions des meubles et objets* qui ne laissent la place à aucune équivoque.

Pour favoriser les ventes d'œuvres contemporaines à l'étranger, le « droit de suite » — que les initiés appellent le « droit de fuite » — serait modulé. Rappelons que le « droit de suite » oblige à verser 3 % du montant des enchères aux artistes contemporains et à leurs descendants. Cette charge supplémentaire particulière à la France est une des causes non négligeable de la fuite des œuvres modernes vers les places étrangères. Le « droit de suite », avec la réforme à laquelle le ministre de la culture, consulté, n'est pas hostile, serait allégé de façon dégressive.

Un écart qui se creuse

Dernier point important du projet du garde des sceaux, des mesures seraient prises pour alléger le coût des opérations concernant les objets d'art de grande valeur. On touche ici au problème de la fiscalité des ventes publiques dont les commissaires-priseurs réclament l'allégement pour faire face à la concurrence britannique. Il semble que sur ce point le ministre du budget, Maurice Papon, se soit montré réticent. Il estime qu'il serait inopportun de remplacer la taxe forfaitaire de 7 % qui pèse sur les ventes françaises par l'application de la T.V.A., qui fait actuellement l'objet de négociations à Bruxelles. Selon les calculs du ministre du budget, la suppression de la taxe de 7 % priverait l'Etat de 82 millions et les collectivités locales de 55 millions. Mais cette perte relative ne serait-elle pas largement compensées par toutes les recettes invisibles que pourrait apporter le développement des ventes publiques françaises ?

Dans ses conclusions transmises au garde des sceaux, le ministre du budget concède toutefois comme unique mesure envisageable une réduction indicative du droit d'enregistrement. Mais, selon les commissaires-priseurs, seul un allégement substantiel (en attendant la mise en *applicaion* d'une T.V.A. européenne) permettrait aux commissaires-priseurs français de lutter plus efficacement contre la *concurrence* britannique.

Notons enfin que dans sa communication au conseil des ministres, le garde des sceaux a indiqué que *« les commissaires-priseurs auraient la possibilité de mieux faire connaître la qualité de leurs services en France et à l'étranger ».* Ce qui laisse entendre qu'ils seront autorisés à faire de la publicité personnelle dans les mêmes conditions que *les « auctioneers »* britanniques en vantant chacun leurs mérites — alors qu'ils doivent pour l'instant se limiter à l'annonce de *leurs prochaines ventes.*

Telles sont les grandes lignes du projet qui, sur l'insistance de l'Elysée, serait inscrit à une prochaine session parlementaire, mais dont les principales dispositions ne seraient applicables que le 1er janvier qui suivra sa publication. *D'ici là, l'écart risque* de se creuser encore entre Paris et Londres, où les deux principales firmes réalisent à elles seules un *chiffre d'affaires trois* fois supérieur à celui des soixante-dix-huit commissaires-priseurs parisiens.

FRANÇOIS GERSAINT.

(1) La vente sur offre est un système qui permet à l'acheteur de formuler des propositions par écrit jusqu'à une date déterminée. Les lots sont attribués au plus offrant.

L'immobilier

pavillons

BOULOGNE, ds voie privée, mais. part. 100 m2, séj., cuis., jard. d'hiver, 2 ch., s. de bns, grenier à amén., ss-sol, jardinet. 950.000 F. Tél. 603-23-56 ap. 19 h.

CHELLES, CENTRE VILLE quart. résid. calme. Part. vend maison individ. 5/6 pces, tt cft, excell. *état, dépend., jardin.* 350.000 F. Tél. 020-86-84

ANDRESY. - PAVILLON 74 sur 540 m2, pl.-pied. : entr., cuis., séj., salon en L, 4 chbr., 2 wc, *2 S. de B., terras., cellier, gd* garage, chff. centr. gaz. Prix : 600.000 F dont PIC 148-506 F. Cf VERMEILLE, 16, avenue Carnot, Conflans. — 919-21-27 +.

maisons individuelles

LOVIM A L'OUEST
SAINT-NOM-LA-BRETECHE
opération de prestige : 6 mai*sons de 6 à 8 Pièces* avec garage au sous-sol sur 1.000 m2. Prix : 950.000 à 1.100.000 F, clés en main ;
PROCHE THOIRY
dans site protégé : 9 maisons de qualité, du 5 au 8 Pièces, garage au sous-sol sur 1.000 m2 à 1.200 m2 de terrain. Renseignements : bureau de vente, *ouvert tous les jours, rue du* Général-de-Gaulle, Saint-Nom-la-Bretèche. Téléphone : 045-57-41.

ILLIERS - COMBRAY (28) près gare 1 h. 30 Montparnasse, part. vd tr. jol. pet. maison XVIIIe s., cour, remise, écurie et jardin. Peslerbe, 16, av. Botrel, 44-Nantes. - Téléphone : (40) 74-53-26.

GIF-SUR-YVETTE, 10' R.E.R. Sur 1.200 m2 terrain, petit Pav. préfabriqué, 3 p. ppales. Gar. Tt confort. 500.000 F à débat. **AGENCE ROYALE - 950-14-60.**

villas

SAVIGNY-SUR-ORGE
53, boulevard Saint-Michel
VILLA 7 pièces, tout confort, sous-sol total.
Terrain surface 750 m2.
PRIX 735.000 F à debattre.
E.T.I.
Téléphone : 448-96-23.

Achète villa av. terr. en Tunisie LACKI, 14, ch. du Champ-*d'Anier,* 1209 Genève, Suisse

PROXIMITE VENCE
Belle villa 150 m2 s/terrain arboré 3.800 m2 confortable. Très bonne construction. *Proxim. cces. - 1.300.000 F.*
FICHIER CENTRAL
à la CONSTRUCTION NICE
(93) 88-68-24

GRASSE
Dans parc 1 ha av. gde piscine belle villa provençale de 330 m2 + mais. gardien 120 m2 2.300.000 F. FICHIER CENTRAL à la CONSTRUCTION NICE (93) 88-68-24

NEAUPHLE-LE-CHATEAU
(près) compr. : entrée, séj. 50 m2, chem., cuis. amén., 5 ch. *3 bains, salle de jeux, 50 m2,* cave, garage, sur 3.000 m2 de terrain. *Prix justifié :* 1.150.000 F. IN 045-29-09

NICE
Le hameau des Anorelles, à Saint-Antoine, six maisons à 2 étages, livrables ETE 81, *une autre manière d'habiter...* pour moins de 7.000 F le m2.
Téléphone : (93) 86-05-91.

PRES DEAUVILLE
PIEDS DANS L'EAU
escalier privé s/plage
VILLA S/500 M2 JARDIN
6 P., cuis. équipée, 2 bains, sous-sol. Impeccable. Prix élevé justifié. S/rendez-vous 563-90-22 ou (16-31) 87-80-36

villas

ROUSSILLON
MAS A RESTAURER
sur plus de 65 ha d'un seul ten. Electricité et eau abondante, à 15 km d'Amélie-les-Bains. Climat idéal et vue sur mer. Altitude 600 m. Prix 750.000 F.
Téléphone : 380-56-56.
Sté BARBARO, 4, r. *Paul-Courty* 66000 PERPIGNAN.

PARC DE SCEAUX
TRES BELLE PROPRIETE
Prix élevé just. Tél. : 702-34-86.

A 5 minutes Montpellier et à 15 minutes de la mer, Particulier vend villa dans lotissement boisé, 155 m2 habitables, annexes 140 m2, terrasses couvertes de 27 m2, sur 1.220 m2 de terrain aménagé. Prix : 1.100.000 F à débattre. LEROY, 32 rue des Arbousiers. — 34170 CLAPIERS. *Téléphone : (67) 57-14-13.*

LA CELLE-ST-CLOUD, pr. gare et forêt, 250 m2 habit., magnif. villa : 1.800.000 F. — 918-33-99.

BEAUMONT-SUR-OISE
BELLE VILLA
entr., séj. dble, cuis, S. de B., wc, 4 ch., s.-sol tot., gar., caves, beau jard. agrém. clos 510 m2, *pr. ctre ville, écoles, gare.* commerces : 650.000 F. - 470-05-18.

Part. à part. **GARCHES**
près commerces et gare - Villa meulière, bon état, 160 m2, jardin, séjour double, 6 chbres, s. de bs, cab. de toil., sous-sol avec garage. Prix 1.150.000 F. *622-31-84,* entre 9 h et 12 h.

MAISONS-LAFFITTE
Villa récente sur 500 m2 de terrain. Séjour, 4 chambres. S/sol total avec garage. Résidentiel. *10' GARE. Px 760.000 F.*
Téléph. : 913-20-14

BOUGIVAL, belle villa, 6 p. sur 600 m2, joli jard., Vue impren., séj. 42 m2, 5 ch., 2 bns, 2 w.-c., sauna, caves, gar. 1.200.000 F. Agence 982-79-90 ou 958-92-72.

propriétés

Vds à 20 km d'UZES, solide MAISON GARDOISE de caract. T.B.E. Compr. 1 cour ombrag., 3 grandes caves voûtées. 1er ét. : cuis., s. à mang., *salon,* chambre, w.-c., salle d'eau. 2e ét. : 2 chambres + 2 amén. Dépend. : écurie, gar. et grenier à foin sur terrain 2.000 m2 + encl. *50 m2 av. pet. bâtisses.* Eau chaude - Electricité - Tél. Accepte de vendre maison seule. Renseign. : Tél. (66) 22-92-20.

SI VOUS SOUHAITEZ être *PROPRIET. EN NORMANDIE* (Eure), 130 KM DE PARIS 70 KM DE DEAUVILLE. Et si VOUS DISPOSEZ de 1.500.000 F, une chance *vous est offerte : dans un* PARC DE 5.500 M2 clôturé, admirablement situé, une vaste maison normande et une plus petite décorées et meublées LUXUEUSEMENT, sont à votre disposition immédiatement et, si vous êtes pêcheur de truites, un important parcours sur la Risle vs attend. PPTAIRE. Tél. (16) 32.45.00.34.

Hameau, 20 km. Caen maison rurale, anc., restaur., chh cal propane, séj., chemin., poutres, cuis., s. d'eau, 2 w.-c., cellier. *Au 1er : 4 chbres, gren. amén.,* jard. clos + verger (1.000 m2), 276.000 F. S'adr. X. Rogé (sauf mardis). Tél. : (16-31) 93-36-82.

PARC LESIGNY RESIDENTIEL
Maison 5 Pces, 123 m2 habit. 2 salles de bains, salon, séjour avec chemin. 50 m2, entr., gar. Terrain. Prix : 600.000 F. *Tél. : 002-23-24, après 20 h.*

Vds Allier, sortie village, belle mais. bourgeoise, tt cft, 8 pces, parc. 7.000 m2, s'adress. Agence Dompierre. Affaires, place *du Commerce, 03290 Dompierre-sur-Besbre.* T. (70) 34-58-32 ou 34-51-30 H.R.

Languedoc 1/2 hre mer, maison XVIIIe restaurant et aménag. exception. 280 m2 + 2 terrasses s/2.000 m2. 750.000 F. T. 254-50-11

propriétés

A VENDRE
sans interm. belle propriété 20 km sur MONTARGIS comprenant 60 ha forêt et *chasse, belle demeure. 10 P.,* tt confort, gdes dépendances, (750 m2) pouvant conv. pour atelier, bur. mag. de stock, ou habitation, px à débattre. *Ecr. HAVAS GIEN no 27931* 14, rue V.-Hugo, 45500 GIEN

PRES SULLY-SUR-LOIRE
Magnifique maison sur 2 ou 7 ha, rivière, dépendances.
Ag. Les Tourelles, ORLEANS 1, av. Dauphine. Tél. 66-70-90

Sté RECHERCHE GRANDES
PROPRIETES EN PROVENCE
OU EN CAMARGUE
Avec plusieurs bâtiments et grandes surfaces terrains
Faire offre : Sté CATRY, sous *réf.* 2.501, 43, crs Est.-d'Orves, 13001 Marseille - T. (91) 54-92-93.

40 KM DEAUVILLE
MAISON NORMANDE
Gros œuvre et couverture entièrement restaurés.
105 m2 sur 3.200 m2 de terrain. *Px 250.000 F* - Tél. (32) 41-61-88, le vendredi, samedi *et dimanche.*

AIX-EN-PROVENCE
QUARTIER RESIDENTIEL
magnifiq. bastide bien const. plein sud. Vue sur Sainte-Victoire, superficie totale 500 m2, très belle réception, 5 chbres av. s. de bns, logem. de gard., gd gar., conft, *parfait,* décorat. luxueuse, et de bon goût, piscine bien aménagée, parc boisé 8.000 m2. Prix 2.700.000 F.
JOHN CHEETHAM
13410 Lambesc. T. (42) 28-00-14

78 ST-ARNOULT A restaurer **MOULIN** à TAN XVIe CLASSE
Terrain 600 m2 - 600.000 F. 010-55-66 - 633-90-52 (soir)

maisons de campagne

Vds mais. camp. belle situat. centre, village Gard, 20 km mer 200 m2 habit + dépend. A rénover. 220.000 F. Ecr. BOUET, 30, av. Vanel, 07000 PRIVAS

Rech. pet. mais. campagne *Corrèze ou Dordogne, maxim.* 150.000 F.
Ecr. no 6198 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

PÉRIGORD
FERMETTE DANS HAMEAU
Grange attenante, beau jdin. Eau, électr. Px : 155.000 F. Doc. s/dem., PROPINTER SA, *Maisons du Périgord,* B.P. 33, 24103 Bergerac. T. (53) 57-53-75

CORBIÈRES
CHARMANT VILLAGE
situé lisière Vaucluse, 9 km MANOSQUE, Alpes Htes Prov. part. vd maison ancienne entièr. rénovée.S/3 plans, liv. avec cheminée, cuis. équipée, grande *arrière cuis., 4 chbres, s. de b.* faïence gde s. d'eau, 3 w.-c., plusieurs penderies, terrasse 180 m2 habit. Prises T.V. et tél. chauff. électr. 420.000 F à déb. *Tél. (92) 78-24-33*

Particulier vend près LESPARRE - MEDOC (33) 15 km. océan : belle maison à FINIR DE RESTAURER : 6 Pièces, possible chais, eau, électricité : 150.000 F. 327-14-68.

SARTHE Demeure typique, prox. autor., forêt, 4 p. + dépend., toiture refaite, le reste en cours de restaurat., eau par puits électr., terrain 1.400 m2. Prix 300.000 F. M. Lefevre, rue d'Aulionnes, La Perronnière, 72000 Le Mans.

PONTCHARTRAIN, 35 km Ouest Maison ancienne pierres et tuiles pays ,séjour, 3 chbres, bains, conft. Prix 370.000 F. Tél. 461-70-41, matin ou après 20 h.

terrains

Vend terrain à bâtir, 15 ares env., vignoble alsacien. 5 km de Colmar. Ecrire sous no 292803 Agence HAVAS, 68026 COLMAR

PRÈS CHEVREUSE
7.500 m2. - 400.000 F.
Tél. 354-61-40 ou 563-94-25

ÉVRY (91)
10 km SUD SUPERBES TERRAINS A BATIR 760 m2 PRIX 175.000 F.
COFIF, MELUN. 437-09-81

GOLFE ST-TROPEZ
TERRAIN BOISE 166.000 m2. Possibilité constr. 2 maisons. Prix 950.000 F - Agence GOY, B.P. No 1 - 83240 LE RAYOL.

Bretagne, face île Bréhat : terrain constructible, 1.750 m2. 120 F le m2, splendide vue imprenable, mouillage, dériveur habil. poss. 326-83-54.

35 km. SUD, 1 hectare boisé, rochers (constructible 5 %). EXCEPTIONNEL : 400.000 F. SOUFFRICE : 490-15-15.

NIBELLE 15 KM PITHIVIERS
95 KM SUD DE PARIS
jouxtant forêt d'Orléans
Dans un cadre exceptionnel avec deux étangs privatifs.
MAGNIFIQUE
TERRAIN A BATIR
viabilisé et adossé à la forêt, grandes surfaces 2.553 m2 2.791 m2.
Prix unique 99.500 F H.T.
Libre choix du constructeur.
Visites sur place samedi-dim. 10 h à 12 h et 14 h à 18 h :
Domaine des Templiers
lieu-dit La Cave, 45-Nibelle
Rens. et R.V. : (16) 38-94-31-51

FORET RAMBOUILLET. Ds village résident. 4.608 m2 à bâtir, façade 40 m. 295.000 F. 461-70-41, matin ou après 20 h.

manoirs

Me Michel Alexandre, notaire à Honfleur (14), 93, rue Saint-Léonard, Téléphone (31) 89-18-81, vend entre Honfleur et Deau*ville, vue magnifique sur mer :* très beau manoir sur 1 ha 98 a + très importantes dépendances sur 1 ha 57 a. Prix 3.000.000 F.
Pour tous renseignements *s'adresser à l'étude.*

domaines

FERME 22 HA
Orne - Mais. et bâtiments agr.
AGUINET - 61300 L'AIGLE
(33) 24-24-01

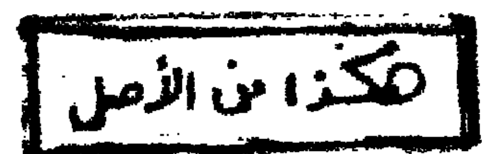
Achèterai VASTE DOMAINE boisé, 200 km. max. de Paris. Ecrire ORLET, 136, avenue du Gal-de-Gaulle, 92522 NEUILLY-SUR-SEINE, sous le no 201.992.

châteaux

CHATEAU 19e
Au CŒUR du BOURBONNAIS
Magnif. château 21 P., superbe cheminée, loit., G. O. bon état, intér. à rénover, maison garde parfait état. Très belles écuries. PARC DE 12 HA.
PRIX 690.000 F
A.B.I. 56, av. Claude-Debussy, 03100 MONTLUÇON
Tél. : (16-70) 29-05-85

forêts

AUX PORTES
d'AIX-EN-PROVENCE
massif forestier, 230 ha chênes, pins avec tr. bel vue sur Sainte-Victoire. Possib. d'une construct. viabilité facile.
1.800.000 F.
JOHN CHEETHAM
13410 Lambesc. T. (42) 28-00-14



INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

Nouveaux tissus

En renouvelant constamment leurs collections, les fabricants de tissus incitent à changer le décor des fenêtres, des murs et même des sièges. Pensons, par exemple, à ces canapés dont on peut changer les housses.

Les voilages de style « rétro » s'accordent au goût actuel pour un mobilier passéiste. Cette année, les décors 1900 sont à motifs plus légers, comme les rideaux en dentelle Dralon de Carpentier et Preux.

Très romantiques, des panneaux en Tergal sont brodés de fleurs cernées de jours (Chamdor) ou agrémentés d'une dentelle de Calais (Monard). Convenant à tous les styles, un panneau en polyester est souligné de rayures en coton ou en soie (« Santal », Plein Jour). Jack Lenor Larsen renouvelle ses jeux de transparence avec un voilage en dentelle de polyester et viscose à motifs de feuilles disposés en voûte (« Salisbury »).

Pierre Frey a créé deux voilages de couleur, l'un à discrets losanges (« Julie »), l'autre à même fond, mais plus coloré (« Giselle »). Ces voilages en polyester existent en huit coloris pastels et s'accompagnent de papier peint assorti.

Le chintz, tissu aux reflets chatoyants, est l'une des vedettes des collections 1980. Chez Nobilis, une palette de tons unis créée par Suzanne Fontan s'applique à des chintz souples ou matelassés. Même jumelage de chintz simple ou molletonné avec « Mah-long », de Deschemaker, un faux uni à effet de treillis existant en trente-cinq coloris.

Certains chintz imprimés renouvellent les traditionnelles « chinoiseries ». Primrose Bordier a imaginé, pour Marignan, des cigognes volant en diagonale sur un fond de palmettes. Deux imprimés de Frey-Patifet se complètent : « Corsica », à grands damiers informels incluant des fleurs stylisées, et « Ceylan », à petits damiers reprenant les mêmes coloris clairs ou foncés. Larsen, avec « Tulipmania », a disposé sur fond beige de grandes fleurs, à la manière des collages de Matisse, tandis que l'Italien Rubelli a reproduit les remous d'une mer agitée sur un chintz d'un bleu intense. Manuel Canovas aime toujours les jardins de rêve aux floraisons exubérantes, comme son nouveau chintz « Prima Donna », mêlant le rose à un vert doux sur fond orange.

Retour à la géométrie

Après des milliers de kilomètres de tissus à fleurettes, stylistes et fabricants nous offrent enfin de nouveaux et subtils jeux de lignes géométriques. En toile Tergal et laine, les « Conjurés » de Placide Joliet sont quatre tissus à combiner : rayures « tennis », doubles rayures espacées, quadrillage et uni. Parmi les nouveaux tissus finlandais Marimekko, « Easy time » comprend des rayures, de tout petits damiers et des lignes se croisant pour former de larges carreaux (à Paris, chez « Opportune », 5, rue Sainte-Opportune).

Un jeune couple de stylistes japonais, Nob et Non, a créé pour Knoll une collection de voilages en batiste et de tissus en percale. Très architecturées, leurs impressions géométriques sont adoucies, çà et là, de traits obliques dans des colorations douces ou acidulées (Knoll, 268, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris). De fins motifs formant des compositions très aérées caractérisent la collection Arbutus qui allie des tissus de coton à du papier peint, dans des tons gris, beige, vert amande ou roux.

C'est en mariant le blanc, le bleu vif et le rouge que Quentin d'Hellèmes a construit six dessins à coordonner : rayures bicolores ou tricolores, petits carreaux, mini pied-de-poule, écossais. Deux de ces graphismes (rayures et carreaux) sont édités en papier peint.

JANY AUJAME.

Sauf mention spéciale, les voilages et tissus cités sont vendus danr les grands magasins et boutiques spécialisées et chez les tapissiers.

PAQUES AU COTTAGE. — Selon la coutume de son Pays de Galles natal, Tommy a décoré pour Pâques sa boutique The Cottage. On peut l'imiter en achetant chez elle ces objets à suspendre dans une plante verte, à un lustre ou une étagère. Les œufs en plastique sont d'un jaune éclatant, comme les gros moineaux découpés en silhouette (20 F les quatre).

Très légers, les paniers fleuris et les cœurs en bouton d'or se balancent joyeusement. Cette boutique anglaise est consacrée au « Liberty », le vrai. Outre le tissu au mètre, il y a des plateaux, des tabliers et des nappes en tissu plastifié.

★ The Cottage, 3, rue de Lanneau, 75005 Paris.

TOUT POUR LA CUISINE. — Anne Kern vient d'ouvrir, près de la place des Ternes, une boutique où elle présente des cuisines Bruynzeel (notamment les modèles « Ming » et « Prestige ») ainsi qu'une cheminée en brique avec des éléments en bois encastrés sous le foyer.

La ligne de meubles « Artisane », également de Bruynzeel, est représentée par un vaisselier en sapin massif et une grande table carrelée de rouge et blanc (1 830 F). Des étagères de bois naturel, faciles à monter soi-même, sont ici garnies d'une profusion d'objets pour la maison, de casseroles, de verres et de couverts.

★ « Le faitout », 79, avenue de Wagram, 75017 Paris.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 28 mars 1980 :

UN ARRÊTÉ

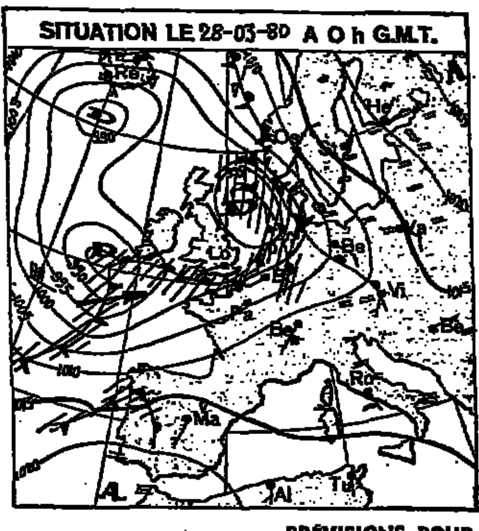
● Fixant les modalités particulières de délivrance du brevet d'Etat du deuxième degré d'éducateur sportif pour les athlètes de haut niveau.

UNE CIRCULAIRE

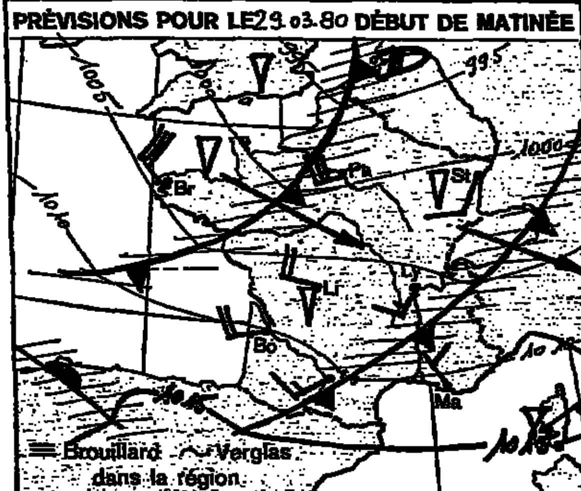
● Relative au débroussaillement en région méditerranéenne.

MÉTÉOROLOGIE

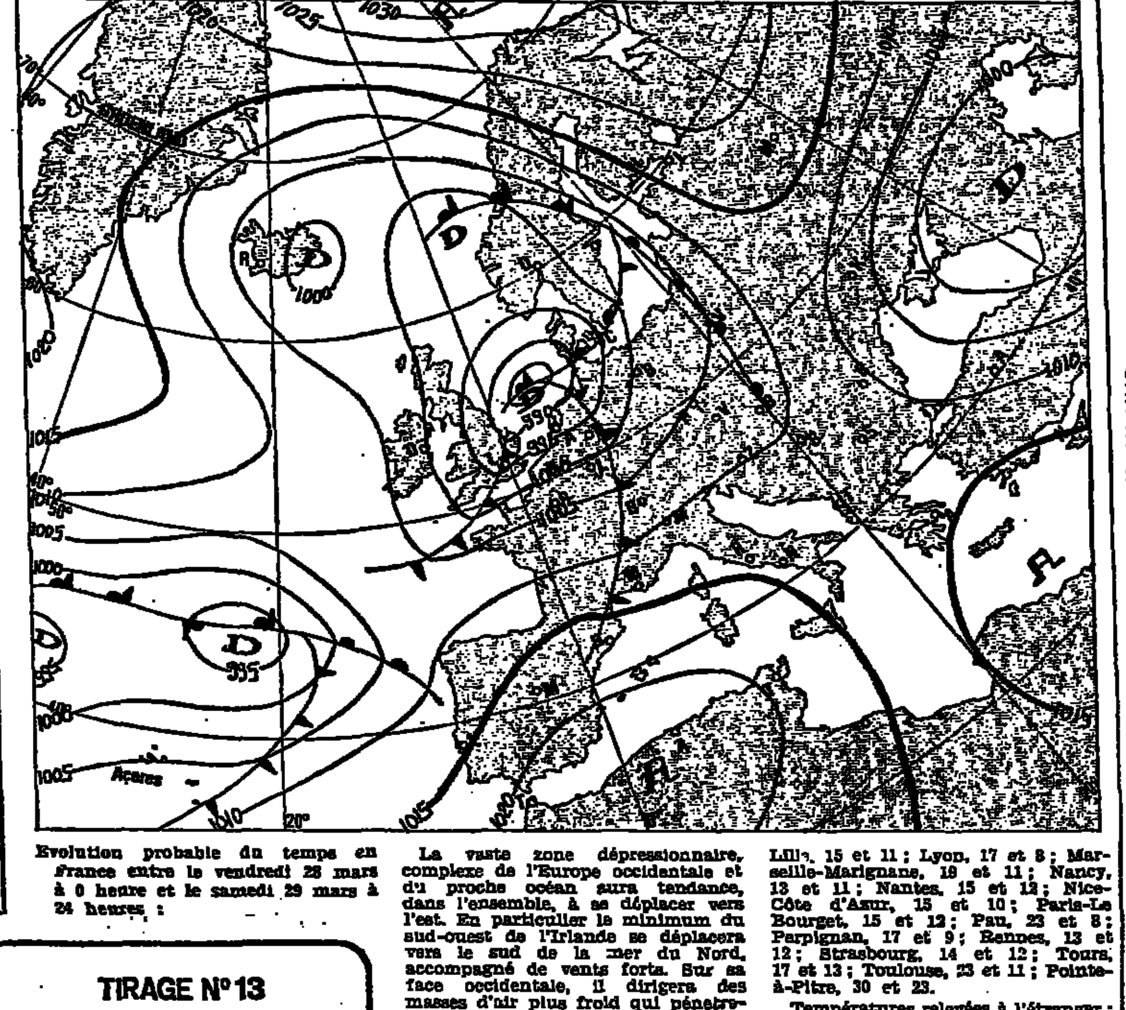
SITUATION LE 28-03-80 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 29.03.80 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 29 MARS A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 28 mars à 0 heure et le samedi 29 mars à 24 heures :

La vaste zone dépressionnaire, complexe de l'Europe occidentale et du proche océan aura tendance, dans l'ensemble, à se déplacer vers l'est. En particulier le minimum du sud-ouest de l'Irlande se déplacera vers le sud de la mer du Nord, accompagné de vents forts. Sur sa face occidentale, il dirigera des masses d'air plus froid qui pénétreront sur la France.

Samedi matin, le temps sur la France sera encore relativement doux, malgré des températures un peu en baisse par rapport à celles de vendredi. Le temps sera assez nuageux dans l'ensemble avec quelques éclaircies sur l'Aquitaine. On notera quelques pluies éparses sur le sud du Massif-Central et des Alpes, tandis qu'une autre zone pluvieuse mieux organisée affectera les régions s'étendant de la Bretagne à la frontière belge. Dans la journée, cette dernière progressera vers le sud-est et atteindra le soir les régions méditerranéennes et les Alpes. Elle sera suivie par le nord d'un temps nettement plus frais et instable avec des giboulées.

Les vents seront d'abord forts de sud-ouest sur les côtes de la Manche et l'Atlantique au nord de la Gironde et assez forts à modérés ailleurs ; ils tourneront au nord-ouest dans la journée en restant assez forts.

Le vendredi 28 mars, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris de 1 004,9 millibars, soit 753,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 27 mars ; le second, le minimum de la nuit du 27 au 28) : Ajaccio, 16 et 8 degrés ; Biarritz, 22 et 12 ; Bordeaux, 21 et 11 ; Bourges, 16 et 10 ; Brest, 12 et 10 ; Caen, 16 et 12 ; Cherbourg, 13 et 10 ; Clermont-Ferrand, 19 et 10 ; Dijon, 14 et 9 ; Grenoble, 14 et 6 ; Lille, 15 et 11 ; Lyon, 17 et 8 ; Marseille-Marignane, 19 et 11 ; Nancy, 13 et 11 ; Nantes, 15 et 12 ; Nice-Côte d'Azur, 15 et 10 ; Paris-Le Bourget, 15 et 12 ; Pau, 23 et 8 ; Perpignan, 17 et 9 ; Rennes, 13 et 12 ; Strasbourg, 14 et 12 ; Tours, 17 et 13 ; Toulouse, 23 et 11 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 25 et 12 ; Amsterdam, 15 et 7 ; Athènes, 15 et 8 ; Berlin, 13 et 9 ; Bonn, 15 et 12 ; Bruxelles, 15 et 11 ; Le Caire, 25 et 13 ; îles Canaries, 25 et 19 ; Copenhague, 4 et 1 ; Genève, 12 et 7 ; Lisbonne, 18 et 14 ; Londres, 13 et 7 ; Madrid, 15 et 11 ; Moscou, — 3 et — 5 ; Nairobi, 29 et 16 ; New-York, 12 et 5 ; Palma-de-Majorque, 20 et 9 ; Rome, 16 et 10 ; Stockholm, — 1 et — 4 ; Téhéran, 21 et 14.

PROBABILITES POUR LA JOURNEE DE DIMANCHE

Sur la plus grande partie du pays, le temps sera frais et variable. Sur la moitié est et le Massif Central, des averses et chutes de neige en montagne au-dessus de 800 à 1 000 mètres se produiront. Les vents seront assez forts de nord-ouest et le mistral soufflera. Les régions méditerranéennes seront assez dégagées. Sur la moitié ouest, après quelques nuages et averses le matin, le temps se dégagera et deviendra ensoleillé.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

LOTO

TIRAGE N° 13 DU 26 MARS 1980

4 — 10 — 18 — 35 — 41 — 46

NUMERO COMPLEMENTAIRE : 27

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	1	9 274 390,60 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	69	67 205,70 F
5 BONS NUMEROS	1 490	9 336,60 F
4 BONS NUMEROS	80 065	173,70 F
3 BONS NUMEROS	1 604 383	12,50 F

PROCHAIN TIRAGE LE 2 AVRIL 1980

VALIDATION JUSQU'AU 1er AVRIL 1980 APRES-MIDI

SOCIÉTÉ DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	174 F	288 F	402 F	545 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	308 F	558 F	800 F	1 050 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	288 F	355 F	508 F	660 F
II. — SUISSE - TUNISIE	250 F	450 F	650 F	850 F

Par voie aérienne, Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

BREF

CIRCULATION

LES AUTOROUTES AU TÉLÉPHONE

Pour les vacanciers de Pâques, l'Association de sociétés françaises d'autoroutes (A. S. F. A.) donne tous renseignements de tous ordres aux automobilistes qui vont emprunter les autoroutes françaises.

Ce centre fonctionne sans interruption du lundi au vendredi de 8 heures à 20 heures et le samedi de 8 heures à 13 heures. Son numéro de téléphone est le 705-90-61.

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 27 mars, dans les principales stations françaises telles qu'elles nous été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boul. Haussmann, 75008 Paris), qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au bas des pistes ; le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 230-730 ; Autrans : 60-180 ; Arêches-Beaufort : 70-375 ; Bellecombe-Crest-Voland : 90-200 ; Bonneval-sur-Arc : 195-480 ; Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs : 155-270 ; Les Carroz-d'Arâches : 50-240 ; Chamonix : 40-700 ; Chamrousse : 150-200 ; La Chapelle-d'Abondance : 75-185 ; Châtel : 40-210 ; La Clusaz : 70-250 ; Combloux : 80-280 ; Les Contamines-Montjoie : 20-300 ; Courchevel : 80-290 ; Les Deux-Alpes : 90-435 ; Flaine : 140-705 ; Flumet-Praz-sur-Arly : 120-190 ; Les Gets : 70-300 ; Les Houches : 40-110 ; Megève : 85-240 : Les Menuires : 100-370 ; Méribel : 80-293 ; Morzine/Avoriaz : 30-350 ; La Plagne : 235-490 ; Pralognan-La Vanoise : 115-190 ; Saint-François-Longchamp : 40-250 ; Saint-Gervais-le-Bettex : 120-260 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 20-180 ; Samoëns : 180-320 ; Thollon-les-Mémises : 30-150 ; Tignes : 215-290 ; Val-Cenis : 70-280 ; Val-d'Isère : 235-350 ; Valloire : 60-200 ; Villard-de-Lans : 55-230 ; Valmorel : 200-250.

ALPES DU SUD

Auron : 140-250 ; Beuil-les-Launes : 80-110 ; La Colmiane-Valdeblore : 90-120 ; La Foux-d'Allos : 145-235 ; Isola 2000 : 210-275 ; Montgenèvre : 130-190 ; Orcières-Merlette : 70-240 ; Les Orres : 130-200 ; Pra-Loup : 85-174 ; Risoul 1 850 : 140-200 ; Le Sauze-Super Sauze : 50-240 ; Serre-Chevalier : 70-210 ; Superdévoluy : 80-200 ; Valberg : 80-110 ; Vars : 80-220.

PYRENEES

Les Agudes : 70-160 ; Les Angles : 25-110 ; Ax-les-Thermes : 30-40 ; Barèges : 30-200 ; Cauterets-Lys : 170-300 ; Font-Romeu : 20-60 ; Saint-Lary-Soulan : 70-145.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 70-200 ; Super-Besse : 100-200 ; Super-Lioran : 160-230.

JURA

Métabief-Mont-d'Or : 10-90 ; Les Rousses : 50-200.

VOSGES

La Bresse : 10-60 ; Gérardmer : 10-40.

Les stations étrangères

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 12, rue Auber 75009 Paris tél. 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. 266-66-68.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 29 MARS

« La vallée de la Bièvre, Saint-Cyr-l'Ecole, abbaye Notre-Dame de la Roche », 13 h. 30, place de la Concorde, entrée du jardin des Tuileries, Mme Pennec.

« Les Carmes de la rue de Vaugirard, les massacres de septembre 1792 », 15 heures, 70, rue de Vaugirard, Mme Bouquet des Chaux.

« Appartement du roi, combles, cuisines de Maisons-Laffitte », 15 heures, entrée du château, Mme Hulot.

« Connaissance du Faubourg-Saint-Germain, hôtel de Lassay », 15 h., 128, rue de l'Université, Mme Lamy Lassalle.

« La Chambre de commerce dans l'hôtel des comtes Potocki », 15 h., 27, avenue Friedland, Mme Oswald.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic.

« La tapisserie de la reine Mathilde de Bayeux », 16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« Le vieux village de Saint-Germain-des-Prés et son abbaye », 15 h., métro Saint-Germain-des-Prés, C. Guasco.

« Exposition Dali », 10 h. 45, Centre Pompidou, 5e étage, (Arcus).

« L'île Saint-Louis », 10 h. 30, métro Pont-Marie, Mme Bouch-Gain.

« Le Marais », 19 h., métro Pont-Marie, Mme Bouch-Gain.

« Exposition Salvador Dali », 14 h., Centre G.-Pompidou, intérieur gauche au pied de l'escalator. (Approche de l'art.)

« Hôtel le Rebours, le Montmor, de Braque, Aigle d'Or », 15 h. 15, 24, rue des Archives, Mme Barbier.

« La cathédrale russe, histoire de l'orthodoxie », 15 h., 12, rue Daru. (Connaissance d'ici et d'ailleurs.)

« L'Assemblée nationale », 15 h., 4, place du Palais-Bourbon. (Connaissance d'ici et d'ailleurs.)

« Le monastère de Port-Royal et le jansénisme », 15 h., 123, boulevard de Port-Royal, Mme Ferrand.

« Le musée Rodin », 15 h., 77, rue de Varenne, D. Fleuriot.

« Chapeau ! La folie, musée du costume », 15 h., 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, Mme Hager.

« Monet et ses amis à Marmottan », 15 h., 2, rue Louis-Boilly, Mme Hager.

« Le Grand Orient de France », 15 h., 16, rue Cadet, Mme Haulier.

« Hôtel de Sens », 15 h., M. Boulo. (Histoire et archéologie.)

« L'église Saint-Gervais, maison souterraine », 15 h., façade de l'église, M. de la Roche.

« Hôtels et couvents rue du Cherche-Midi », 15 h., métro Falguière, M. Leclerc.

« Les tableaux flamands et hollandais du Louvre », 15 h., pavillon de Flore.

« L'Institut de France, la Coupole », 15 h. 30, 23, quai Conti. (Tourisme culturel.)

« Ruelles inconnues du vieux Marais, cave, l'abbaye de Maubuisson », 15 h., 2, rue de Sévigné, M. Teurnier.

« Exposition Monet », 11 h., Grand Palais, entrée de l'exposition. (Visages de Paris.)

14 h. 45, 64, rue du Rocher : « La main chaude. Ceux que j'ai connus » : Jean Nohain.

CONFÉRENCES

14 h. 45, 64, rue du Rocher : « André Chénier, précurseur en politique » : D. Nidas.

14 h. 45, 64, rue du Rocher : « Peut-on guérir sans médecins ? » : Me Stanciu (Club du faubourg).

16 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Elever la conscience pour résoudre les problèmes », (Méditation transcendantale).

18 h. 30, 29, bd du Temple : « Débat : Système colonial et évolution des luttes dans les Caraïbes ; suivi d'une animation musicale », M. Mathias.

20 h. 30, 8 bis, place de la République : « La structure céleste principe directeur du mythe », (Institut des sciences humaines d'Avignon).

CATASTROPHES

L'ACCIDENT EN MER DU NORD

Les opérations de secours se sont intensifiées tôt ce 28 mars en mer du Nord, après la catastrophe survenue le 27 à la plate-forme semi-submersible « Alexander-Kielland ». Quarante-six bateaux norvégiens ou britanniques sont déjà sur place, six autres (dont trois ont des équipements de plongée) sont en route vers Ekofisk. Plusieurs dizaines d'hélicoptères et de nombreux avions patrouillent sans relâche pour participer à la recherche des quatre-vingt-dix-sept disparus.

Les plates-formes semi-submersibles

Les plates-formes semi-submersibles ont été conçues pour forer des puits d'exploration par des profondeurs d'eau supérieures à 100 mètres. Bien que flottant sur la mer, leur principe et leurs dimensions leur *confèrent une grande stabilité.* Elles sont constituées, en effet, par un tablier de quelque deux milliers de mètres carrés supporté par plusieurs colonnes (5 dans le cas des *Pentagone* dont fait partie l'*Alexander-Kielland)* hautes de 35 à 40 mètres. A la base des colonnes sont fixés de très gros flotteurs.

Lorsqu'une plate-forme semi-submersible est en *opération de forage,* les flotteurs se trouvent à une bonne vingtaine de mètres sous la surface de l'eau. A cette profondeur, l'amplitude des mouvements des particules d'eau dus à la houle est très inférieure à celle de la surface. En outre, chaque colonne se comporte comme un flotteur-perche dont la *période propre* d'oscillation verticale est toujours très longue. De plus, à chaque vague, l'eau monte; certes, le long des colonnes, mais le volume immergé supplémentaire ne représente que peu de chose par rapport au total du volume immergé (colonnes et flotteurs) : la poussée verticale est donc très faible. Enfin, les mouvements imprimés à la plate-forme par les vagues sont très réduits par le poids même de l'engin (plusieurs milliers de tonnes) et par la forme des flotteurs.

Les plates-formes *semi-submersibles* ont donc un « pilonnement » (les mouvements verticaux) extrêmement réduit. Cette qualité est essentielle, car, même avec des tiges coulissantes, il est impossible de forer dès que le pilonnement atteint 5 ou 6 mètres.

Les *Pentagone,* dont il existe onze exemplaires, ont été conçues par l'Institut français du pétrole et la société Neptune. Comme leur nom l'indique, elles sont pentagonales et leurs cinq pieds et leurs cinq flotteurs sont inscrits dans un cercle de 42,50 mètres de rayon, une telle dimension étant un facteur de stabilité. La distance séparant deux sommets non consécutifs du pentagone est de 81 mètres (le nom du premier exemplaire était d'ailleurs *Pentagone 81*). Les colonnes sont hautes de 35,60 mètres et ont un diamètre de 8,50 mètres. Les flotteurs, ressemblant assez à de très grosses savonnettes rondes, ont un diamètre de *21,30 mètres et une hauteur de* 7,50 mètres.

Les plates-formes semi-submersibles sont fixées au-dessus du fond par d'énormes ancres tirant sur de gros câbles partant de la base des colonnes et disposés en fonction de vents dominants. A l'origine, il y avait deux ancres de 15 tonnes par colonne, mais il est possible que les utilisateurs de l'*Alexander-Kielland* aient modifié le dispositif d'ancrage. De même, les dispositions intérieures ont été sensiblement modifiées.

En l'état actuel des informations, cet accident, unique à ce jour, est totalement inexplicable. Construite par la Compagnie française d'entreprises métalliques-C.F.E.M., l'*Alexander-Kielland* a été livrée en 1976. N'ayant pas de contrat de forage, elle a été transformée en hôtel flottant, et a subi les transformations nécessaires. Comme toujours en pareil cas, elle a été ensuite soumise *aux inspections du bureau Norske* Veritas, qui a la réputation d'être particulièrement rigoureux.

Pentagone-88 (Henrik-Ibsen) et *89 (Alexander-Kielland)* ont déjà passé sans incidents plusieurs hivers en mer du Nord. Il faut rappeler que, dans la zone d'Ekofisk, des vagues de 20 à 22 mètres se produisent plusieurs fois par hiver.

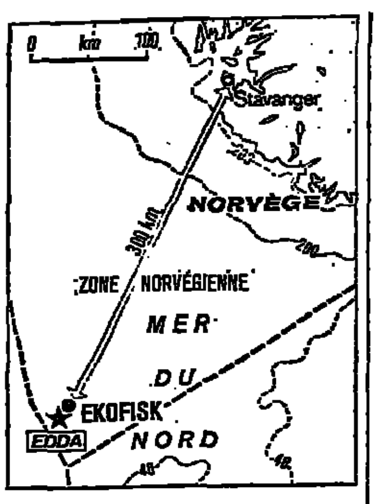
YVONNE REBEYROL.

UN SECTEUR EN CRISE

La Compagnie française d'entreprises métalliques (C.F.E.M.) est une filiale à 80 % des groupes sidérurgiques Usinor et Sacilor. L'entreprise, qui consomme entre 80 000 tonnes et 100 000 tonnes d'acier par an, est en pleine restructuration, son personnel ayant notamment été ramené de 4 000 à 3 000 personnes depuis 1976, au moment de l'effondrement du marché des plates-formes pétrolières. L'ensemble de ses activités (bâtiments industriels et d'habitation, ouvrages portuaires et fluviaux, chaudronnerie, construction nucléaire, matériel offshore, etc.) se trouvent d'ailleurs à la croisée de trois secteurs économiques en crise : bâtiment, construction navale et sidérurgie.

Le chiffre d'affaires, qui aurait atteint autour de 900 millions de francs en 1979 (contre 1 milliard en 1978) est réalisé à concurrence d'environ 80 % à l'étranger. La C.F.E.M. reçoit des commandes de la R.D.A., d'U.R.S.S., de l'Arabie Saoudite et d'Amérique latine. Les résultats de l'exercice 1979 se sont soldés par une perte non encore chiffrée.

● *Une soixantaine de personnes* auraient péri dans des inondations, ce vendredi 28 mars, dans les sous-préfectures de Develi et d'Etyahyali (province de Kayseri), à 320 kilomètres au sud-est d'Ankara. Un glissement de terrain, provoqué par les pluies diluviennes, a fait disparaître dix habitations dans le village d'Ayvazhaci, situé à 5 kilomètres de Develi.



UN DES PRINCIPAUX GISEMENTS DE LA MER DU NORD

Première découverte importante, en *1969, dans la zone* norvégienne de la mer du Nord, le gisement d'Ekofisk, entouré de six champs de moindre taille (Ekofisk ouest, Cod, Tor, Edda, Albuskjell et Eldfisk), est situé à l'extrême sud-ouest des eaux norvégiennes, dans une profondeur d'eau de 70 mètres.

Entré en production en 1971, ce gisement, pour lequel Phillips Petroleum, une des plus importantes sociétés « indépendantes » américaines, est opérateur (avec 36,96 % des parts), produit à la fois du pétrole (18,5 millions de tonnes en 1979) et du gaz (l'équivalent de 12,5 millions de tonnes de pétrole). Les deux compagnies françaises Elf-Aquitaine et Total détiennent sur Ekofisk et quatre des gisements satellites des participations, respectivement de 8 et 4 %.

L'ensemble de la zone d'Ekofisk ne comporte pas moins de trente-sept plates-formes (forage, production, quartiers et torches). Le pétrole du gisement est envoyé par pipe-line à Teesside, en Angleterre, tandis que le gaz est conduit à Emden, en République fédérale d'Allemagne, d'où il est réparti entre les divers consommateurs européens (le gaz d'Ekofisk approvisionne l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique et la France).

Déjà, dans la nuit du 22 au 23 avril 1977, un des puits de production de la plate-forme Bravo, avait explosé, entraînant une éruption de pétrole qui dura sept jours et demi. Plus de 12 000 tonnes de pétrole s'étaient ainsi répandues en mer du Nord.

Ce premier accident d'importance en mer du Nord, dû principalement, selon une commission d'enquête, *« à des fautes humaines »*, avait entraîné une révision des normes de sécurité des plates-formes dans la zone norvégienne de la mer du Nord. Les autorités d'Oslo sont d'ailleurs parmi les plus sourcilleuses du monde quant aux conditions de sécurité de l'offshore pétrolier.

LES PREMIERS TÉMOIGNAGES

Stavanger *(A.F.P., A.P.).* — Selon les premiers récits des rescapés de l'accident de la plate-forme *Alexander-Kielland, « Il ne s'est pas passé plus de cinq minutes entre la rupture d'un des pylônes de la plate-forme et le moment où l'ensemble a pris une gîte de 45 degrés ».*

Un des témoins, qui se trouvait dans la salle de cinéma au moment de l'accident, raconte : *« J'ai entendu un bruit sourd et la lumière s'est éteinte. »* Le pylône « D » de la plate-forme, qui ne contient que des pompes et des réservoirs à ballast, venait de se rompre.

« Il y a eu immédiatement un mouvement de panique et tout le monde s'est précipité vers la sortie », a ajouté ce témoin qui estime que la plupart de ses collègues réunis dans la salle de cinéma ont réussi à fuir, mais que cela n'est pas vrai pour ceux, plus nombreux, qui se trouvaient au réfectoire, situé à un niveau au-dessous. *« Je ne crois pas qu'ils aient tous pu fuir, d'autant que les portes ont rapidement été bloquées »,* a-t-il déclaré.

« En ce qui me concerne, précise-t-il, *j'ai réussi à monter sur le pont supérieur, qui était déjà à moitié submergé. Je me suis emparé de vêtements chauds, d'une combinaison et d'un gilet de sauvetage, comprenant que ma chance était de sauter par-dessus bord et d'essayer de nager jusqu'à la plate-forme de forage* Edda *située à une quarantaine de mètres. Cela peut paraître simple de parcourir à la nage une telle distance, mais je puis vous assurer qu'il n'en a rien été, l'eau glacée, le vent violent et les vagues m'ont presque immédiatement épuisé et j'étais à peine à mi-chemin lorsqu'un canot de sauvetage, descendu de l'Edda, m'a recueilli. »*

Le témoin a ajouté qu'il s'était retourné et avait vu la plate-forme renversée. *« Au bout d'un quart d'heure environ,* a-t-il dit, *on ne voyait plus qu'une petite partie des piliers. Comme nous craignions que la plate-forme ne vienne heurter l'Edda, nous avons été rapidement évacués. »*

Pour les experts, les raisons de l'accident sont *« incompréhensibles ». « Je ne trouve pas la moindre explication raisonnable »,* a déclaré le directeur de la plate-forme, M. Kjetil Hauge, qui avait par hasard quitté l'*Alexander-Kielland* quelques heures avant l'accident. Il connaît la plate-forme *« depuis qu'elle a été livrée par les ateliers de Dunkerque »* (France) et estime que *« c'est la plate-forme la plus stable qui soit ».*

Les précautions techniques devaient, en principe, garantir l'équilibre de la plate-forme même si l'un des cinq pylônes venait à céder, comme cela s'est produit.

LES PRÉCÉDENTS ACCIDENTS EN MER DU NORD

Voici la liste de quelques-uns des principaux accidents qui se sont produits dans la zone de recherches pétrolières norvégiennes de la mer du Nord :

NOVEMBRE 1975. — Explosion sur la plate-forme Alpha d'Ekofisk, trois morts et trois blessés.

MARS 1976. — Une plate-forme de forage s'échoue au large de la côte norvégienne. Six Norvégiens, qui avaient pris place à bord d'une chaloupe, périssent noyés.

AVRIL 1977. — Une explosion sur la plate-forme Bravo d'Ekofisk provoque une pollution limitée en mer du Nord. Le « pompier volant » Red Adair parvient à colmater la fuite après huit jours.

OCTOBRE 1977. — Incendie sur la plate-forme Maersk-Explorer. Mort d'un plongeur français.

FEVRIER 1978. — Incendie sur la plate-forme de Statfjord, cinq morts parmi les ouvriers.

FEVRIER 1978. — Un plongeur américain meurt en travaillant sur le gisement d'Ekofisk.

Après cent vingt-trois ans d'inactivité

ENTRÉE EN ÉRUPTION DU VOLCAN AMÉRICAIN MONT-SAINT-HELENS

Le volcan Mont-Saint-Helens, situé aux Etats-Unis, dans l'Etat de Washington, à 150 kilomètres au sud de Seattle, est entré en éruption le jeudi 27 mars après cent vingt-trois ans d'inactivité. Sous la violence de l'éruption, une brèche large de 75 mètres s'est ouverte dans la partie nord-nord-ouest du cône du volcan d'où s'échappent des nuages de cendres et de vapeur. Aucune émission de lave n'a encore été à ce jour observée. Un heure et vingt minutes après l'entrée en activité du volcan, la montagne a été ébranlée par une secousse de magnitude 4,6 sur l'échelle de Richter.

équipement

Questions...

Une couverture pour Ermont-Invalides

Alors que se termine, ce vendredi 28 mars, l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de liaison ferroviaire Ermont-Invalides, M. Michel Elbel (centriste), adjoint au maire et conseiller régional, estime que, si l'on couvrait les voies du futur chemin de fer pour atténuer les nuisances occasionnées par le passage des trains, la ville pourrait récupérer 15 000 mètres carrés et y créer des équipements. Dans ces conditions, estime M. Elbel, les travaux « pourraient débuter en 1982 ».

« Le projet présenté par la S.N.C.F. à l'enquête publique vous satisfait-il ?

— *Si on considère le rôle de cette future ligne Ermont-Invalides dans l'amélioration des transports en commun de l'ouest de Paris et de la banlieue nord-ouest, la réponse d'un élu responsable ne peut être que très positive.*

» *Le principe de cette liaison du type R.E.R. a d'ailleurs été voté à l'unanimité du conseil régional d'Ile-de-France, et tous mes collègues, élus U.D.F. du seizième arrondissement, viennent de réaffirmer publiquement leur position favorable.*

» *En revanche, le projet présenté à l'enquête publique est très incomplet ; il tient trop peu compte de la protection des riverains contre le bruit et les trépidations. Les élus de Paris, en plein accord avec les associations de quartier et de riverains, doivent obtenir que les compléments indispensables soient décidés avant l'approbation définitive du projet.*

— La région s'apprête-t-elle à faire un effort financier pour améliorer l'environnement de la ligne ?

— *Les transports en commun sont de la compétence de la région ; des discussions sont en cours à l'initiative des responsables régionaux pour déterminer avec la Ville de Paris et l'Etat le coût supplémentaire pour une protection totale contre les nuisances dans les seizième et dix-septième arrondissements.*

» *Le budget régional pourrait prendre en compte la défense de l'environnement, particulièrement nécessaire dans le quartier des Epinettes, et la part représentant les protections phoniques indispensables du boulevard Pereire à l'avenue du Président-Kennedy. Théoriquement, les couvertures minces, dites phoniques, peuvent être réalisées sur 31 000 mètres carrés.*

— La Ville de Paris peut-elle utiliser les couvertures de la ligne ainsi réalisées ?

— *La Ville de Paris doit décider maintenant des surfaces qu'elle entend utiliser à l'aménagement de jardins, de terrains de sports, de jeux d'enfants, de tennis ou de parcs à voitures. Car il s'agit d'un autre type de couverture plus coûteuse qui doit être réalisée à la place et non après la couverture phonique.*

» *L'effort financier de la Ville sera à la mesure des 15 000 mètres carrés ainsi récupérés, en particulier boulevard Flandrin et Pereire. Ce sera une amélioration notable par rapport aux tranchées actuelles, qui compensera les ennuis dus à des travaux qui pourraient débuter en 1982.* »

...Réponses

ARCHITECTURE

Relations avec l'ordre, réglementation de la publicité

Un code des devoirs professionnels est publié au « Journal officiel »

Les architectes qui ne souhaitent pas construire ni s'inscrire à l'ordre peuvent désormais porter le titre de « titulaire du diplôme d'architecte ». Cette possibilité offerte par un décret du premier ministre du 20 mars, publié au « Journal officiel » du 25 mars, met fin à une situation ambiguë où les architectes diplômés se voyaient privés de leur titre s'ils se tenaient à l'écart de l'ordre.

D'autre part, le code des devoirs professionnels est publié par décret le même jour. M. Alain Gillot, qui vient d'être réélu président du conseil national de l'ordre, a commenté devant la presse, le jeudi 27 mars, la nouvelle déontologie de la profession.

On trouve dans ce texte des prescriptions morales d'ordre général qui peuvent éventuellement apparaître comme des « vœux pieux » : « *les architectes se doivent mutuellement assistance et conseil* » ; « *tout propos ou acte tendant à discréditer un confrère (...) sont interdits* » ; « *le plagiat est interdit* », ainsi que les signatures de complaisance. Ces deux dernières « infractions » n'étant pas définies avec précision, il est difficile de dire comment les chambres de discipline) ou siègent des architectes et des magistrats) jugeront de telles affaires.

Les dispositions concernant la publicité, qui « *ne peut être fondée que sur des réalisations ou des projets* » et doit être financièrement à la charge de l'architecte, visent à empêcher, a précisé M. Gillot, la publication de plaquettes payées par les entreprises de construction et contenant des publicités sur les matériaux.

Les architectes sont tenus de déclarer au conseil régional les projets qu'on leur confie. S'ils le font, cela permettra de vérifier qu'un architecte n'a pas plus de travail qu'il peut en assumer et, indirectement, d'intervenir, selon M. Gillot, « *contre les signatures de complaisance en vérifiant qu'un architecte a la capacité de faire face aux projets qu'il signe* ». Bien que le président de l'ordre affirme qu'elles n'ont « *pas du tout un caractère d'inquisition* », toutes ces mesures de contrôle nécessiteraient, pour être appliquées systématiquement, d'importants services qui n'existent pas — ou alors faut-il s'en tenir à la délation confraternelle...

Pour l'instant, les chambres de discipline installées depuis la promulgation de la loi du 3 janvier 1977 n'ont jugé ni le plagiat ni la complaisance. Mais elles ont prononcé déjà trois radiations définitives : pour défaut d'assurance, non-paiement des salaires, activités libérale et commerciale cumulées. Les autres sanctions (suspension ou avertissement) concernaient notamment le défaut d'assurance et le non-paiement de cotisations.

Les cotisations

Le paiement des cotisations à l'ordre, calculées sur le revenu imposable, c'est-à-dire soit sur le bénéfice d'une activité libérale, soit sur les salaires d'architecte ou même d'enseignant, est considéré comme une « *obligation professionnelle* » et les architectes peuvent être poursuivis devant les tribunaux civils et les chambres de discipline.

Toutefois, le conseil régional du Nord, qui avait supprimé les noms de plusieurs architectes n'ayant pas payé totalement leur cotisation d'une liste qui ressemblait au tableau de l'ordre et qui avait été diffusée auprès d'éventuels clients, a été récemment condamné par le tribunal correctionnel de Lille. Les conseils de l'ordre pourront donc attaquer en justice les architectes récalcitrants, mais ne doivent pas les oublier sur leurs listes, sans sommation.

Le code définit, d'autre part, le « *projet architectural* » et les services dus aux clients. Il prévoit que la rémunération peut n'être pas proportionnelle au montant des travaux et définie forfaitairement. C'est le « *premier pas officiel* » vers le conventionnement des architectes pour les missions les plus simples. Ce projet annoncé par les responsables de la profession depuis bientôt quatre ans ne se concrétise pas vite mais il devrait permettre de populariser le recours à l'architecte en supprimant la crainte de mauvaises surprises financières.

Enfin le décret du 20 mars définit l'exercice libéral et salarial. Il donne à ces derniers, quand ils sont architectes salariés dans une agence, une certaine propriété artistique sur les projets auxquels ils participent. L'architecte salarié pourra faire état des références acquises au cours de sa carrière discrète. Là encore, la pratique dira si les textes sont applicables ou non. — M. Ch.

ENVIRONNEMENT

LA SOCIÉTÉ SYNTHELABO RENONCERAIT A INSTALLER SES LABORATOIRES DANS L'ESSONNE

La société pharmaceutique Synthelabo serait sur le point de renoncer à installer ses laboratoires de recherche à Saint-Aubin dans l'Essonne. Issue inattendue pour ce projet certes controversé, mais qui est officiellement à l'étude depuis plus d'un an.

Il prévoyait de bâtir sur 22 hectares de cette commune située à la lisière de la vallée de Chevreuse un bâtiment de 30 000 mètres carrés pour un investissement de 240 millions de francs.

Toutefois, s'agissant d'un site classé et par crainte des effets néfastes sur l'environnement — à commencer par les 24 000 mètres cubes de fumées lâchés toutes les heures, — les associations et la plupart des élus locaux ont toujours désapprouvé vigoureusement cette opération. Ils ont reçu le renfort des adversaires de la vivisection, dans la mesure où celle-ci devait être pratiquée, en permanence, sur quelque trente mille animaux.

Ce dossier embarrassant est depuis plusieurs semaines sur le bureau de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie. Or on indique aujourd'hui dans son entourage, que Synthelabo, après avoir tenté de vaincre les oppositions rencontrées, va maintenant retirer sa demande de permis de construire.

Synthelabo refuse d'infirmer ou de confirmer cette information, mais annonce une déclaration publique pour le courant de la semaine prochaine. Il semble que la société ait renoncé à chercher dans l'immédiat un autre endroit susceptible d'accueillir ses laboratoires, rejetant en particulier les propositions qui lui ont été faites par les responsables de la zone d'activité industrielle voisine de Saint-Aubin.

Les associations de défense de l'environnement veulent profiter de ce « succès exemplaire » pour obtenir la concrétisation du projet de substitution qu'elles ont mis au point : la création sur le site controversé d'un « *centre permanent d'initiation à l'environnement* » destiné en particulier aux enfants de la région.

STÉPHANE BUGAT.

La marée noire en Bretagne

4 300 TONNES DE FUEL ONT DÉJA ÉTÉ RECUEILLIES

Sur le front antipollution à Trégastel et Ploumanac'h, où deux mille cinq cents hommes nettoient au jet d'eau chaude les rochers de granite rose, la situation reste inchangée : 4 300 tonnes de fuel ont été recueillies et, selon la préfecture, il en reste 1 700 tonnes sur les rochers et dans des endroits inaccessibles.

Au large de l'île de Batz, l'épave continue de perdre « quelques litres par minute », rappelle la préfecture maritime de Brest, qui attend que l'assureur du pétrolier tire les conclusions de l'investigation de l'épave du *Tanio*, entreprise la semaine dernière par un sous-marin de poche.

D'autre part, une mesure de saisie conservatoire a été prise, le jeudi 27 mars, par le tribunal de commerce du Havre à l'encontre de la partie arrière du *Tanio* actuellement dans le port du Havre. Cette décision est intervenue sur la demande des communes de Lannion, Trégastel, Ploemeur-Boudou et Trebeurden qui ont évalué leurs créances actuelles à 8 millions de francs à la suite de la marée noire provoquée par le naufrage du pétrolier malgache.

TRANSPORTS

LA C.G.T. CRÉE UNE UNION INTERFÉDÉRALE

Une union interfédérale des transports C.G.T., groupant la fédération des transports et celle des cheminots, vient d'être créée. Elle aura pour champ d'action les transports terrestres, aériens, fluviaux, urbains et les services de nettoiement. Elle rassemblera près de huit cent mille salariés.

M. Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., a souligné, au cours d'une conférence de presse que c'était là une « *réplique à la politique de la coalition gouvernementale et patronale* », qui, dans le domaine des transports comme dans d'autres branches, se traduit par « *la soumission de tout aux besoins des grandes puissances industrielles et financières nationales et transnationales, au mépris de l'intérêt national* ».

La C.G.T. a préconisé, à cette occasion, le paiement de la carte orange par l'employeur en Ile-de-France et son extension à l'ensemble de la région, ainsi qu'une « *indemnisation conséquente* » des frais de transport pour tous les travailleurs. Elle s'est, en outre, préoccupée de l'avenir de la S.N.C.F. dont le statut de service public, selon elle, est menacé par l'expiration, le 31 décembre 1982, de la concession accordée par l'Etat.

L'avenir de la S.N.C.F.

A ce propos, M. Joël Le Theule, ministre des transports, a récemment évoqué, devant les directeurs régionaux de la S.N.C.F., l'avenir de la société nationale : « *Quel sera l'après-1982 ? Le gouvernement n'en a pas encore délibéré et il ne le fera pas dans l'immédiat. Ce que je peux dire, c'est que le chemin de fer constitue et constituera un élément fondamental de notre système de transport*, a-t-il précisé. *Pour qu'il rende tous les services que notre économie et notre société tout entière attendent de lui, son exploitation doit être optimisée sur le plan technique, économique et financier.*

» *Aussi l'organisation qui succédera à l'actuelle S.N.C.F. en 1983 lui ressemblera-t-elle comme une sœur ou, plus exactement, comme une fille à sa mère*, a indiqué M. Le Theule. *Il est absolument vain d'agiter je ne sais quel spectre de « démantèlement » voire de « privatisation ». Le chemin de fer est actuellement concédé à une entreprise publique dont le capital est détenu en majorité par l'Etat. Il ne peut être question de revenir sur le principe d'une gestion publique et de privatiser l'entreprise.* »

Selon le ministre, « *la modification du régime juridique de la S.N.C.F. constitue une question d'intérêt national, qui sera débattue au Parlement car elle relève du domaine de la loi. C'est le législateur qui arrêtera les principes du nouveau régime. Il le fera à partir d'un texte déposé en 1981* ».

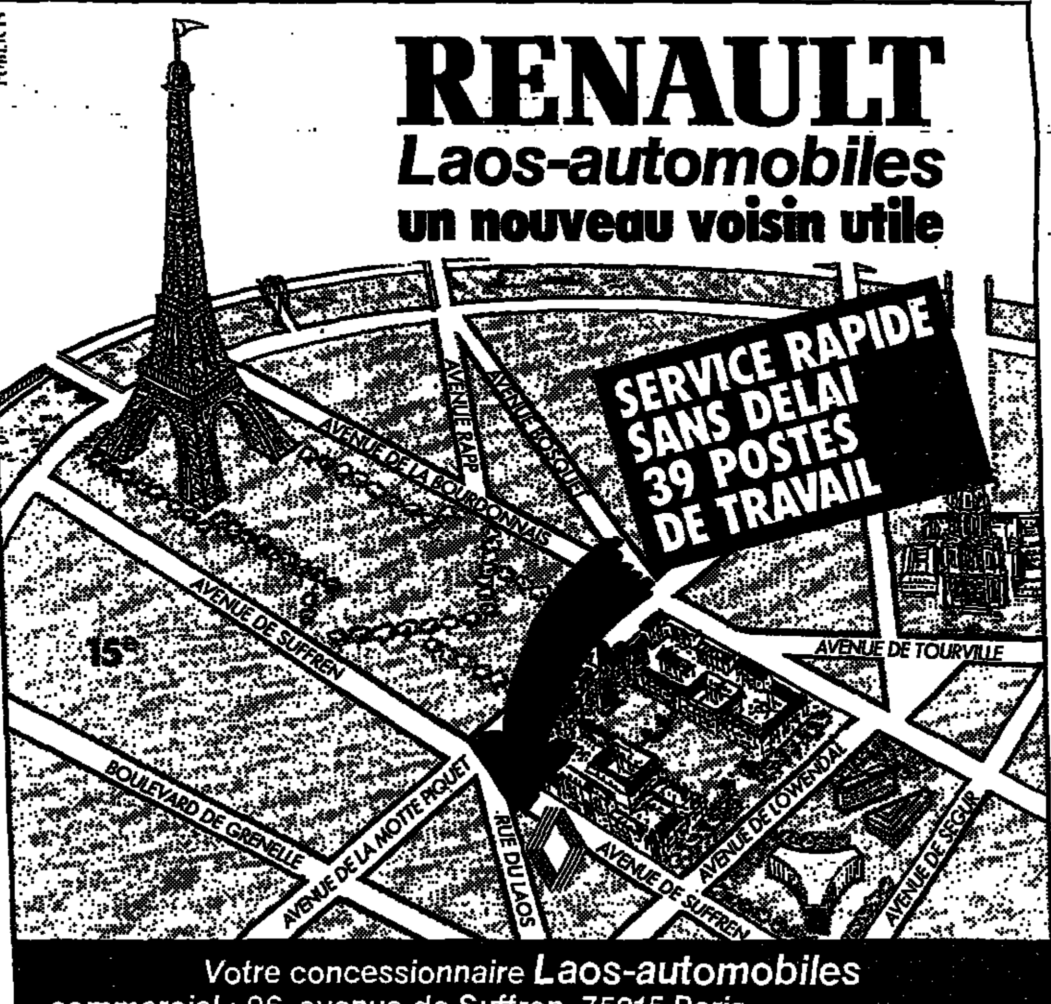
PÊCHE

LE PORT D'HENDAYE EST TOUJOURS BLOQUÉ PAR DES BATEAUX ESPAGNOLS

La France va entreprendre une démarche diplomatique auprès des autorités espagnoles pour faire cesser le blocus du port d'Hendaye dans les Pyrénées-Atlantiques. Le barrage établi le mardi 25 mars par une cinquantaine de bateaux de pêche espagnols pour protester contre la « confiscation » du rôle d'équipage d'un merlutier de Fontarabie (Espagne) par les autorités maritimes françaises était toujours en place le jeudi 27 mars au soir.

Les patrons-pêcheurs d'Hendaye ont, pour leur part, menacé de prendre des mesures de rétorsion à l'encontre des Espagnols si le blocus n'était pas levé avant la fin de la semaine.

● *Pardon Alfeld.* — Une « coquille » a déformé le nom du lac haut-rhinois sur les bords duquel la société Cogema se propose d'entreprendre des recherches d'uranium (*le Monde* du 26 mars, page 13) ; il s'agit du lac d'Alfeld et non d'Alfred.







ENVIRONNEMENT

LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL EST PROPRIÉTAIRE DE 10 330 HECTARES D'« ESPACES FRAGILES »

A l'occasion de la réunion du conseil d'administration du Conservatoire du littoral, que préside M. Robert Poujade, maire (R.P.R.) de Dijon, M. André Chadeau, délégué à l'aménagement du territoire, vient de déclarer à Rochefort (Charente-Maritime) : *« A ce jour, ont été réalisées, sur l'ensemble des départements français, soixante-cinq opérations couvrant 10 331 hectares et concernant 120 kilomètres de bord de mer. Cela représente un coût d'acquisition de plus de 150 millions de francs. Les dotations budgétaires, en crédits d'investissement, sont passées de 10 millions de francs en 1976 à 96 millions de francs en 1980. Et le Conservatoire a plus de quatre-vingts opérations en portefeuille, ce qui représente au moins autant de superficie que les acquisitions déjà faites. »*

Pour l'avenir, M. Chadeau a défini quatre objectifs :

— La nécessité de porter le patrimoine à 50 000 hectares au moins, dans les dix ans ;

— La possibilité de disposer à brève échéance d'un « instrument d'acquisition des terrains ». M. Chadeau proposera au prochain comité interministériel d'aménagement du territoire d'adopter des dispositions pour permettre de réaliser un inventaire du littoral avec une remise à jour permanente ;

— La décentralisation des actions pour ce qui concerne la gestion des terrains et aussi leur acquisition ;

— L'intensification du rôle et de la contribution du secteur privé, tout particulièrement du secteur associatif.

Baltard classé à Nogent-sur-Marne

Faute d'avoir protégé sur place les Halles centrales, faute même d'avoir exigé le maintien d'un vestige partiel, la commission supérieure des monuments historiques a donné, lors de sa réunion du 25 mars dernier, un avis favorable au classement du pavillon de Baltard... remonté à Nogent-sur-Marne. La liste des édifices classés et inscrits en 1979 est d'autre part publiée au « *Journal officiel* » du 19 mars.

Parmi les quelque cent quatre-vingts mesures de classement qui intéressent des bâtiments d'importance très diverse répartis dans tous les départements, on remarque notamment : les fortifications de Briançon (Hautes-Alpes), le grand temple protestant d'Anduze (Gard), le couvent de La Tourette de Le Corbusier (Rhône), plusieurs camps de César en Côte-d'Or, le château de Tocqueville (Manche), les vestiges de l'église de La Charité-sur-Loire (Nièvre), l'église de Chamonix, les châteaux de Pontchartrain (Yvelines), de Lourmarin (Vaucluse), Magrin (Tarn), Arry (Somme), Vauboyen, à Bièvres (Essonne).

De nombreux dolmens, croix et calvaires sont classés, ainsi que des églises et des chapelles, en Corse notamment, ainsi qu'à Case-Pilote, en Martinique, et à Kourou (Guyane).

A Paris, l'hôtel des affaires étrangères, quai d'Orsay, avec *ses décors intérieurs* et la statuaire du jardin est classé, ainsi que l'hôtel de Pomereu, 67, rue de Lille (7e).

Parmi les édifices inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, beaucoup plus nombreux, on note plusieurs bâtiments du dix-neuvième siècle : hôtel de la préfecture à Marseille, palais de justice de Bordeaux, d'Agen et de Rouen.

Une villa de Guimard

Les protecteurs du patrimoine se sont particulièrement intéressés aux « mottes féodales » du Nord, aux manoirs de l'Orne, aux églises des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne, aux lavoirs de Haute-Saône. De nombreuses maisons anciennes et des hôtels particuliers sont inscrits comme l'ancien hôtel d'Allauzier à Bollène (Vaucluse) et la villa *construite par Guimard au Vésinet* (Yvelines), ou des châteaux comme celui du Saillant à Voutezac (Corrèze).

Dans la *région* parisienne, on trouve un moulin à vent à Ivry et l'école vétérinaire de Maisons-Alfort (Val-de-Marne). A Paris, le *théâtre* du Châtelet, la Cour *des comptes, rue Cambon* (1er), l'hôpital Sainte-Anne, rue Cabanis (14e), les abattoirs de La Villette (halle aux bœufs et pavillons d'entrée). Les salons du restaurant Maxim's, rue Royale, sont inscrits, ainsi que les musées d'Ennery, avenue Foch, Guimet, place d'Iéna et Gustave-Moreau, rue de la Rochefoucault (9e), et parfois leur aménagement intérieur.

Enfin la gare Saint-Lazare, les *façades et toitures, la salle des* pas-perdus et le vestibule de l'Hôtel Terminus (8e), sont protégés.

Il y a en France environ trente et un mille monuments classés ou inscrits au titre de la loi de 1913. Le classement empêche toute transformation sans l'accord de l'administration des monuments historiques et entraîne un *droit de regard sur les abords de l'édifice*. Les subventions *pour les travaux sur les parties* classées peuvent atteindre 50 %. Pour les édifices inscrits, les subventions sont très limitées (10 à 15 %) mais les travaux doivent aussi être signalés à l'architecte des bâtiments de France.

URBANISME

FACE A L'ESPLANADE DE L'INSTITUT

Bancs de pierre et caisses d'orangers sur la future passerelle des Arts

Le pont des Arts, premier pont de fer construit en France par les ingénieurs Cessart et Dillon, entre le 20 thermidor an IX (août 1801) et le premier jour de l'an XII (1803), inutilisable depuis près de dix ans, sera reconstruit, comme l'a souhaité le Conseil de Paris, de façon à rappeler l'aspect qu'il présentait au début du dix-neuvième siècle.

La nouvelle passerelle comportera sept travées et sera, bien entendu, réservée aux piétons, comme l'a précisé M. Arretche, architecte qui vient d'en présenter les plans à la commission extra-*municipale de l'environnement*.

Quoique vivement critiqué par les architectes de l'époque (à commencer par Percier et Fontaine), le pont des Arts, construction élégante et légère, dominant un des plus célèbres paysages du monde, connut, dès son inauguration, l'engouement du public, puisqu'on y comptait onze mille visiteurs par jour venus admirer, comme le disaient les journalistes de ce temps, « une des plus jolies promenades de Paris ». *Des caisses d'orangers, des bancs de pierre et de beaux luminaires ornaient ses parapets à croisillons, et de petits pavillons construits à chaque extrémité abritaient un glacier et un fleuriste, qui, le soir venu, se chargeait de rentrer fleurs et arbustes dans une petite serre située au milieu du pont.*

C'est cet aspect gracieux et riant que se propose de restituer M. Arretche, puisqu'il envisage de reconstituer à l'entrée de la passerelle les petits édicules qui y figuraient lors de l'inauguration et où on disposera caisses d'orangers ou lauriers en boule, tandis que les anciens luminaires providentiellement retrouvés seront remis en place.

Dans un second temps, on espère pouvoir aménager devant l'Institut une esplanade ornée d'éléments végétaux constituant une sorte de mail interdit à toute circulation automobile. Pour réaliser ce coûteux projet, le Conseil de Paris a demandé que soit réservée la possibilité de réaliser un passage souterrain qui permettrait de dégager l'esplanade de toute circulation automobile.

La passerelle, qui sera édifiée en acier moulé et non en fonte, comme l'était la construction de Cessart et Dillon, portera un tablier situé à la même hauteur que son devancier et constitué d'un plancher en madriers de bois, qui donnera à l'ensemble élégance et légèreté. La rambarde, avec ses croisillons, sera semblable à la précédente, et une recherche a été entreprise sur le plan de la protection.

L'arc sera plus tendu, dans la mesure où les piles seront de la même hauteur que celles de l'ancien ouvrage, mais la largeur des travées aura un plus grand développement, puisqu'elles seront portées de 18 à 22 mètres. Toutefois, l'épure sera similaire et bien équilibrée, dit l'architecte ; la différence étant subtile et difficilement perceptible, puisque ne jouent que sur 30 à 40 centimètres.

Enfin, répondant à une question posée par un des représentants de l'association S.O.S. Paris à la commission extramunicipale de l'environnement, M. Ligen, directeur de l'aménagement urbain et de l'APUR, a précisé que la passerelle Solférino sera complètement réédifiée dans le cadre de l'aménagement des abords du Musée du XIXe siècle à la gare d'Orsay, et qu'un groupe de travail, réunissant des représentants de la voirie, de l'établissement public du musée et de ses services, avait déjà beaucoup travaillé à ce dispositif d'aménagement. Ce dossier sera présenté, le moment venu, à la commission.

ANDRÉE JACOB.

TRANSPORTS

● *Les routiers et leur tarification.* — La nécessité de maintenir l'organisation professionnelle actuelle du transport routier et la tarification routière obligatoire (TRO) viennent d'être soulignées par M. Jacques Bernis, président du Comité national routier (C.N.R.).

La TRO, qui s'applique à environ 40 % des transports publics à longue distance, « *se justifie*, à son avis, *dans une économie libérale, car elle permet d'assurer une prestation de services de qualité constante et sans prix discriminatoire* ».

Le Monde

économie

SOCIAL

Le patronat de la métallurgie met en place une banque de données sociales

Ses informations pourraient être communiquées aux syndicats

Instrument de travail centralisateur, rapide et fiable, renforcement spectaculaire du potentiel patronal face à ses interlocuteurs gouvernementaux, machine de guerre contre les syndicats et la classe ouvrière ? La pratique seule répondra à ces questions et à bien d'autres que pose la prochaine mise en service de la banque de données juridiques et sociales, réalisée par l'U.I.M.M. (Union des industries métallurgiques et minières) et le G.I.M.R.P. (Groupement des industries métallurgiques de la région parisienne).

Devant la presse, le 27 avril, M. Boursier, délégué général de l'U.I.M.M., a déclaré qu'il n'excluait pas de communiquer aux syndicats les données de la nouvelle banque.

Le recours à l'informatique pour la gestion des documentations et la diffusion des informations a donné le jour à des centaines de banques de données scientifiques, techniques et médicales. La suprématie américaine dans un secteur devenu indispensable pour les chercheurs et les décideurs laisse l'Europe loin derrière elle. Cependant, la France a commencé à s'équiper : défense nationale, ministère de l'intérieur, ou dans des secteurs plus limités d'études industrielles, de services, de banques, d'assurances, etc. Le ministère du travail a entamé la mise en données du vaste répertoire des conventions collectives. L'I.N.S.E.E. a élaboré un projet visant des données économiques, et les notaires en préparent un dans le domaine juridique. Sur le terrain social, où la rentabilité pouvait paraître plus mince, le retard va se transformer en une spectaculaire avancée, avec « SIGAD », système interactif de gestion automatique de documentation.

Le G.I.M.R.P., qui a été à l'origine de l'initiative, et l'U.I.M.M. ont fondé, paritairement en septembre 1978, l'ACOPADA, l'Association pour la constitution d'une documentation patronale (1).

Face au maquis des textes juridiques et contractuels qui ont engendré une matière foisonnante, l'objectif avancé par les deux organisations est de fournir au juriste une documentation précise et concise. Il peut s'agir aussi bien d'une consultation courante, exigeant une réponse rapide, que d'études approfondies, contentieuses ou autres.

Le temps de recherche doit être réduit au minimum, n'étant retenus, dans les documents sélectionnés, que les passages nécessaires à la consultation juridique, avec mention des références d'origine.

Environ quatre-vingt-dix mille documents établis par une dizaine de juristes recrutés à cet effet sont présentés selon une conception entièrement nouvelle. Ils englobent les codes du travail et de sécurité sociale, les réponses et circulaires ministérielles et les informations sociales. Les consultants auront à leur disposition, d'une part, la jurisprudence, complète en ce qui concerne la chambre sociale de la Cour de cassation depuis le 1er janvier 1976 et sélectionnée pour les décisions antérieures et les autres juridictions ; et, d'autre part, l'ensemble des conventions collectives et des accords nationaux applicables dans la métallurgie, permettant ainsi d'effectuer des études comparatives de clauses.

Entre le moment où une question aura été dactylographiée sur le clavier d'un terminal (relié par le réseau téléphonique) avec des mots normalement utilisés par les juristes en matière sociale et la réception de la réponse, le délai d'attente ne dépassera pas quelques seconde ; le système fonctionnera à partir du mois prochain.

Qui utilisera cet arsenal ?

Il est, en principe, réservé aux organisations professionnelles et aux entreprises adhérentes. Il en coûtera une cotisation, un prix d'abonnement annuel et celui de chaque heure de consultation — indépendamment des frais d'installation.

Réticences des militants

D'autres « clients » pourront-ils y avoir accès ? La question est à l'étude.

Le C.N.P.F., des chambres patronales et divers autres organismes, y compris hors de France, auront certainement intérêt à disposer d'un « terminal » ?

Et les syndicats ? M. Boursier ne voit pas d'objection à leur communiquer les « données ». Mais, dit-il, dans les négociations, le débat est moins juridique qu'économique et politique.

Cependant, une claire connaissance juridique, partagée par les interlocuteurs, peut contribuer à déblayer grandement les obstacles.

C'est un peu ce que pense M. Bergeron (F.O.) : « *Je suppose que les données seront exactes, autant savoir la vérité quand on en dispose.* » M. Mourgues, secrétaire de la fédération de la métallurgie F.O., est plus réservé. Les réticences sont encore plus grandes avec M. Granger, son homologue de la C.F.D.T. : « *Nous ne savons pas comment est constitué le « fichier »,* indique-t-il, *et sa gestion est entièrement entre les mains du patronat. Nous ne pourrions cautionner son utilisation sans garantie.*

» L'U.I.M.M., voici plusieurs années, a créé une « caisse de grève patronale ». Le soutien qu'elle a apporté aux entreprises en difficulté a souvent entravé nos actions revendicatives. La nouvelle banque pourrait avoir le même but... »

Pour les métallurgistes C.G.T., il ne peut s'agir que d'une nouvelle « *machine de guerre* » « *au service de la politique antisociale de l'U.I.M.M.* ». L'information que donnera la Banque sera « *engagée* ». Si les cégétistes pouvaient formuler des exigences de connaissance, c'est vers le ministère du travail qu'ils se tourneraient. Et M. Krasucki ajoute : « *L'U.I.M.M. a toujours été le fer de lance de l'action patronale, dans une longue tradition de tentatives de répression, d'investigations, et d'action psychologique.* »

JOANINE ROY.

(1) 34, avenue Charles-de-Gaulle, Neuilly-sur-Seine. Président : M. Jean-Jacques Wilmot-Roussel, ancien président du GIM, vice-président : M. Emile Boursier, vice-président délégué général de l'UIMM, trésorier : M. Roland Koch, président du GIM. Une société commerciale INFODIS, sous-traitante d'ACODOPA, est chargée de la mise au point du système, de son entretien et de sa distribution.

LES MÉTALLURGISTES C.G.T. REJETTENT SUR LE PATRONAT LES ACCUSATIONS DE VIOLENCES

M. Emile Boursier, délégué général de l'U.I.M.M. (Union des industries métallurgiques et minières), avant de présenter à la presse la Banque de données sociales de son organisation (voir ci-contre), a traité de la situation générale dans la métallurgie.

L'année 1979, a-t-il dit, a été relativement bonne, mais « *il faut que les pouvoirs publics mettent tout en œuvre pour que nous ne tombions pas dans la récession au prochain trimestre.* »

Le délégué patronal s'est ensuite élevé contre « *l'offensive systématique du P.C.F. et de la C.G.T.* ». Elle prend, a-t-il dit, la forme de violences contre le personnel, les dirigeants d'entreprises et les non-grévistes ; cela va jusqu'aux « *illégalités et délits* ».

La fédération de la métallurgie C.G.T., dans la soirée, a vivement réagi en déclarant : « *Traitez les travailleurs de saboteurs et de violents, c'est l'agresseur qui se dit agressé, la violence, c'est le chômage, les contraintes imposées par des rythmes de travail insupportables. (...) C'est aussi les atteintes aux libertés, les provocations, brimades et sanctions, les pressions morales, juridiques et financières.* »

LES FONCTIONNAIRES C.G.T. ET C.F.D.T. REJETTENT LE PROJET D'ACCORD SALARIAL

Le gouvernement a mis fin, le 27 mars, aux négociations salariales dans la fonction publique, sans améliorer sensiblement ses propositions. En voici l'essentiel : maintien du pouvoir d'achat par rapport à l'indice des prix selon une formule trimestrielle (*le Monde* du 15 mars 1980), applicable jusqu'au 1er avril 1981 ; majoration de la prime mensuelle spéciale versée aux petites catégories (selon les indices, elle passe de 150 à 180 F et de 20 à 40 F), versement, au 1er septembre d'une prime uniforme de vie chère de 150 à 300 F selon les indices, jusqu'au début de la catégorie B ; majoration des retraites d'environ 1 % et relèvement de 6 points (environ 80 F) du plancher de ces retraites. Le relèvement des traitements, au 1er avril, sera de 1,75 %.

Les fédérations réunissent leurs instances pour se prononcer. La C.G.T. et la C.F.D.T. ont déjà rejetté ces propositions. Les cédétistes font observer qu'elles repoussent les discussions de 1981 au second semestre de cette année-là... après l'élection présidentielle.

● *Journée d'action C.G.T., C.F.D.T., FEN contre le ticket modérateur d'ordre public* le vendredi 28 mars. Débrayages, manifestations et pétitions doivent marquer cette journée de protestation organisée par ces trois syndicats, la C.G.T. ayant étalé sa campagne d'action, du 26 au 28 mars, pour dénoncer toutes les mesures qui, selon elle, portent atteinte à la Sécurité sociale.

● *Grèves dans les douanes.* — Des arrêts de travail de vingt-quatre heures par service pendant une semaine ont débuté, le jeudi 27 mars, chez les douaniers de Marseille contre la suppression de quatre-vingts postes.

● *Selon un sondage, 61 % des généralistes dépassent les tarifs conventionnels.* — D'après un sondage du *Quotidien des médecins* et du cabinet Antoine Minkowski, réalisé les 21, 24 et 25 mars auprès de deux cents médecins, 61 % des généralistes appliquent les consignes de dépassement des tarifs donnés par les syndicats de praticiens (42 F pour la consultation selon le F.M.F., 45 F selon le C.S.M.F. au lieu de 40 F).

AGRICULTURE

CONSÉQUENCE DE LA DÉVALUATION DU « FRANC VERT »

Les prix français du lait et de la viande bovine augmenteront de 3,5 % au début d'avril

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Les prix garantis par la C.E.E. aux producteurs français de lait et de viande bovine augmenteront de 3,5 % début avril. Le ministre britannique de l'agriculture a finalement accepté, le 27 mars, après plusieurs heures de discussions entre les Neuf, la dévaluation de 3,7 % du « franc vert », qui revient à supprimer définitivement les montants compensatoires français. En échange de ce réajustement, M. Walker demandait à ses collègues — mais il n'a pas obtenu satisfaction, — une modification de la réglementation communautaire sur les montants compensatoires monétaires (M.C.M.).

Les Neuf reprendront leurs travaux sur la fixation des prix agricoles communs pour la prochaine campagne le 21 avril, à Bruxelles. Entre-temps, la présidence italienne et la Commission européenne poursuivront leurs contacts bilatéraux afin d'élaborer un projet de compromis. Selon M. Méhaignerie, un accord est possible dès la prochaine session du conseil agricole. Reste à savoir si le Royaume-Uni acceptera de se prononcer sur ce dossier, alors que quelques jours plus tard le conseil européen qui se tiendrait les 27 et 28 avril à Luxembourg, se saisira de celui de la contribution britannique au budget communautaire.

« *On ne comprend pas cette affaire* » ; le ministre français de l'agriculture a commenté en ces termes la demande de Londres de modifier la réglementation sur les M.C.M. Il y a trois ans, les montants compensatoires anglais atteignaient près de 40 %, pourcentage qui mesurait la différence entre la valeur de la livre sur les marchés des changes et le taux de conversion fixé arbitrairement pour transcrire en monnaie britannique les prix agricoles fixés en unités de compte. Comme dans le cas de la France, la dépréciation du sterling avait pour effet l'application de M.C.M. qui jouaient comme des subventions à l'importation et des taxes à l'exportation.

Par le jeu des dévaluations successives de la « livre verte » — la dernière est intervenue en décembre 1979 — et de la forte remontée de la monnaie anglaise au cours de ces derniers mois, l'écart entre les deux « monnaies » s'est réduit à un point tel qu'il n'y a plus de M.C.M. britanniques. Pour sa part, M. Walker estime que la réglementation de la C.E.E. empêche son pays de bénéficier de M.C.M. jouant dans le sens contraire, c'est-à-dire taxant les importations et subventionnant les exportations.

Selon les experts de la Communauté la valeur du sterling est supérieure actuellement de 2,4 % au taux de conversion de la monnaie verte anglaise. Le règlement sur les M.C.M. permet à la Commission de défalquer une franchise de 1,5 %, de sorte que le nouveau montant compensatoire que devrait appliquer la Grande-Bretagne atteindrait 0,9 %, alors que la règle veut qu'il ne soit pas attribué à un Etat membre des M.C.M. inférieurs à 1 %. C'est pour cette raison que Londres souhaite que la franchise de 1,5 % soit éliminée.

D'une manière générale, les Anglais souhaitent, explique-t-on à Bruxelles, des M.C.M. dits « positifs » — qui de toute façon ne manqueraient pas d'apparaître si la livre continuait de s'apprécier — les plus élevés possible afin de protéger leur marché et en conséquence de faire monter les prix des produits importés. Cela devrait avoir pour effet, poursuivent les experts de la C.E.E., une hausse des prix alimentaires au Royaume-Uni. Ainsi le ministre britannique pourrait se contenter d'un faible relèvement, voire d'un « gel » des prix communs pour certaines productions, tout en assurant le maintien du pouvoir d'achat de ses agriculteurs. Ce sont en tout cas les explications avancées jeudi soir 27 mars à Bruxelles pour justifier la demande britannique qui ont surpris tout le monde.

MARCEL SCOTTO.

Le Koweït et l'Iran relèveraient le prix de leur pétrole

Le Koweït aurait obtenu de British Petroleum le versement d'une prime de 5,50 dollars sur la moitié de ses ventes contractuelles à la compagnie britannique, affirme-t-on dans les milieux pétroliers new-yorkais. British Petroleum, qui enlevait auparavant 450 000 barils par jour de l'émirat, a vu cette quantité réduite à 150 000 barils par jour (7,5 millions de tonnes par an) ; 75 000 barils lui seront facturés au prix de l'OPEP, soit, pour le Koweït actuellement, 27,50 dollars, l'autre moitié lui coûtant 33 dollars, soit désormais un prix moyen de 30,25 dollars.

Selon les milieux pétroliers new-yorkais, le Koweït — qui réduira sa production de 2 à 1,5 million de barils par jour à compter du 1er avril — a également demandé une telle prime à ses deux autres clients principaux, Gulf et Shell.

D'autre part, l'Iran a annoncé le 27 mars une nouvelle augmentation, de l'ordre de 2 dollars, sur le prix de son pétrole à partir du 1er avril. Le prix moyen du brut léger iranien, compte tenu de la prime de 3 dollars imposée sur la moitié des quantités vendues, atteindra 35,50 dollars soit un prix supérieur de plus de 6 dollars à la moyenne des prix pratiqués par les pays de l'OPEP.

Interrogé sur les raisons qui poussaient l'Iran à relever ses prix alors que le marché s'est fortement détendu depuis quelques mois, le ministre du pétrole, M. Moinfar, a répondu : « *Ne vous en faites pas au sujet du marché.* »

Il est vrai que le Koweït, le Venezuela, la Libye, ont déjà, ou vont au second trimestre, réduire sensiblement leurs exportations. Selon la revue spécialisée *Petroleum Intelligence Weekly*, l'Algérie réduirait, elle aussi ses livraisons de 15 % afin de maintenir les prix face à l'abondance de l'approvisionnement mondial en pétrole.

Les pays qui relèvent leurs prix pourraient cependant avoir quelques difficultés à signer de nouveaux contrats. La demande, sur les marchés au comptant, a encore diminué ces dernières semaines après l'annonce — parmi les mesures de lutte contre l'inflation présentées par le président Carter — de la taxation du pétrole importé et de l'essence aux Etats-Unis.

Ainsi l'essence, après avoir été proposée à Rotterdam à plus de 400 dollars la tonne en décembre, coûte désormais 357 dollars. Quant au fuel lourd, il y a surabondance actuellement et ses prix — y compris en France — baissent régulièrement. Enfin, le brut saoudien ne trouve pas preneur à 34 dollars.

Les décisions prises par les pays producteurs risquent cependant, malgré l'importance des stocks dans les pays industrialisés, de rendre plus difficile un retour à la cohésion des prix de l'OPEP. Or, dans cet état d'anarchie, toutes les hausses, même les plus absurdes, sont possibles.

ÉNERGIE

LES SUPER-PROFITS PÉTROLIERS AUX ÉTATS-UNIS

(Suite de la première page.)

Ce pourcentage sera de 30 % sur le pétrole découvert à l'avenir et vendu au dessus de 16,55 dollars le baril. Pour les sociétés « *indépendantes* » qui exploitent de petits gisement l'imposition sera moindre.

Le président Carter — dont la cote comme candidat aux élections présidentielles de novembre prochain est en baisse — se réjouit donc de ce vote. D'autres présidents avant lui ne s'étaient-ils pas cassés les dents sur le puissant lobby des pétroliers ? Le *Wall Street Journal* et avec lui les pétroliers portent « *le deuil* ». Dans un éditorial serti d'une bande noire, le quotidien du monde des affaires, commentant la décision attendue du Congrès, affirme qu'une fois de plus « *on sacrifie l'avenir de la sécurité du pays* » et celui de l'industrie pétrolière, « *pour satisfaire une soif inextinguible de recettes* ».

Cependant, la satisfaction affichée par le président comme le deuil des compagnies pétrolières, sont excessifs. Le secteur pétrolier ne verra nullement sa rentabilité affectée par le nouvel impôt et il gardera même une partie non négligeable (près de 50 %) des superprofits tirés de la suppression du contrôle des prix.

Quant au président, il doit reconnaître que le texte adopté définitivement par les deux Chambres est bien loin de son projet initial. Non seulement le produit total de la taxe sur la décennie 80 ne sera que de 227,3 milliards de dollars au lieu des 295,3 milliards espérés par la Maison Blanche, mais surtout l'affectation de cette somme sera bien différente de ce que réclamait le président Carter.

Les membres du Congrès ont en effet refusé de verser le profit de cette taxe à un fonds destiné à financer, notamment, la production de combustibles synthétiques. Ils en ont affecté une faible part à l'aide aux familles qui seront touchées par le renchérissement des produits pétroliers et ont décidé d'en laisser la majeure partie au Trésor, gardant ainsi la haute main sur l'affectation de cet argent : pour 60 % de cette somme devrait être consacrée à des abattements fiscaux pour les personnes et les sociétés.

BRUNO DETHOMAS.

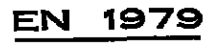
AFFAIRES

M. DURAND-RIVAL QUITTE LE GROUPE SIDÉRURGIQUE SACILOR - SOLLAC

M. Pierre Durand-Rival, administrateur-directeur général de la société sidérurgique Sacilor et président-directeur général de la filiale Sollac, a démissionné de ses fonctions le vendredi 28 mars 1980. Il est remplacé à Sacilor par un administrateur vice-président, M. Robert Piron, et deux directeurs généraux, l'un pour les produits plats, M. Claude Ink, l'autre pour les produits longs et les aciers spéciaux, M. Jean Cantenot, président des Aciéries de Pompey. Quant à la Sollac, c'est M. Jacques Mayoux, déjà président de Sacilor, qui en prend la tête, réunissant les deux sociétés sous une même présidence.

[Né le 1er juillet 1930 à Chambéry (Savoie), ingénieur du corps des ponts et chaussées, M. Pierre Durand-Rival était entré en 1963 dans le groupe Sacilor. Bourreau de travail et homme à poigne, il avait dirigé la construction de l'usine de Gandrange, en Lorraine, en 1967-69, pour se voir confier ensuite celle du chantier géant de l'usine de Fos, dont le fonctionnement a été très vite satisfaisant sur le plan technique, phénomène très rare. Son départ, dont la rumeur courait depuis plusieurs mois, ne semble pas être provoqué par des divergences d'opinion notables avec M. Jacques Mayoux, mais plutôt à des « états d'âme ».]

F. R.



EN 1979

La balance des paiements courants de la France a été excédentaire de 6,2 milliards de francs

La balance des paiements courants de la France a été excédentaire au quatrième trimestre 1979 (de 655 millions de francs en données brutes, de 232 millions de francs en données corrigées des variations saisonnières), l'excédent des services (grands travaux, coopération technique, tourisme, assurance...) compensant le déficit du commerce extérieur.

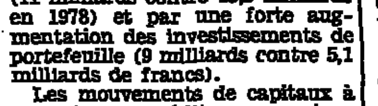
Pour l'ensemble de l'année 1979, la balance des paiements courants de la France est ainsi nettement excédentaire : + 6,2 milliards de francs. Le déficit du commerce extérieur (— 8 milliards de francs) est plus que compensé (1) par l'excédent des opérations dites « invisibles » (services tels que tourisme, assurances, grands travaux, coopération technique) qui s'élève à 14,2 milliards de francs.

Les mouvements de capitaux à long terme font apparaître un déficit de 16,5 milliards de francs contre 8,6 milliards en 1978. Cette évolution s'explique par un ralentissement des emprunts extérieurs (11 milliards contre 13,3 milliards en 1978) et par une forte augmentation des investissements de portefeuille (9 milliards contre 5,1 milliards de francs).

Les mouvements de capitaux à court terme (crédits commerciaux en particulier) sont excédentaires de 7,9 milliards de francs contre 5,7 milliards de francs en 1978.

(1) A noter qu'en termes douaniers le déficit du commerce extérieur atteint 13,5 milliards de francs, cet écart s'expliquant notamment par des modes de comptabilisation différents des frais de transport et d'assurance, ainsi que du commerce des DOM-TOM.

● *Retraites complémentaires : « L'harmonisation reste un objectif », déclare M. Barrot.* — Intervenant, le jeudi 27 mars, au cours d'un colloque sur « les ressources des retraités », le ministre de la santé et de la sécurité sociale a affirmé que « *l'harmonisation des régimes des retraites complémentaires reste un objectif, en dépit des obstacles auxquels se heurte toute action dans ce domaine* », ajoutant que cette harmonisation « *ne pourra toujours se faire par l'extension des mesures les plus avantageuses* ».



En 1979

LA HAUSSE DE L'INDICE DU COUT DE LA CONSTRUCTION A ÉTÉ DE 9,82 %

L'indice trimestriel du coût de la construction pour le quatrième trimestre 1979 s'est établi à 548, contre 525 au troisième trimestre, soit une progression de 4,38 %. En un an, par rapport à l'indice du dernier trimestre de 1978, qui était de 499, la hausse est de 9,82 %. Cet indice a été publié au *Journal officiel* du 27 mars 1980.

L'indice du coût de la construction, qui sert au calcul des bonifications d'épargne-construction, est souvent utilisé comme base de référence dans les baux locatifs des appartements à loyer libre, où le dernier indice connu au moment de la signature doit être cité. Lorsque le bail le prévoit, la progression de cet indice permet de déterminer le pourcentage de hausse applicable lors de la révision des loyers.

CONJONCTURE

LÉGÈRE REPRISE DES VENTES D'AUTOMOBILES EN FÉVRIER

« Après le flottement des mois précédents, le niveau assez élevé du marché intérieur en février semble indiquer que la demande s'oriente vers un peu plus de fermeté » estime la Chambre syndicale des constructeurs automobiles dans sa note de conjoncture. En février, les immatriculations de voitures particulières en France ont atteint 163 000 unités, soit à peu près le même niveau que l'an passé) ainsi que celui des (+ 0,9 %), mais 5,3 % de plus que le mois précédent, au cours duquel les ventes avaient légèrement fléchi. Le bon niveau des exportations (146 318 unités, soit 5 % de plus que l'an passé (ainsi que celui des expéditions de voitures en pièces détachées et de la production à l'étranger (44 426 unités, soit 29,2 % de plus qu'en février 1979), ont permis aux constructeurs français de maintenir leur production : 278 000 unités, soit 2,3 % de plus qu'en février 1979. Le marché des véhicules utilitaires lourds (plus de 6 tonnes) a également retrouvé un niveau plus satisfaisant : en février, 3 737 véhicules ont été immatriculés en France, soit 6,2 % de plus qu'en février 1979. La forte progression des exportations (+ 37,5 %) a permis un accroissement de la production française de 32,8 %.

● *P.T.T. : grève à Montpellier.* — Une grève de préposés à la distribution postale affecte, depuis le 14 mars, le bureau principal de Montpellier (Hérault) ; environ 1 300 000 objets sont actuellement en souffrance. L'administration des P.T.T. invite donc les usagers à limiter au strict minimum les envois à destination de la ville de Montpellier. Seul le courrier destiné à des titulaires de boîte postale ou de CEDEX est traité dans les délais de livraison habituels.



ÉTRANGER

Aux États-Unis

Le difficile combat de M. Carter contre le « plastic money »

De notre correspondant

Washington. — Le programme annoncé le 14 mars par la *Maison Blanche* ne réussira sans doute pas à arrêter l'inflation. Bien peu y croient en tout cas. Toutefois, il devrait au moins donner un coup d'arrêt à la nouvelle forme de vie à tempérament dans laquelle s'est installé l'Américain : celle qui s'appuie sur le « plastic money », l'argent en plastique ou les cartes de crédit, puisqu'il comporte un certain nombre de mesures visant à limiter cette source d'inflation.

Le portefeuille de l'Américain moyen a toujours été de dimension réduite (le seul papier d'identité couramment utilisé est le permis de conduire, lui aussi en plastique et de même format qu'une carte de crédit), mais il est devenu depuis quelques années une sorte d'accordéon, grossi chaque année des cartes libéralement distribuées par les banques et autres organisations, deux ou trois au minimum, une bonne dizaine pour le citoyen plus aisé, qui n'a souvent qu'à répondre à une sollicitation reçue à domicile pour recevoir une nouvelle carte.

L'Américain paiera ensuite ses achats par une simple signature dans un grand magasin Sears (vingt-six millions de cartes ont été *distribuées par cette chaîne* dans tous les Etats-Unis) ou Wards (dix-huit millions). Il fera la moindre emplette, sans bourse délier, dans un nombre *incalculable de points* de vente grâce à la carte Visa ou Mastercard qui lui aura été délivrée par sa banque locale. Il pourra même payer son essence à crédit *avec une autre carte d'Exxon ou* de Texaco, sans parler des frais de voyage ou de loisirs généralement couverts, toujours sur simple signature, par American Express (huit *millions de détenteurs* américains), Diners Club, Carte blanche, etc.

Les diffuseurs de ces dernières cartes, les premières répandues à l'étranger, prétendent ne pas se voir appliquer les mêmes restrictions que les autres, dans la mesure où leur possession se paie (American Express perçoit de ses clients un abonnement de 25 dollars par an) et où les dépenses faites par le porteur doivent en principe être réglées en une fois à la fin du mois suivant. En fait, les cartes délivrées par les grands magasins et les banques, qui offrent d'autres avantages, contribuent encore plus aux comportements générateurs d'inflation.

Le détenteur d'une nouvelle carte Sears par exemple, reçue pratiquement sans formalité, fera le premier mois des achats pour *plusieurs centaines de dollars* ; mais il aura la surprise de recevoir une facture d'une quinzaine de dollars seulement à titre de « paiement mensuel minimal ». *Le reste fera* partie de la « balance en suspens », entraînant le paiement de « charges financières » dûment précisées, certes, mais qui paraissent dérisoires au *regard de la « générosité »* de la compagnie. Mastercard et Visa permettent, elles aussi, de procéder à ces dépenses indolores, voire de recevoir des avances en espèces, dont le remboursement sera étalé sur de longs mois. Un plafond est toutefois imposé aux détenteurs : généralement 500 ou 1 000 dollars de dépenses au *maximum, selon le niveau* des revenus.

Le tour de vis

Que ces facilités aient puissamment aidé l'Américain moyen à vivre au-dessus de ses moyens n'est pas douteux. Une bonne moitié de sa *consommation* courante paraît être couverte par ce *plastic money*, qui est ainsi dépensé des mois, voire des années, avant d'être gagné. C'est *aussi une manière de résister* à l'érosion du niveau de vie due à l'inflation : les Américains ont d'abord réduit leur épargne — aujourd'hui l'une des plus faibles *du monde industrialisé, représentant* moins de 3 % du P.N.B. — puis anticipé sur leurs gains à venir en utilisant en particulier cette forme de crédit. L'endette*ment afférant aux seules cartes* délivrées par les banques a atteint 29 milliards de dollars en 1979, dix fois plus qu'en 1968.

Pour limiter cette source d'inflation, M. Carter a choisi de frapper les distributeurs de cartes plus que les détenteurs, à charge pour les premiers de répartir à leur guise sur les seconds l'effet du tour de vis. La principale mesure consiste à obliger les banques à déposer auprès de la banque fédérale, dans un compte sans intérêt, un montant égal à 15 % des fonds avancés à leurs clients sous forme de *plastic money*. La mesure est sévère à l'heure de l'argent rare et des taux d'intérêt astronomiques, et elle conduit même à une impasse là où des lois locales « anti-usure » limitent ce qu'un particulier peut avoir à payer comme charges financières.

Dans l'Etat de New-York, par exemple, une banque ne peut faire payer plus de 18 % d'intérêt à ses débiteurs. Si les fonds qui doivent être déposés à la banque fédérale sont empruntés auprès d'une autre banque à 19 % et plus, comme c'est le cas aujourd'hui, la gestion d'un réseau de cartes de crédit n'est plus rentable. Citicorp, la compagnie mère de Citibank, qui a distribué près de six millions de cartes Visa et Mastercard, en a tiré les conclusions : elle envisage de déménager son siège de New-York vers le Dakota-du-Sud, où les lois permettent d'exiger jusqu'à 24 % d'intérêt. La même compagnie avait suspendu la délivrance de nouvelles cartes dès l'annonce du plan contre l'inflation de M. Carter.

Les distributeurs de cartes ont *annoncé d'autres restrictions*. Sears a décidé de relever son paiement minimal mensuel de 8 à 10 dollars — une augmentation bien modique pour une entreprise *dont la créance totale se monte* à 6 milliards. Pour leur part, les banques de la région de Washington envisagent d'annuler les comptes de leurs clients « délin*quants* » — *ceux qui* ont eu un retard de paiement de plus de deux fois, — de limiter les délivrances de nouvelles cartes, d'abaisser les plafonds d'endettement et de re*lever le montant des rembourse*ments. Toutefois, prises entre les feux croisés des règlements gouvernementaux et des doléances d'une clientèle gâtée par l'expérience, elles doivent procéder prudemment : personne n'est prêt à renoncer rapidement au délicieux poison du *plastic money*.

MICHEL TATU.

LE BRÉSIL ET LA CEE VONT CONCLURE UN ACCORD QUINQUENNAL DE COOPÉRATION

(De notre correspondant.)

Bruxelles (Communautés européennes). — Le Brésil et la C.E.E. doivent conclure dans les prochaines semaines un accord de coopération d'une durée de cinq ans. La première session de négociations s'est tenue les 17 et 18 mars à Bruxelles. Au cours d'une deuxième séance de pourparlers prévue pour le 15 avril, les deux parties devraient adopter le texte de *l'arrangement envisagé*.

Il s'agit de conclure un accord-cadre de coopération commerciale et économique ayant un caractère *essentiellement évolutif*. Le Brésil et la C.E.E. s'engageront, notamment, à développer et diversifier leurs échanges. Concrètement, les Neuf veulent obtenir des facilités d'accès aux matières premières du Brésil, tandis que celui-ci souhaite accroître ses exportations de produits manufacturés. L'accord portera aussi sur *l'intensification des relations entre* les industries européennes et brésiliennes, et sur le développement scientifique et technique. La C.E.E. veut obtenir *notamment* un engagement des autorités brésiliennes sur la garantie et la protection des investissements européens au Brésil.

Le nouvel accord doit remplacer *l'arrangement de 1973 au titre duquel* les deux parties s'accordaient le traitement de la nation la plus favorisée dans le domaine tarifaire, et la *non-discrimination* en matière de libération des échanges. Depuis 1978, le Brésil accepte d'auto-limiter ses exportations de produits textiles vers la C.E.E. Il a fait de même depuis 1979 pour ses ventes de fonte. Au titre du système communautaire des préférences généralisées, le Brésil bénéficie de contingents à droits de douane réduits pour ses *exportations* de beurre de cacao et de café soluble.

Les Neuf sont les principaux clients du Brésil, qui dirige plus de 30 % de ses ventes vers la Communauté contre 18 % seulement vers les Etats-Unis. Ceux-ci sont toutefois le premier fournisseur du marché brésilien. Au total, la balance commerciale de la C.E.E. avec le Brésil est déficitaire : près de 1 milliard de dollars pour les huit premiers mois de 1979.

M. S.

En République fédérale d'Allemagne

Les syndicats mènent campagne pour l'interdiction du lock-out

De notre correspondant

Bonn. — Depuis plusieurs mois, les syndicats ouest-allemands mènent une campagne très vigoureuse pour obtenir qu'il soit interdit au patronat de recourir à la procédure du lock-out dans les conflits industriels. Le président du D.G.B., M. Vetter, proclame que cette arme des employeurs devrait être jetée « *dans les poubelles de l'histoire* ».

Les *manifestants* défilent dans les centres ouvriers avec des pancartes proposant le slogan : « *Wes aussperrt, der gehört eingesperrt* », ce qui signifie en traduction libre qu'il faut mettre en prison ceux qui ferment les portes de leur usine aux travailleurs. Il n'est plus guère de réunion syndicale où l'on ne dénonce avec véhémence les « *barons de l'industrie* » qui se conduiraient comme des « *affameurs de la classe ouvrière* ».

Ce combat vient d'entrer dans une phase nouvelle, laissant place à l'argumentation juridique plutôt qu'aux effets de réunions publiques. Le problème du lock-out et de sa légalité doit être tranché par le tribunal fédéral du travail siégeant à Kassel, qui a entendu, lundi 24 et mardi 25 mars, les arguments présentés aussi bien par les syndicats que par les organisations patronales.

Sur le plan juridique, le conflit trouve son origine dans les grèves déclenchées, il y a deux ans, par les métallurgistes du Bade-Wurtemberg et par les travailleurs de l'imprimerie à Munich. Dans l'un et l'autre cas, il s'agissait de grèves ponctuelles ne visant qu'un nombre limité d'entreprises, mais auxquelles les employeurs répondirent par des lock-out mettant au chômage forcé un grand nombre de travailleurs non grévistes.

Pour les syndicats intéressés, cette réplique des employeurs fut très coûteuse. Les organisations ouvrières versent en effet des indemnités à ceux de leurs adhérents qu'elles invitent de façon officielle à cesser le travail. En cas de lock-out, elles sont contraintes aussi de soutenir ceux de leurs membres qu'elles n'avaient pas l'intention de faire participer à la grève. Aussi les syndicats, soucieux de limiter leurs dépenses, ont-ils entamé un combat juridique en vue d'obtenir que les *employeurs soient* contraints de payer les salaires des travailleurs exclus de leurs entreprises pendant le conflit.

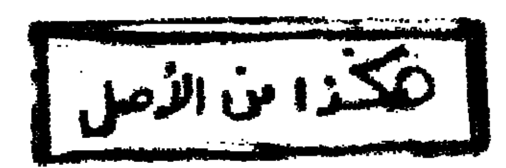
Un patronat résolu

A la campagne menée contre elles, les organisations patronales *industrielles répondent de façon* non moins résolue. Elles font observer que tous les conflits ont commencé par des grèves et que le « *lock-out défensif* » a seulement *été utilisé pour répondre* à la tactique des grèves ponctuelles. Il suffit en effet au syndicat I.G. Metall d'arrêter par exemple la marche des hauts fourneaux pour *paralyser l'ensemble de l'industrie* automobile avec tous ses sous-traitants et entreprises annexes. Des grèves ponctuelles de ce genre auraient donc le même effet qu'une *grève étendue à l'ensemble* d'une branche industrielle. Autrement dit, les syndicats voudraient s'offrir des grèves « à bon marché » qu'ils pourraient poursuivre pendant de nombreuses semaines sans que les employeurs disposent d'aucun moyen de défense.

Les employeurs font aussi observer que, si on les laisse complètement désarmés face aux revendications syndicales, la seule solution *serait de faire* appel à l'arbitrage de l'Etat pour régler les conflits. Ce serait la fin de cette « autonomie tarifaire » par laquelle les ouvriers et employeurs ont jusqu'à maintenant réglé leurs rapports sans aucune intervention gouvernementale. Or ce principe continue d'être, dans la République fédérale, un « dogme » dont le respect aurait, depuis la fin de la guerre, assuré l'équilibre social et la prospérité industrielle du pays.

Le problème purement juridique est complexe. En 1955, le tribunal du travail avait non seulement admis que le patron et les syndicats doivent être en mesure de combattre « à armes égales », mais qu'à l'issue d'un conflit la réembauche des travailleurs lock-outés ne serait pas obligatoire. Si cette dernière disposition a été abandonnée en 1971, la légalité du lock-out a été maintenue. A Kassel, le président du tribunal a de nouveau souligné que l'« égalité » devrait être maintenue entre organisations ouvrières et patronales. En même temps, il a suggéré que, lorsque les juges prononceront leur verdict — pas avant juin, — il pourra leur paraître souhaitable d'abandonner les controverses purement juridiques pour demander au législateur de clarifier ce chapitre contesté du droit industriel.

JEAN WETZ.



ÉTRANGER

La guerre de l'acier entre la C.E.E. et les États-Unis

Le président Carter rassure les Européens

Dans une lettre adressée il y a quelques jours à M. Roy Jenkins, président de la Commission de la C.E.E., le président Carter déclare vouloir s'opposer aux démarches de la sidérurgie américaine pour se protéger contre les importations d'acier en provenance du continent européen. S'efforçant de « dédramatiser » le conflit qui a éclaté entre les Etats-Unis et la C.E.E. à propos de ces importations, au risque d'entrainer des mesures de rétorsion (*le Monde* des 22 et 25 mars 1980), le président a voulu se montrer rassurant, et précise que la plainte en dumping du plus gros producteur d'acier américain, U.S. Steel, « *ne doit pas être considérée comme un acte hostile du gouvernement des Etats-Unis* ». Il existe une « *différence entre les orientations de l'administration et l'action des patrons de l'acier* ». A ce sujet, le président de Bethlehem Steel, autre géant de la sidérurgie américaine, et président du Syndicat professionnel, s'est montré plus conciliant que le président de U.S. Steel, et s'est déclaré « *confiant* » dans la protection fournie par le système du Trigger-Price (prix-gachette), qui a été suspendu, on le sait, par le président Carter dès le dépôt de la plainte de U.S. Steel.

A Bruxelles, les milieux communautaires ont pris acte « *avec soulagement* » de la déclaration de principe de la Maison Blanche. En outre, ils ont été « *heureusement surpris* » par la réaction des autres producteurs d'acier américains : jusqu'à ces derniers jours, la Commission était convaincue que la plainte de U.S. Steel serait suivie d'autres plaintes, ce qui aurait rendu encore plus difficile une négociation d'ensemble. A Bruxelles, on continue à réclamer le rétablissement du système du prix gâchette, considéré comme la meilleure garantie pour le maintien de relations commerciales normales.

ETATS-UNIS

● *La balance commerciale américaine* a enregistré au mois de février un déficit record de 5,6 milliards de dollars contre 4,8 milliards en janvier. Cette aggravation du déficit a été due surtout à une augmentation du volume et du prix des importations pétrolières, souligne-t-on au département du commerce. Le précédent déficit « record » avait été enregistré en février 1978 (5,2 milliards de dollars. — *(A.F.P.)*

GRECE

● *Prêt de 400 millions de dollars pour la Grèce.* — Un consortium composé de banques britannique, néerlandaise, française et allemande octroiera un prêt — sur dix ans — de 400 millions de dollars à la Grèce, au plus tard en juillet, à la suite de négociations qui, commencées fin 1979, ont été menées du côté d'Athènes par M. Zolotas, gouverneur de la Banque de Grèce. Le taux d'intérêt est jugé « *satisfaisant* » dans les milieux gouvernementaux, qui estiment que le montant de l'emprunt suffira à couvrir le déficit de la balance des paiements. Le dernier prêt consenti à la Grèce, en 1979, était de 500 millions de dollars. — *(A.F.P.)*

R.F.A.

● *La balance commerciale de la R.F.A.* s'est soldée au mois de février par un excédent de 500 millions de marks, contre 300 millions en janvier. Les exportations ont atteint 29,6 milliards de marks, et les importations 29,1 milliards. Au cours des deux premiers mois de 1979, l'excédent commercial avait été de 4,3 milliards de marks. — *(A.F.P.)*

TURQUIE

● *La Banque mondiale* a accordé à la Turquie, le 27 mars, un prêt de 200 millions de dollars afin de financer les importations prioritaires pour l'utilisation des capacités de production de l'agriculture et de l'industrie. — *(A.F.P.)*

L'effondrement des cours de l'argent métal inquiète les milieux financiers

Les cours de l'argent métal, qui avaient déjà très fortement baissé après une flambée qui les avait portés en un an de 6 dollars l'once de 31,1 g à plus de 50 dollars, se sont littéralement effondrés jeudi 27 mars sur les marchés américains de matières premières.

Au comptant, le cours est revenu de 20 à 10 dollars, pour remonter légèrement (11 dollars) en fin de séance. Cette chute brutale a été provoquée par les rumeurs suivant lesquelles un groupe de spéculateurs, et parmi eux le milliardaire Nelson Bunker Hunt, magnat du pétrole au Texas, et des personnalités du Proche-Orient éprouvaient de graves difficultés pour financer leurs énormes engagements sur les marchés à terme. Dès 1974, M. Hunt avait acheté 1 400 tonnes d'or et, depuis un an, dit-on, lui et ses partenaires auraient constitué un stock de plus de 6 000 tonnes d'argent métal (la production minière mondiale ne dépasse par 8 000 tonnes pour consommation de 12 000 à 13 000 tonnes).

Manifestement, ils avaient voulu réaliser ce que les spécialistes appellent un « corner », c'est-à-dire un « *étranglement* » du marché qui se trouve « *asséché* », les prix étant fixés au bon vouloir du détenteur de stock, qui font désormais la loi. L'opération a bien failli réussir en février dernier, lorsque le cours de l'once dépassa 50 dollars.

L'ampleur des achats spéculatifs, qui s'étaient démesurément gonflés depuis plusieurs mois, fut telle que les autorités de tutelle des marchés à terme durent suspendre la conclusion des contrats sur des échéances dépassant le mois. Cette mesure, conjuguée avec le vif repli des cours de l'or, provoqua une première chute, et entraîna de lourdes pertes pour les spéculateurs. En outre, la flambée des taux d'intérêt a rendu extrêmement onéreux le financement des achats à terme sur les marchés, et contraint les opérateurs à rechercher des ressources supplémentaires.

C'est ce qui s'est passé pour M. Hunt et ses partenaires, qui chercheraient actuellement à placer dans le public pour 4 milliards de dollars de bons convertibles en argent métal. M. Hunt se serait rendu en Arabie Saoudite pour trouver des concours. On dit également qu'il aurait procédé à des ventes massives sur le marché de New-York, ainsi que sur le marché des valeurs à Wall Street. Par ailleurs, la cotation de titres de la maison de courtage Bache a dû être suspendue à New-York, certains de ses clients acheteurs d'argent métal ne pouvant répondre aux appels de couverture récemment effectués.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U. ..	4,4300	4,4325	— 240	— 200	— 410	— 360	—1170	—1040
$ can. ...	3,7310	3,7350	— 120	— 45	— 135	— 55	— 440	— 295
Yen (100).	1,7700	1,7730	— 70	— 45	— 85	— 50	— 160	— 95
DM	2,3020	2,3050	+ 75	+ 105	+ 150	+ 195	+ 430	+ 490
Florin ...	2,1080	2,1110	+ 10	+ 30	+ 90	+ 120	+ 150	+ 225
F.B. (100).	14,3620	14,3775	— 510	— 315	— 900	— 670	—2650	—2020
F.S.	2,4140	2,4185	+ 125	+ 155	+ 270	+ 310	+ 660	+ 770
L. (1 000).	4,9810	4,9875	— 215	— 150	— 435	— 350	—1355	—1175
£	9,6550	9,6655	— 490	— 395	— 750	— 620	—2100	—1810

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	8 3/8	8 7/8	8 7/8	9 3/8	8 3/16	8 9/16	9 7/8	10 1/4
$ E.-U....	18 1/4	18 3/4	18 1/2	18 7/8	19 1/8	19 1/2	19 5/16	19 11/16
Florin ...	10	10 1/2	10 5/8	11 3/8	10 5/8	11 3/8	11 5/8	12 3/8
F.B. (100).	13 1/2	15 1/2	17	17 3/4	17 1/4	18	17 3/8	18 1/8
F.S.	40	45	5 5/8	6 1/8	5 3/4	6 1/4	7 1/4	7 3/4
L. (1 000).	12	14	17 1/2	18 1/4	18 1/4	19	19 1/4	19 3/4
£	17	18	18	18 3/4	18	19 1/4	18 1/4	19 1/4
Fr. franç..	12 3/4	13 1/4	13 3/8	13 7/8	13 3/4	14 1/4	14 3/8	14 7/8

MONNAIES

Marché noir et petits frissons

« Z'avez combien de pièces à vendre ?

— Une centaine, de 5 francs. Pourquoi ?

— J'offre 17 francs. Cash. A l'intérieur, ils payent 15 francs, moins 6 % de taxes... Intéressé ? »

Diable ! Outre l'appât du gain, la perspective de frauder un petit peu le fisc est plaisante à l'âme gauloise. La proposition du gros monsieur en complet gris mérite réflexion. Conclure une affaire sur un trottoir, devant la vitrine d'un changeur professionnel, à dix pas de la Bourse et de quelques policiers débonnaires, procure aussi un petit frisson bien savoureux. Le bourgeois cossu qui, sous nos yeux, vient d'empocher, avec des airs de conspirateur, quelques billets de 500 francs aura une bien croustillante histoire à raconter ce soir au dîner familial...

« Ils sont des dizaines à faire « ça », tous les jours, devant la boutique », *nous confirme, mi-rieuse, mi-furibarde, Mme Rassion, patronne du Crédit de la Bourse, rue Vivienne à Paris.* « J'ai alerté la maréchaussée et les inspecteurs du fisc. J'ai même écrit au procureur de la République. Pas de réponse. A croire que le Trésor français aime se faire escroquer. » *Il est évidemment impossible de chiffrer son manque à gagner.. Mais une chose est sûre : depuis la démonétisation officielle, début février, des 4 000 tonnes de pièces de 5, 10 et 50 F en argent, frappées entre 1960 et 1969, plusieurs dizaines de milliers de pièces sont ainsi « passées à l'as ». Où vont-elles ? Mystère. Pour une partie, elles sont probablement transformées en lingots par les fondeurs lorsque les cours remontent. Pour les autres, elles passent les frontières à destination des coffres de collectionneurs ou de spéculateurs d'envergure. Celles restantes servent de « fonds de roulement » aux petits marauds qui les achètent, et les revendent au gré des fluctuations internationales des prix de l'argent métal.*

« Ce qui est plus grave, *poursuit la directrice de la boutique,* c'est qu'un trafic identique portant sur des sommes beaucoup plus importantes s'amorce sur les pièces d'or. » *Si les napoléons quittent les lambris du palais Brongniart pour les trottoirs mouillés des faubourgs, où va-t-on, en effet ?*

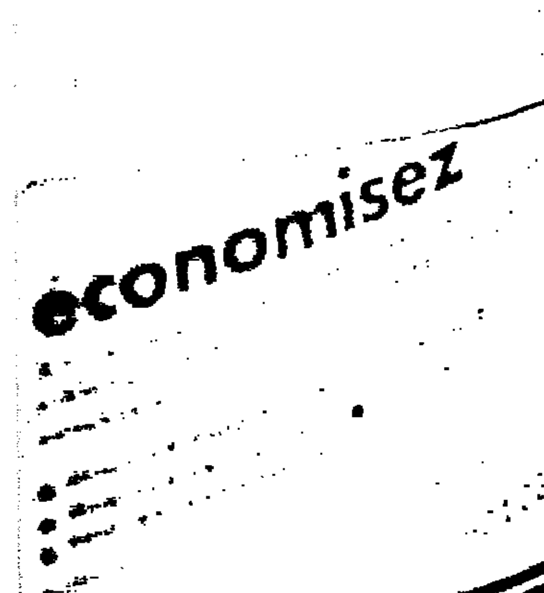
Cela dit, une nouvelle profession — certes tout à fait condamnable — ne vient-elle pas de naître à point nommé dans une France dévorée par le chômage ? Pas de patente, pas de frais de comptabilité, pas de bureaux, et... peu de risques, puisque c'est le vendeur, et non l'acheteur, qui, tenu de payer les taxes, fraude l'Etat. De quoi donner des idées aux chômeurs qui, pour se conformer aux vœux du premier ministre, sont appelés à créer leur entreprise. — P. C.

L'ASCENSION DU DOLLAR SE POURSUIT : 4,44 F A PARIS

L'ascension du dollar s'est poursuivie vendredi 28 mars sur les marchés des changes à la faveur de la hausse persistante du taux d'intérêt aux Etats-Unis, où le taux de base des banques pourrait incessamment être porté de 19 % à 20 %. La monnaie américaine est passée, à Francfort, de 1,91 DM à 1,9250 DM, au plus haut depuis décembre 1978, et, à Paris, de 4,4250 F à 4,44 F. A Zurich, en revanche, elle a légèrement fléchi, revenant de 1,83 F.S. à 1,8250 F.S, les autorités monétaires helvétiques ayant annoncé qu'elles allaient freiner la baisse du deutschemark vis-à-vis du franc suisse.

La faiblesse du deutschemark, très réelle depuis plusieurs semaines, a été d'autant plus prononcée que la Bundesbank n'a pas relevé son taux d'escompte jeudi 27 mars. Cette faiblesse a contraint la Banque de France a soutenir massivement le deutschemark et le franc suisse pour éviter, notamment, que la monnaie ouest-allemande à Paris ne tombe au-dessous de son cours plancher (2,30330 F).

Sur le marché de l'or, le cours de l'once de 31,1 grammes, qui avait fléchi de 34 dollars jeudi à 486 dollars contre 525, s'est légèrement redressé à 490 dollars.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

UCIP-BAIL

Le conseil d'administration d'UCIP-Bail, réuni le 21 mars 1980, a procédé à l'arrêté des comptes, conformément aux grandes lignes qui avaient été définies lors de la précédente réunion du 11 octobre 1979.

Le résultat net de l'exercice 1979 s'élève à F 10 397 000 après constitution, tant chez la société elle-même que chez ses filiales constituées sous forme de S.C.I. de F 6 949 000 de provision pour créances douteuses et dépréciation d'actif.

Le conseil proposera à l'assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 6 mai 1980, la mise en distribution d'un dividende unitaire de F 8,66, égal à 85 % du bénéfice fiscalement distribuable. Le conseil a constaté que depuis la reprise de la gestion par le groupe du Crédit commercial de France, intervenue le 28 mai 1979, huit opérations nouvelles avaient été conclues, représentant un volume d'engagement de F 33 530 000 H.T., de telle sorte que les engagements globaux, au 31 décembre 1979, atteignent F 345 638 000 H.T.

La progression de l'accroissement reste soutenue depuis le 1er janvier 1980, puisque sept opérations représentant F 48 000 000 H.T. d'investissements ont encore été conclues. Les nouveaux engagements concernent pour l'essentiel des participations en crédit-bail immobilier dans les opérations avec des groupes (Philips, Novotel, British American Tobacco).

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires, convoquée selon les conditions de quorum exigées pour les assemblées extraordinaires, de changer la dénomination sociale afin d'adopter celle de :

ACTIBAIL
« SOCIETE PAR ACTIONS
POUR LE CREDIT-BAIL IMMOBILIER »

SLIVAM

Société Lyonnaise d'Investissement en Valeurs Mobilières



L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société s'est réunie le Mardi 25 mars 1980 sous la présidence de Monsieur David Dautresme.

Les produits distribuables de l'exercice 1979 s'élèvent à F. 30 180 017,09.

L'Assemblée a décidé d'attribuer, à partir du 26 mars 1980, à chaque action en circulation un revenu global de F. 7,02 composé d'un *dividende net de F. 5,97 et d'un impôt déjà payé au Trésor* (crédit d'impôt) de F. 1,05.

Ce dividende sera matérialisé par le paiement de deux coupons :

- coupon n° 33 de F. 2,27 net représentant le produit des obligations françaises non indexées dont F. 0,19 correspondant aux revenus de l'Emprunt d'État 8,80 % 1977 ;
- coupon n° 34 de F. 3,70 net correspondent au produit des autres catégories de valeurs mobilières et des sommes placées en dépôt dont F. 1,41 représentant le produit des actions françaises.

Pour les personnes ayant leur domicile fiscal en France, ces coupons ouvrent droit à des crédits d'impôt de F. 0,18 (coupon n° 33) et F. 0,87 dont F. 0,62 correspondant à l'avoir fiscal afférent aux revenus d'actions françaises (coupon n° 34).

Comme les années précédentes, le montant de ces coupons pourra être réinvesti en actions de la Société, pendant une durée de trois mois, à partir de la date de la mise en distribution, en franchise de droit d'entrée.

L'Assemblée Générale a renouvelé les mandats d'administrateur de Messieurs David Dautresme, Georges Pebereau, et de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une durée de six années, et a nommé Monsieur *Alain Bizot* administrateur de la Société pour une durée de six années.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE

Le collège des actionnaires, réuni le 25 mars 1980 sous la présidence de M. de Bresson, a décidé d'augmenter le capital de la Société Générale de 1.007.769.000 *F à 1.058.156.000 F par l'émission de* 503.884 actions nouvelles de 100 F nominal à souscrire en numéraire à raison d'une action nouvelle pour vingt actions anciennes.

Dans sa séance du 26 mars 1980 le conseil d'administration a fixé les modalités détaillées de l'opération. La souscription sera ouverte du 8 avril au 8 mai 1980 et les actions nouvelles seront émises au prix de 200 F chacune.

La notice légale relative à cette augmentation de capital sera publiée au BALO du 31 mars 1980.

En vue d'élargir la diffusion dans le public des actions Société Générale, il sera procédé, par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts, à une offre publique de vente des droits de souscription appartenant à l'Etat dans des conditions qui feront ultérieurement l'objet d'un avis à la cote officielle.

Après réalisation de ces opérations, les actions *détenues par les* actionnaires autres que l'Etat représenteront environ 12 1/2 % du capital de la Société Générale.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

RESULTATS 1979 ET AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES

Réuni le 26 mars sous la présidence de M. Maurice Lauré, le conseil d'administration de la SOCIETE GENERALE a arrêté les comptes de l'exercice 1979.

Le total du bilan est de 307 481 millions au 31 décembre 1979 contre 249 635 millions au 31 décembre 1978, soit une augmentation de 23 %.

L'activité de la banque a été caractérisée en 1979 par les chiffres suivants :

— Un produit global d'exploitation de 22 353 millions, en augmentation de 32 % ;

— Un produit net bancaire de 7 466 millions, en augmentation de 13,9 % ;

— *Des dépenses d'exploitation de 5 765 millions, en augmentation* de 13.7 %.

Après provisions, amortissements et impôts, le bénéfice net est de 511 millions de francs, contre 663 millions de francs en 1978. Dans ce bénéfice, les plus-values à long terme, ainsi que les rentrées de produits antérieurement taxés ou exonérés de l'impôt interviennent pour 174 millions, contre 294 millions en 1978.

Le total des versements et provisions au titre de l'intéressement du personnel a atteint 124 millions, contre 78 millions en 1978.

L'excédent net des provisions pour risques bancaires, constituées par rapport à celles réintégrées, a été de 772 millions, contre 586 millions en 1978.

L'impôt sur les sociétés est de 182 millions de francs, contre 176 millions au titre de l'exercice 1978.

Le conseil d'administration a décidé de proposer au collège, en considération des résultats de l'exercice 1979, la répartition aux actionnaires, grâce à une augmentation de capital de 84 652 000 francs par incorporation de réserves, de deux actions gratuites pour vingt-cinq possédées. Cette répartition, d'une valeur de 186 millions de francs environ, en se basant sur le cours actuel de l'action, bénéficiera aussi aux actions nouvelles qui résulteront de la prochaine augmentation de capital en numéraire de la SOCIETE GENERALE.

SOLEIL INVESTISSEMENT

L'assemblée générale ordinaire de Soleil-Investissement, réunie le 13 mars 1980 sous la présidence de M. Claude Giraud, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1979 ainsi que les autres résolutions qui lui ont été proposées.

Le montant des sommes distribuables s'élevant à 4 606 195,94 F il a été décidé :

— D'allouer un dividende net de 9,09 F par action, soit au total 4 603 021,47 F ;

— De virer au compte « Report à nouveau de l'exercice » la somme de 3 174,47 F.

Le dividende global, mis en paiement à partir du 19 mars 1980, s'élèvera à 10,25 F par action, compte tenu d'un impôt déjà payé au Trésor de 1,16 F. Il sera matérialisé par les coupons nos 32 et 33 ainsi qu'il suit :

	Net	Impôt déjà payé au Trésor	Total
Coupon n° 32 : — Produits des obligations non indexées.	2,70	0,10	2,80
Coupon n° 33 : — Autres revenus	6,39	1,06	7,45
	9,09	1,16	10,25

Le paiement des coupons s'effectuera sans frais aux guichets de l'établissement suivant :

— Banque pour l'industrie française, 26, rue Laffitte, 75009 Paris.

Les souscriptions effectuées en remploi de dividende se feront en franchise de droit d'entrée pendant les trois mois qui suivent la date de mise en paiement.

Nous vous rappelons que, au 28 décembre *1979*, la valeur liquidative était de 247,56 F.

L'assemblée générale ordinaire a, d'autre part, au cours de cette même réunion, approuvé à l'unanimité la nomination de trois nouveaux administrateurs :

— Le GAN Vie, compagnie française d'assurances sur la vie ;

— Le GAN Incendie-Accidents, compagnie française d'assurances et de réassurances incendie, accidents et risques divers ;

— Le GAN Capitalisation, société française de capitalisation.

Le mandat d'administrateur de M. Charles de Chillaz qui arrivait à expiration a été renouvelé.

L'assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, a approuvé la mise en harmonie des statuts de Soleil-Investissement avec la nouvelle législation des SICAV.

GRAND METROPOLITAN LIMITED

Au cours du trimestre clos le 31 décembre 1979, le chiffre d'affaires du groupe Grand Metropolitan a augmenté d'environ 14 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires inclut les ventes des filiales à l'étranger, et celles-ci sont converties au taux de change de la clôture de chaque trimestre.

Le dividende final ordinaire de 3,25 points par action au titre de l'exercice clos le 30 septembre 1979, approuvé par les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 1980, sera mis en paiement le 21 avril 1980 aux porteurs inscrits sur les registres à la date du 14 mars 1980.

SICOMUCIP

Le conseil d'administration s'est réuni le 21 mars 1980 sous la présidence de M. Sagne. Il a examiné et arrêté les comptes de l'exercice 1979, conformément aux grandes orientations décidées lors du conseil du 11 octobre 1979.

Il a tout d'abord constaté l'accroissement important des engagements, qui *sont* passés de F 274 792 000 H.T. à F 330 223 000 H.T. : soit plus F 55 431 000 H.T. ; cet accroissement étant intervenu pour son intégralité depuis la reprise de gestion par le groupe du Crédit commercial de France. D'ailleurs, au cours des premiers mois de 1980, de nouvelles opérations ont été conclues, représentant elles-mêmes F 63 000 000 H.T. d'investissements supplémentaires. Les nouveaux engagements concernent pour l'essentiel des participations en crédit-bail immobilier dans des opérations avec des groupes de qualité (Philips, Novotel, British American Tobacco).

Le résultat de l'exercice 1979 tient compte de provisions faites sur clients douteux et sur dépréciation d'actif pour un montant global de F 8 168 000 contre F 260 000 en 1978. Il ne s'élève donc qu'à F 8 575 000. Le conseil proposera à l'assemblée générale des actionnaires, qui sera convoquée pour le 6 mai 1980, la distribution d'un dividende de F 8,30 par action correspondant à 85 % du bénéfice fiscalement distribuable. Il sera, en outre, proposé à l'assemblée de modifier la dénomination sociale de la société et d'adopter celle de :

SICOMUR
SOCIETE IMMOBILIERE POUR L'INVESTISSEMENT EN MURS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

O.F.P. - OMNIUM FINANCIER DE PARIS

Le conseil d'administration de l'O.F.P. (Omnium financier de Paris), dans sa séance du 25 mars 1980, a arrêté les comptes de la société pour l'exercice 1979. Le bénéfice après impôts et provisions s'élève à 45,6 millions de francs, dont 2,8 millions de francs seront affectés à la réserve spéciale de plus-values à long terme, contre 39,9 millions pour l'exercice précédent.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires convoquée pour le 21 mai, de distribuer un dividende par action de 22 francs auquel s'ajoutera l'impôt déjà payé au Trésor de 11 francs, soit au total 33 francs, contre respectivement 21 francs et 10,50 francs pour l'exercice précédent.

SICAV B.N.P.

NATIO - VALEURS (SICAV)

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 27 mars 1980, sous la présidence de M. Daniel Olchanski, président du conseil d'administration, a entendu le rapport du conseil d'administration et approuvé les comptes qui lui étaient présentés.

Les sommes distribuables au titre du premier exercice, exceptionnellement de dix-huit mois, s'élèvent à 116 392 794,45 F et permettent la distribution d'un dividende net de 23,90 F auquel s'ajoute un crédit d'impôt de 4,68 F soit un revenu global de 28,58 F.

L'assemblée générale a fixé au 28 mars 1980 la mise en paiement de ce dividende qui sera matérialisé par deux coupons :

— n° 1 soumis au régime fiscal des obligations françaises non indexées, de 5,41 F assorti d'un crédit d'impôt de 0,56 F soit au total 5,97 F dont 0,13 F correspondant aux produits de l'Emprunt d'Etat 8,80 % 1977 qui bénéficie d'un abattement supplémentaire de 1 000 francs.

— n° 2 correspondant aux autres revenus de 18,49 F assorti d'un crédit d'impôt de 4,12 F, soit au total 22,61 F dont 13,33 F (crédit d'impôt compris) ouvrant éventuellement droit à l'abattement fiscal de 3 000 F sur les dividendes d'actions françaises.

Les actionnaires pourront réinvestir le montant de leurs dividendes en actions de la Société, en exonération totale de droit d'entrée.

ÉPARGNE - INTER (SICAV)

L'assemblée générale des actionnaires, réunie le 27 mars 1980, sous la présidence de M. Daniel Olchanski, président du conseil d'administration, a entendu le rapport du conseil d'administration et approuvé les comptes qui lui étaient présentés.

Les sommes distribuables au titre de l'exercice 1979, s'élèvent, compte tenu du report à) nouveau de l'exercice précédent à 24 582 592,11 F et permettent la distribution d'un dividende net par action de 14,20 F auquel s'ajoute un crédit d'impôt de 1,15 F soit un revenu global de 15,35 F.

L'assemblée générale a fixé au 28 mars 1980 la mise en paiement de ce dividende qui sera matérialisé par deux coupons :

— n° 15, *soumis au régime fiscal des* obligations françaises non indexées de 6,82 F assorti d'un crédit d'impôt de 0,53 F ;

— n° 16, représentant les autres produits de 7,38 F assorti d'un crédit d'impôt de 0,62 F.

Comme les années précédentes, les actionnaires pourront réinvestir leurs dividendes en actions de la Société, en exonération totale de droit d'entrée.

L'assemblée générale a confirmé la nomination comme administrateur de M. Daniel Olchanski coopté par le conseil d'administration en remplacement de M. Gilbert Geas démissionnaire.

ÉPARGNE - VALEUR (*) (SICAV)

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 27 mars 1980, sous la présidence de M. Pierre Balley, président du conseil d'administration, a entendu le rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1979 et approuvé les comptes qui lui étaient présentés.

Compte tenu du report à *nouveau de l'exercice* 1978, les sommes distribuables au titre de l'exercice 1979 s'élèvent à 103 499 307,43 F et permettent, après report de la totalité des lots et primes de remboursement en vue d'une répartition ultérieure, la mise en distribution d'un dividende de 9,70 F auquel s'ajoute un crédit d'impôt de 2,17 F *soit un dividende global de 11,87 F.*

Les titres unitaires en circulation ne comportant plus qu'un seul coupon, et les coupures de dix actions étant totalement démunies de coupons, il est procédé aux guichets de la Banque nationale de Paris, à l'échange titre pour titre, sans conformité de numéros et sans frais pour les porteurs, de toutes les actions au porteur circulant effectivement sous la forme matérielle.

Le paiement du dividende sera donc effectué, à partir du 28 mars 1980, sur présentation des coupons nos 31 et 32 des titres remis en échange (le coupon n° 3 étant déclaré sans valeur) :

— coupon n° 31, soumis au régime fiscal des obligations, d'un montant de 3,40 F, assorti d'un crédit d'impôt de 0,34 F ;

— coupon n° 32 de 6,30 F assorti d'un crédit d'impôt de 1,83 F, soit au total 8,13 F dont 4,57 F, correspond aux revenus d'actions françaises et ouvre droit à l'abattement éventuel de 3 000 F institué sur les revenus de cette nature.

Comme les années précédentes, les actionnaires *pourront* réinvestir le montant de leurs dividendes en actions de la Société, en exonération totale du droit d'entrée.

L'assemblée générale a confirmé comme administrateur M. François Voss coopté par le conseil d'administration en remplacement de M. Michel David-Weill démissionnaire.

(*) Organismes fondateurs : B.N.P., Crédit du Nord et MM. Lazard Frères et Cie.

ÉPARGNE - OBLIGATIONS (SICAV)

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 27 mars 1980, sous la présidence de M. Pierre Jars, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1980.

Compte tenu du report à nouveau de l'exercice 1976, le revenu net distribuable de l'exercice s'élève à 236 912 031,67 F permettant la distribution d'un dividende net de 11,78 F par action assorti d'un crédit d'impôt de 1,08 F, soit un revenu global de 12,86 F par action.

Le paiement de ce dividende sera effectué à partir du 28 mars 1980 aux guichets de la Banque nationale de Paris, et sera représenté par les coupons :

— n° 25, représentant le produit des obligations françaises non indexées, pour un montant de 9,25 F, assorti d'un crédit d'impôt de 1,00 F ;

— coupon n° 26, correspondant aux autres produits, pour un montant de 2,53 F, assorti d'un crédit d'impôt de 0,08 F (dont 0,39 F ouvrant droit à abattement « actions »).

Comme les années précédentes, les actionnaires pourront réinvestir le montant de leurs dividendes en actions de la Société, en exonération totale du droit d'entrée.

L'assemblée générale a *renouvelé le mandat* d'administrateur de M. Lucien Boniface pour une durée de six ans.

LES MARCH

PARIS

28 MARS

Nouveau repli

BOURSE DE PARIS

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

28 MARS

Nouveau repli

La semaine s'est terminée comme elle avait commencé, ce vendredi à la Bourse de Paris. L'indicateur instantané des actions françaises, en repli de 0,45 % à l'ouverture de la séance, s'est finalement établi en baisse de 0,3 % environ.

Les compartiments se sont comportés tous de façon irrégulière, hausses et baisses s'équilibrant à peu près.

Les meilleures performances de la séance ont été réalisées par Nobel Bozel (+ 7 %), J. Borel, Pétroles B.P., Alsthom et Pechelbraun (+ 4 à 5 %). A l'inverse, Locindus, Mumm, Pennaroya, Moët Hennessy (— 4 à 5 %).

Autour de la corbeille, où l'atmosphère est très indécise, il était beaucoup question de « l'effondrement » du marché de l'argent (voir d'autre part). On craignait notamment que des problèmes identiques ne se posent à celui de l'or.

En attendant cette peu réjouissante éventualité, les cours du métal jaune se sont un peu redressés à Londres, où le premier « fixing » s'est établi à 490 dollars contre 485,25 la veille en clôture. Du coup, le lingot s'est adjugé 400 F au deuxième cours, à 71 400 F, soit 500,31 dollars, pour une once. Le napoléon est resté stable.

Cette très marginale reprise du métal a permis à quelques mines d'or de reprendre un peu de terrain. En revanche, les pétrolières américaines ont continué à baisser, après le vote par le Sénat U.S. d'un impôt sur les « super profits ».

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 12 5/8 %

LONDRES

Tendance non parvenue

Or (ouverture) (dollars) 490 contre 485 25

VALEURS	CLOTURE 27/3	COURS 28/3
Beecham	115 ..	115 ...
British Petroleum	336 ...	342 ...
Courtaulds	68	67 ..
*De Beers	8 70	8 20
Imperial Chemical	364 ..	362 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	347 ..	348 ...
Shell	326 ...	330 ...
Vickers	111	111 ...
War Loan 3 1/2 %	29 7/8	29 5/8
*West Driefontein	62 1/4	58 ...
*Western Holdings	53 1/2	58 ...

(*) En dollars U.S...

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

CARBONISATION ENTREPRISE ET CERAMIQUE (C. E. C.). — Le bénéfice net consolidé (part du groupe) s'est élevé à 34 millions de francs en 1979 contre 8,5 millions en 1978.

COMPAGNIE FINANCIERE DE PARIS ET DES PAYS-BAS. — Le bénéfice net du groupe pour 1979 a atteint 1 147 millions de francs contre 698 millions en 1978 en données comparables (y compris les résultats de la Compagnie bancaire, détenue à 45 %). La part de la Compagnie financière seule dans ce résultat s'est élevée à 570 millions contre 485 millions. Le dividende global a été fixé à 22,50 F (y compris l'acompte déjà versé) contre 19,95 F.

ENTREPRISE J. LEFEBVRE. — Bénéfice net pour 1979 : 20 millions de francs environ contre 28 millions en 1978. Dividende global inchangé à 21 F par action.

CREUSOT-LOIRE. — Perte nette pour 1979 : 226 millions de francs contre une perte de 333 millions en 1978. La marge brute d'autofinancement est restée négative de 56 millions de francs contre 184 millions en 1978.

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Petrofina Canada, c. 37.	1 p. 10	2 ...

NEW-YORK

Séance fiévreuse

L'écroulement du marché de l'argent-métal (voir d'autre part) a jeté la consternation autour du Big Board. L'indice Dow Jones, qui perdait un moment plus de 26 points, s'est cependant redressé en cours de séance pour terminer à 759,98, en repli de 2,14 points seulement, grâce à quelques achats-vedettes. Reste que, sur 1 896 valeurs cotées, 1 593 ont reculé pour 140 hausses environ et que le volume des transactions a pratiquement doublé, 63,6 millions de titres ayant été échangés contre 37,3 millions la veille.

Une vague de liquidations forcées s'est abattue sur la cote à la suite d'appels de marge sur les marchés de l'or et de l'argent.

VALEURS	COURS 26/3	COURS 27/3
Alcoa	57 ..	54 5/8
A.T.T.	47 3/8	48 ...
Boeing	51 1/8	54 3/4
Chase Manhattan Bank	36 1/2	36 ..
Du Pont de Nemours	33 3/8	32 7/8
Eastman Kodak	44 3/4	47 1/8
Exxon	58 ...	55 3/8
Ford	27 3/4	28 1/8
General Electric	45 1/2	45 1/2
General Foods	24 3/4	24 1/2
General Motors	45 5/8	46 ..
Goodyear	11 1/4	11 1/4
I.B.M.	53 .	57 1/4
I.T.T.	23 3/4	23 5/8
Kennecott	26 7/8	25 1/4
Mobil Oil	58 5/8	55 1/2
Pfizer	32 1/2	34 1/2
Schlumberger	100 ..	108 3/4
Texaco	31 1/2	33 1/4
U.A.L. Inc.	17	17 ...
Union Carbide	37 1/4	38 ...
U.S. Steel	17 1/2	16 5/8
Westinghouse	19 3/4	19 1/2
Xerox	52 5/8	52 7/8

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

	26 mars	27 mars
Valeurs françaises	101,2	99
Valeurs étrangères	99	96,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	103,9	102,5

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	27/3	28/3
1 dollar (en yens)	249 65	249 88

BOURSE DE PARIS - 28 MARS - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]		

SICAV	27/3	Émission frais incl.	Rachat net
[illegible]			

* Cours précédent

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]					

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
e : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 28/3	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 427	4 452	4 290	4 500
Allemagne (100 DM)	230 880	230 460	224	238
Belgique (100 F)	14 372	14 372	13 450	14 150
Pays-Bas (100 fl.)	211 170	211 050	207	218
Danemark (100 krd)	74 150	74 150	72 ...	77 ..
Norvège (100 k)	85 240	85 550	83	88
Grande-Bretagne (£ 1)	9 633	9 672	9 400	9 900
Italie (1 000 lires)	4 882	4 986	4 850	5 200
Suisse (100 fr.)	242 870	[illegible]	238	250
Suède (100 krs)	98 680	98 780	95 500	102
Autriche (100 sch.)	32 280	32 210	31 700	33 300
Espagne (100 pes.)	6 183	6 193	6 ...	6 400
Portugal (100 esc.)	8 738	8 758	8 500	9 500
Canada ($ can 1)	3 716	3 753	3 610	3 840
Japon (100 yens)	1 771	1 785	1 670	1 770

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 28/3
Or fin (kilo en barre)	70500	70750
Or fin (en lingot)	71000	71400
Pièce française (20 fr.)	680 10	668 10
Pièce française (10 fr.)	400	390 10
Pièce suisse (20 fr.)	538 ..	521
Union latine (20 fr.)	515	515
Souverain	650	656
Pièce de 20 dollars	2812	2830 80
Pièce de 10 dollars	1450	1430
Pièce de 5 dollars	850	
Pièce de 50 pesos	3180	3127 50
Pièce de 10 florins	551	541 ..

SICAV BNP

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Valéry Giscard d'Estaing* a reçu à déjeuner, vendredi 28 mars, les principaux dirigeants de l'Union pour la démocratie française, en particulier MM. Jean Lecanuet, Michel Pinton, Jean-Pierre Fourcade, Michel Durafour, Bernard Stasi et Michel Poniatowski. Les hôtes du chef de l'Etat devaient notamment lui rendre compte du dernier congrès de l'U.D.F.

● *M. Claude Labbé*, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, interrogé au cours du Journal de 13 heures de TF 1, vendredi 28 mars, a regretté que M. Michel Debré, en quittant les journées parlementaires R.P.R., ait manqué de « sang-froid » et de « *dignité* ».

● *Le comité de soutien à la candidature de M. Jean-Marie Le Pen* à l'élection présidentielle de 1981 diffuse chaque jour, sur une ligne téléphonique spéciale, qu'il a baptisé Radio Le Pen (*n° 522-40-38 à Paris*), une série de messages, interviews ou éditoriaux exposant les options politiques du président du Front national et de ses amis.

★ 11, rue Bernouilli, 75008 Paris, tél. 522-35-91.

A B C D F G H

LES JOURNÉES PARLEMENTAIRES DU R.P.R.

M. de Lipkowski : une appréciation erronée de la notion de détente

De notre envoyé spécial

Saint-Raphaël. — *Les parlementaires R.P.R. réunis à Saint-Raphaël à l'occasion de leurs journées parlementaires ont consacré leurs travaux de vendredi matin à la politique étrangère et agricole.*

M. de Lipkowski, député de Charente-Maritime, abordant le thème de la détente, indique : « *Si la détente doit vraiment être indivisible, il faut en conclure que dès lors qu'elle est violée à Kaboul, elle n'a plus lieu d'être en Europe entre l'Est et l'Ouest* ». Evoquant les « *contradictions* » de la politique française, il souligne que celles-ci sont le signe d'une « *appréciation erronée* » sur la notion de détente. Il ajoute : « *Ne demandons pas à la détente ce qu'elle ne peut pas nous donner. Ne mettons pas dans la détente ce qu'elle n'a jamais comporté : ni désarmement idéologique ni renoncement à toute compétition entre les deux systèmes dans la majeure partie du monde.* » A propos de l'invasion soviétique en Afghanistan, M. de Lipkowski indique : « *Ni le gaullisme ni le refus d'alignement sur les Américains ne permettent de justifier la lenteur que nous avons mise à condamner un droit que nous considérons comme essentiel : celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.* »

Après avoir estimé que la France pourrait proposer l'envoi de « casques bleus » sur tout le territoire libanais, M. de Lipkowski affirme que la déclaration du président de la République sur l'autodétermination du peuple palestinien n'est pas de nature à augmenter les chances d'une négociation entre Israël et les Palestiniens. « *Le gaullisme*, déclare-t-il, *qui n'a jamais pratiqué la diplomatie de l'estrade, s'est également toujours gardé de céder à celle de la déclamation.* » « *La diplomatie française*, poursuit-il, *doit-elle affaiblir le président Sadate ou dénoncer à l'avance les conversations israélo-égyptiennes ? (...) Dire que l'on reconnaît l'existence du peuple palestinien ainsi que ses droits légitimes implique que l'on reconnaisse à ce peuple son droit le plus légitime, celui d'avoir une patrie.* »

En conclusion, M. de Lipkowski estime que « *la France doit parler au nom de tous ceux qui enragent tout bas. La France doit faire scandale en disant partout et toujours la vérité* ». « *La France doit être l'autorité morale qui arrête la course à la bêtise* ».

M. Jean-Claude Pasty, député de la Creuse, résume ainsi les propositions du R.P.R. en matière agricole : « *1) Jouer à fond la carte de l'expansion agricole pour faire de l'agriculture française l'élément dynamique de notre puissance économique nationale et le moteur d'une nouvelle croissance ; 2) mettre en œuvre une volonté politique suffisamment ferme pour que cet objectif d'expansion se traduise effectivement dans les faits.* — L. Z.

UNE CONFRONTATION A EU LIEU ENTRE M. ABDALLAH ET M. LOURDEZ

M. Emile Cabié, premier juge d'instruction au tribunal de Paris, a procédé, jeudi 27 mars, à la confrontation entre M. Maurice Lourdez, l'un des principaux responsables des services d'ordre de la C.G.T. et M. Saïd Gérard Abdallah, un ancien vigile, dont les accusations récentes ont entraîné l'inculpation du militant syndical pour « *menaces de mort ou d'attentat sous condition, violences et voies de faits avec préméditation* » (*le Monde* du 26 mars).

En quittant le cabinet de M. Cabié, M. Maurice Lourdez a déclaré que son accusateur s'était montré « *fuyant et plein de contradictions* ». M. Abdallah, a-t-il indiqué, maintient s'être senti menacé, « *pour sa famille et pour lui-même* », et contraint de participer à la conférence de presse, organisée, le 26 février, par la C.G.T. au cours de laquelle il devait révéler qu'il avait été chargé avec d'autres vigiles « *de provoquer et de casser* », le 23 mars 1979, dans le quartier de l'Opéra (*le Monde* du 9 mars). M. Lourdez a cependant indiqué que l'ancien vigile avait été incapable de préciser la nature de ces menaces. Il a reconnu qu'il n'avait pas été séquestré au domicile des époux Hommeau, où il avait passé la soirée du 25 février, et qu'il avait été « *traité* », dit-il « *comme un roi* ».

Selon le responsable de la C.G.T., M. Abdallah se serait énervé, durant la confrontation, en se lançant dans une diatribe anticommuniste et en se vantant d'être militant du R.P.R. dont il arborait l'insigne à la boutonnière. « *Il m'a donné l'impression d'être manipulé*, a conclu M. Lourdez. *D'ailleurs, à l'issue de sa garde à vue, il m'a donné un coup de téléphone : un policier écoutait notre conversation...* »

Le gouvernement suédois bloque les prix

De notre correspondant

Stockholm. — Le gouvernement de centre-droit suédois a annoncé, jeudi 27 mars, un blocage général des prix jusqu'au 9 mai. Cette mesure inattendue pourrait être prolongée jusqu'à la fin de 1980 et complétée notamment par un allégement de l'impôt sur le revenu « si les syndicats et le patronat concluent rapidement des accords salariaux qui n'entraînent pas de relèvements majeurs des rémunérations en 1980 ».

Selon le patronat (SAF), la situation économique ne permet pas de relever les salaires : toute augmentation se traduirait par une baisse de la compétitivité, déjà fragile, des entreprises suédoises sur les marchés étrangers et une poussée inflationniste. De leur côté, la Confédération du travail L.O. et le cartel des employés du secteur privé (P.T.K.), qui n'ont pas réussi cette année à coordonner leurs revendications, réclament des compensations pour la hausse des prix, qui a été supérieure à 7 % depuis l'expiration des dernières conventions collectives en novembre 1979.

Autre point : les Suédois dont le salaire annuel est compris entre 40 000 et 80 000 couronnes (*autant de francs français*) bénéficieraient d'un allégement fiscal total de 500 couronnes. Par ailleurs, les pouvoirs publics envisagent d'obliger les entreprises à verser 25 % des bénéfices réalisés en 1980 à un fonds spécial destiné à relancer les investissements industriels. En donnant suite à ce projet présenté pour la première fois par les syndicats, le gouvernement a certainement voulu leur montrer sa bonne volonté.

L'initiative — unique — de la coalition bourgeoise, qualifiée par le premier ministre de « *programme contre l'inflation et pour l'emploi* », a été mal accueillie dans les milieux syndicaux. « *Certaines de ces propositions sont intéressantes*, a déclaré le président de L.O., M. Gunnar Nilsson. *Nous ne les rejetons pas directement, mais elles arrivent trop tard et sont insuffisantes.*

C'est également l'avis de M. Palme, dirigeant de l'opposition social-démocrate : « *Les salaires des travailleurs et des employés ne doivent pas*, a-t-il dit, *être fixés par l'Etat, mais dans le cadre de négociations libres entre les partenaires sociaux.* » Pour le patronat enfin, le blocage des prix, des salaires et des loyers ne résout pas du tout les problèmes économiques de la Suède, qui « *réapparaîtront automatiquement le 1er janvier 1981, lorsque ces mesures seront levées* », a déclaré M. Nicolin, président de la SAF.

ALAIN DEBOVE.

LE GOUVERNEMENT MAROCAIN CONFIE A LA SOFIRAD LA RÉALISATION D'UNE STATION A GRANDE PORTÉE

Une convention a été signée, mercredi 26 mars, à l'ambassade du Maroc à Paris entre le ministre de l'information du Maroc, M. Benkeziz, et le président de la SOFIRAD (Société financière *Gouyou-Beauchamps*, pour la réalisation d'une radio de grande puissance (ondes longues 173 Khz et ondes courtes). Les émetteurs qui seront installés à Nador, dans le nord du pays, diffuseront largement dans les pays arabes et africains. La station, qui se définit comme une station commerciale, sera exploitée par une société marocaine qui réunira des Marocains (en majorité) et un groupe français associant la SOFIRAD et des intérêts français privés.

● *Environ quatre-vingt mille téléspectateurs* ont été privés de télévision dans l'agglomération dijonnaise après le sabotage commis dans la nuit du 25 au 26 mars à la station de réémission de *Dijon - Montmuzard*, revendiqué par un commando intitulé « Nuit d'encre ».

● *Le gouvernement ouest-allemand* ne fait « *plus aucune objection* » quant à la livraison à l'Argentine d'un deuxième *réacteur atomique* par la société Kraftwerkunion (KWU), filiale de Siemens.

LA COUR EUROPÉENNE DE JUSTICE REJETTE LA PROCÉDURE D'URGENCE DANS LE CONFLIT FRANCO-BRITANNIQUE SUR LE MOUTON.

Bruxelles (*Communautés européennes*) (*A.F.P.*). — La Cour européenne de justice de Luxembourg a rejeté, vendredi 28 mars, la procédure d'urgence réclamée par la Commission de la C.E.E. *dans la* « *guerre du mouton* », qui oppose depuis de nombreux mois la France à la Grande-Bretagne, apprend-on de bonne source à Bruxelles. Ainsi, la Cour a refusé d'édicter des mesures provisoires contre la *France* pour forcer Paris à ouvrir immédiatement ses frontières à la viande ovine britannique.

La Cour a suivi la recommandatoin de l'avocat général, M. Francesco Capotorti (Italie), estimant qu'une décision en référé préjugerait le jugement définitif qui doit être rendu dans quelques *mois*. Dans une lettre adressée au conseil des ministres de l'agriculture de la C.E.E., la France avait indiqué que le système français, qui *limite et taxe les importations* de viande ovine britannique, ne causait pas de « dommages irréparables » aux éleveurs d'outre-Manche. Paris *avait également fait* remarquer que la durée moyenne d'application par les Etats membres des arrêts de la Cour de Luxembourg variait entre quelques mois et plusieurs années.

● *Un nouvel incident* a eu lieu à la frontière entre les deux Corées, a annoncé, vendredi 28 mars, un porte-parole des forces des Nations unies. L'échange de coups de feu a fait une victime de chaque côté. Il s'agit du troisième accrochage armé entre les deux pays en moins d'une semaine. — (*Reuter.*)

Le numéro du « Monde » daté 28 mars 1980 a été tiré à 572 980 exemplaires.

A PARIS

La grève des éboueurs et des services de nettoiement du métro s'étend

La saleté s'installe à nouveau dans la capitale. Les sacs de plastique s'accumulent sur les trottoirs, et les couloirs du métro ne sont plus balayés. La grève des services de nettoiement de *la Ville de Paris, déclenchée sans préavis depuis le* 25 mars par la C.G.T., se généralise. Sur deux mille six cent seize agents, qui auraient dû être présents, seuls mille deux cent quarante-deux *se sont présentés, le jeudi* 27 mars, à leur travail. Une assemblée générale était prévue, ce vendredi, pour décider des suites à donner à cette action.

Le personnel des compagnies concessionnaires assurant le nettoiement des quais et des couloirs a, lui aussi, cessé le travail depuis le début de la semaine.

Parmi les revendications des éboueurs figure notamment l'avancement de l'âge de la retraite à soixante ans et, pour les titulaires, à cinquante ans comme les égoutiers. Ils réclament aussi la création d'un comité d'hygiène et de sécurité dans *chaque atelier et une prime de fin* d'année de 2 000 francs.

Le service des éboueurs est à Paris un service municipal ordinaire alors que, dans la plupart des communes de banlieue, il est concédé à des entreprises privées. Il com*prend au total 4 718* personnes, en majorité des travailleurs étrangers. A l'automne 1978, les éboueurs avaient cessé le travail durant près d'un mois et demi et l'armée s'était substituée à eux.

Les responsables de la mairie déclarent que les revendications des grévistes sont très difficiles à satisfaire. Certaines, disent-ils, leur « *échappent* » même complètement, comme la demande d'abaissement de l'âge de la retraite. Le groupe socialiste de l'Hôtel de Ville vient, dans un communiqué, de dénoncer « *l'attitude intransigeante du maire de Paris qui, par son refus de négocier, oblige les travailleurs à prolonger leur grève* ».

Quant au service du nettoiement des stations et des couloirs du métro, il est assuré par neuf cents personnes *employées par douze sociétés* privées avec lesquelles la R.A.T.P. a signé des contrats. Le mouvement, commencé lundi 24 mars, s'est étendu depuis et est suivi ce vendredi par 90 % du personnel. Les grévistes soutenus par la C.F.D.T. ré*clament notamment une augmentation* de leur salaire « pour atteindre 2 800 francs net par mois... »

A la R.A.T.P., on refuse, pour l'instant, de participer aux discussions entre les représentants des syndicats et les responsables des entreprises privées. Mais si ce mouvement continuait au-delà des premiers jours de la semaine prochaine et « *mettait en cause la sécurité et la salubrité, la Régie sera obligée d'intervenir, sans que les modalités de cette intervention soient encore déterminées* », déclare-t-on à la R.A.T.P.